



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) للاتصالات الدولي الاتحاد في والمحفوظات المكتبة قسم أجراه الضوئي بالمسح تصوير نتاج (PDF) الإلكترونية النسخة هذه والمحفوظات المكتبة قسم في المتوفرة الوثائق ضمن أصلية ورقية وثيقة من نقلًا.

此电子版（PDF版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL TÉLÉGRAPHIQUE
ET TÉLÉPHONIQUE
(C.C.I.T.T.)

IV^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

MAR DEL PLATA, 23 SEPTEMBRE - 25 OCTOBRE 1968

LIVRE BLANC

TOME I

PARTIE I

ORGANISATION ET TRAVAUX
DE LA IV^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

PARTIE II

RÉSOLUTIONS ET VŒUX ÉMIS
PAR LES ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES

PARTIE III

COMMISSIONS, GROUPES MIXTES,
GROUPES AUTONOMES SPÉCIALISÉS
ALLOCATION DES QUESTIONS

PARTIE IV

AVIS DE LA SÉRIE A
(Organisation du travail du C.C.I.T.T.)

AVIS DE LA SÉRIE B
(Moyens d'expression)

QUESTIONS A L'ÉTUDE PAR LA
COMMISSION VII

Publié par
L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

1969

COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL TÉLÉGRAPHIQUE
ET TÉLÉPHONIQUE
(C.C.I.T.T.)

IV^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

MAR DEL PLATA, 23 SEPTEMBRE - 25 OCTOBRE 1968

LIVRE BLANC

TOME I

PARTIE I

ORGANISATION ET TRAVAUX
DE LA IV^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

PARTIE II

RÉSOLUTIONS ET VŒUX ÉMIS
PAR LES ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES

PARTIE III

COMMISSIONS, GROUPES MIXTES,
GROUPES AUTONOMES SPÉCIALISÉS
ALLOCATION DES QUESTIONS

PARTIE IV

AVIS DE LA SÉRIE A
(Organisation du travail du C.C.I.T.T.)

AVIS DE LA SÉRIE B
(Moyens d'expression)

QUESTIONS A L'ÉTUDE PAR LA
COMMISSION VII

Publié par
L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

1969

**CONTENU DES LIVRES DU C.C.I.T.T.
EN VIGUEUR APRÈS LA QUATRIÈME ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE (1968)**

LIVRE BLANC

- Tome I** — Procès-verbaux et rapports de la IV^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T.
— Résolutions et vœux émis par le C.C.I.T.T.
— Tableau général des Commissions et des Groupes de travail pour la période 1968-1972.
— Tableau récapitulatif des questions à l'étude pendant la période 1968-1972.
— Texte des avis (série A) relatifs à l'organisation des travaux du C.C.I.T.T.
— Texte des avis (série B) et des questions (Commission VII) relatifs aux moyens d'expression.
- Tome II A** — Avis (série D) et questions (Commission III) relatifs à la location des circuits.
— Avis (série E) et questions (Commission II) relatifs à l'exploitation et la tarification téléphoniques.
- Tome II B** — Avis (série F) et questions (Commission I) relatifs à l'exploitation et la tarification télégraphiques.
- Tome III** — Avis (séries G, H, J) et questions (Commissions XV, XVI, C et D) relatifs à la transmission sur les lignes.
- Tome IV** — Avis (séries M et N) et questions (Commission IV) relatifs à la maintenance des lignes, des circuits et des chaînes de circuits internationaux.
- Tome V** — Avis (série P) et questions (Commission XII) relatifs à la qualité de la transmission téléphonique et aux appareils téléphoniques.
- Tome VI** — Avis (série Q) et questions (Commissions XI et XIII) relatifs à la signalisation et à la commutation téléphoniques.
- Tome VII** — Avis (séries R, S, T, U) et questions (Commissions VIII, IX, X, XIV) relatifs à la technique télégraphique.
- Tome VIII** — Avis (série V) et questions (Commission A) relatifs aux transmissions de données.
- Tome IX** — Avis (série K) et questions (Commission V) relatifs à la protection contre les perturbations.
— Avis (série L) et questions (Commission VI) relatifs à la protection des enveloppes de câbles et des poteaux.

Chaque tome contient, pour son domaine et s'il y a lieu, les extraits des contributions reçues qu'il a été reconnu utile de publier en raison de leur intérêt.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME I

	<i>Pages</i>
Contenu des Livres du C.C.I.T.T. en vigueur après la IV ^e Assemblée plénière	2

PARTIE I

Organisation de la IV ^e Assemblée Plénière	7
Liste des participants	10
Liste des documents	38
Procès-verbaux des séances plénières	45
Rapports des Commissions de l'Assemblée plénière	
Rapport du Directeur du C.C.I.T.T. sur l'activité du C.C.I.T.T.	103
Rapport sur les méthodes de travail et organisation des Commissions d'études	117
Rapport sur le programme des travaux des Commissions	127
Rapports sur le contrôle budgétaire	135
Rapport du Directeur du C.C.I.T.T. sur l'estimation des besoins financiers du C.C.I.T.T.	139
Rapport sur les questions relatives aux pays nouveaux ou en voie de développement	162

PARTIE II

Résolutions	167
Vœux	185

PARTIE III

Liste des Commissions d'études, des Commissions du Plan et des Groupes de travail . . .	191
Liste des questions à étudier pendant la période 1968-1972	194

PARTIE IV

Avis de la série A	213
Avis de la série B	219
Questions à étudier par la Commission VII pendant la période 1978-1972	225

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PARTIE I

ORGANISATION ET TRAVAUX DE LA IV^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Organisation de la IV^e Assemblée plénière

Liste des participants

Liste des documents

Procès-verbaux des séances plénières

Rapports des Commissions de l'Assemblée plénière

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

**ORGANISATION DE LA QUATRIÈME ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE**

(MAR DEL PLATA, SEPTEMBRE-OCTOBRE 1968)

La IV^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. a siégé à Mar del Plata (République Argentine) du lundi 23 septembre au vendredi 25 octobre 1968. Les réunions se sont tenues au GRAN HOTEL PROVINCIAL.

Cette session a été divisée en deux périodes:

- a) période des réunions de Commissions d'études, du 23 septembre au 11 octobre;
- b) période des séances plénières du 14 octobre au 25 octobre.

72 administrations de pays Membres de l'Union, 25 exploitations privées reconnues, 15 organisations internationales ont participé à cette IV^e Assemblée plénière; de plus 36 organismes scientifiques ou industriels ont assisté à des réunions de Commissions d'études.

Le nombre total de délégués, représentants, experts ou observateurs ayant assisté à la réunion de Mar del Plata a été de 602; parmi ces participants 309 délégués, représentants ou observateurs ont suivi les travaux des séances plénières.

Réunion des Commissions d'études

Les Commissions d'études et groupes autonomes spécialisés suivants se sont réunis à Mar del Plata, à l'occasion de la IV^e Assemblée plénière:

Index de la Commission	Désignation	Président de la réunion	Date de la réunion
I	Exploitation et tarification télégraphiques (y compris le service télex).	M. Vargues (France)	2 oct.-8 oct.
II	Exploitation et tarification téléphoniques.	M. Rutschi (Suisse)	25 sept.-26 sept.
III	Principes généraux de tarification. Location des circuits de télécommunication.	M. Eriksen (Danemark)	27 septembre
IV	Maintenance du réseau commun des télécommunications.	M. Valloton (Suisse)	23 sept.-27 sept.
V	Protection contre les dangers et les perturbations électromagnétiques.	M. Riedel (Rép. féd. d'Allemagne)	4 oct.-9 oct.
VI	Protection et spécification des enveloppes de câbles et des poteaux.	M. Halström (Danemark)	1 ^{er} oct.-4 oct.
VIII	Appareils télégraphiques et lignes locales de raccordement.	M. Baggenstos (Suisse)	11 octobre
IX	Qualité de transmission télégraphique; spécification des équipements et directives de maintenance des voies télégraphiques.	M. Höld (Pays-Bas)	30 sept.-1 ^{er} oct.
X	Commutation télégraphique.	M. Jansen (Pays-Bas)	7 oct.-10 oct.
XI	Commutation et signalisation téléphoniques.	M. W. J. E. Tobin (Royaume-Uni)	30 sept.-4 oct.
XII	Qualité de la transmission téléphonique et réseaux locaux téléphoniques.	M. F. Andrews (Etats-Unis)	25 sept.-27 sept.
XIII	Réseaux téléphoniques semi-automatiques et automatiques.	M. Lambiotte (Belgique)	7 oct.-10 oct.
XIV	Transmission et équipements télégraphiques facsimilé.	M. Bitter (Rép. féd. d'Allemagne)	26 sept.-27 sept.
XV	Systèmes de transmission.	M. Job (France)	3 oct.-10 oct.
XVI	Circuits téléphoniques.	M. Claeys (Belgique)	30 sept.-3 oct.
spA	Transmission de données.	M. J. Rhodes (Royaume-Uni)	23 sept.-26 sept.
spB	Réseau téléphonique mondial semi-automatique et automatique.	M. Laird (Etats-Unis)	11 octobre
GAS 3	Comparaison des systèmes de transmission.	M. Ben Abdellah (Maroc)	11 octobre
GAS 5	Etudes économiques pour les télécommunications.	M. Longequeue (France)	23 sept.-24 sept.

Réunions de l'Assemblée plénière

L'Assemblée plénière, ouverte officiellement le 14 octobre 1968, a été présidée par M. le Lieutenant-Colonel R. R. ALBARIÑO, directeur général de la Coordination au secrétariat d'état aux communications de la République Argentine.

M. ALBARIÑO a été assisté de cinq vice-présidents:

M. M. BEN ABDELLAH (Maroc);

M. R. T. BLACK (Etats-Unis);

M. A. B. BJÛREL (Suède);

M. T. KASHIWAGI (Japon);

M. A. POUKHALSKY (Union des Républiques Socialistes Soviétiques).

L'Assemblée plénière a constitué quatre Commissions:

	<i>Présidents</i>	<i>Vice-présidents</i>
<i>Commission A</i> — Méthodes de travail et organisation des Commissions d'études	M. B. WILLIAMS (Royaume-Uni)	D ^r Z. SZPIGLER (Pologne)
<i>Commission B</i> — Programme des travaux des Commissions d'études	M. R. C. SUEUR (France)	M. S. MAMADOU ALIOU (Mali)
<i>Commission C</i> — Contrôle budgétaire	M. O. H. MOHAMED (Pakistan)	M. J. A. WILTGEN (Brésil)
<i>Commission D</i> — Coopération technique	M. I. GIRMAW (Ethiopie)	M. G. E. de SILVA ELLAWELA (Ceylan)

L'Assemblée plénière a tenu, en plus de sa séance inaugurale, onze séances.

La Commission A a tenu quatre séances de travail, la Commission B quatre séances également, la Commission C a tenu deux séances de travail et la Commission D deux séances également.

LISTE DES PARTICIPANTS
AUX RÉUNIONS DE LA QUATRIÈME ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
y compris les participants aux réunions des Commissions d'études

[avec indication des participations aux réunions des Commissions d'études, des groupes autonomes spécialisés ou aux séances plénières proprement dites (A.P.)]

I. ADMINISTRATIONS

Participation

Arabie Saoudite (Royaume de l')

M. A. ZAIDAN X/I, X, XIII, Sp.B, GAS 3, A.P.
 Chef de délégation

Délégués

M. M. MERDAD X/I, X, XIII, XV, V/VI, GAS 3, A.P.
 M. S. SATHAR Toutes les C.E. et A.P.

Argentine (République)

M. R. R. ALBARIÑO A.P.
 Chef de délégation
 M. C. KILLIAN A.P.
 Chef adjoint

Délégués

M. J. C. ANGIO Sp. A
 M. L. D. AVIRON XV, A.P.
 M. E. BARDELLI XII
 M. R. J. BARIDO IX
 M. F. BERLANGA Sp. A, XIV, XV, A.P.
 M. A. CANAVESE I, X/I, A.P.
 M. E. S. CASSINELLI II, III
 M. L. L. C. COCCARO Sp. A
 M. E. COLAZO XIII
 M. V. COSTADONE IV, V/VI, V
 M. F. H. COSTANZO X/I, X, VIII
 M. R. A. CRISCOLO GAS 5, A.P.
 M. A. CUTRERA Sp. A, XII
 M. O. DALMASSO I, X/I, A.P.

*Participation***Argentine (République) (suite)**

M. M. DEL MORAL	XVI
M ^{lle} C. DEL MORAL	XVI
M. J. O. DIAZ	X/I, X, VIII, A.P.
M. O. DI LILLO	XV
M. R. C. DOOR	A.P.
M. A. E. EGUEZ	IX
M. A. ENGLEBERT	GAS 5, A.P.
M. A. ENSINCK	A.P.
M. L. FISCHMAN	A.P.
M. E. GALLI	Sp. A, GAS 3
M. M. GARFINKEL	A.P.
M. L. M. GAROSELLI	I, X/I, II, III
M. A. GIUFFRIDA	A.P.
M. N. GLAUBACH	XIII, XVI
M. M. GOMEZ	IX, A.P.
M. A. HOSTAR	A.P.
M. A. S. IRRERA	I, X/I, X, VIII, A.P.
M. H. LA ORDEN	VI, V/VI
M. J. M. LOPEZ	Toutes les C.E.
M. A. O. LOPEZ	A.P.
M. J. M. MIRAMONTES	I, X/I, II, III
M. E. MITCHELSTEIN	II, III, XI, A.P.
M. A. NEGRAES	Sp. B
M. J. OCNER	XII
M. C. ORIA	A.P.
M. J. OTERO	IV, A.P.
M. A. QUAGLIA	A.P.
M. J. C. QUIROGA	A.P.
M. F. RALL	Sp. A, GAS 5, A.P.
M. M. REGODESEBES	A.P.
M. R. A. SALVADOR	Toutes les C.E., A.P.
M. R. SAMBADE	V/VI, V
M. R. SEVERINI	XI, XVI, A.P.
M. O. SOMAR	VIII
M. F. STAROPOLI	XIII
M. H. VERGARA	GAS 3, A.P.
M. J. VILLABRILE	A.P.
M. H. VILLANUEVA	A.P.
M. J. ZACCAGNINO	VI, V/VI
M. J. ZAMUDIO	XIV
M. O. ZAVALETA	VI, V/VI, V
M. G. ZUBIETA	VI, V/VI

Conseillers techniques

M. A. ANDREOTTI	I, VIII, IX, X, Sp. A
M. A. BELLINO	XIII
M. N. D. BENASSI	Sp. A
M. E. BLUSIEWICZ	Sp. A, II, IV
M. M. CAÑAS	GAS 3
M. H. CECOTTI	VI
M. P. CLARK	IX, I

*Participation***Argentine (République) (suite)**

M. H. CORNEJO	X/I, X, VIII
M. J. DEL GIORGIO	I, X, X/I, Sp. B
M. L. E. MARTINEZ	XII, XVI
M. C. PIÑEIRO	XI, XIII
M. G. H. PISANO	Sp. A, Sp. B
M. A. ROJAS LAGARDE	XI, XIII
M. J. ROZENBLUM	XIV
M. J. SAAVEDRA	XI
M. R. TABORDA	IX, I, VI

Australie (Commonwealth de l')

M. E. SAWKINS	IV, VI, V/VI, V, A.P.
Chef de délégation	

Délégués

M. R. BROWN	Sp. A, II, III, IV, IX, I, X/I, X, VIII, A.P.
M. K. CASEY	XI, X/I, X
M. F. CONNELL	Sp. A, XIV, IX, I, X/I, X, VIII, A.P.
M. S. DOSSING	XII, XVI, XV, GAS 3, A.P.
M. W. GOSEWINCKEL	X/I, X, XIII, XV, VIII, Sp. B, A.P.
M. R. MCKINNON	Sp. A, XIV, IX, I, X/I, X, VIII, A.P.
M. A. NEWSTEAD	Sp. A, GAS 5, II, III, XI, XIII, Sp. B, A.P.
M. K. REID	Sp. A, XIV, II, III, XI, XIII, XVI, XV, Sp. B
M. W. RHYS-JONES	GAS 5, II, III, XI, XIII, Sp. B, A.P.
M. J. SCOTT	GAS 5, XII, XVI, XV, GAS 3

M^{lle} R. GILES
Secrétaire-interprète

Autriche

M. E. NEUHAUSER	A.P.
Chef de délégation	

Délégués

M. E. PAULI	IX, X/I, X, XI, XIII, Sp. B, A.P.
M. W. SIMOTTA	XII, XVI, XV
M. K. VAVRA	I, X/I, II, III, A.P.

Belgique

M. M. LAMBIOTTE	XIII, Sp. B, A.P.
Chef de délégation	

Délégués

M. G. BAUDRIN	XI, XIII, Sp. B, A.P.
M. Ph. BEKAERT	Sp. A, III, I, X/I, X
M. J. BIOT	XIII, Sp. B, A.P.
M. H. CLAEYS	XVI, XV, A.P.
M. F. EECKHOUDT	GAS 5, II, III
M. S. VAN PASSEL	XIII

*Participation***Biélorussie (République Socialiste Soviétique de)**

M. P. AFANASSIEV A.P.

Brésil

M. J. WILTGEN A.P.
 Chef de délégation

M. C. FIGUEIRAS Sp. A, XIV, III, IX, I, X/I, X, VIII, VI, V/VI, V, A.P.
 Chef adjoint

Délégués

M. S. BREYER XII, IX, VI, XI, IV, XIII, V, A.P.
 M. Z. FUZESI GAS 5, II, III, XI, XIII, Sp. B, A.P.
 M. R. HÄNEL GAS 5, II, III
 M. J. BUARQUE de HOLLANDA GAS 5, II, III
 M. A. MASSOT A.P.
 M. M. MELCOP XI, XIII
 M. P. RIBENBOIM GAS 5, II, III, XII, IV

Cameroun (République Fédérale du)

M. TCHOUTA MOUSSA XI, XIII, Sp. B, A.P.
 Chef de délégation

Canada

M. J. MARCHAND Sp. B, A.P.
 Chef de délégation

M. V. MACDONALD Sp. A, IX, XII, XVI, XI, XV, Sp. B, A.P.
 Chef adjoint

Délégués

M. F. BENTLEY A.P.
 M. T. CARSS A.P.
 M. H. CLARKE A.P.
 M. A. CURRAN Sp. A, XI, XIII, Sp. B, A.P.
 M. F. DARTLEY-BENTLEY A.P.
 M. G. PESCUO A.P.
 M. D. ROBERTSON GAS 5, II, III, I, X/I, X, XI, XIII, Sp. B, A.P.
 M. E. WILGRESS A.P.
 M. J. WILSON A.P.

Centrafricaine (République)

M. E. NZENGOU GAS 5, III, VI, V/VI, V, GAS 3, A.P.

Ceylan

M. G. de SILVA ELLAWELA XVI, IV, XIII, GAS 3, A.P.
 Chef de délégation

*Participation***Chili**

M. O. HERRERA CARREÑO IX, I, X/I, X, VIII, A.P.
 Chef de délégation

Chine

M. L. FEI Toutes les C.E. et A.P.
 Chef de délégation

Délégué

M. T. CHIANG Sp. A, XIV, IX, I, X/I, X, VIII, A.P.

Colombie (République de)

M. F. LOZANO VALCARCEL XVI, XV, A.P.
 Chef de délégation

M. C. HERNANDEZ GAS 5, XIII, Sp. B, A.P.
 Chef adjoint

Délégués

M. M. FRANCO A.P.
 M. M. MEJIA BORDA A.P.
 M. P. SANABRIA GAS 5, II, III, XI, XIII, Sp. B, A.P.
 M. E. URIBE XI, XIII, Sp.B

Congo (République du) (Brazzaville)

M. A. LOULENDO IX, I, GAS 5, II, III, XII, GAS 3, A.P.
 Chef de délégation

Corée (République de)

M. W. LEE GAS 5, II, III, I, Sp. B, A.P.
 Chef de délégation

Délégués

M. J. CHOY GAS 5, Sp. A, XIV, XII, XI, XIII, A.P.
 M. J. NAM KAH I, X/I, X, VIII, XIII, A.P.

Danemark

M. G. PEDERSEN A.P.
 Chef de délégation

M. H. HYLDSTRUP LARSEN Sp. A, IX, X/I, X, VIII, XVI, XV, VIII, GAS 3, A.P.
 Chef adjoint

Délégués

M. P. ERIKSEN II, III, I, XIII, Sp. B, A.P.
 M. H. L. HALSTRØM V, VI, V/VI, XII, A.P.
 M. J. KIL IV
 M. P. STERNDRORFF XI, XIII, Sp. B

Ensemble des territoires représentés par l'Office français des postes et télécommunications d'outre-mer*Participation*

M. A. BONNIN A.P.
 Chef de délégation

Espagne

M. J. de PAULA Y PARDAL A.P.
 Chef de délégation

Délégués

M. F. MOLINA NEGRO A.P.
 M. J. REBOLLO CARTULLO A.P.
 M. L. TEROL A.P.
 M. J. VILLAREJO A.P.

Etats-Unis d'Amérique

M. R. BLACK Toutes les C.E. et A.P.
 Chef de délégation

M. A. ROSEMAN GAS 5, II, III, IX, X/I, XII, VI, GAS 3, A.P.
 Chef adjoint

Délégués

M. J. BEICHER Sp. A, I, II, III, A.P.
 M. G. BLAKE GAS 5, XVI, GAS 3, A.P.
 M. L. BROOMALL A.P.
 M. O. GIBSON GAS 3, II, XI, XIII, XII, XVI, Sp. B, IV, GAS 3, A.P.
 M. M. HEDBORG Sp. A, IX, I, X/I, X, VIII, II, III, A.P.
 M. E. LAIRD Sp. B, A.P.
 M. F. MCGANN II, III, I, X/I, VI, GAS 3
 M. L. TUFT A.P.
 Miss A. SULLIVAN
 Secrétaire de la délégation

Ethiopie

M. I. GIRMAW XI, XIII, XII, GAS 3, A.P.
 Chef de délégation

Délégué

M. A. ARAYA IX, I, X, VIII, II, III, XV, IV, A.P.

Finlande

M. HAVERINEN A.P.
 Chef de délégation

France

M. R. SUEUR A.P.
 Chef de délégation

*Participation***France (suite)***Délégués*

M. A. BLANCHI	XII, VI, V/VI, V
M. L. BURTZ	II, III, XIII, Sp. B, A.P.
M. R. FERRIEU	IV, XVI, XV, Sp. B
M. J. FRANZ	A.P.
M. L. GUILLET	Sp. A, XIV, IX, X, VIII
M. F. JOB	XVI, XV, GAS 3, A.P.
M. A. JOUTY	XI, XIII, Sp. B, A.P.
M. G. LAGÜERIE	IV, IX, XI, X, VIII
M. H. LONGUEBUE	GAS 5, II, III, XIII, A.P.
M. M. TOUTAN	XVI, XV, GAS 3
M. R. VARGUES	Sp. A, I, X/I, X, VIII, III, A.P.

Gabonaise (République)

M. T. SOUAH Chef de délégation	XV, V, A.P.
-----------------------------------	-------------

Délégué

M. F. AUDIBERT	XIII, A.P.
----------------	------------

Ghana

M. A. BRIGHT-DAVIES Chef de délégation	A.P.
---	------

Guyane

M. J. L. PHILADELPHIA Chef de délégation	X/I, X, XIII, Sp. B, GAS 3, V, A.P.
---	-------------------------------------

Délégué

M. G. PERRY	XIII, Sp. B, V/VI, V, A.P.
-------------	----------------------------

Hongroise (République Populaire)

M. D. HORN Chef de délégation	A.P.
----------------------------------	------

Délégués

M. J. BENKÖ	A.P.
M. L. NADOR	Sp. A, XII, XI, XIII, Sp. B

Inde (République de l')

M. M. DELIMA Chef de délégation	I, X/I, X, XI, XIII, Sp. B, XVI, XV, IV, VI, V, A.P.
------------------------------------	--

Délégués

M. B. DUTT	X/I, X, VIII, A.P.
M. R. PARTHASARATHY	Sp. A, I, GAS 5, XI, II, III

*Participation***Indonésie (République d')**

Brig. Gen. SOEHARDJONO A.P.
 Chef de délégation

Délégués

M. A. DARMAN GAS 5, XII, XI, XIII, Sp. B, A.P.
 M. SOEKARNO A.P.
 M. SOEROSO Sp. A, XIV, IX, I, XI, X, VIII, A.P.
 M. SOEWANDI GAS 5, II, III, I, X/I
 M. J. SUTANGGAR TENGKER GAS 5, II, III, I, X/I, A.P.

Iran

M. M. HERISCHI XVI, XIII, IV, Sp. B, A.P.
 Chef de délégation

Délégués

M. D. GHAFARI IX, I, X/I, X, VIII, GAS 5, II, III, A.P.
 M. M. WOSUGI GAS 5, II, III, I, X/I, VIII, A.P.

Irlande

M. P. O'COLMAIN GAS 5, II, III, XI, XIII, Sp. B, A.P.
 Chef de délégation

Délégués

M. W. DAIN IV, VI, XV, V/VI, A.P.
 M. F. McGOVERN Sp. A, XIV, IX, XI, X/I, X, VIII, A.P.

Israël (Etat d')

M. J. COHEN IV, VI, V, XV, GAS 3, A.P.
 Chef de délégation

Italie

M. M. FARIELLO A.P.
 Chef de délégation
 M. A. BIGI I, VI, A.P.
 Chef adjoint

Délégués

Dr. C. BAUDAZZI Sp. A, I, GAS 5, A.P. II, III
 M. D. GAGLIARDI XVI, XV, GAS 3
 M. G. ALBERTI XI, XIII, Sp. B, XVI, XV
 M. G. GRATTA VI, V/VI, V
 M. M. MACCHIONI I, X/I, X, VIII
 M. A. MISINO XII, IV
 M. C. RUDILOSSO XV, GAS 3
 M. G. TIMPERI XI, XIII, Sp. B
 M. G. VERLICCHI II, III, XI, XIII, Sp. B, A.P.

*Participation***Japon**

M. T. KASHIWAGI A.P.
 Chef de délégation

Délégués

M. N. ARAKI XI, XIII
 M. K. ENDO XV, GAS 3
 M. M. KATSUTA Sp. A, XIV, IX, X, X/I, VIII, A.P.
 M. T. MAKUTA VI, V/VI, V
 M. Y. OHASHI XV, GAS 3
 M. S. OKAMURA A.P.
 M. Y. SAITO XI, XIII
 M. T. SATO Sp. A, XIV
 M. S. SUGITA XI, XIII
 M. K. WAKABAYASHI XI, XIII
 M. R. YASHIRO VI, V/VI, V

Kenya

M. H. CHASIA A.P.
 Chef de délégation

Koweït (Etat de)

M. A. ALSAADON II, III, I, A.P.
 Chef de délégation

Délégué

M. A. M. AL SABEJ IV, XV, GAS 3, A.P.

Liban

M. A. CHEMALI A.P.
 Chef de délégation

M. M. CHAZAL Toutes les C.E. et A.P.
 Chef adjoint

Délégué

M. A. JAMALEDDINE GAS 5, XII, XIII, GAS 3, A.P.

Libéria (République du)

M. S. BUTLER A.P.
 Chef de délégation

Libye (Royaume de)

M. K. ZARRUGH GAS 5, II, III, IV, XI, I, VI, XIII, Sp. B
 Chef de délégation

M. M. BANOUN GAS 5, III, XI, I, XIII, Sp. B, A.P.
 Chef adjoint

*Participation***Libye (Royaume de) (suite)***Délégués*

M. M. LAREIBI GAS 5, IV, VI
M. H. SHABBI GAS 5, II, III, XI, IV, I, VI, XIII, Sp. B
M. H. SULEIMAN II, III, I

Malaisie

M. BUYONG ABDULLAH X, VIII, Sp. B, GAS 3, XIII, V, A.P.
Chef de délégation

Délégué

M. A. KOH AH SENG X, VIII, XIII, V, Sp. B, GAS 3, A.P.

Malgache (République)

M. P. RATOVONDRAHONA II, III, I, A.P.
Chef de délégation

Mali (République du)

M. S. M. ALIOU I, X/I, X, II, III, GAS 3, A.P.
Chef de délégation

Délégué

M. M. SIDIBE GAS 5, IV, VI, V/VI, V, A.P.

Maroc (Royaume du)

M. M. BEN ABDELLAH GAS 3, A.P.
Chef de délégation

Monaco

M. C. SOLAMITO A.P.
Chef de délégation

Nigéria (République Fédérale de)

M. A. BODEDE A.P.
Chef de délégation

Délégué

M. A. OGBONAIYE I, X/I, II, III, A.P.

Norvège

M. P. OEVREGARD A.P.
Chef de délégation

Délégués

DR N. KNUDTZON Toutes les C.E. et A.P.
M. P. RABBÅS Sp. A, II, III, I, Sp. B

*Participation***Ouganda**

M. W. CROMARTY A.P.
 Chef de délégation

Pakistan

M. O. H. MOHAMED Sp. A, IX, I, X, II, III, XI, XIII, Sp. B, IV, VI, V, A.P.
 Chef de délégation

Délégué

M. M. ASLAM GAS 5, XII, XI, XV, GAS 3, A.P.

Paraguay

M. M. GUANES A.P.

M. F. DUARTE A.P.

Délégués

M. J. BALSEVICH Sp. A, I, XIII, XVI, XV, IV, VI, V, A.P.

M. H. COEFFIER X/I, Sp. B, V

Dr. R. FERNANDEZ I

M. M. FERRERIRA FALCON A.P.

Tte. Cnel. B. GUANES X/I, X, VIII, Sp. B, XV, XI, VI

M. J. O. LOMBARDO XIII, Sp. B, V

M. J. MARTINEZ Toutes les C.E. et A.P.

M. R. C. NUÑEZ A.P.

Pays-Bas (Royaume des)

M. H. VAN LOMMEL A.P.

Chef de délégation

Délégués

M. D. VAN DEN BERG IV, XVI, XV

M. J. BERNARD XI, XIII, Sp. B

M. N. BIEZEN GAS 5, II, III, XIII, Sp. B

M. J. DULLEMOND A.P.

M. A. BOLLE XII, XVI, XV, GAS 3

M. VAN EGMOND Sp. A

M. C. GALJAARD III, I, X/I

M. F. HÖLD Sp. A, XIV, IX

M. A. JANSEN X/I, X, VIII, A.P.

M. D. VAN DE NIEUWEGIESSEN XI, XIII, Sp. B

M. H. PUNTER A.P.

Philippines (République des)

M. A. GAMBOA A.P.

Chef de délégation

M. B. DAVID A.P.

Chef adjoint

Délégué

Dr. W. CLAVECILLA A.P.

*Participation***Pologne (République Populaire de)**

Prof. Z. SZPIGLER X/I, X, VIII, XIII, XV, V/VI, V, Sp. B, GAS 3, A.P.
 Chef de délégation

Délégué

M. J. DUNIN X/I, X, VIII, XIII, XV, V/VI, V, A.P.

Portugal

M. M. SANTOS SILVA A.P.
 Chef de délégation

Délégué

M. J. CRUZ FELIPE A.P.
 M. R. L. COELHO DUARTE A.P.

République Fédérale d'Allemagne

M. H. PAUSCH A.P.
 Chef de délégation

M. O. HUBER II, III, XI, XIII, Sp. B, A.P.
 Chef adjoint

Délégués

M. J. ABART Sp. A, XIV, X, X/I, VIII, XI, A.P.
 M. H. BITTER GAS 5, II, XIV, IX, I, X/I, A.P.
 M. R. DINGELDEY XII, XI, XIII, Sp. B, A.P.
 M. W. HOFMANN Sp. A, XIV
 Dr. R. KAISER A.P.
 M. J. KUPPER Sp. B, A.P.
 Dr. E. KUTSCHER II, I, XI, XIII, A.P.
 M^{lle} E. MALLET Toutes les C.E. et A.P.
 M. R. MEHNE Toutes les C.E. et A.P.
 M. H. MERZ XI, XIII, Sp. B, A.P.
 M. A. OHLMER Sp. A, III, I, X/I, X, VIII, A.P.
 M. O. REHEUSSER GAS 5, II, III, IX, I, X/I, X, VIII, A.P.
 M. H. RIEDEL VI, V/VI, V, A.P.
 M. G. SCHUTT IV, XVI, XV, GAS 3, A.P.
 M. H. VENHAUS IV, XVI, XV, GAS 3, A.P.

Ukraine (République Socialiste Soviétique de l')

M. I. TIMTCHENKO GAS 5, Sp. A, VI, V/VI, V, Sp. B, GAS 3, A.P.
 Chef de délégation

Roumanie (République Socialiste de)

M. G. AIRINEI A.P.
 Chef de délégation

Délégués

M. I. UIDILA IV, XI, XIII, A.P.
 M. G. TRIFU II, III, XVI, I, XV, A.P.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les îles Anglo-Normandes et l'île de Man*Participation*

M. M. B. WILLIAMS
Chef de délégation

A.P.

Délégués

M. G. ALLERY	Sp. A
M. J. BILLEN	XVI, XV, IV
M. J. BIRCHALL	A.P.
M ^{lle} J. BLEACH	A.P.
M. A. BLOIS	XI, XIII
M. E. DANIELS	I, X/I, X, VIII
M. A. GERMAN	IV
M. H. C. GREENWOOD	XIII, A.P.
M. A. HAWKINS	II, III, XIII, Sp. B, A.P.
M. H. HAYES	VI, V/VI, V
M. F. MARTIN	XI, XIII
M. S. MUNDAY	GAS 5, XII, XVI, IV, XV, GAS 3, A.P.
M. S. PARAMOR	Sp. A, I, X/I, III
M. J. RHODES	Sp. A, XIV, IX, I, X/I, X, VIII, A.P.
M. W. SIMPSON	XV, GAS 3
M. W. TOBIN	XI, XIII, Sp. B, A.P.
M. R. TRIDGELL	Sp. A, XIV, IX
M. L. WHEELER	XV

Rwandaise (République)

M. Z. HABYAMBERE
Chef de délégation

II, III, IX, IV, X/I, X, V/VI, XIII, A.P.

Délégué

M. Th. HABYALIMANA

IV, XII, XVI, XI, IV, VI, XIII, V/VI, V, A.P.

Sénégal (République du)

M. L. DIA
Chef de délégation

IV, I, A.P.

Sudafricaine (République)

M. A. BENNETT
Chef de délégation

GAS 5, II, III, XII, XVI, VI, V/VI, XV, V, A.P.

Délégués

M. H. BREYTENBACH	GAS 5, II, III, I, X/I, A.P.
M. D. GREVE	Sp. A, XIV, IX, VI, X/I, X, VIII
M. D. MALAN	IV, XI, XIII, Sp. B, A.P.

Suède

M. B. BJÜREL
Chef de délégation

A.P.

*Participation***Suède (suite)***Délégués*

M. L. ACKZELL	X/I, X, XI, XIII
M. H. ANDERSSON	XIII, Sp. B, A.P.
M. T. LARSSON	A.P.
M. H. NILSSON	Sp. A
M. A. ÖSTERGREN	Sp. A, A.P.
M. G. PETTERSSON	XII, VI, V, V/VI
M. K. PETERSSON	IX, XVI, XV
M. A. RÅBERG	A.P.
M. A. SUNDIN	A.P.

Suisse (Confédération)

M. F. LOCHER Chef de délégation	A.P.
M. R. RUTSCHI Chef adjoint	GAS 5, II, III, XI, XIII, Sp. B, A.P.

Délégués

M. G. BAGGENSTOS	Sp. A, XIV, IX, I, X/I, X, VIII, A.P.
M. G. FONTANELLAZ	Sp. A, XII, XVI, XV, GAS 3
M. J. VALLOTON	IV, VI, V/VI, V, Sp. B, A.P.

Tanzanie (République Unie de)

M. W. CROMARTY Chef de délégation	A.P.
--------------------------------------	------

Tchécoslovaque (République Socialiste)

M. B. KUBIN Chef de délégation	Sp. A, XIV, IX, I, X/I, X, VIII, A.P.
-----------------------------------	---------------------------------------

Délégué

M. J. VOJCÁK	XI, IV, XV, GAS 3, A.P.
--------------	-------------------------

Thaïlande

M. P. SURASIDHI Chef de délégation	II, III, I, X/I, A.P.
---------------------------------------	-----------------------

Délégués

M. S. LIMPISTHIEN	GAS 5, XIV, IX, X/I, X, Sp. B, A.P.
M. A. SAOVAROS	II, III, I, X/I, A.P.

Togolaise (République)

M. A. AITHNARD Chef de délégation	Toutes les C.E. et A.P.
--------------------------------------	-------------------------

*Participation***Turquie**

M. M. KAMOY
Chef de délégation

GAS 5, II, III, IV, XVI, VI, XI, I, X/I, X, XIII, GAS 3, A.P.

Délégués

M. Y. FIKRET

Sp. A, IV, XII, IX, XI, XVI, XV, V, Sp. B, A.P.

M. B. GARIBAĞAOĞLU

GAS 5, II, III, XVI, I, X/I, Sp. B, A.P.

Union des Républiques Socialistes Soviétiques

M. A. POUKHALSKY
Chef de délégation

Sp. A., IV, XI, XVI, XIII, XV, A.P.

M. I. SAVITSKI
Chef adjoint

II, III, IX, I, X/I, X, VIII, A.P.

Délégués

M. I. BYKOV

XII, XVI, XV, A.P.

M. N. ETROUKHINE

Sp. A, XIV, IX, I, X/I, X, VIII

M^{me} L. ILINA

XI, XIII, Sp.B

M. A. LECHTCHINSKI

XII, XVI, XV, GAS 3, A.P.

M. J. LOPUSHNIAN

Sp. A, XII, IV, XVI, XIII, XV, GAS 3, A.P.

M. S. MARTENITSEN

IV, IX, I, X/I, X, VIII

M. E. TOUMANOVSKI

II, III, I, X/I, X, A.P.

M. V. ZVEZDINE

Sp. A, XIV, IX, I, X/I, X, VIII, A.P.

Interprètes

M^{me} V. KOULBATSKAIA

M^{me} M. LEVTCHENKO

M^{me} R. PERCHAKOVA

M^{me} A. VOLKOVA

Uruguay (République Orientale de l')

M. D. BELTRAMI
Chef de délégation

A.P.

Délégués

M. R. BUONCRISTIANO

A.P.

M. N. FAROPPA

A.P.

M. G. VERDIER

II, III, XI, XIII, Sp. B, XII, XVI, IV, VI, V/VI, V, A.P.

Viet-Nam (République du)

M. TRINH VAN TAN
Chef de délégation

GAS 5, II, III, IX, I, XIII, Sp. B, A.P.

Délégué

M. VUONG QUANG NGHIA

GAS 5, II, III, IX, I, XIII, Sp. B, A.P.

Yougoslavie (République Socialiste Fédérative de)

M. R. PETROVIC
Chef de délégation

Sp. A, XIV, IX, I, XI, XVI, X/I, X, XV, A.P.

II. EXPLOITATIONS PRIVÉES RECONNUES

*Participation***I.T.T. (Argentine)**

M. C. ABBOTT	Sp. A, A.P.
M. M. BEER	A.P.
M. J. DEL GIORGIO	I, X/I, X
M. A. JEZERSKI	I
M. F. RISER	A.P.

I.T.T. (Brésil)

M. J. LEMGRUBER	A.P.
M. V. PARETO	A.P.

Canadian Overseas Telecommunication Corporation (Canada)

M. J. BROWNLEE	Sp. A, XII, XVI, XV
M. V. O'HAGAN	IV, XI, XIII, Sp. B
M. M. PERRAS	IX, I, X/I, X, XV, Sp. B

The Railway Association of Canada

M. L. SWAINE	I
--------------	---

The Telephone Association of Canada

M. A. MACKINNON	IV, XI, XIII
M. N. NACHFOLGER	Sp. A, XII, XVI, XV, Sp. B
M. J. TREMBLAY	Sp. A, II, XI, XIII, Sp. B, A.P.

Entel (Chili)

M. E. CLAUDE	Sp. A, III
M. G. SOTO PERALTA	GAS 5, XII, XI, XIII, Sp. B
M. S. SUWALSKY-WAINCYMER	GAS 5, II, III
M. B. WELLENUS	GAS 5, II, III

Grande compagnie des télégraphes du Nord (Danemark)

M. P. JORGENSEN	I, X/I, A.P.
M. P. LAURSEN	A.P.
M. E. RISBERG	IV, XVI, XV

Compañía Dominicana de Teléfonos (Dominicaine Rép.)

M. J. BEUKEMA	XVI, XV, GAS 3
---------------	----------------

Compañía Telefónica Nacional de España (Espagne)

M. G. BLANCO HERNANDEZ	XI, XIII, Sp. B
M. J. CARRETERO DE CASTRO	XV, Sp. B, GAS 3
M. I. MADRID RODA	XII, IV, XVI, XV
M. J. MANJARRES HURTADO	Sp. A, IX, X/I, X, VIII

Compañía Telefónica Nacional de España (Espagne) (suite)*Participation*

M. F. RIVERO	GAS 5
M. J. ROJO SERRANO	II, III, I, A.P.
M. J. SANCHEZ-MONTERO FILLOL	Sp. A, XII, XVI, XV Sp. B, GAS 3

Aeronautical Radio, Inc. (Etats-Unis)

M. A. K. SINGER	Sp. A, III, I, X/I, X, A.P.
-----------------	-----------------------------

American Telephone and Telegraph Co. (Etats-Unis)

M. F. ANDREWS	XII
M. C. BLOOM	XII, XVI, XV, GAS 3
M. R. BOYD	XV
M. CH. CLOS	II, III, XI, XIII, Sp. B
M. C. DAHLBOM	XI, XIII, Sp. B
M. R. HATCH	XII, XVI
M. G. HELDER	XV
M. R. JAMES	XV
M. J. KARLIN	XIII
M. R. KEEVERS	XI, XIII
M. H. MARCHESI	IV
M. R. MATLACK	Sp. A
M. R. MORRIS	XIII, Sp. B, A.P.
M. D. OLSON	II, III
M. D. OSGOOD	IV
M. J. RYAN	XI, XIII, Sp. B
M. V. VAUGHAN	Sp. A, A.P.
M. D. WARNER	II, III
M. E. WELLS	XI, XIII, Sp. B

Comsat (Etats-Unis)

M. Ch. BAER	II, XII, IV, XI, XII, Sp. B, A.P.
M. J. BARSTOW	Sp. A, XII, XVI, XI, XIII, Sp. B, A.P.
M. J. CAMPANELLA	Sp. A, XII, XVI, XV
M. C. JOHNSON	XI, XIII, Sp. B
M. J. MARTIN	IV
M. S. METZGER	XIII, XV, Sp. B, A.P.
M. J. PUENTE	XI, XV
M. N. SHIMASAKI	XII, XI, XIII

General Telephone and Electronics Corporation (Etats-Unis)

M. G. WALLENSTEIN	XI, XV, GAS 3, A.P.
-------------------	---------------------

I.T.T. (Etats-Unis)

M. G. CANISTRARI	I
M. W. EDGAR	A.P.
M. J. GANCIE	A.P.

*Participation***I.T.T. (Etats-Unis) (suite)**

M. D. INTARTAGLIA	Sp. A
M. J. LAWLOR	XV
M. J. MCNITT	A.P.
M. R. SCOTT	GAS 5, II, XII, XI, XIII, XV, Sp. B, A.P.
M. M. WELLS	A.P.

R.C.A. Communications, Inc. (Etats-Unis)

M. J. HEPBURN	Sp. A
M. M. PINCUS	III, I
M. R. HAMMOND	I, X/I, X, VIII
M. H. HAWKINS	A.P.

Western Union International Inc. (Etats-Unis)

M. E. BROD	IX, III, I
M. R. EGAN	A.P.
M. G. GERMANO	Sp. A
M. T. GREENISH	A.P.
M. C. FIORE	A.P.

The Western Telegraph Co. Ltd. (Argentine)

M. R. THOMAE	GAS 5, IX, XIII, A.P.
--------------	-----------------------

Western Union Telegraph Company (Argentine)

M. J. MORRISON	A.P.
----------------	------

Western Union Telegraph Company (Etats-Unis)

M. J. WEEMS, Jr.	Sp. A, XIV, IX, I, X/I, X, VIII, A.P.
M. G. MCGUIRE	A.P.

Italcable (Argentine)

M. S. BONADONNA	A.P.
M. S. PENAS	A.P.

Italcable (Italie)

M. M. SIGNORILE	II, III, I, XIII
M. W. SULIGOI	IX, X/I, X
M. C. MARTINATO	A.P.

R.A.I. (Italie)

M. C. TERZANI	XV, V/VI, A.P.
---------------	----------------

*Participation***S.I.P. (Italie)**

M. A. ARTOM
M. P. RUMBOLDT

Sp. A, XIV, XI, XIII, VIII
XII, IV, XVI, XV, GAS 3, A.P.

Telespazio (Italie)

M. A. CARUSO

GAS 5, II, III, I, A.P.

Kokusai Denshin Denwa Company, Ltd. (Japon)

M. H. ICHIHARA
M. M. ITANO
M. T. KITAHARA
M. T. KITAZUME
M. K. KOBAYASHI
M. T. MURUI
M. S. SATOMI
M. K. SHIBATA
M. K. TAKEUCHI

Sp. A, XII, XVI, XV
A.P.
II, III, I, X/I, A.P.
Sp. A, XIV, IX, X/I, X, VIII, A.P.
A.P.
II, III, I, X/I, A.P.
II, III, I, X/I
Sp. A, IV, XI, XIII, Sp. B
IV, XI, XIII, Sp. B

Nippon Telegraph and Telephone Public Corporation (Japon)

M. T. ARATANI
M. K. HANDA
M. T. HAYASHI
M. J. JINGUJI
M. H. KAIZUKA
M. K. KAWASAKI
M. R. MINAMI
M. M. MIYAKE
M. M. ROKUNOHE
M. Y. TSUCHIYA
M. M. YOKOTA

XII, XVI, XV, GAS 3
XI, XIII, Sp. B, A.P.
GAS 5, II, III, I, X/I, A.P.
GAS 5, XI, XIII, Sp. B
XII, XVI, XV, GAS 3, A.P.
Sp. B, A.P.
Sp. A, XIV, IX, X/I, X, VIII
Sp. B, A.P.
IV, VI, V/VI, V
GAS 5, II, III
II, I, X/I

Cable and Wireless Limited (Royaume-Uni)

M. J. ELLIOT
M. L. HARRIS
M. P. McCUNNOER
M. J. POWELL
M. W. RAE

Sp. A, XIV, IX, X/I, X, VIII
II, III, I, A.P.
A.P.
XVI, XV, GAS 3
IV, XI, XIII, Sp. B

I.T.T. (Uruguay)

M. A. GUIMARAES

A.P.

Compagnie générale de télégraphie sans fil (France)

M. A. LE PEIGNEUX

A.P.

III. ORGANISMES SCIENTIFIQUES OU INDUSTRIELS

*Désignation***AEG-Telefunken** (République Fédérale d'Allemagne)

M. H. GEISSLER Sp. A, XII, XVI, XV, GAS 3

Albiswerk (Suisse)

M. E. OSWALD XI, XIII, Sp. B

Automatic Telephone and Electric Co., (Royaume-Uni)

M. T. CLOUD Sp. A, GAS 5, XIV, IX, XVI, XV, GAS 3

M. J. GALVIN XI, XIII, Sp. B

Bell Telephone (Belgique)

M. J. A. BROUX XI

Beloianisz H. Gy. (Hongroise République Populaire)

M. I. ERDEI Sp. A, IX, XII

M. I. HORVATH XVI, XV

M. S. LAJKO Sp. A, IX, XI, XII, XV

M. P. MOLNAR X, XIII

Câbles de Lyon (France)

M. J. HOUSSIAUX XV, GAS 3

C.I.T. (France)

M. R. HONO XV, GAS 3

L M Ericsson (Argentine)

M. H. CECOTTI VI

M. M. SERGO GAS 5, II, III

M. A. NYBERG GAS 5, II, III

M. J. SAAVEDRA XI

Ericsson (Suède)

M. T. ANDERSSON Sp. B

M. A. ELLDIN XIII, Sp. B

M. E. ERICSSON XI, XIII, Sp. B

M. E. ERIKSEN XVI, XV

M. L. KARLSTEDT Sp. A, IX, XII, XI, XVI

M. G. MATTSSON VI, V/VI, V

M. J. PYDDOKE IV, XVI, XV, GAS 3

M. G. REDELIUS XI, XVI, XIII, Sp. B

M. S. SÖLVEMARK GAS 5, XV

*Désignation***Ericsson (Suède) (suite)**

M. E. STRINDLUND	Sp. A, XIV, IX, I, X/I, X, Sp. B
M. B. SVEDBERG	IV, XI
M. J. UMIMSKY	GAS 5, II, III
M. B. VOLLMER	IX, XII

G.E.C. (Telecommunications) (Argentine)

M. B. MITCHELSTEIN	IV, XVI, XV
M. R. PONTORIERO	XI, XIII

G.E.C. (Telecommunications) (Royaume-Uni)

M. S. PHILLIPS	Sp. A, XII, IV, IX, XVI, XV, V/VI, Sp. B, GAS 3
M. H. TAYLOR	XI, XIII, Sp. B

General Precision Systems (Etats-Unis)

M. W. LYONS	Sp. A
-------------	-------

Hasler (Suisse)

M. W. CHRISTENER	XI, XIII
M. T. STOLZ	XVI, XV

I.B.M. (France)

M. M. HUMBERT	Sp. A, IX, X/I, X, XI, XIII, XVI, XV, IV
---------------	--

I.B.M. (Suisse)

M. C. ANDREWS	Sp. A
---------------	-------

International Computers Limited (Royaume-Uni)

M. J. HOULDSWORTH	Sp. A
-------------------	-------

I.T.T. (Argentine)

M. R. AMAYA	XIII
M. E. VACAREZZA	II, XI

I.T.T. (Etats-Unis)

M. F. J. DE LOS RIOS	XIII, IV
M. G. R. HOFFMANN	Sp. A, XI, XIII, Sp. B
M. E. JEZISKI	XI, XIII, XVI
M. W. T. JONES	XII, XVI, IV, XV, VIII
M. E. BENHAM	I, X/I, X, VIII
M. A. MELIS	I, X/I, X
M. W. SANDVIG	GAS 5, II, III
M. E. P. G. WRIGHT	

*Désignation***I.T.T. (Royaume-Uni)**

M. F. COPE VI, XV, V/VI, V

I.T.T. (France)

M. A. FROMAGEOT XV

Milgo Electronic Corp. (Etats-Unis)

M. E. BLECKNER Sp. A

M. S. WHANG Sp. A

Northern Electric (Canada)

M. K. B. SIMONSEN XII

M. L. STIENSTRA XI, XIII, XV, Sp. B

M. S. WHITAKER XII, XVI, IV, VI, V/VI, V

M. P. WHITTALL XVI, XV, GAS 3

M. G. WOOLNOUGH XV, VI

N.T.B. (Suisse)

M. J. HINRICHSEN Sp. A, GAS 5, XII, IV, XVI, XIII, XV, Sp. B, GAS 3

Olivetti & Co. (Argentine)

M. A. ANDREOTTI Sp. A IX, I, X, VIII

Olivetti & Co. (Brésil)

M. G. AMARAL MARTINS X, VIII

Olivetti & Co. (Italie)

M. C. CALONNELLO VIII

M. L. VICARIO VIII

M. L. BOCCA VIII

M. O. MAGGI VIII

M. G. QUACCHIA VIII

M. G. ZAFFIGNANI VIII

Page Communications Eng. (Etats-Unis)

M. S. LING GAS 5, II, III

M. J. McLEOD Sp. A, Sp.B, GAS 3

M. L. YEH Toutes les C.E.

N.V. Philips Telec. Ind. (Pays-Bas)

M. W. MILORT Sp. A, IX, X, XI, XIII

M. J. SCHOLTEN XII, XVI, XV, IV, GAS 3

Pirelli (Argentine)

M. R. FARDI XV, VI, V/VI, V

M. J. ZAC XVI, XV, VI, V, IV

*Désignation***Research Institute of the Helsinki Telephone Company (Finlande)**

M. K. RAHKO XIII, Sp. B

Siemens A.G. (Argentine)

M. F. FORTMÜLLER XI
 M. K. KIRN XI
 M^{lle} A. METZ (Interprète)
 M. M. PIÑEIRO XI
 M. L. SANIEZ XI, VIII
 M. H. SCHAEFER (Interprète)

Siemens A.G. (République Fédérale d'Allemagne)

M. R. ADLER XI, XIII
 M. F. BATH Sp. A, IX, XVI, XV
 M. H. BAUER IV, XV, GAS 3
 M. P. BOCKER Sp. A, IX
 M. R. VON BRANDT XVI, XV
 M. K. GOSSLAU X
 M. W. GRAF X/I, X, VIII
 M. R. HANNIG IV, XI, XIII
 M. G. HOHL GAS 5, XII
 M. H. KOPP XVI, XV
 M. F. ROSENHAUPT Sp. A, IX

S.I.R.T.I. (Italie)

M. P. RONZANI VI, V/VI, V

Standard Elektrik Lorenz A.G. (République Fédérale d'Allemagne)

M. H. SCHOOO XI, X/I, X, XIII, Sp. B
 M. L. BECKER Sp. A, IX, XVI, XV, GAS 3
 M. E. GANITTA XII, XI, XVI

Standard Telephones & Cables (Royaume-Uni)

M. H. WILLIAMS Sp. A, XIV, XI

T.R.T. (France)

M. A. TARASSOFF Sp. A, XI, XII, XV, G.A.S. 3

Wandel und Goltermann (République Fédérale d'Allemagne)

M. F. COENNING Sp. A, IV

Wiener Sch. Wachstromwerke (Autriche)

M. R. WAWRIN XI, XIII, Sp. B

IV. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

*Désignation***I.A.T.A.**

M. G. BAURENS	III, IV
M. M. DEKKER	A.P.
M. S. IGLESIAS	IV
M. H. KERSHAW	A.P.
M. C. NGO-MAI	Sp. A

Commission électrotechnique internationale

M. G. FONTANELLAZ	Sp. A, XII, XVI, XV, GAS 3
-------------------	----------------------------

Banque africaine de Développement

M. S. SEÇALL	GAS 5, II, III, GAS 3
--------------	-----------------------

Inter-American Bank

M. A. LEBRUN	GAS 5, XI, A.P.
--------------	-----------------

International Bank for Reconstruction & Development

M. C. WILLOUGHBY	GAS 5, II, III
M. M. SCOFFIER	A.P.

Chambre de commerce internationale

M. R. BAALMAN	Sp. A, II, III, I, X/I, X, A.P.
---------------	---------------------------------

Comité international des télécommunications de presse

M. O. ROBINSON	Sp. A, XIV, II, III, I, X/I, X, A.P.
----------------	--------------------------------------

**Conférence internationale des grands réseaux électriques à haute tension
Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique**

M. M. PAIMBEF	V/VI, V
---------------	---------

Organisation des Etats Américains

M. M. PACHAJOA	Toutes les C.E. et A.P.
----------------	-------------------------

Organisation internationale de normalisation

M. F. WARDEN	Sp. A, A.P.
--------------	-------------

Organisation internationale de radiodiffusion et de télévision

M. M. MAYWALD	Sp. A, XI, XV, Sp. B, A.P.
M. M. PETZOLD	Sp. A, XI, XV, Sp. B, A.P.
M. W. ROLLMANN	II, Sp. B, XVI, XV, IV, A.P.

*Désignation***Organisation/ Météorologique Mondiale**

M. F. PIMENTA ALVES Sp. A, XIV, I, II, III, XIII, A.P.

Union africaine et malgache des postes et télécommunications

M. J. BALIMA IX, I, GAS 5, II, III, XV, GAS 3, A.P.

M. L. METAY IX, I, GAS 5, II, III, XV, GAS 3, A.P.

Union européenne de radiodiffusion (U.E.R.)

M. C. TERZANI XV, V/VI, A.P.

COMITÉ D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

Fonctionnaires de liaison

Arquitecto Julio Alberto HEGUILOR ROCA

Coordinador General

Sr. Hugo Rodolfo DE PAOLA

Coordinador Administrativo

Sr. Pedro AGUADO

Coordinador Financiero

Sr. Juan B. LEGER

Coordinador Técnico

Contrôleurs

Sr. Florentino BATALLA

Supervisor de Oficinas y Servicios

Sr. Osvaldo S. GOMEZ

Supervisor de Salas

Réception

Teniente Coronel Horacio J.A. BIANCHI

Supervisor

Secretario de Embajada de Primera Luis AGUIRRE

Funcionario

Señor Secretario de Embajada de Segunda César M. GONDRA

Funcionario

Señor Secretario de Embajada de Segunda Julio E. LEDESMA

Funcionario

Señor Secretario de Embajada de Tercera Norberto A. AUGÉ

Funcionario

Assistantes des fonctionnaires de liaison

María Luisa CUCULLU RIVAROLA

María Angélica GESINO

Marta E. BARRIONUEVO

Esperanza F. de BARRIL

Renée MAUAD

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'U.I.T.

Désignation

M. M. MILI, Secrétaire général A.P.
 M. J. AUTELLI, expert régional pour l'Amérique latine A.P.
 M. P. BRONZINI, (dépt. de la Coopération technique) Toutes les C.E. et A.P.

COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL TÉLÉGRAPHIQUE
ET TÉLÉPHONIQUE

M. J. ROUVIÈRE, Directeur du C.C.I.T.T.
 M^{me} M. MATTHEY, secrétaire

M. J. BESSEYRE, conseiller supérieur
 M. T. OKABE, ingénieur
 M. TH. DUNNE, ingénieur
 M^{lle} M. POMEL, assistante

M. J. LALOU, conseiller
 M. E. KOTCHEGAROV, ingénieur
 M^{lle} N. SCHULI, assistante

M. R. CHAPUIS, conseiller
 M. M. BETANCOURT MASCAREÑAS, ingénieur
 M^{lle} J. ESTRABAUT, assistante

M. D. J. DORMER, conseiller
 M. R. BAILLOD, ingénieur
 M^{me} M. J. CHEVALLIER, assistante

M. M. MALEK-ASGHAR, ingénieur (PLAN)
 M. A. WOLF, administrateur
 M^{lle} M. BIERI
 M. M. GEROMEL
 M. ESTEBAN
 M^{me} Y. WISARD, administrateur-adjoint
 M^{lle} G. CHENEVIÈRE
 M^{lle} P. GODDING

Réception et enregistrement des délégués

M^{me} M. M. PAULI, chef du Service
 M^{me} M. E. NIETO DE GUERRERO
 M^{lle} B. VAAMONDE
 M^{lle} R. MARTINEZ PAIVA
 M^{me} L. LOPEZ DE GARBO
 M^{lle} E. BELLO COMES

Distribution des documents

M. R. BUECHER, chef du Service
 M. A. HERRERIN
 M^{me} F. ABUIN DE FERNÁNDEZ
 M^{lle} J. BELLO COMES
 M^{lle} J. PEÑA
 M. G. PEREYRA
 M. O. PASTOR
 M^{lle} R. PAVELOI

COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL DES RADIOCOMMUNICATIONS
(C.C.I.R.)

M. N. GADADHAR, conseiller supérieur

Liste des interprètes

Cabine française

M^{lle} Zaresta HOFF
M^{me} Monique DUCROUX
M^{me} M. FERRARIO
M. WERNER
M. M. IRMAN
M^{me} M. REPOND
M. C. VONWILLER
M. R. SCHEURER
M^{me} C. LIOU
M^{me} M. UPTON

Cabine anglaise

M. R. BURTON
M^{me} V. BOULADON
M. D. WALTERS
M. B. RADOFF
M^{me} J. PASCHKOFF
M^{me} A. SIEVEKING
M^{lle} M. GIRI
M^{me} A. BERNASCONI
M. HARLEY

Cabine espagnole

M. ROSENBERG
M. L. D. GARDEL
M^{me} MORAL LOPEZ
M. E. STEVANOVITCH
M^{me} de VITALI
M^{me} GUTTERO
M^{me} B. E. COGLIATI
M. C. MUZIO SAENZ, PENA

Cabine russe

M^{me} T. STRACHINSKA
M. A. TADVOSSIAN
M^{me} N. AGAPIEFF
M^{me} T. DERUGUINE
M^{me} R. PERCHAKOVA
M^{me} V. KOULBATSKAIA
M^{me} A. VOLKOVA
M^{me} M. LEVTCHENKO

Service de traduction

M. J. REVOY, chef du Service linguistique

Section française

M. J. REVOY
M. J. SOULIER
M^{me} P. GARNIER
M. M. REMY
M. P. BONNY
M^{lle} P. MERLET, secrétaire

Section anglaise

M. R. REES
M. J. SUBIOTTO
M^{lle} J. BARLEY
M^{me} R. BOLLINI de VICTORICA
M. TCHARYKOW G.
M^{lle} M. McMAHON, secrétaire

Section espagnole

M. A. QUINTANO
M^{me} DELGADO
M^{me} M. MAGAN
M^{me} M. BELTRAN
M^{me} M. de CALDERON
M^{me} N. de BONOMINI
M. L. DELGADO
M^{me} E. de GALAN
M^{lle} L. FERNANDEZ DEL PINO, secrétaire

Pool dactylographique

M. J. ESCUDERO, chef de Pool

M^{lle} M. L. AROCENA, chef adjoint*Pool français*

M^{lle} A. LEVRIER, chef d'équipe
 M^{me} D. NICOLOVICI, chef d'équipe
 M^{me} F. BARBEZAT
 M^{me} M. L. DUSSAILLANT
 M^{me} M. GRAND
 M^{lle} Y. HARARI
 M^{me} J. HENOUX
 M^{me} L. de MICHELY
 M^{me} S. D. PARDO DE PEDUTO
 M^{lle} M. de PIERO

Pool anglais

M^{me} M. BURT, chef d'équipe
 M^{lle} P. COWAN, chef d'équipe
 M^{lle} S. CHAMBERS
 M. A. GARDINER
 M^{lle} P. GRANT
 M^{me} S. I. de LUCA DE FAVERIO
 M^{me} M. MARCASSOLI
 M^{me} R. M. PAESA
 M^{lle} M. ROITMAN
 M. V. SHARMA

Pool espagnol

M^{lle} M. BAQUÉ, chef d'équipe
 M. F. MASDEVALL, chef d'équipe
 M. J. C. ABRITTA
 M. V. ALVAREZ
 M. O. DÍAZ
 M. M. J. FORTUNATO
 M. A. F. LUONGO
 M. N. A. SELUCHI
 M. O. P. SCHROEDER
 M. C. J. TSCHILLER

*Service de ronéographie*M^{lle} M. CHAMBAZ, chef du service de liaisonM^{lle} F. FABBI, assistante

M. R. F. COSTAS, chef d'équipe
 M. M. MARTINEZ, chef d'équipe
 M. O. BONORA
 M. P. BUGARIN
 M. N. CALCINA
 M. A. CASTRO
 M. S. CIOTTA
 M. H. COSTAS
 M. R. DANESE
 M. R. DUPRAT

M. J. DOMINGUEZ
 M. M. GIMENEZ
 M. O. LOPEZ
 M. M. PEREZ
 M. Ed. PINEIRO
 M. J. PUENTES
 M. J. PUJOLLE
 M. R. RADRIZZANI
 M. H. SALVATORE

LISTE DES DOCUMENTS DE LA QUATRIÈME ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

AP IV n°	Titre
1	Rapport sur l'activité du C.C.I.T.T. entre la III ^e et la IV ^e Assemblée plénière
2	Publication du nouveau <i>Livre Blanc</i>
3	Rapport sur le Secrétariat du C.C.I.T.T.
4	Rapport sur l'Assistance technique
5	Rapport sur les travaux des commissions du Plan pendant la 3 ^e période d'activité du C.C.I.T.T. (juillet 1964-août 1968)
6	Programme des réunions et invitations pour des réunions hors de Genève
7	Rapport sur les méthodes de travail et les attributions des commissions du C.C.I.T.T.
8	Participation des exploitations privées, organisations internationales et organismes scientifiques ou industriels aux travaux du C.C.I.T.T.
9	Election du Directeur du C.C.I.T.T.
10	Rapport à la IV ^e Assemblée plénière sur l'estimation des besoins financiers du C.C.I.T.T.
11	Projets de textes pour la section I de la première partie du tome III (et du tome V) du <i>Livre Blanc</i>
12	Liste des codes télex de destination
13	Liste des indicatifs de pays pour le service international semi-automatique ou automatique téléphonique
14	Rapport préliminaire de la Commission IX (Transmission télégraphique)
15	Rapport préliminaire de la Commission d'études XII à l'Assemblée plénière
16	Rapport préliminaire de la Commission d'études XVI à l'Assemblée plénière
17	Rapport préliminaire sur la télégraphie synchrone
18	Rapport préliminaire de la Commission VIII (Appareils télégraphiques et lignes locales de raccordement)
19	Rapport préliminaire sur les travaux de la Commission I (Exploitation et tarification télégraphiques)

AP IV n°	Titre
20	Rapport préliminaire de la Commission XIV (Transmission et équipements pour la télégraphie fac-similé)
21	Rapport du Groupe de travail IV/5 à la Commission d'études IV
22	Rapport préliminaire de la Commission d'études V à la IV ^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T.
23	Qualité et fiabilité des circuits loués pour les services aéronautiques
24	Rapport préliminaire à la IV ^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. sur les travaux de la Commission d'études VI (période 1964-1968) (Voir aussi document AP IV/38.)
25	Projet de textes pour les chapitres I à IV d'un manuel sur la <i>Protection des lignes et installations de télécommunication contre la foudre</i>
26	Rapport à l'Assemblée plénière (Groupe autonome spécialisé n° 1)
27	Simplification du Règlement télégraphique. (Résolution n° 36 de la Conférence de plénipotentiaires de Montreux)
28	Rapport préliminaire de la Commission d'études I sur la revision du chapitre XXV (Service phototélégraphique) du Règlement télégraphique
29	Rapport définitif à la IV ^e Assemblée plénière. (Ce rapport constitue également le rapport de la réunion de la Commission VII à Genève du 18 au 22 mars 1968.)
30	Emploi pour les échanges internationaux d'une seule unité de transmission
31	Rapport préliminaire sur les travaux de la Commission X (Commutation télégraphique)
32	Rapport préliminaire de la Commission d'études XI
33	Rapport préliminaire sur les travaux de la Commission d'études spéciale A (Transmission de données)
34	Futurs réseaux pour transmission de données et de messages
et corrig.	
35	Rapport préliminaire sur l'alphabet n° 5
36	Rapport préliminaire de la Commission d'études IV à la IV ^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. (Maintenance pour la transmission des lignes, des circuits et des chaînes de circuits internationaux)
37	Projets des nouveaux Avis et des Avis modifiés pour le tome IV
38	Projet de texte pour un manuel sur la <i>Protection des lignes de télécommunication en câbles par maintien sous pression gazeuse</i>
39	Rapport préliminaire à l'Assemblée plénière sur les travaux du Groupe autonome spécialisé n° 5
et corrig.	
40	Proposition tendant à la publication d'un manuel sur la <i>Mise à la terre</i>

AP IV n°	Titre
41	Texte résultant des travaux du GAS 1 pendant la période 1964-1968 et pouvant être utilisé comme base de travail pendant la période 1968-1972 pour la rédaction d'un manuel sur les <i>Mises à la terre</i> (Voir le document AP IV/40, GAS 1 - n° 57.)
42	Textes modifiés à inclure dans le tome IX du <i>Livre Blanc</i> (Annexes au libellé de la Question 1/VI)
43	Propositions d'amendements et d'adjonctions au chapitre V des <i>Recommandations</i> (Voir également le document AP IV/24 - COM VI - n° 55.)
44	Projet de nouvel Avis V.24 — Jonction du modem (Supplément au document AP IV/33)
45	Projet d'Avis concernant les transmissions de données à 48 kilobits par seconde (Supplément au document AP IV/33)
46	Emploi de la fréquence 1900 Hz pour la signalisation sur les circuits pour transmissions radiophoniques
47	Rapport à la Commission d'études XV
48	Rapport du GAS 4 à la IV ^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T.
49	Rapport préliminaire de la Commission XIII à la IV ^e Assemblée plénière
50	Codes et méthodes de signalisation à utiliser avec l'appareil automatique de mesure de la transmission et d'essai de la signalisation
51	Rapport final de la Commission mixte spéciale C à l'Assemblée plénière du C.C.I.T.T.
52	Spécifications du système de signalisation C.C.I.T.T. n° 5 bis
53	Rapport préliminaire à l'Assemblée plénière sur les travaux de la Commission spéciale B
54	Texte des Avis de la série D proposés à l'approbation de l'Assemblée plénière par la Commission d'études III à la suite de ses deux réunions (décembre 1966 et juin 1968)
55	Projet de nouvel Avis E.50 — Nouveau régime d'établissement des comptes internationaux
56	Instruction sur le service téléphonique international
57	Projet de règlement téléphonique
58	Transmissions télévisuelles intercontinentales
59	Spécifications du système de signalisation C.C.I.T.T. n° 6
60	Coordination au sein d'une seule commission d'études de toutes les questions de maintenance et de supervision concernant les communications téléphoniques d'abonné à abonné (Suite du document AP IV/7.)

AP IV n°	Titre
61	Rapport préliminaire à l'Assemblée plénière sur les travaux du Groupe autonome spécialisé n° 2
62	Rapport préliminaire de la Commission d'études XV
63	Questions nouvelles proposées pour la période d'études 1968-1972 (Annexe 6 à la contribution COM XV - n° 176)
64	Rapport préliminaire du GAS 3 à l'Assemblée plénière
65	Systèmes sur paires symétriques et sur paires coaxiales
66	Appareil automatique de mesure pour les circuits radiophoniques
67	Collaboration du C.C.I.T.T. à la revision de la partie « Télécommunications » du vocabulaire électrotechnique international de la C.E.I.
68	Collaboration avec la C.E.I. pour la normalisation des câbles et fils
69	Mesures de bruit par l'appareil automatique de mesure
70	Nouvelles observations sur l'organisation des commissions d'études du C.C.I.T.T.
71	Proposition ayant pour objet d'augmenter le rendement des travaux du C.C.I.T.T.
72	Organisation des commissions d'études: problèmes de maintenance et de qualité de service
73	Rapport final sur la revision de l'Avis V.24 sur les circuits de liaison entre l'équipement terminal de données et l'équipement de transmission de données
74	Rapport final sur le point Z « Utilisation des circuits à large bande » de la Question 1/A (Transmission de données) (Le présent document remplace le document AP IV/45.)
75	Collaboration entre l'I.S.O. et le C.C.I.T.T.
76	Nouvelles questions dont l'étude est proposée pour la période 1968-1972
77	Avis nouveaux ou Avis modifiés de la Commission XIII
78	Rapport de la Commission d'études II à l'Assemblée plénière
79	Modifications proposées à la section 1 de la 1 ^{re} partie du tome V (complément au rapport final de la Commission XII à l'Assemblée plénière)
80	Rapport final de la Commission d'études spéciale A
81	Proposition de question nouvelle: Activité des centres de traitement des données
82	Rapport final à la IV ^e Assemblée plénière de la Commission d'études IV
et corrig.	
83	Rapport final sur l'activité de la Commission d'études XIV (Voir le rapport préliminaire — document AP IV/20.)
84	Rapport final de la Commission XII à l'Assemblée plénière (Voir aussi documents AP IV/15 et AP IV/79.)
85	Rapport définitif à l'Assemblée plénière (groupe autonome spécialisé n° 5)
et addend.	

AP IV n°	Titre
86	Rapport final de la Commission I (Exploitation et tarification télégraphiques)
87	Rapport à l'Assemblée plénière sur les questions communes à l'exploitation et à la commutation télégraphiques
88	Election du Directeur du C.C.I.T.T.
89	Rapport final de la Commission d'études XVI à l'Assemblée plénière
90	Rapport final de la Commission d'études IX
91	Rapport de la Commission d'études III à l'Assemblée plénière et compte rendu de la réunion tenue à Mar del Plata le 27 septembre
92	Rapport final à l'Assemblée plénière de la Commission d'études VI
93	Nouvelle question proposée (pour la Commission d'études XVI)
94	Collaboration du C.C.I.T.T. à la revision de la partie « Télécommunications » du vocabulaire électrotechnique international de la C.E.I.
95	Rapport définitif de la Commission XI à l'Assemblée plénière
et corrig. 96	Rapport final à l'Assemblée plénière (Commission d'études V)
97	Constitution d'une commission spéciale MIC
98	Rapport final (Commission VIII — Appareils télégraphiques)
99	Rapport final du GAS 3 à l'Assemblée plénière (Remplace entièrement le document AP IV/64 - GAS 3 - n° 36.)
100	Ondes pilotes de groupe primaire et de groupe secondaire (A examiner en même temps que le rapport de la Commission spéciale A, et, en particulier que le document AP IV/74.)
101	Projets de questions nouvelles relatives à la fiabilité (A examiner en même temps que le rapport final de la Commission mixte spéciale C — document AP IV/51.)
102	Rapport final (Commission d'études X)
103	Rapport final (Commission d'études spéciale B)
104	Projet de spécification pour l'appareil automatique de mesure de la transmission et d'essais de la signalisation n° 2 du C.C.I.T.T. (Commission d'études IV et XI)
105	Procès-verbal de la première séance plénière
106	Rapport final de la Commission d'études XV
107	Deuxième séance plénière
108	Normalisation du système de signalisation téléphonique M.F.C. (Berne)
109	Déclaration des délégations de la République Socialiste Soviétique de Biélorussie, de la République Populaire de Bulgarie, de la République Populaire Hongroise, de la République Populaire de Mongolie, de la République Populaire de Pologne, de la République Socialiste Soviétique de l'Ukraine et de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques
110	Structure des tarifications nationales sur le développement des télécommunications

AP IV n°	Titre
111	Problèmes relatifs à l'organisation des travaux des commissions du C.C.I.T.T. et du C.C.I.R. concernant les télécommunications spatiales
112	Déclaration de la délégation de la République de Chine à la IV ^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T., Mar del Plata, 1968
113	Déclaration de la délégation des Etats-Unis d'Amérique
114	Rapport final de la Commission XIII à l'Assemblée plénière
115	Rapport sur les méthodes de travail et l'organisation des commissions d'études
116	Procès-verbal de la troisième séance plénière
117	Procès-verbal de la quatrième séance plénière
118	Séparation de l'Assemblée plénière et des réunions des commissions d'études préliminaires à l'Assemblée plénière
119	Rapport de la Commission D — Questions relatives aux pays nouveaux ou en voie de développement
120	Réunion de la Commission du Plan pour l'Amérique latine
121	Réunion de la Commission du Plan pour l'Amérique latine
122	Déclaration de la délégation de la République Socialiste de Roumanie
123	Propositions concernant les termes et les définitions utilisées dans le domaine des télécommunications
124	Propositions présentées à l'Assemblée plénière par le Groupe de travail « Livres »
125	Procès-verbal de la sixième séance plénière
126	Modifications à l'annexe du document AP IV/30 (Unités de transmission)
127	Nouveau texte de la Résolution sur les avis provisoires
128	Rapport de la Commission B à l'Assemblée plénière
129	Procès-verbal de la cinquième séance plénière
130	Prochaine réunion de la Commission du Plan pour l'Afrique
131	Déclaration des délégations du Cameroun, de la République Centrafricaine, du Congo (Brazzaville), de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, du Kenya, du Libéria, du Mali, de la République Malgache, du Nigeria, du Rwanda, du Sénégal, de la Tanzanie et du Togo
132	Rapport final de la Commission C à l'Assemblée plénière
133	Déclaration de la République Sudafricaine
134	Procès-verbal de la septième séance plénière
135	Procès-verbal de la huitième séance plénière
136	Procès-verbal de la neuvième séance plénière
137	Procès-verbal de la dixième séance plénière
138	Procès-verbal de la onzième séance plénière

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PLÉNIÈRES

SÉANCE INAUGURALE

Lundi 14 octobre 1968, à 11 h 30

Président: Lieutenant-colonel R. R. ALBARIÑO (République Argentine)

La séance inaugurale a été honorée de la présence des personnalités suivantes:
le Ministre de l'Intérieur, M. Guillermo A. BORDA;
le Secrétaire d'Etat aux communications, le général Julio Argentino TEGLIA;
le Président de l'Empresa Nacional de Telecomunicaciones, le colonel Oscar Rodolfo DIETRICH;
le Président du Conseil national de la radiodiffusion et de la télévision, le capitaine de vaisseau Carlos Alberto I BARRA;
l'Intendant municipal ad interim de Mar del Plata, M. Hugo Pérez ROJAS.

Des discours furent prononcés par:

le Secrétaire général de l'U.I.T., M. M. MILI;
le Directeur du C.C.I.T.T., M. J. ROUVIÈRE;
le Chef de la délégation argentine, le lieutenant-colonel R. R. ALBARIÑO (*président de l'Assemblée*);
le Secrétaire d'Etat aux communications, le général TAGLIA;
le Ministre de l'Intérieur, M. G. A. BORDA.

DISCOURS DE M. MILI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'U.I.T.

« Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs,

» En 1952 une Conférence de plénipotentiaires tenait ses assises à Buenos Aires; c'est donc pour la seconde fois en 15 ans que la République Argentine offre sa généreuse hospitalité à une conférence importante de l'U.I.T. Mais c'est la première fois qu'une Assemblée plénière de Comité consultatif s'ouvre dans votre beau pays, Monsieur le Ministre.

» Personnellement, c'est également la première fois que j'ai le privilège de me trouver en Amérique du Sud et c'est un grand honneur pour moi de participer aujourd'hui à la séance solennelle d'ouverture de la IV^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T.

» Membre de l'U.I.T. depuis le 1^{er} janvier 1889, l'Argentine a toujours manifesté un grand intérêt aux travaux de l'Union. Depuis une vingtaine d'années cet intérêt s'est traduit par une action dynamique au sein de ses différents organismes permanents. C'est ainsi que l'Argentine a fourni un Secrétaire général à l'U.I.T. en la personne du regretté D^r Marco Aurelio Andrada, dont le souvenir est resté gravé dans toutes les mémoires.

» Le D^r Andrada avait été élu en 1953 par le Conseil d'administration à une époque où la mutation de notre organisation en une institution spécialisée des Nations Unies et son transfert de Berne à Genève exigeaient de la part du Secrétaire général beaucoup de compétence, de dévouement et de savoir-faire.

» De la compétence et du savoir-faire le D^r Andrada en avait beaucoup, car ce juriste éminent alliait à sa vaste culture une finesse et une pénétration remarquables.

» Son visage grave et rayonnant d'intelligence, ses yeux pétillants de malice faisaient une très forte impression sur tous ceux qui l'approchaient.

» Quant à son dévouement à l'U.I.T., il était réellement impressionnant; qu'il me suffise de rappeler que le D^r Andrada mourut à la tâche en juin 1958 après quatre années de dur labeur.

» Membre du Conseil d'administration depuis sa création en 1947 et jusqu'à nos jours, l'Argentine en a assumé la présidence en 1962.

» Enfin, sur le plan régional, l'Argentine mène une intense activité en vue de la réalisation rapide du Réseau interaméricain de télécommunications. Conduite avec intelligence et en parfaite harmonie avec celle des autres pays de l'Amérique latine, cette action marquera, j'en suis convaincu, le début d'une ère nouvelle dans l'histoire du développement du Réseau interaméricain de télécommunications et, partant, du développement économique et social de ce merveilleux continent.

» C'est vous dire, Monsieur le Ministre, combien je me réjouis de me trouver ici aujourd'hui à cette tribune et combien je me sens à la fois honoré et ému.

» Mon émotion est d'autant plus grande que nous inaugurons une Assemblée plénière du C.C.I.T.T. En effet, j'ai eu le privilège de participer aux travaux des trois Assemblées précédentes en tant que chef de délégation d'un petit pays qui croit à la nécessité et à l'efficacité des institutions internationales, particulièrement quand il s'agit de l'U.I.T. Et j'ai pu vivre cette évolution harmonieuse du C.C.I.T.T. au cours des 12 dernières années. Ma participation aux travaux de plusieurs commissions d'études a été pour moi d'un grand profit et m'a permis d'entrer en contact avec des personnalités aussi éminentes que celles qui sont réunies dans cette honorable Assemblée.

» Aussi, il m'est agréable d'exprimer ici ma reconnaissance et ma gratitude à tous ceux qui, au cours de ces réunions, m'ont aidé à compléter ou à parfaire mes connaissances techniques dans des domaines qui me passionnaient et qui me passionnent toujours.

» A maintes occasions, il m'a été donné d'affirmer que l'U.I.T. c'est d'abord et avant tout les C.C.I. Les responsabilités que j'assume depuis 18 mois n'ont fait que me confirmer dans mes convictions tant il est vrai que l'U.I.T. est avant tout une organisation technique et que la technique, toute la technique des télécommunications, se traite au sein des commissions d'études des deux C.C.I.

» Mais la technique évolue rapidement et le rayonnement de l'U.I.T. est plus impressionnant que jamais. Depuis une douzaine d'années les responsabilités de celle-ci sont devenues écrasantes non seulement à cause du progrès fulgurant de la technique et de l'avènement spectaculaire de l'ère spatiale mais aussi à cause de l'entrée en force sur la scène internationale d'un grand nombre de pays nouveaux et en voie de développement.

» Grâce à la forte personnalité de M. Rouvière, cette mutation s'est faite normalement, sans à-coup, au sein du C.C.I.T.T. Tous ceux qui, comme moi, ont été intimement liés aux travaux de cet organisme, ont pu mesurer à chaque Assemblée plénière tout le chemin parcouru.

» Dans bien des domaines les innovations sont nombreuses. Qu'il s'agisse des transmissions de données ou des satellites, les études appropriées ont été entreprises. Grâce à la claire prévoyance de son Directeur, le C.C.I.T.T. a pu prendre chaque fois les mesures qui s'imposaient, dès qu'il le fallait et avec toute la force de conviction nécessaire.

» D'un organisme quasi européen, M. Rouvière a pu faire rapidement du C.C.I.T.T. un organisme à vocation mondiale au profit de tous les Membres de l'Union. On ne peut donc dissocier le rayonnement du C.C.I.T.T. de la personnalité de son Directeur et je voudrais saisir cette heureuse occasion pour dire à M. Rouvière toute mon estime et mon admiration pour l'œuvre qu'il a si généreusement et si habilement accomplie. Je pense sincèrement traduire par là le sentiment général de tous les Membres de l'Union et particulièrement de tous les chercheurs et techniciens qui participent si activement et si efficacement aux travaux du C.C.I.T.T.

» Cette œuvre de rénovation et d'adaptation accomplie grâce aux efforts de tous présente divers aspects dont je voudrais rappeler ici les éléments les plus caractéristiques.

» Tout d'abord mentionnons l'automatique intercontinental et toutes ses implications, conséquence logique de la mise au point du câble téléphonique sous-marin. L'on se souviendra que c'est en 1956, l'année où le C.C.I.T.T. naquit de la fusion du C.C.I.F. et du C.C.I.T., qu'on mit en service le premier câble téléphonique transatlantique à répéteurs immergés.

» Cette innovation marquait le début d'une nouvelle période de l'histoire des télécommunications puisque les réseaux établis dans les divers continents ont été, depuis lors, reliés de plus en plus étroitement, conduisant les techniciens à établir tout naturellement les conditions favorables à une exploitation téléphonique intercontinentale entièrement automatique. Le système de signalisation n° 6 par exemple est né de cette heureuse évolution.

» Le C.C.I.T.T. joue également un rôle important dans les télécommunications spatiales et cela parce qu'il a convenablement et rapidement défini les objectifs à atteindre. C'est ainsi que pour permettre l'intégration des satellites dans le réseau général des télécommunications, le C.C.I.T.T. a émis d'importants Avis, notamment sur le temps de propagation admissible dans une communication téléphonique et en a étudié les conséquences sur le plan d'acheminement international. De plus, le C.C.I.T.T. a fait leur place aux satellites dans l'écoulement du trafic intercontinental dont il a évalué le volume probable pour les dix prochaines années.

» Mais il est un domaine auquel nous attachons une importance particulière, celui de la coopération technique avec les pays nouveaux et en voie de développement. Nous avons bien conscience du fait que cette activité doit continuer à occuper une place de plus en plus grande dans nos préoccupations, et il serait trop long et hors de propos de vous rappeler ici les formes très diverses que peut revêtir maintenant cette aide qui va de l'organisation des stages pour les boursiers à la collaboration dans l'installation de stations terriennes.

» Naturellement le C.C.I.T.T. joue un rôle éminent dans ce domaine et l'on doit admettre que l'ensemble des textes qui seront adoptés par votre Assemblée plénière constituera un guide précieux et une source de documentation inestimable pour les pays nouveaux et en voie de développement.

» Je me permettrais d'insister également sur l'activité des groupes autonomes spécialisés, activité qui a déjà porté ses fruits puisque le GAS 1 a publié les deux tomes de son manuel sur les Réseaux téléphoniques nationaux pour le service automatique et que les manuels sur les Questions économiques relatives aux télécommunications viennent de paraître.

» L'Assemblée plénière de 1964 a décidé d'étendre cette expérience et a créé d'autres Groupes autonomes spécialisés (ou GAS). Bien qu'il ne m'appartienne pas d'entrer dans les détails de ces Groupes, je ne voudrais pas passer sous silence les travaux de deux d'entre eux dont l'objet est très vaste et marque une volonté du C.C.I.T.T. de ne pas séparer les nécessités de la technique des réalités économiques. Il s'agit d'abord du GAS 3 qui est engagé dans la comparaison économique et technique des divers systèmes de transmission sur lignes métalliques ou par voie radioélectrique.

» Le manuel en préparation sera certainement une précieuse source de renseignements pour ceux qui doivent choisir le système répondant le mieux à leurs besoins et à la situation particulière de leur pays. Pour rendre cette étude plus complète, la Commission régionale du Plan pour l'Afrique a proposé à votre Assemblée plénière que le GAS 3 envisage également la comparaison des systèmes par satellites avec d'autres systèmes.

» Dans le même ordre d'idées le GAS 5 procède à des études économiques générales sur le développement des télécommunications, études qui ont une si grande importance pour les pays en voie de développement. Il est en effet essentiel pour ces derniers d'avoir la possibilité de prévoir, par exemple, le pourcentage des ressources nationales qu'il est raisonnable d'affecter aux télécommunications. Nous espérons que le Manuel du GAS 5 leur fournira tous les éléments utiles pour répondre à de telles questions.

» Mais l'action la plus directe menée par le C.C.I.T.T. en faveur des pays nouveaux et en voie de développement est celle qui est dévolue aux Commissions régionales du Plan dont le succès auprès de tous les Membres de l'Union est si éclatant.

» Initialement limitée à l'Europe et au Bassin méditerranéen, la planification des réseaux de télécommunications entreprise par l'U.I.T. s'est rapidement étendue à l'ensemble des continents par la création de quatre Commissions régionales et de la Commission mondiale du Plan.

» Cette organisation structurale qui associe intimement tous les Membres de l'Union au développement harmonieux de leurs réseaux de télécommunications a déjà eu les conséquences les plus heureuses.

» Pour apporter une aide encore plus active aux pays nouveaux et en voie de développement, l'U.I.T. entend faire un pas de plus en procédant à des études de préinvestissement se basant sur les plans établis par les Commissions régionales. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est naturellement associé à de telles études.

» C'est ainsi qu'en Amérique latine par exemple, nous agissons en parfaite collaboration avec la Commission interaméricaine de télécommunications (CITEL) et la Banque interaméricaine de développement (BID). Notre action coordonnée devra conduire les pays de cette région à la réalisation de ce Réseau interaméricain de télécommunications si ardemment souhaitée.

» En Afrique, les progrès sont rapides grâce au ferme appui de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA). Nous sommes sûrs

que les pays africains comprennent tout l'intérêt du projet actuellement présenté au PNUD par l'U.I.T. et nous pensons qu'ils l'appuieront avec enthousiasme dans leur très grande majorité.

» L'intérêt porté par l'U.I.T. au continent asiatique n'est pas moins grand et nous attendons l'approbation du PNUD à un projet similaire pour le développement du réseau de télécommunications de cette importante région du monde. Là également, notre action est efficacement soutenue par la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO).

» Mentionnons en passant que l'U.I.T., ne fait aucune exclusive entre les différents systèmes de transmissions et qu'à la demande des pays intéressés, nous sommes disposés à conseiller ces derniers en vue de l'implantation de leurs stations terriennes.

» Cette mention particulière faite aux stations terriennes souligne tout l'intérêt que nous portons aux télécommunications spatiales, car l'U.I.T. dans son ensemble et particulièrement les Comités consultatifs sont directement concernés par le bouleversement provoqué par l'utilisation des satellites artificiels.

» J'ai déjà eu l'occasion, au nom de l'U.I.T., de souligner l'an dernier à Mexico quelles sont les responsabilités qui incombent à notre Union et quel rôle essentiel elle devrait jouer dans ce domaine à la fois si vital et si complexe.

» Depuis Mexico le problème a considérablement évolué dans le sens de la clarification. Tout d'abord, le Conseil d'administration, cette haute instance de l'U.I.T., a ouvert un large débat au cours de sa 23^e session, débat qui a eu un profond retentissement aussi bien dans les instances nationales que dans les instances internationales. Dans deux résolutions, désormais historiques, la Résolution n° 632 et la Résolution n° 637, le Conseil d'administration a défini avec vigueur et clarté le rôle dévolu à l'U.I.T. dans le domaine de l'espace et décidé le principe de la convocation d'une deuxième conférence spatiale pour la fin de 1970 ou le début de 1971.

» Dans cette perspective le C.C.I.R. joue un rôle particulièrement important pour la préparation technique de cette conférence. A cet effet, il vient de tenir, à Genève, une réunion intérimaire de sa Commission d'études IV chargée des télécommunications spatiales. Cette Commission a approuvé de nombreuses et utiles conclusions qu'il est bien difficile de résumer en quelques mots. Je voudrais cependant mentionner spécialement la création d'un groupe de travail international chargé de procéder rapidement à l'étude des facteurs dont dépend l'efficacité d'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires. Le but à atteindre est l'utilisation la plus efficace et la plus rationnelle de cette orbite communément appelée « orbite de parking », celle-ci devant être considérée comme un bien précieux d'une espèce toute particulière, certes, mais qui doit être accessible à tous.

» Le C.C.I.T.T. est également concerné par les travaux de cette 2^e Conférence spatiale et il est heureux que la IV^e Assemblée plénière se tienne à quelques mois de la prochaine session du Conseil d'administration. Peut-être serez-vous amenés à évoquer certains sujets qui l'intéressent directement. Dans ce cas, toute suggestion de votre part sera la bienvenue tant il est vrai qu'avec ses quatre organismes permanents, l'U.I.T. forme un tout indissoluble et que toute contribution de l'un quelconque d'entre eux ne peut que renforcer l'autorité de l'ensemble.

» Sur le plan international il convient de rappeler que deux mois après la fin de la 23^e session du Conseil, se réunissait à Vienne, sous l'égide des Nations Unies, une Conférence sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. L'importance de cette conférence est soulignée par le nombre et la qualité des personnalités du monde scientifique, juridique ou politique qui y ont participé.

» L'impression générale qui s'est dégagée de cette conférence peut être résumée en quelques points que j'aimerais souligner.

» Tout d'abord la conférence a donné l'occasion à tous ses participants d'affirmer une nouvelle fois que l'espace est un bien qui appartient à tous sans exclusive et qu'il est du droit de chacun d'en tirer le meilleur profit possible. A cet effet la Résolution n° 1721 (XVI) de l'Assemblée générale des Nations Unies a été plusieurs fois évoquée. Comme conséquence logique de cette affirmation de base, tous les participants ont admis que l'heure d'une coordination judicieuse des efforts à l'échelle internationale a sonné.

» Naturellement, les problèmes posés par cette coordination sont très complexes et très divers car ils touchent à presque toutes les formes de l'activité humaine : services des télécommunications, radiodiffusion sonore et visuelle, alphabétisation et culture générale, météorologie, radionavigation aérienne et maritime, radioastronomie sont quelques-uns des services qui utiliseront des satellites.

» Pour assurer cette coordination, la conférence a tout naturellement admis qu'il convenait d'utiliser les organisations internationales existantes, et particulièrement l'U.I.T., en élargissant au besoin leur compétence.

» Ce succès remporté par notre Union, nous le devons principalement aux directives données par le Conseil d'administration et au fait que l'U.I.T. a affirmé sans équivoque qu'elle comptait assumer pleinement ses responsabilités.

» Cependant, il convient de souligner que la plupart des délégués, et particulièrement les membres de la Commission des Nations Unies pour l'Espace, comptaient suivre de très près l'évolution de la situation afin de prendre toute mesure jugée nécessaire par les circonstances. Cela signifie clairement qu'on nous jugera selon les résultats de nos actes.

» Il est donc urgent de procéder rapidement à un travail de compilation et de mise en ordre de nos connaissances et de nos besoins. A cet effet, les administrations des télécommunications, qui constituent le trait d'union naturel entre les différents services nationaux et l'U.I.T., devront s'ouvrir largement à tous les besoins nationaux présents et futurs de manière à ce qu'aucun service concerné ne se sente étranger. Bien au contraire, il importe que tous reconnaissent en l'U.I.T. l'organisation internationale qui doit assurer tout naturellement la coordination nécessaire.

» A ce sujet, il importe de souligner la nécessité d'assurer une information complète de tous les services intéressés à l'intérieur d'un même pays. L'expérience de la Conférence de Vienne a montré que certains délégués des plus éminents n'étaient pas au courant, comme ils auraient dû l'être, de ce qu'est l'U.I.T., de ses prérogatives, de ses travaux. Il s'agit là d'un problème interne à chaque pays mais qui n'en demande pas moins une stricte compréhension du fait que les télécommunications forment une grande famille où aucun service ne doit se sentir déshérité. L'industrie elle-même devra être de plus en plus associée à ces problèmes comme l'y ont déjà associée les premiers pays qui se sont lancés dans l'aventure spatiale.

» Dans bien des cas également, les administrations des télécommunications auraient intérêt à mieux informer leurs services nationaux, chargés des questions spatiales ou des questions de politique générale, en attirant leur attention sur le fait que, pour des raisons autant scientifiques que d'exploitation, les télécommunications forment un tout que ne saurait dissocier l'avènement d'une technique nouvelle.

» Bref, il se pose un problème sérieux d'information à tous les échelons, problème qui requiert de notre part beaucoup d'imagination.

» Pour atteindre le but désiré, aucun moyen d'information ne saurait être négligé. C'est ainsi que le 1^{er} octobre le Secrétaire général de l'U.I.T. a eu le privilège d'inaugurer à Bonn, en compagnie de Monsieur le Ministre de la République Fédérale d'Allemagne, la première exposition consacrée aux activités de l'U.I.T., particulièrement dans le domaine de la coopération internationale. Nous espérons que cette exposition itinérante, qui durera neuf mois et qui est assurée d'un grand succès, se produira dans d'autres pays.

» Un autre moyen qui pourrait être envisagé est l'institution d'une journée annuelle des télécommunications à travers les 135 pays Membres de l'Union. Cette journée pourrait être le 17 mai de chaque année, anniversaire de la signature, à Paris, de la première Convention qui créa notre Union en 1865. Elle serait consacrée à faire mieux connaître l'U.I.T., son rôle et ses activités. Dans le cas où cette idée rencontrerait l'agrément des administrations, je serais heureux de recevoir leurs commentaires et leurs suggestions à son sujet.

» Il va de soi que le Conseil d'administration sera saisi de tous ces problèmes lorsqu'il se réunira en session ordinaire au mois de mai prochain. Il aura entre autres à arrêter définitivement l'ordre du jour de la 2^e Conférence spatiale. L'on se souviendra que chaque administration a déjà reçu un projet d'ordre du jour de cette conférence. Il importe donc qu'elle réfléchisse mûrement à ce projet afin de lui apporter tous les amendements qu'elle jugera nécessaires. En effet, cette conférence marquera un tournant d'autant plus décisif dans l'histoire de notre Union, qu'elle précédera de quelques mois la prochaine Conférence de plénipotentiaires. Elle aura donc la lourde tâche d'asseoir définitivement l'U.I.T. dans son nouveau rôle d'organisation internationale assurant la coordination de toutes les activités liées aux télécommunications spatiales. De ce fait, son ordre du jour devra comporter toutes les questions qui méritent une étude poussée. C'est pour cette raison que nous attendons avec beaucoup d'intérêt les commentaires et suggestions des administrations à leur sujet.

» En ce qui concerne le C.C.I.T.T., il appartiendra à votre auguste Assemblée de définir les domaines de son activité pour les quatre prochaines années. Comme par le passé, je suis convaincu que vous ne manquerez ni de hardiesse ni d'imagination afin de demeurer à la pointe du progrès. Ainsi le C.C.I.T.T. continuera à assumer pleinement le rôle qui lui est dévolu et contribuera à renforcer le rayonnement de l'U.I.T. » [Applaudissements.]

DISCOURS DE M. ROUVIÈRE, DIRECTEUR DU C.C.I.T.T.

« Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs,

» Après l'allocution si remarquable et surtout si complète du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications, après les appréciations flatteuses qu'il a bien voulu porter sur le C.C.I.T.T. et même, à ma très grande confusion, sur son Directeur, je me demande avec inquiétude s'il me reste encore quelque chose à vous dire et si je ne devrais pas renoncer à mon tour de parole. Mais au sein de notre Union de caractère fédéral, le C.C.I.T.T. a conservé sa personnalité et même sa complète autonomie technique, c'est pourquoi je me crois autorisé à prononcer en son nom, quelques mots, très brefs, je vous en donne l'assurance, d'autant plus qu'à cette séance solennelle d'inauguration il m'appartient de remplir certaines obligations auxquelles je ne voudrais à aucun prix me dérober.

» Et tout d'abord je dois m'acquitter d'une immense dette de gratitude envers le Gouvernement de la République Argentine pour l'incomparable hospitalité qu'il offre à notre Assemblée plénière. Trois semaines de séjour dans cette magnifique cité maritime de Mar del Plata ont déjà permis à de nombreux délégués d'apprécier les délicates attentions dont ils n'ont cessé d'être l'objet, ainsi que toutes les commodités mises à leur disposition pour rendre leur travail aussi agréable que fructueux.

» Aujourd'hui le bienveillant intérêt du Gouvernement argentin se traduit par la présence dans cette salle de très hautes personnalités et notre séance d'ouverture connaît de ce fait un éclat tout particulier. En votre nom à tous, MM. les délégués, et au nom des fonctionnaires de l'U.I.T., je tiens à saluer respectueusement et à remercier pour le grand honneur qu'ils veulent bien nous faire M. le Ministre de l'Intérieur, M. le Secrétaire d'Etat aux communications, M. le Président de l'Entreprise nationale des télécommunications, M. le Maire de cette belle ville de Mar del Plata et de nombreuses autres personnalités que vous m'excuserez de ne pouvoir citer toutes.

» Et je n'aurai garde d'oublier ceux qui ont été et continuent d'être les artisans directs du succès de nos travaux et tout d'abord le Colonel Albariño, chef de la délégation argentine, qui va présider nos débats avec une distinction et une autorité dont il m'a déjà donné maintes preuves. Je tiens également à rendre hommage à la Commission d'organisation de l'Assemblée plénière et tout particulièrement à son président M. Heguilor Rocca, architecte, et à son Secrétaire général M. de Paola, car j'ai été le témoin des véritables prodiges qu'ils ont accomplis pour la préparation de cette Assemblée. Enfin je voudrais exprimer ma reconnaissance à tout le personnel argentin du Secrétariat de la Conférence dont la conscience et le dévouement sont exemplaires et qui collabore fraternellement avec le personnel venu de Genève.

» Nous savons gré à nos hôtes, non seulement de nous avoir si généreusement accueillis dans ce pays qui désormais occupe dans nos cœurs une place de choix, mais aussi d'avoir permis pour la première fois à un Comité consultatif de l'U.I.T. de tenir son Assemblée plénière en Amérique latine. C'est là ainsi que le soulignait M. Mili un événement d'une importance capitale. Certains esprits chagrins ont regretté les dépenses élevées qu'entraîne fatalement la convocation d'une grande réunion à 12 000 km du siège de notre Union, je leur ferai observer qu'il s'agit d'un investissement productif. En effet les pays latino-américains, pour mettre en valeur un continent plein de richesses latentes, doivent donner un large essor à leurs réseaux de télécommunications et dans ce but entretenir avec l'U.I.T. des relations beaucoup plus étroites que par le passé. Cette collaboration qui a déjà pris un si heureux départ à Mar del Plata ne peut que se renforcer dans les prochaines années, pour le plus grand bien de l'Amérique latine, de l'U.I.T. et de tous ses pays Membres.

» Je voudrais maintenant payer mon tribut de reconnaissance aux spécialistes éminents de la télégraphie et de la téléphonie qui ont fait du C.C.I.T.T. ce qu'il est aujourd'hui, 12 ans après sa création, c'est-à-dire un organisme à vocation véritablement universelle, attentif aux progrès les plus récents de la technique aussi bien qu'aux besoins des pays en voie de développement. C'est à eux que reviennent les compliments que M. Mili m'adressait avec trop d'indulgence. Je suis heureux et fier qu'ils aient bien voulu m'associer à leurs travaux et me témoigner leur confiance; je me suis senti récompensé de mes efforts chaque fois que j'ai eu le sentiment d'avoir pu leur faciliter la tâche.

» Il me paraît impossible, sans me fourvoyer dans des détails d'une aride technicité, de citer les principales réalisations dont le C.C.I.T.T. peut s'enorgueillir depuis qu'il jette les bases d'un réseau mondial de télécommunications, réseau qui dans un proche avenir sera doté d'une exploitation entièrement automatique, où les liaisons par satellites coexisteront avec les systèmes de

transmissions plus anciens, mais néanmoins en constants progrès. Qu'il me suffise d'affirmer que les résultats déjà acquis sont les garants des succès futurs et que le C.C.I.T.T. poursuivra sa brillante carrière sur la base des conclusions de sa IV^e Assemblée plénière. Peut-être disposera-t-il dans ce but d'une organisation et de méthodes de travail améliorées, en tous cas ses équipes subiront certains changements, car nous le constatons avec tristesse, quelques-uns de ses meilleurs serviteurs l'ont déjà quitté ou s'apprentent à le quitter prochainement pour des raisons diverses; ils seront à l'honneur au cours des jours qui viennent, mais je voudrais dès ce matin leur rendre un hommage amplement mérité.

» Ainsi donc des spécialistes des télécommunications de jour en jour plus nombreux et plus représentatifs des diverses régions du monde, vont continuer au sein du C.C.I.T.T. à se consacrer à leurs chères études. Dans cette période si tristement troublée que traverse actuellement notre planète, j'espère ardemment que leurs efforts ne se traduiront pas seulement par des réussites techniques, mais qu'ils contribueront aussi à la prospérité des hommes et — qui sait ? — peut-être à leur fraternel rapprochement. Si mon vœu est exaucé, la République Argentine, en assurant le succès de la IV^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T., aura fourni une contribution particulièrement précieuse à l'accomplissement de cette noble tâche. » [*Applaudissements.*]

DISCOURS DU COLONEL R. R. ALBARIÑO, PRÉSIDENT DE LA IV^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU C.C.I.T.T.

« Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs,

» C'est à moi qu'est échu le grand honneur de présider les travaux de cette IV^e Assemblée plénière du Comité consultatif international télégraphique et téléphonique, et cet honneur implique une distinction très spéciale pour la République Argentine.

» Nous savons tous les hautes responsabilités qu'entraîne l'accomplissement d'une telle mission, et en m'y vouant je m'engage à consacrer tous les efforts dont je suis capable pour que soient interprétées les aspirations des administrations nationales et des autres institutions intéressées aux travaux de cet organisme international. Je suis d'ailleurs certain que, pour que ce ferme propos s'accomplisse, je pourrai compter sur l'inappréciable collaboration et sur la bienveillance de tous les délégués et fonctionnaires dont la présence ici nous honore.

» Je désire remercier particulièrement le Secrétaire général de l'U.I.T. et le Directeur du C.C.I.T.T. des appréciations flatteuses qu'ils ont exprimées à propos de l'hospitalité de notre pays, de la qualité de l'organisation de cette Assemblée et de la part que nous y avons prise. La conscience de nos responsabilités, je le répète, a été pour nous un encouragement à rechercher la plus grande perfection possible.

» Quand l'Administration argentine a formulé son invitation en proposant notre pays comme siège de l'Assemblée, elle l'a fait dans l'espoir de recevoir ici les représentants des Etats Membres et des différents organismes officiels qui forment la grande famille de l'Union internationale des télécommunications.

» Nous n'ignorons pas alors l'énorme responsabilité qu'impliquent l'organisation et la conduite d'une manifestation de cette ampleur. Mais nous étions également bien sûrs que la compréhension des délégations participantes et des autorités de l'U.I.T. permettrait d'aplanir les difficultés qui pourraient se présenter.

» Il vaut la peine de souligner que c'est la seconde fois qu'une Assemblée plénière du C.C.I.T.T. se réunit hors d'Europe, et la première fois qu'elle se tient en Amérique. Et je puis affirmer que cet événement fera date dans l'histoire des télécommunications argentines.

» Les réunions des Commissions d'études tenues au cours des trois semaines écoulées ont permis de réaliser une tâche ample et féconde et de mettre en évidence en même temps l'importance du contact personnel entre les délégués venus de tous les horizons pour échanger leurs idées dans des conversations directes, toujours constructives et efficaces.

» Nous voici aujourd'hui devant les tâches ardues d'une nouvelle Assemblée plénière de ce C.C.I.T.T. toujours vivace, qui a étendu son champ d'action au monde entier. Nous sommes en présence d'un ordre du jour très vaste et une période d'activité intense nous attend. Nous aborderons ici l'étude d'importantes questions qui concernent tous les problèmes intéressants le domaine des télécommunications, en nous fondant sur les progrès spectaculaires accomplis ces dernières années sur les plans scientifique et technique.

» Le progrès de la technique des télécommunications a été caractérisé notamment par quelques événements de premier ordre, tels que le développement de l'exploitation téléphonique automatique, la croissance rapide des liaisons télex, l'entrée en scène du service de transmission de données et l'introduction dans le réseau mondial des télécommunications par satellites.

» Un autre point d'une importance capitale — déjà mentionné par le Secrétaire général de l'U.I.T. et auquel l'Assemblée devra prêter une attention particulière — est celui qui se réfère à l'assistance technique. La Convention internationale des télécommunications reconnaît l'apport précieux que fournit le C.C.I.T.T. à cet égard, et elle lui assigne dans ce domaine une importante mission, vu le rôle tout à fait exceptionnel de cette activité pour les pays nouveaux ou en voie de développement et pour l'expansion mondiale des services de télécommunications.

» Il n'est pas douteux qu'on attend de cette Assemblée d'importantes décisions sur toutes ces questions. Je vous répète donc que notre tâche sera difficile et absorbante, que notre responsabilité est lourde. Mais je suis absolument convaincu que, grâce à l'expérience bien connue de Messieurs les délégués ici présents, des résultats largement positifs pourront être obtenus une fois de plus, résultats qui se traduiront par une série de normes et d'Avis qui aideront à la compréhension mutuelle et à la collaboration entre les administrations, et favoriseront l'essor des télécommunications tant dans l'ordre national que dans le domaine continental et intercontinental.

» Attachons-nous donc avec optimisme, dans un large esprit de coopération, aux travaux qui nous incombent, tout en ayant en vue la consolidation de l'Union internationale des télécommunications et l'efficacité la plus complète du C.C.I.T.T.

» J'éprouve une grande satisfaction à souligner ici combien les pays de l'Amérique latine s'intéressent aux activités du C.C.I.T.T. et je forme les vœux les plus fervents pour que cet intérêt si positif s'accroisse encore dans l'avenir.

» Je souhaite, Messieurs, que cette belle ville de Mar del Plata, orgueil de la République Argentine, soit un cadre propice au succès de nos travaux. Bien que je l'aie déjà fait personnellement en maintes circonstances, chaque fois qu'il me l'a été possible, je profite de cette occasion pour vous souhaiter officiellement à tous, Messieurs les délégués, fonctionnaires et participants, au nom de la délégation argentine et des fonctionnaires de mon Administration, ainsi qu'en mon propre nom, la plus cordiale bienvenue, tout en vous disant notre désir que votre séjour en ces lieux soit heureux et demeure dans vos cœurs à travers les années.

» En ma qualité de président de l'Assemblée et de chef de la délégation de mon pays, je m'engage à faire tous mes efforts pour qu'il en soit ainsi, et je vous remercie d'avance de l'appui que, j'en suis sûr, ne manqueront pas de m'accorder Messieurs les délégués et les fonctionnaires de l'Union internationale des télécommunications.

» A vous tous, Messieurs, un chaleureux merci! » [*Applaudissements.*]

DISCOURS DU GÉNÉRAL TEGLIA, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX COMMUNICATIONS DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE

« Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

» Au nom du Gouvernement argentin et du Secrétariat d'Etat aux Communications, je souhaite la bienvenue à nos hôtes distingués: hauts fonctionnaires, délégués, techniciens, experts, observateurs et représentants des compagnies privées, venus participer à la IV^e Assemblée plénière du Comité consultatif international télégraphique et téléphonique, dont la présence nous honore grandement et à qui nous souhaitons un agréable séjour.

» Votre seule présence à cette assemblée solennelle lui confère un relief international d'une immense portée. Venus jusque des pays les plus lointains, vous vous trouvez ici réunis pour mettre en commun vos connaissances techniques et formuler des recommandations et des règles d'application universelle qui enrichiront l'histoire des télécommunications, en raccourcissant les distances et en contribuant au progrès, à l'unité et au bien-être des peuples...

» Ainsi se réalise un des objectifs primordiaux du C.C.I.T.T., organisme qui, en 12 ans d'existence seulement, s'est nourri de la fructueuse expérience que lui ont transmise ses prédécesseurs, le Comité consultatif international télégraphique, le Comité consultatif international téléphonique, ainsi que les pays Membres de l'Union internationale des télécommunications, les exploitations privées reconnues et les organismes scientifiques et industriels.

» Il surgit de tout cela un fait prodigieux, qu'il est de notre devoir de signaler. Nous vivons une époque de constantes fluctuations, où le développement de la technique va de pair avec le progrès de la science et c'est justement là que le rôle de l'homme devient fondamental. L'œuvre que vous réalisez est profondément humaine, non seulement en ce qu'elle apporte pour l'enrichissement de l'esprit, mais aussi parce qu'elle se projette vers un avenir rempli d'espérances.

» Je tiens à mettre en relief la précieuse collaboration apportée par les membres des Commissions d'études de tous les pays représentés en cette Assemblée, qui depuis trois semaines ont travaillé intensément, dépensant le meilleur de leur enthousiasme et de leurs connaissances afin d'établir les bases d'un plan rationnel de développement des télécommunications.

» Le grand nombre de pays et de délégués qui participent à ces réunions donne une image d'universalité qui traduit éloquemment l'intérêt croissant qu'ont éveillé dans le monde entier les réalisations concrètes du C.C.I.T.T. et l'accroissement général des télécommunications.

» Les accords internationaux, fondés sur des normes établies d'après l'avis de l'ensemble des techniciens qui assistent à vos réunions, se manifestent au travers de l'avance dynamique de la civilisation, qui permet de grouper tous ces efforts au bénéfice de la communauté. Leur but est d'assurer l'avenir de l'humanité et le progrès spirituel des peuples en mettant à la disposition de l'homme d'aujourd'hui les moyens de lui procurer un destin de grandeur.

» Les télécommunications jouent dans le monde actuel un rôle prépondérant. L'humanité entière a besoin que les hommes communiquent entre eux, se connaissent, échangent leurs idées et se transmettent tout ce qui a trait à la culture et au caractère des peuples. On sait que dans un monde moderne, en pleine évolution, ce sont les pays nouveaux, ceux qui sont encore jeunes ou ceux qui sont en voie de développement, qui ont le plus besoin de la coopération technique que leur apporte le C.C.I.T.T., lequel, en tant qu'organisme international, a une mission très importante à remplir et d'une énorme responsabilité.

» A l'ère du satellite — la plus haute prouesse accomplie par l'homme — le C.C.I.T.T. doit agir avec le rythme rapide que lui impose le déroulement des événements les plus extraordinaires du moment, afin non seulement de conserver sa tradition, mais aussi d'accompagner, parallèlement, le déchaînement des faits et des problèmes qui se succèdent sans arrêt à l'horizon d'une technique neuve qui marche à pas de géant.

» Le trait caractéristique et primordial de cette IV^e Assemblée plénière du Comité consultatif international télégraphique et téléphonique est le fait que cet organisme, dont la sphère d'action se limitait à l'origine au continent européen, se compose aujourd'hui de 134 pays qui recouvrent le monde entier. Il existe donc non seulement une fusion de races, mais un langage commun, une même façon d'être et de sentir, un but unique: l'échange réciproque et le perfectionnement technique dans les réalisations pratiques de l'existence humaine.

» La République Argentine se sent très fière d'être le siège de cette grande Assemblée internationale, d'où surgiront, sans aucun doute, des conclusions de portée considérable et insoupçonnée, fondées sur des principes d'universalité et de concorde.

» Messieurs, je vous souhaite à tous un succès total dans la tâche élevée qui vous a été confiée et je suis persuadé que grâce à votre expérience vous obtiendrez des résultats positifs qui se traduiront par un enrichissement technologique, pour le bonheur et le bien-être de tous les peuples du monde. » [*Applaudissements.*]

DISCOURS DU D^r GUILLERMO BORDA, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

» C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole au cours d'une cérémonie si chargée de sens: l'ouverture de la IV^e Assemblée plénière du Comité consultatif international télégraphique et téléphonique qui réunit les délégations du monde entier, composées d'experts et de spécialistes éminents chargés d'étudier les aspects fondamentaux de la technique des télécommunications.

» Ce merveilleux domaine de la communication a toujours suscité en l'homme un intérêt vital; ce sont en effet les paroles, les signes, les symboles, les sons qui permettent aux individus et aux peuples d'entrer en relations et d'arriver à se connaître. A notre époque, les télécommunications sont devenues l'un des éléments indispensables à la communauté des nations.

» Le progrès actuel a à tel point perfectionné les méthodes et les techniques utilisées qu'il a bouleversé toutes les structures des télécommunications et que les différents systèmes télégraphiques et téléphoniques se succèdent à un rythme vertigineux.

» C'est pour cela que l'on peut affirmer que le C.C.I.T.T. assume une très lourde responsabilité, puisqu'il doit non seulement sauvegarder l'œuvre déjà accomplie, mais encore la promouvoir et la répandre dans le monde entier afin que tous les pays, et notamment les pays en voie de développement, puissent profiter des ressources des techniques les plus modernes et bénéficier des bienfaits des télécommunications intéressant l'activité humaine sur les plans spirituel, culturel, social, politique et économique.

» L'évolution et le progrès des télécommunications font date dans l'histoire des peuples; ils ont en effet permis d'apporter des solutions satisfaisantes à nombre de problèmes communs en facilitant les échanges et en contribuant efficacement à la coopération entre les divers pays.

» L'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification concernant la télégraphie et la téléphonie, l'élaboration d'Avis relatifs à la création et au progrès des télécommunications soit dans le cadre national — surtout dans le cas des pays nouveaux ou en voie de développement —, soit dans le cadre régional ou international, constituent les objectifs fondamentaux du C.C.I.T.T. C'est en cela que la tâche qui lui a été confiée acquiert une si haute signification et qu'il importe à tel point d'assurer le bon fonctionnement de cet organisme

» La République Argentine, qui a eu l'honneur d'être choisie comme siège de la IV^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T., a désiré qu'elle ait lieu dans la ville de Mar del Plata qui s'intégrera au système de télécommunications par satellites réalisé à l'aide de la station terrienne de Balcarce et qui symbolise ainsi le début de l'ère nouvelle marquée par une technique audacieuse et sagement utilisée en vue du développement harmonieux de l'humanité tout entière.

» Des réunions comme la IV^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. permettent d'échanger des renseignements et les résultats des expériences effectuées, d'examiner les diverses méthodes et techniques appliquées et de jalonner le progrès continu et de plus en plus rapide des télécommunications.

» L'homme est aujourd'hui à même de transmettre les images et les paroles à partir de n'importe quel endroit de la planète. Nous pourrions bientôt, en Argentine, voir et entendre ce qui se passe au même instant dans les pays les plus lointains. Ces nouvelles possibilités permettent de nourrir de grands espoirs en ce qui concerne le progrès humain mais elles font en même temps naître certaines appréhensions: il peut en effet se faire qu'elles soient utilisées non pas pour le bien général, mais pour servir les intérêts de groupes ou de pays forts de leur puissance économique ou technique. Plus progresse la technique, plus s'accroît ainsi la responsabilité de ceux qui contrôlent les moyens de télécommunication et de diffusion et qui doivent veiller à ce que leur développement ne constitue pas un danger.

» Mesdames et Messieurs, l'immensité des distances, la diversité des langues et des cultures font parfois douter de la possibilité d'une entente universelle. Les télécommunications ont cependant permis de vaincre ces obstacles et les principes nécessaires à la bonne entente des peuples s'affirment chaque jour davantage.

» Plus le message éveillera d'échos, plus on comprendra l'importance des objectifs fixés par le C.C.I.T.T., et plus il sera facile de surmonter les difficultés techniques et de résoudre les problèmes complexes que posent les télécommunications.

» Voilà la tâche que vous êtes invités à accomplir au sein de cette IV^e Assemblée plénière. Nous ne doutons pas que vous ne vous en acquittiez avec le sens des responsabilités et l'efficacité dont ont déjà fait preuve les délégations ici présentes. Elle se traduira par des Avis concernant la coopération technique et par l'établissement de programmes de travaux auxquels nous entendons tous participer pour aboutir à leur heureuse réalisation.

» J'ai foi dans le succès de vos délibérations et je saisis cette heure solennelle pour adresser mes vœux les plus chaleureux de bonheur et de prospérité aux peuples que vous représentez. »
[Applaudissements.]

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 14 octobre 1968, 16 heures

Président: Lieutenant-colonel R. R. ALBARIÑO (République Argentine)

Sujets traités:

1. Nomination des vice-présidents de l'Assemblée plénière.
2. Constitution des Commissions de l'Assemblée et élection de leurs présidents et vice-présidents.
3. Programme des travaux de l'Assemblée plénière pour la première semaine.
4. Question des votes par procuration.
5. Election du Directeur (documents AP IV/9 et AP IV/88).

1. Nomination des vice-présidents de l'Assemblée plénière

Les propositions des chefs de délégation concernant la nomination des vice-présidents de l'Assemblée plénière sont *approuvées* par applaudissements; les cinq vice-présidents désignés sont les suivants:

- M. M. BEN ABDELLAH (Maroc),
- M. R. T. BLACK (Etats-Unis),
- M. A. B. BJÜREL (Suède),
- M. T. KASHIWAGI (Japon),
- M. A. POUKHALSKY (Union des Républiques Socialistes Soviétiques).

2. Constitution des Commissions de l'Assemblée et élection de leurs présidents et vice-présidents

L'Assemblée *décide* de constituer, suivant les propositions des chefs de délégation, quatre Commissions d'Assemblée plénière et procède à l'élection de leurs présidents et vice-présidents:

	<i>Présidents</i>	<i>Vice-présidents</i>
Commission A — Méthodes de travail et organisation des Commissions d'études	M. B. WILLIAMS (Royaume-Uni)	D ^r Z. SZPIGLER (Pologne)
Commission B — Programme des travaux des Commissions d'études	M. R. C. SUEUR (France)	M. S. MAMADOU ALIOU (Mali)
Commission C — Contrôle budgétaire	M. O. H. MOHAMED (Pakistan)	M. J. A. WILTGEN (Brésil)
Commission D — Coopération technique	M. I. GIRMAW (Ethiopie)	M. G. E. de SILVA ELLAWELA (Ceylan)

3. Programme des travaux de l'Assemblée plénière pour la première semaine (*pour mémoire*)

4. Vote par procuration

Le PRÉSIDENT rappelle la question du vote par procuration qui a fait l'objet de longues discussions pendant la réunion des chefs de délégation. Il demande au Directeur du C.C.I.T.T. de faire le point à ce sujet.

Le DIRECTEUR DU C.C.I.T.T. rappelle qu'à son avis le texte du numéro 13 de la Convention internationale des télécommunications: « Chaque Membre a droit à une voix à toutes les conférences de l'Union, à toutes les réunions des Comités consultatifs internationaux auxquelles il participe ... » signifie que seuls les délégués participant effectivement aux Assemblées plénières des Comités consultatifs y ont le droit de vote. Il convient cependant de ne pas oublier que cette interprétation est toute personnelle, que nombre de délégués ont exprimé un avis opposé, que, selon le Secrétaire général de l'U.I.T., c'est à l'Assemblée plénière elle-même de prendre une décision à ce sujet et qu'en 1966, lors de l'Assemblée plénière du C.C.I.R. à Oslo, le vote par procuration a été admis.

A la demande du Président, le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de l'U.I.T. rappelle la déclaration qu'il a faite au cours de la réunion des chefs de délégation: c'est aux délégués de décider s'il convient d'appliquer de façon large ou restrictive les dispositions du numéro 13 de la Convention.

Après un échange de vues auquel prennent part les délégués de l'U.R.S.S., de l'IRLANDE, de la MALAISIE et du ROYAUME-UNI, l'Assemblée décide que les pays auxquels une procuration a été remise en bonne et due forme pourront voter, au cours de la présente Assemblée plénière, pour les pays dont émane ladite procuration.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de l'U.I.T. suggère que le Groupe de la « Charte » qui se réunira en février 1969 pourrait attirer l'attention de la prochaine Conférence de plénipotentiaires sur les difficultés rencontrées dans l'interprétation du numéro 13 de la Convention.

5. Election du Directeur

Le délégué de l'ARGENTINE rappelle que, selon le document AP IV/88, le poste de Directeur du C.C.I.T.T. n'a fait l'objet que d'une seule candidature. Il propose en conséquence de désigner par acclamation M. Rouvière comme Directeur du C.C.I.T.T.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de l'U.I.T. attire l'attention de l'orateur sur le fait que le Conseil d'administration de l'U.I.T. n'a pas prévu cette possibilité.

Le délégué de l'ITALIE propose également que l'élection ait lieu par acclamation.

Le DIRECTEUR DU C.C.I.T.T. attire l'attention des délégués sur le fait que le candidat doit recueillir, pour être élu, la majorité des voix. Il convient donc de tenir compte des abstentions.

L'Assemblée décide de procéder à un vote et désigne comme scrutateurs les chefs des délégations respectives de la SUISSE, de la TURQUIE et de l'URUGUAY.

Après une courte interruption, la séance reprend à 17 h 45, en l'absence du Directeur du C.C.I.T.T.

M. BESSEYRE, conseiller supérieur du C.C.I.T.T., procède à l'appel des votants (voir l'Appendice au présent document).

Le PRÉSIDENT donne le résultat du vote: 73 pays ont voté; 69 voix en faveur de M. Rouvière et 4 abstentions. Il est heureux d'annoncer à M. Rouvière, qui reprend à ce moment sa place à la tribune, qu'il est élu Directeur du C.C.I.T.T. pour la période allant jusqu'à la clôture de la V^e Assemblée plénière de cet organisme.

Le Secrétaire général de l'U.I.T. félicite, en son nom et au nom du Comité de coordination de l'U.I.T., M. Rouvière pour sa brillante réélection. La forte personnalité de

M. Rouvière, son action dynamique et efficace rendent depuis 12 ans les plus grands services à l'U.I.T. et au C.C.I.T.T. Sa présence au sein du Comité de coordination constituée, de plus, un élément de continuité et de stabilité fort précieux pour les fonctionnaires plus jeunes ou plus nouveaux qui participent aux travaux dudit Comité et qui bénéficient ainsi de la grande sagesse et de la longue expérience de l'actuel Directeur du C.C.I.T.T.

Les chefs des délégations de l'ARABIE SAOUDITE et du PAKISTAN félicitent à leur tour M. Rouvière.

Le Directeur du C.C.I.T.T. fait part au Président et aux délégués de son heureuse émotion. Il les remercie de la confiance et de l'amitié qu'ils viennent de lui témoigner; sa gratitude va également aux délégués qui se sont abstenus de voter en songeant sans doute qu'il méritait le repos. Il s'efforcera cependant de mettre toutes ses forces au service de l'U.I.T. en général et du C.C.I.T.T. en particulier. Il remplira son mandat jusqu'à la V^e Assemblée plénière de cet organisme. Il estime qu'il pourra jouir alors d'un repos bien gagné et ne demandera pas le renouvellement de sa charge.

La séance est levée à 18 h 40.

APPENDICE

Liste des pays ayant voté

Arabie Saoudite	Indonésie
Argentine (République)	Iran
Australie	Irlande
Autriche	Israël
Belgique	Italie
Biélorussie	Japon
Brésil	Jordanie (par délégation de pouvoir à Koweït)
Bulgarie (par délégation de pouvoir à la Hongrie)	Kenya
Cameroun	Koweït
Canada	Liban
Centrafricaine (République)	Libye
Ceylan	Malaisie
Chine	Malgache (République)
Congo (Brazzaville)	Mali
Corée	Maroc
Danemark	Monaco (par délégation de pouvoir à la France)
Ensemble des territoires représentés par l'Office français des postes et télécommunications d'Outre-Mer	Mongolie (par délégation de pouvoir à la Pologne)
Espagne	Nigeria
Etats-Unis d'Amérique	Norvège
Ethiopie	Ouganda (par délégation de pouvoir à la Tanzanie)
Finlande	Pakistan
France	Paraguay
Gabonaise (République)	Pays-Bas
Ghana	Philippines
Guyane	Pologne
Hongrie	Portugal
Inde	République fédérale d'Allemagne
	R.S.S. de l'Ukraine

Roumanie	Tchécoslovaquie
Royaume-Uni	Territoires des Etats-Unis d'Amérique
Rwandaise (République)	Thaïlande
Sénégal	Togolaise (République)
Sudafricaine (République)	Turquie
Suède	U.R.S.S.
Suisse	Uruguay
Tanzanie	Viet-Nam
Tchad (par délégation de pouvoir à la République centrafricaine)	Yougoslavie

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 15 octobre 1968, 9 h 30

Président: Lieutenant-colonel R. R. ALBARIÑO (Argentine)

Sujets traités:

Documents n^{os}

- | | |
|--|--|
| 1. Hommage aux délégués décédés depuis la III ^e Assemblée plénière. | |
| 2. Remerciements aux délégués retraités depuis la III ^e Assemblée plénière. | |
| 3. Rapport de la Commission d'études XII | AP IV/11, 15, 79 et 84
(AP IV/53 et 68) |
| 4. Rapport de la Commission d'études XVI | AP IV/11, 16 et 89
(AP IV/79) |
| 5. Rapport du Groupe autonome spécialisé n ^o 2 | AP IV/61 |
| 6. Rapport du Groupe autonome spécialisé n ^o 5 | AP IV/39, 85 et addendum |

1. Hommage aux délégués décédés depuis la III^e Assemblée plénière

Le DIRECTEUR DU C.C.I.T.T. rend tout d'abord hommage au D^r Sarwate, Secrétaire général de l'U.I.T., décédé en 1967, puis donne lecture des noms des délégués aux réunions du C.C.I.T.T. qui sont décédés depuis la III^e Assemblée plénière:

M. T. A. Housley (Australie)
M. C. Debroux (Belgique)
M. C. J. Colombo (Canada)
M. Y. Y. Bang (Chine)
M. A. A. Hennings (Etats-Unis, I.T.T. World Communications)
M. P. Chavasse (France)
M. Leguen (France)
M. Schneider (France)
M. H. Blindheim (Norvège)
M. Sahtar Ayub (Pakistan)
M. R. Deutler (R. F. d'Allemagne)
M. H. E. Wilcockson (Royaume-Uni)
M. R. M. Chamney (Royaume-Uni)
Captain H. Legge (Royaume-Uni)
Mr. V. Amarantov (U.R.S.S.)
Mr. V. Ermakov (U.R.S.S.)

L'Assemblée, debout, observe une minute de silence pour honorer leur mémoire

2. Remerciements aux délégués retraités depuis la III^e Assemblée plénière

Le DIRECTEUR DU C.C.I.T.T. donne lecture des noms des délégués qui ont pris leur retraite depuis la III^e Assemblée plénière. Au nom de l'Assemblée, il leur souhaite une longue et heureuse retraite:

M. W. A. E. Nielsen (Australie)
 M. L. A. Fincher (Australie)
 M. A. E. Shepherd (Australie — O.T.C.)
 M. R. R. Long (Australie — O.T.C.)
 M. N. Weninger (Autriche)
 M. F. Henneberg (Autriche)
 M. E. Adam (Autriche)
 M. H. Schmid (Autriche)
 M. F. Schmidl (Autriche)
 M. L. Ros (Belgique)
 M. C. H. McGuire (Canada)
 M. W. S. A. Gunasekera (Ceylan)
 M. C. R. Anktetel (Ceylan)
 M. J. Garrido (Espagne)
 M. J. M. Clara (Espagne)
 M. E. del Riego (Espagne)
 M. Ch. M. Mapes (Etats-Unis — A.T. & T. Co.)
 M. W. E. Bloecker (Etats-Unis — A.T. & T. Co.)
 M. R. I. Wilkinson (Etats-Unis — A.T. & T. Co.)
 M. L. G. Chapin (Etats-Unis — Western Union International)
 M. M. A. Woodward (Etats-Unis — F.C.C.)
 M. G. Terras (France)
 M. A. Chovet (France)
 M. R. J. C. Roquet (France)
 M. Belus (France)
 M. L. Larsen (Norvège)
 M. J. Ringstad (Norvège)
 M. Al-Haj Abdul Hammid (Pakistan)
 M. H. Bornemann (R. F. d'Allemagne)
 M. W. Grünefeldt (R. F. d'Allemagne)
 M. D. A. Barron (Royaume-Uni)
 M. R. O. Carter (Royaume-Uni)
 M. R. H. Franklin (Royaume-Uni)
 M. E. F. H. Gould (Royaume-Uni)
 M. K. M. Herron (Royaume-Uni)
 M. R. N. Renton (Royaume-Uni)
 M. R. V. Cade (Royaume-Uni — Cable and Wireless)
 M. L. A. Wilkins (Royaume-Uni — Cable and Wireless)
 M. M. Van Hasselt (Royaume-Uni — Chile Tel. et I.T.T.)
 M. J. Kemp (Royaume-Uni — Chile Tel. et I.T.T.)
 M. E. P. G. Wright (Royaume-Uni — Chile Tel. et I.T.T.)
 M. H. Sterky (Suède)
 M. S. Hultare (Suède)
 M. N. Rönnblom (Suède)
 M. Langenberger (Suisse)
 M. Wettstein (Suisse)
 M. Wehbi Basar (Turquie)

3. Rapport de la Commission d'études XII (Qualité de la transmission téléphonique)

En l'absence du rapporteur principal, M. F. Kroutl (Tchécoslovaquie), et du vice-rapporteur principal, M. M. F. T. Andrews (Etats-Unis), M. J. LALOU, conseiller du C.C.I.T.T., présente l'activité de la Commission d'études XII au cours de la période 1964-1968. Le rapport préliminaire de cette Commission se trouve dans les documents AP IV/11 et 15 et son rapport final dans les documents AP IV/79 et 84.

Les réponses aux questions dont l'étude avait été confiée à la Commission d'études XII et les textes des Avis nouveaux ou modifiés qu'elle propose ne donnent lieu à aucune observation.

Cependant, en ce qui concerne les suppléments proposés, le délégué de l'U.R.S.S. soulève, à propos des suppléments 3, 4 et 7, une question de principe: ces textes sont des résumés d'articles parus dans des publications spécialisées auxquelles tous peuvent avoir accès et, de plus, ils seront périmés au moment où paraîtra le *Livre Blanc*, il ne lui paraît donc pas nécessaire de les insérer dans cet ouvrage. Il en demande la suppression.

M. Lalou, conseiller du C.C.I.T.T., fait observer qu'il conviendrait alors de mentionner les textes originaux dans la bibliographie.

Ces deux propositions sont *acceptées*.

Le délégué de la FRANCE propose alors d'élargir cette décision et demande la suppression de tous les suppléments qui résument des textes déjà parus dans des publications en se bornant à citer les documents de base dans les bibliographies appropriées. Cette proposition *est acceptée*.

Au moment de passer à l'examen des questions proposées par la Commission d'études XII pour la prochaine période, le délégué de l'U.R.S.S. demande s'il ne convient pas à ce propos de préciser le mandat de la Commission B de l'Assemblée plénière. En effet, si l'Assemblée prend maintenant des décisions sur les Questions, la Commission B, qui est un organe de l'Assemblée, ne pourra remettre ces décisions en cause. Il faut donc savoir si la Commission B peut se prononcer sur la validité des Questions ou si elle aura seulement à décider de leur attribution et de leur priorité relative.

A la suite d'une discussion, *il est décidé* que l'Assemblée plénière se prononcera sur les Questions proposées par chaque Commission d'études à l'occasion de l'étude de leur rapport, la Commission B, dont le temps sera d'ailleurs fort limité, se prononçant simplement sur leur attribution et sur leur priorité relative.

L'Assemblée plénière *approuve* ensuite le rapport final de la Commission d'études XII.

Le PRÉSIDENT adresse ses félicitations et ses remerciements à tous ceux, absents ou présents, qui ont participé aux travaux de la Commission d'études XII.

4. Rapport de la Commission d'études XVI (Circuits téléphoniques)

M. Franklin (Royaume-Uni), qui avait été élu rapporteur principal par la III^e Assemblée plénière, ayant pris sa retraite dans l'intervalle entre les deux Assemblées, c'est le vice-rapporteur principal, M. CLAEYS (Belgique), qui résume l'activité de la Commission d'études XVI et présente son rapport à l'Assemblée.

Après avoir rendu hommage à M. Franklin, il propose au Président de l'Assemblée d'envoyer un message de sympathie au « Père du nouveau plan de transmission ».

Les rapports de la Commission d'études XVI sont les documents AP IV/11, 16 et 89.

La Commission propose l'étude de quelques Questions nouvelles: selon les spécifications du plan de transmission, il se peut que l'équivalent ne soit pas le même dans les deux sens d'une communication, il faut étudier cette anomalie. De même, il faudra aussi se pencher sur les caractéristiques d'ensemble des systèmes nationaux.

Le PRÉSIDENT passe alors à l'examen page par page du Rapport final (document AP IV/89).

A la suite d'une discussion à laquelle participent les délégués de l'U.R.S.S., du LIBAN, de l'AUSTRALIE, du ROYAUME-UNI, et M. Claeys, *il est décidé* d'insérer l'alinéa suivant à la page 6 du document AP IV/89 sous le titre « Question 3/XVI — Circuits sur des systèmes de télécommunication par satellites »:

« On n'a étudié jusqu'ici que des systèmes de télécommunication par satellite à haute altitude et tout ce qui suit n'est applicable qu'à de tels systèmes. »

Le rapport final de la Commission d'études XVI est alors *adopté* dans son ensemble, compte tenu de cette modification.

M. Claeys annonce alors qu'il prendra prochainement sa retraite et remercie les membres de la Commission d'études XVI de leur coopération.

Le Président adresse ses félicitations et ses remerciements au Vice-Rapporteur principal de la Commission d'études XVI et aux délégués qui ont participé à ses travaux.

5. Rapport du Groupe autonome spécialisé n° 2 (Réseaux locaux)

M. SUNDIN (Suède), président, décrit l'activité du GAS 2 constitué par la III^e Assemblée plénière, qui s'est réuni à trois reprises depuis sa création et présente son rapport (document AP IV/61).

Après avoir rédigé un questionnaire auquel 24 pays ont répondu, le Groupe a établi le plan de son manuel et la rédaction des divers chapitres a été répartie entre ses membres. La Commission d'études XII lui a apporté son aide pour les Questions de transmission. L'importance des problèmes économiques — sur laquelle on reviendra à propos des travaux du GAS 5 — n'a pas échappé au GAS 2. Il resterait encore à compléter le travail du GAS 2 sur certains points mais le Groupe espère que son manuel sera dès maintenant utile à tous. Une bibliographie importante améliore d'ailleurs son utilité.

L'Assemblée plénière *approuve* sans discussion le rapport du Groupe autonome spécialisé n° 2.

Le PRÉSIDENT adresse ses félicitations et ses remerciements au Président du Groupe autonome spécialisé n° 2 et aux délégués qui ont pris part à ses travaux pour l'importance et pour la qualité de son œuvre.

6. Rapport du Groupe autonome spécialisé n° 5 (Conditions économiques et développement des télécommunications)

Le Président, M. Garbe (République fédérale d'Allemagne), étant malade, c'est M. LONGQUEUE (France), vice-président, qui présente l'activité du GAS 5 dont le rapport préliminaire et le rapport final se trouvent respectivement dans les documents AP IV/61 et 85. Avant toute autre chose, il signale qu'il convient de rectifier une erreur au point 4.2.d (page 7) du document AP IV/85, où il faut lire:

« b) par les Administrations italienne et espagnole (sujet d'études 7-GAS 5).

Il insiste ensuite sur le fait que les conclusions auxquelles est parvenu le Groupe sont le fruit d'un accord unanime, le GAS 5 estimant en particulier qu'il n'y a aucune différence fondamentale entre les pays « en voie de développement » et les pays « développés » lorsque des questions de financement se présentent: les autorités des télécommunications doivent en ce cas, toujours et partout, exposer et présenter un dossier à des autorités financières.

Si une trentaine de réponses sont parvenues au questionnaire rédigé par le Groupe, il n'en a pas moins observé que les services statistiques actuels étaient insuffisants, tant à l'U.I.T. que dans les administrations.

A la suite d'un échange de vues auquel participent les délégués du ROYAUME-UNI, de l'ARGENTINE et de la FRANCE, M. MILI, secrétaire général de l'U.I.T., indique que les autorités de l'Union se préoccupent activement de l'amélioration de son service de statistique, qui travaille encore, il faut bien le dire, sur des bases vraiment trop anciennes.

Un débat auquel participent le délégué de l'U.R.S.S. et M. Longeueue, permet de préciser que ce qui compte, ce n'est pas qu'un petit nombre de pays fournissent beaucoup de données, mais que beaucoup de pays fournissent un nombre restreint mais judicieusement choisi de données et que ces données portent sur plusieurs années afin qu'il soit possible de suivre l'évolution. La liste donnée par le GAS 5 dans le document AP IV/39 doit être considérée comme une liste indicative. La liste définitive devra être arrêtée en collaboration avec d'autres Commissions d'études du C.C.I.T.T. et même d'autres organismes de l'Union.

Le délégué de la POLOGNE souligne le fait que le travail relatif au manuel du GAS 5 n'est pas terminé; on peut même se demander si les résultats obtenus à ce jour sont à publier. Le manuel en question ayant cependant déjà paru, on devrait préciser qu'il ne constitue qu'un document provisoire et que le GAS 5 poursuivra les travaux relatifs à ce manuel.

Le délégué de l'ARGENTINE ayant repris la question des Sous-Groupes régionaux, divers problèmes se posent, celui de leur mandat, celui des possibilités du Secrétariat et celui des frais de participation à leurs réunions des délégués des pays en voie de développement. M. ROUVIÈRE, Directeur du C.C.I.T.T., suggère que les experts de la Coopération technique de l'U.I.T. assurent la coordination de certaines études entreprises à l'échelon régional sans le concours du Secrétariat du C.C.I.T.T. et que certains autres problèmes soient étudiés dans le cadre des réunions des Commissions du Plan, comme ce fut le cas à Addis Abeba, par exemple.

M. MILI, Secrétaire général de l'U.I.T., répondant à une question, précise que le P.N.U.D. refuse de considérer comme études donnant droit à des bourses l'assistance aux cycles d'études organisés par l'U.I.T. en sorte que l'on ne saurait espérer le voir couvrir les frais d'assistance à des groupes de travail ou à des commissions.

Le rapport du GAS 5 est alors *adopté*.

Le PRÉSIDENT félicite tous les membres du Groupe autonome spécialisé n° 5 de la remarquable qualité de leur travail.

La séance est levée à 13 h 15.

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 16 octobre 1968, 9 h 30

Président: Lieutenant-colonel R. R. ALBARIÑO (République Argentine)

Sujets traités:

1. Rapport du Groupe autonome spécialisé n° 1
2. Rapport du Groupe autonome spécialisé n° 4
3. Mandat de la Commission d'Assemblée plénière B
4. Rapport de la Commission d'études I
5. Rapport commun des Commissions d'études X et I

Documents n°s

- AP IV/26
 AP IV/48
 AP IV/19, 27, 28, 35 et 86
 AP IV/19, 31 et 87

1. Rapport du Groupe autonome spécialisé n° 1 (Réseaux automatiques nationaux)

Sur l'invitation du PRÉSIDENT, M. SAWKINS (Australie) en l'absence de M. Banks et de M. Nielsen, respectivement Président et Vice-Président du GAS 1, présente le rapport de ce Groupe et donne quelques explications à ce sujet. Les parties A et B du Manuel sur les réseaux automatiques nationaux ont déjà été publiées en 1964 et la tâche restant au GAS 1 consistait à rédiger la partie C dudit Manuel, puis à étudier les Questions « Amérique latine n° 1 » et « Asie n° 3 ». Ces travaux ont été menés à bien et l'ouvrage est maintenant édité en français, en anglais et en espagnol. M. Sawkins ajoute que la bibliographie relative aux trois parties du Manuel fait l'objet d'un fascicule séparé. Comme l'a suggéré le Secrétariat du C.C.I.T.T., la mise à jour du chapitre V (Transmission) de la partie A du Manuel sera facilitée si l'on en modifie la présentation. Ce travail pourrait être effectué par la Commission d'études XVI. M. Sawkins remercie les quatre vice-présidents qui ont prêté leur concours au GAS 1, à savoir: MM. G. J. Kameerbeek (Pays-Bas), O. Myers (A.T. & T.), M. Lohr (République fédérale d'Allemagne) et J. Nielsen (Danemark), ainsi que les auteurs des différents chapitres de la partie C du Manuel. Le rapport du GAS 1 est *approuvé* à l'unanimité.

2. Rapport du Groupe autonome spécialisé n° 4 (Sources primaires d'énergie)

Sur l'invitation du PRÉSIDENT, M. BENTLEY (Canada), Président du GAS 4, présente le rapport du Groupe en question. Toutes les contributions fournies n'ayant pu être examinées, M. Bentley demande à l'Assemblée de prolonger de quelques mois le mandat du GAS 4 et la prie d'autoriser dès maintenant la future publication du Manuel complet sur les sources primaires d'énergie.

Répondant à une question du délégué du PAKISTAN, M. Bentley déclare que le texte du Manuel sera probablement rédigé dans trois ou quatre mois et que le GAS 4 se réunira alors pour approuver, moyennant d'éventuelles modifications d'ordre rédactionnel, le texte proposé. Le Manuel pourrait ainsi être publié au cours du second semestre de 1969.

Le rapport du GAS 4 est *approuvé*.

3. Mandat de la Commission d'Assemblée plénière B (Programme des travaux des Commissions d'études)

Par l'intermédiaire du PRÉSIDENT, le délégué de l'Australie demande des précisions sur le mandat de la Commission B. Cette Commission a-t-elle pouvoir de supprimer une Question dont l'étude a été approuvée par l'Assemblée plénière? A-t-elle le droit d'attribuer à l'étude des Questions un ordre de priorité? Peut-elle demander à la Commission C quelles seraient les incidences budgétaires des réunions envisagées?

Après un long échange de vues entre le DIRECTEUR DU C.C.I.T.T. et les délégués des pays suivants: AUSTRALIE, U.R.S.S., FRANCE, CEYLAN, CANADA, POLOGNE et ROYAUME-UNI, l'Assemblée décide d'attendre le Rapport de la Commission A (Méthodes de travail et organisation des Commissions d'études) pour examiner la question de l'étendue du mandat de la Commission B.

4. Rapport de la Commission d'études I (Exploitation et tarification télégraphiques (y compris le service télex))

M. VARGUES (France), rapporteur principal de la Commission d'études I, présente à l'Assemblée les rapports de ladite Commission. Après avoir brièvement indiqué les principaux points étudiés, il rappelle que le projet définitif de Règlement télégraphique ne

doit être présenté qu'à la prochaine Assemblée plénière du C.C.I.T.T. avant la Conférence télégraphique. On espère en effet aujourd'hui être prochainement en mesure d'apporter au projet actuel d'importantes modifications qui le rendront à la fois plus clair et plus simple.

En ce qui concerne la mise en application des dispositions relatives au service par comptes transférés, le délégué du JAPON propose la date du 1^{er} janvier 1970.

M. Vargues déclare que le projet définitif de carte de crédit doit encore être établi par le Secrétariat du C.C.I.T.T. et que l'impression et l'envoi de cette carte aux administrations demandera un certain temps; la date du 1^{er} janvier 1970 lui paraît en conséquence raisonnable.

Répondant ensuite à une question du délégué de l'U.R.S.S., M. Vargues estime que cette date ne doit figurer ni dans le Règlement télégraphique ni dans les Avis pertinents et qu'il appartient au Secrétariat du C.C.I.T.T. de la communiquer en temps voulu.

L'Assemblée *approuve* la date du 1^{er} janvier 1970.

Le délégué du DANEMARK signale qu'il convient d'ajouter l'indication « 3) » à la fin des deux premiers paragraphes de la page 21 du rapport final de la Commission d'études I (document AP IV/86) et d'adjoindre la note 3) correspondante à la suite des notes 1) et 2). Le texte de cette note supplémentaire serait le suivant:

«3) A titre d'information, on signale l'existence d'un service " Fonotelex " fondé sur l'utilisation combinée du service téléphonique et du service télex et admis par l'Administration du Danemark pour le service national et international d'arrivée et de départ.»

Le délégué de l'ARGENTINE signale une erreur dans le titre du document AP IV/86 (cette modification n'intéresse que le texte espagnol).

Moyennant l'adjonction proposée par le délégué du Danemark et la modification demandée par le délégué de l'Argentine, le rapport final de la Commission d'études I est *approuvé par applaudissements*.

5. Rapport commun des Commissions d'études X et I (Questions communes à l'exploitation et à la commutation télégraphiques)

M. JANSEN (Pays-Bas), rapporteur en ce qui concerne les Questions conjointement traitées par les Commissions d'études X et I, présente le rapport établi à ce sujet. Il en signale les points importants et indique les Questions dont il convient de poursuivre l'étude en en modifiant éventuellement le libellé, ainsi que les nouvelles Questions à examiner.

Il remercie ensuite les Présidents ou Vice-Présidents des Groupes mixtes qui ont apporté leur précieuse collaboration aux travaux effectués, à savoir: MM. G. Gosewinckel (Australie) (Groupe mixte TGX), M. L. Benko (Hongrie) (Groupe mixte EFF), M. Bonacci (Italie) et R. K. Andres (Etats-Unis) (Groupe mixte MRT).

Le délégué de l'AUSTRALIE prend la parole pour suggérer quelques modifications au texte du document AP IV/87:

Page 4 — Supprimer les mots « à une lettre » figurant dans la 1^{re} ligne du 3^e paragraphe,

Page 9 — Remplacer, à la 9^e ligne, le mot « chaque » par les mots « l'une ou à l'autre ».

Page 11 — Avis F.67, alinéa iii): remplacer l'expression « peut donc ne pas être la même » par les mots « n'est pas nécessairement la même ».

Sous réserve de ces modifications qui sont *acceptées* par l'Assemblée, le rapport établi conjointement par la Commission X et par la Commission I est *approuvé*.

Le PRÉSIDENT remercie les rapporteurs principaux et les membres des diverses Commissions d'études, ainsi que le Secrétariat du C.C.I.T.T. pour avoir pu mener à bonne fin les travaux qui font l'objet des Rapports mentionnés dans le présent document.

La séance est levée à 12 h 45.

QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 17 octobre 1968, à 9 h 30

Président: Lieutenant-colonel R. R. ALBARIÑO (République Argentine)

Sujets traités:

Documents n^{os}

- | | |
|---|--|
| 1. Rapport de la Commission d'études II | AP IV/78 (et Avis dans AP IV/55, 56 et 58) |
| 2. Rapport de la Commission d'études III | AP IV/81, 91 (et Avis dans AP IV/54) |
| 3. Rapport de la Commission d'études XIV | AP IV/20 et 83 |
| 4. Rapport du Groupe autonome spécialisé n ^o 3 | AP IV/89 |

1. Rapport de la Commission d'études II (Exploitation et tarification téléphoniques)

M. R. RÜTSCHI (Suisse), rapporteur principal, expose l'état des travaux de la Commission d'études II et présente le rapport final qu'elle soumet à l'Assemblée plénière (document AP IV/78). Il souligne l'importance des résultats obtenus par les Groupes de travail présidés par MM. O. Huber (République fédérale d'Allemagne) — Nouveau régime d'établissement des comptes internationaux (document AP IV/55); L. Burtz (France) — Instructions sur le service téléphonique international (document AP IV/56); D. Warner (Etats-Unis) — Projet de règlement téléphonique; et A. P. Hawkins (Royaume-Uni) — Transmissions télévisuelles intercontinentales par satellites (document AP IV/58).

En introduisant la partie du rapport de la Commission d'études II relative au projet de règlement téléphonique, M. Rüttschi indique que, comme dans le cas du projet de règlement télégraphique élaboré par la Commission d'études I, la prochaine période d'études permettra d'apporter à ce texte les réunions éventuellement nécessaires.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part les délégués de la POLOGNE, de l'U.R.S.S., du ROYAUME-UNI, de la FRANCE et M. Rüttschi au sujet de la proposition polonaise (déjà étudiée en commission) selon laquelle il conviendrait de préciser que les nouvelles méthodes de comptabilité proposées dans l'Avis E.50 s'appliquent *seulement* au trafic semi-automatique et automatique, l'Assemblée *décide* de remplacer le point 1.3 (page 3) du document AP IV/55 par le texte suivant proposé par la Commission d'études II:

« Les procédures additionnelles suivantes, qui doivent permettre de faire face à ces situations nouvelles et d'améliorer l'efficacité du réseau téléphonique mondial, sont valables avant tout pour l'exploitation semi-automatique et automatique. On peut les appliquer sur des relations exploitées manuellement après accord entre les administrations de *tous* les pays intéressés. »

A la suite d'une nouvelle discussion à laquelle prennent part les délégués de l'U.R.S.S., M. Rüttschi et M. HUBER, il est décidé de conserver la substance du paragraphe 2.3 de l'Avis E.50 (page 4 du document AP IV/55) en demandant à la Commission de rédaction du tome II-B de le rédiger avec plus de clarté.

Au sujet du projet d'Avis E.58 bis (document AP IV/58), le délégué de l'ARGENTINE propose des amendements au paragraphe 1.1.3 (page 4) et à la figure de la page 7. A la suite d'interventions du délégué de l'U.R.S.S. et de M. HAWKINS, il est décidé de confier la mise au point de ce paragraphe à un groupe restreint.

Le rapport de la Commission d'études II *est adopté* par l'Assemblée.

Le PRÉSIDENT remercie chaleureusement le rapporteur principal de la Commission d'études II, les Présidents de ses Groupes de travail et ses membres pour l'important travail qu'ils ont accompli.

2. Rapport de la Commission d'études III (Principes généraux de tarification)

Le rapporteur principal, M. P. F. ERIKSEN (Danemark) résume l'activité de la Commission d'études III et présente son rapport final (document AP IV/91) à l'Assemblée plénière. Il signale qu'il convient d'apporter à ce texte un certain nombre d'amendements d'ordre rédactionnel.

Le rapport de la Commission d'études III *est adopté* sans discussion à l'unanimité par l'Assemblée plénière.

M. Eriksen signale alors qu'une question nouvelle (document AP IV/81) est soumise à l'Assemblée plénière par les Administrations du Royaume-Uni et du Danemark.

Le délégué des ETATS-UNIS propose de remplacer le 1^{er} alinéa de la question par le texte suivant :

« Quelles mesures doivent éventuellement être prises pour éviter que les centres de traitement des données se substituent aux administrations des télécommunications pour fournir des services de télécommunications publics ? »

M. BESSEYRE, conseiller supérieur du C.C.I.T.T. et le délégué de l'U.R.S.S. trouvent que cette question est peu claire et d'une portée trop restreinte et demandent s'il ne vaudrait pas mieux l'adopter ultérieurement par correspondance.

A la suite d'interventions de M. Eriksen et des délégués de la NORVÈGE, de la FRANCE et du JAPON, l'Assemblée décide d'adopter la Question telle qu'elle a été amendée par le délégué des Etats-Unis.

Le PRÉSIDENT félicite et remercie M. Eriksen et les membres de la Commission d'études III pour les excellents résultats qu'ils ont obtenus.

3. Rapport de la Commission d'études XIV (Transmission et équipements télégraphiques fac-similé)

Le rapporteur principal, M. H. BITTER (République fédérale d'Allemagne) résume rapidement l'activité de cette commission et présente son rapport préliminaire (document AP IV/20) et son rapport final (document AP IV/83) à l'Assemblée plénière. Le rapport du Groupe de travail « Définitions », qui figure dans le document AP IV/29, sera étudié par l'Assemblée plénière en même temps que le rapport de la Commission d'études VII.

M. BESSEYRE, conseiller supérieur du C.C.I.T.T. souligne qu'il fallait remplacer le cliché utilisé dans la mire normalisée et que la Commission a décidé d'adopter la photographie d'un jeune garçon présentée par l'Argentine, en sorte que la mire normalisée n° 2 sera à double titre la mire de Mar del Plata.

L'Assemblée unanime *approuve* sans discussion le rapport de la Commission d'études XIV.

Le PRÉSIDENT félicite et remercie M. Bitter, les présidents des groupes de travail et les membres de la Commission d'études XIV.

4. Groupe autonome spécialisé n° 3 (Comparaison économique et technique des systèmes de transmission)

Le Président du GAS 3, M. BEN ABDELLAH (Maroc) présente le rapport final de ce groupe, contenu dans le document AP IV/99, qui annule et remplace entièrement le document AP IV/64. Il précise la portée des travaux poursuivis et les points qu'il conviendrait d'étudier au cours de la période 1968-1972.

Sans discussion et à l'unanimité, l'Assemblée *adopte* le rapport du GAS 3.

Le PRÉSIDENT félicite chaleureusement M. Ben Abdellah, les chefs de file des groupes de rédaction et les membres du GAS 3 de l'excellent travail qu'ils ont accompli.

La séance est levée à 12 h 45.

ANNEXE

(au compte rendu de la 4^e séance plénière)

Amendements au document AP IV/58 (Transmissions télévisuelles intercontinentales)

1. A la page 3, paragraphe 1.1.2, 2^e ligne;

A la page 4, paragraphe 1.1.3, 3^e ligne;

A la page 7 (figure 1):

Dans le texte anglais, remplacer «... satellite section...» par «... satellite sector...»

Dans le texte français, remplacer «... section (par) satellite...» par «... secteur par satellite...»

2. A la page 4, paragraphe 1.1.3, 1^{re} ligne:

Dans le texte anglais, remplacer «... to be divided between...» par «... as including...»

Dans le texte français, remplacer «... se divise en...» par «... comprend...».

CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 18 octobre 1968, 9 h 30

Président: Lieutenant-colonel R. R. ALBARIÑO (République Argentine)

Sujets traités:

Documents n^{os}

1. Rapport de la Commission d'études spéciale A	AP IV/33, 34, 35, 73, 74, 75, 80 et 100
2. Rapport de la Commission d'études spéciale C	AP IV/51 et 101
3. Rapport de la Commission d'études IV	AP IV/21, 36, 37, 46, 50, 66, 69 et 82
4. Rapport de la Commission d'études VII	AP IV/29, 67 et 94
5. Rapport de la Commission d'études V	AP IV/22, 25, 40 et 96
6. Rapport de la Commission d'études VI	AP IV/24, 25, 38, 42, 43 et 92

1. Rapport de la Commission d'études spéciale A (Transmission de données)

M. J. RHODES (Royaume-Uni), rapporteur principal de la Commission spéciale A, présente le rapport final publié dans le document AP IV/80, lui-même fondé sur les documents AP IV/33, 34, 35, 73 et 74. Il rappelle que la Commission spéciale A s'est réunie en 1965, en 1967 et, récemment, à Mar del Plata.

M. Rhodes donne ensuite connaissance des projets d'Avis révisés ou nouveaux. Il indique ensuite le projet du futur programme d'études de la Commission spéciale A: cinq questions ont été complètement étudiées, l'étude de 21 questions devrait se poursuivre et cinq nouvelles questions devraient être examinées.

Il termine en mentionnant le fait qu'il convient d'attirer l'attention de la Commission B sur les nouveaux réseaux envisagés dans le document AP IV/34 (Futur réseau pour la transmission de données et de messages) et celles des Commissions A et B sur le document AP IV/75 émanant de l'I.S.O. et traitant de la coopération entre l'I.S.O. et le C.C.I.T.T.

Moyennant l'adjonction des mots « en court-circuit » après le mot « extrémité » aux paragraphes 2.b et 3.b de l'appendice 4 au document AP IV/74, le remplacement des chiffres « +270° » et « +90° » dans le tableau 1 de l'Avis V.26 (document AP IV/80, page 19) par « +90° » et « +270° » respectivement et deux modifications suggérées par le délégué de la FRANCE (ajouter à la fin du premier paragraphe du projet d'Avis V.35 la phrase: « Il s'agit là d'un système particulier utilisant une onde pilote à 104,080 kHz » et reproduire aux pages 9 et 10 du document AP IV/74 le texte exact qui vient d'être fourni par la Commission d'études XV), le rapport final de la Commission spéciale A est *approuvé* par applaudissements.

Le PRÉSIDENT remercie M. Rhodes et tous les délégués membres de la Commission spéciale A pour les importants travaux qu'ils ont su mener à bien.

2. Rapport de la Commission d'études spéciale C (Bruits)

En l'absence de M. H. Williams (Royaume-Uni), rapporteur principal de la Commission spéciale C, qui a pris sa retraite en 1967, M. KAISER (République fédérale d'Allemagne), vice-rapporteur principal de cette Commission, présente les documents AP IV/51 et AP IV/101. Il rappelle que les travaux de la Commission spéciale C, Commission mixte C.C.I.T.T./C.C.I.R. sous l'administration du C.C.I.T.T., intéressent les différentes commissions d'études de ces deux organismes, ainsi que la C.M.T.T. et ne consistent pas à formuler des projets d'Avis, mais bien des recommandations soumises aux autres commissions d'études. La Commission spéciale C constitue en fait une cour suprême concernant toutes les questions relatives aux bruits. Il expose ensuite l'état des travaux de la Commission spéciale C décrit dans le rapport final de ladite Commission (document AP IV/51).

M. DUNNE, ingénieur au C.C.I.T.T., signale que la Commission d'études IX demande qu'en ce qui concerne le projet de nouvel Avis H.6, (Question 7/C) on ajoute les mots « et la télégraphie » après les mots « transmissions de données » figurant à la première ligne du paragraphe « considérant ».

M. Kaiser déclare que cette adjonction figurera dans le texte révisé, ainsi que d'autres modifications d'ordre rédactionnel.

Passant au document AP IV/101 relatif aux questions de fiabilité, M. Kaiser déclare qu'il y a lieu de coordonner les travaux relatifs à la fiabilité et demande l'extension du

mandat de la Commission spéciale C afin qu'elle traite conjointement des questions de bruit et de fiabilité qui sont étroitement liées.

Le représentant de l'I.A.T.A. attire l'attention de l'Assemblée sur le document AP IV/23 émanant de l'O.A.C.I. et traitant de la qualité et fiabilité des circuits loués pour les services aéronautiques. Il espère que le C.C.I.T.T. prendra les mesures nécessaires pour étudier à fond ces questions, d'une extrême importance pour les services aéronautiques, au cours de la prochaine période d'études.

Le délégué du ROYAUME-UNI indique qu'il faut bien distinguer, d'une part, l'étude des objectifs de fiabilité pour la conception de nouveaux équipements et de nouveaux systèmes et, d'autre part, la fiabilité du service que l'on peut assurer aux usagers en employant du matériel d'âges divers qui entre dans la constitution des circuits. C'est le premier de ces aspects (conception de nouveaux équipements) qui ferait l'objet des Questions de la Commission d'études XV du C.C.I.T.T. et de la Commission d'études IX du C.C.I.R.

Sa déclaration est appuyée par le délégué de la FRANCE, parlant en sa qualité de rapporteur principal de la Commission d'études XV, qui estime que la Commission spéciale C, Commission mixte du C.C.I.T.T. et du C.C.I.R., doit jouer le rôle d'une plaque tournante et transmettre aux diverses Commissions intéressées les questions à étudier après avoir dégagé les principes généraux relatifs à la fiabilité.

Le PRÉSIDENT déclare que cet aspect des travaux sera pris en considération au cours de la répartition des études à effectuer.

M. Kaiser remercie les membres de la Commission spéciale C, les Commissions d'études du C.C.I.T.T. et du C.C.I.R., le Secrétariat du C.C.I.T.T. et celui du C.C.I.R., le Directeur du C.C.I.T.T. et ses collaborateurs, en particulier M. Lalou.

Le rapport de la Commission spéciale C est *approuvé* par applaudissements.

Le PRÉSIDENT remercie à son tour M. Kaiser et les membres de la Commission spéciale C pour la tâche qu'ils ont accomplie avec tant de compétence.

3. Rapport de la Commission d'études IV (Maintenance des lignes, des circuits et chaînes de circuits)

M. VALLOTON (Suisse), rapporteur principal de la Commission d'études IV, fait l'exposé des travaux effectués pendant la période d'études 1964-1968. Il indique les groupes de travail qui se sont partagé la tâche. Parlant du document AP IV/36 (rapport préliminaire), M. Valloton déclare que l'étude des différentes Questions confiées à la Commission d'études IV a conduit à la rédaction d'un grand nombre d'Avis nouveaux ou modifiés, ce qui a amené la refonte complète du tome IV du *Livre Bleu*. Le projet du nouveau tome IV fait l'objet du document AP IV/37.

M. Valloton remercie ceux qui ont contribué à l'établissement de ce projet et, plus particulièrement, le Groupe de rédaction et le Secrétariat du C.C.I.T.T.

Passant aux documents AP IV/21, 46 et 50, il indique que ce dernier, modifié après avoir été communiqué à la Commission d'études XI, est maintenant remplacé par le document AP IV/104. Il présente le document AP IV/69 et le document AP IV/82 (avec son corrigendum) qui constitue le rapport final de la Commission d'études IV.

L'observateur de l'U.E.R. remercie le rapporteur principal et les membres de la Commission IV pour les travaux concernant les circuits radiophoniques et les assure de toute la collaboration de l'U.E.R. pour leurs futures études.

Le délégué de l'ARGENTINE signale qu'il convient de remplacer, dans les textes espagnols, le mot « *mantenencia* » par le mot « *mantenimiento* ». Il transmettra au Secrétariat du C.C.I.T.T. quelques autres modifications intéressant le texte espagnol du document AP IV/82.

Le rapport final de la Commission d'études IV est *approuvé* par applaudissements.

Le PRÉSIDENT remercie le rapporteur principal, le vice-rapporteur principal et les membres de la Commission d'études IV d'avoir accompli avec succès leur tâche importante.

4. Rapport de la Commission d'études VII (Définitions et symboles)

M. Gella-Iturriaga (Espagne) et M. Ducommun (Suisse), respectivement rapporteur principal et vice-rapporteur principal de la Commission d'études VII, n'ayant pu se rendre à l'Assemblée plénière de Mar del Plata, c'est M. DORMER, conseiller du C.C.I.T.T., qui présente le rapport final de la Commission en question (document AP IV/29) ainsi que les documents AP IV/67 et AP IV/94 qui contiennent des renseignements supplémentaires. Au cours de la période 1964-1968, la Commission d'études VII a surtout étudié quel devait être son rôle dans l'établissement d'un vocabulaire et des définitions communs aux organisations des télécommunications et quelle est l'assistance qu'elle pourrait fournir à la Commission électrotechnique internationale en vue d'une nouvelle édition du Vocabulaire électrotechnique international.

M. Dormer attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que la rapide évolution des télécommunications rend généralement périmés, dès leur publication, les vocabulaires établis en plusieurs langues. C'est pourquoi la Commission d'études VII envisage la publication de suppléments au *Répertoire des définitions des termes essentiels utilisés dans le domaine des télécommunications* — comme ont été publiés les deux premiers suppléments à cet ouvrage — contenant les définitions adoptées par les différentes Commissions d'études et contenues dans des documents approuvés par des Assemblées plénières, sans être soumises à l'examen de la Commission d'études VII. Cette procédure, si elle est approuvée, entraînera l'adoption de l'Avis A (a) proposé dans le rapport.

En ce qui concerne une nouvelle édition en plusieurs langues du *Répertoire des définitions des termes essentiels utilisés dans le domaine des télécommunications*, si la Commission d'études VII n'a pu s'acquitter de son mandat, cela est dû au fait que les administrations ne lui ont pas fourni en temps voulu les traductions nécessaires. Pour ne pas retarder davantage la parution de cette nouvelle édition, la Commission VII propose de procéder comme l'indique le texte de l'Avis A.11 modifié (page 57) du rapport.

En ce qui concerne les symboles graphiques, M. Dormer signale que la Commission d'études VII propose une modification de l'Avis A.13.

Il conviendrait de plus, pour donner suite à une proposition d'utiliser les unités du système adopté par le Comité international des poids et mesures (système international), de remplacer les Avis B.1 et B.2 actuels par un nouvel Avis B.1.

Le DIRECTEUR DU C.C.I.T.T., sans vouloir empiéter sur les travaux de la Commission A relatifs à l'éventuelle suppression de la Commission d'études VII, estime qu'il ne faut pas tirer de conclusions prématurées du fait que la Commission en question a abandonné la plupart de ses prérogatives à la Commission électrotechnique internationale. Il rappelle que l'Union est l'organisation internationale chargée d'étudier les questions de télécommunications et qu'elle doit donc garder l'initiative pour les définitions et les symboles dans son domaine propre d'activité, tout en collaborant bien entendu avec

la C.E.I. Il ajoute que le Directeur du C.C.I.R. entend proposer à la prochaine Assemblée plénière de cet organisme la fusion de la Commission d'études VII du C.C.I.T.T. et de la Commission d'études XIV du C.C.I.R. pour aboutir à la création d'une Commission d'études mixte gérée par le C.C.I.T.T.

Répondant ensuite à une question du délégué du ROYAUME-UNI relative à une lettre de son administration (dont le texte est reproduit dans le document AP IV/67), M. Dormer estime que cette lettre soulève un premier point auquel le Directeur du C.C.I.T.T. vient justement d'apporter une réponse, puis un deuxième point qui traite en général de l'avenir de la Commission d'études VII.

Le rapport de la Commission VII est *approuvé* et le PRÉSIDENT remercie M. Dormer ainsi que les participants aux travaux de la Commission VII de leur contribution à la tâche du C.C.I.T.T.

5. Rapport de la Commission d'études V (Protection contre les dangers et les perturbations électromagnétiques)

M. RIEDEL (République fédérale d'Allemagne), rapporteur principal de la Commission d'études V, présente les résultats des travaux de ladite Commission et des deux Groupes de travail mixtes comprenant respectivement des membres des Commissions d'études V et VI et des membres des Commissions d'études V et XV.

Malgré l'ampleur des travaux de la Commission d'études V, celle-ci, à part sa réunion à Mar del Plata, ne s'est réunie qu'une fois, à Lisbonne, en avril 1967.

M. Riedel expose l'état d'avancement des travaux de la Commission d'études V concernant les différentes questions étudiées, indique le libellé des questions dont l'étude est proposée pour la période 1968-1971 et résume l'activité et les résultats obtenus par le Groupe de travail mixte V/VI (Protection contre la foudre) et le groupe restreint d'experts qui a établi le tableau récapitulatif des données soumises par les administrations au Groupe de travail mixte V/XV (Protection de la téléalimentation et des répéteurs à transistors).

Il remercie les membres de la Commission d'études V et des autres Commissions collaboratrices, ainsi que le Secrétariat du C.C.I.T.T. pour leur précieuse assistance et leur zèle infatigable.

Le rapport de la Commission d'études V est *approuvé* par applaudissements.

Le PRÉSIDENT remercie à son tour le rapporteur principal, le vice-rapporteur principal et les membres de la Commission d'études V pour les travaux fructueux qu'ils ont su mener à chef.

6. Rapport de la Commission d'études VI (Protection et spécification des enveloppes de câbles et des poteaux)

M. HALSTRÖM (Danemark), rapporteur principal de la Commission d'études VI, fait connaître à l'Assemblée plénière l'activité de ladite Commission au cours de la période 1964-1968. Il présente les documents AP IV/24, 25, 38, 43 et 92. M. Dormer ayant, en effet, fait remarquer que le document AP IV/42 n'était pas soumis à l'examen par l'Assemblée plénière.

M. Halström continue son exposé en soulignant le fait que la Commission d'études VI a un caractère quelque peu différent de celui de la plupart des autres commissions d'études du C.C.I.T.T., puisque certains des avis qui en émanent sont publiés dans le tome IX du *Livre Bleu*, alors que la majorité se trouvent dans l'ouvrage intitulé *Recommandations*

concernant la protection des câbles souterrains contre la corrosion. La tâche essentielle de la Commission d'études VI consiste à mettre continuellement à jour ces recommandations.

Puisque certains aspects des travaux de la Commission d'études VI intéressent également la Commission d'études V, la question de la protection contre la foudre a été confiée à un Groupe de travail mixte composé de membres de la Commission d'études V et de la Commission d'études VI et a fait l'objet du document AP IV/25, déjà présenté par le rapporteur principal de la Commission d'études V.

Le rapport de la Commission d'études VI est *approuvé* par applaudissements.

Le PRÉSIDENT remercie M. Halström et les membres de la Commission d'études VI de leur excellent travail. M. Halström participe pour la dernière fois aux travaux du C.C.I.T.T. et le Président lui fait part, au nom de tous, de sa reconnaissance pour la tâche extrêmement utile qu'il a accomplie avec une telle compétence.

La séance est levée à 12 h 50.

SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 21 octobre 1968, 9 h 30

Président: Lieutenant-colonel R. R. ALBARIÑO (Argentine)

Sujets traités:

Documents nos

- | | |
|---|----------------------------------|
| 1. Rapport de la Commission d'études IX | AP IV/14, 17 et 90 |
| 2. Rapport de la Commission d'études X | AP IV/31, 34 et 102 |
| 3. Rapport de la Commission d'études VIII | AP IV/18, 35 et 98 |
| 4. Rapport de la Commission d'études XI | AP IV/32, 52, 59, 95, 104 et 108 |

Le PRÉSIDENT présente le projet de programme de travail pour la semaine du 21 au 25 octobre 1968 préparé par la réunion des présidents et vice-présidents. L'Assemblée *approuve* ce programme et, sur proposition du délégué du ROYAUME-UNI, elle *nomme* M. VAN LOMMEL à la présidence du Groupe de travail « Livres ».

1. Rapport de la Commission d'études IX (Transmission télégraphique)

En l'absence de M. P. Bassole (France), rapporteur principal, et de M. F. W. Höld (Pays-Bas), vice-rapporteur principal par intérim, qui a succédé à M. R. N. Renton (Royaume-Uni) retraité, le rapport de la Commission d'études IX (document AP IV/14 pour le rapport préliminaire, AP IV/90 pour le rapport final et AP IV/17 pour le rapport du Groupe mixte sur la télégraphie synchrone) est présenté par M. J. BESSEYRE, conseiller supérieur du C.C.I.T.T. qui procède à un exposé général de l'activité de la Commission et à la présentation des nouvelles questions proposées pour la prochaine période.

A l'unanimité, l'Assemblée *adopte* le rapport de la Commission d'études IX.

Le PRÉSIDENT félicite la Commission de son travail et invite l'Assemblée à applaudir le rapporteur principal et le vice-rapporteur principal qui n'ont pu venir à Mar del Plata.

2. Rapport de la Commission d'études X (Commutation télégraphique)

M. A. JANSEN (Pays-Bas), rapporteur principal, présente le rapport préliminaire et le rapport final de la Commission (contenus respectivement dans les documents AP IV/31 et 34 pour le premier et AP IV/102 pour le second). Il remettra au Secrétariat du C.C.I.T.T. une liste d'amendements rédactionnels au texte anglais de ces rapports. L'Assemblée *décide* que le texte anglais corrigé sera considéré comme le texte approuvé. Les textes français et espagnol devront être révisés en conséquence.

Se référant à la proposition de création d'un Groupe de travail mixte pour l'étude de la Question 9/X modifiée, le délégué du ROYAUME-UNI demande que son président et son vice-président soient désignés par l'Assemblée.

Le rapport de la Commission d'études X est *adopté* à l'unanimité.

Le PRÉSIDENT félicite alors M. Jansen et tous ceux qui ont travaillé avec lui au sein de la Commission d'études X.

3. Rapport de la Commission d'études VIII (Appareils télégraphiques et lignes locales de raccordement)

M. BAGGENSTOS (Suisse), rapporteur principal, présente le rapport préliminaire et le rapport final (documents AP IV/18 et 98) de cette Commission qui *sont approuvés* à l'unanimité par l'Assemblée.

M. J. BESSEYRE, conseiller supérieur du C.C.I.T.T., invite alors l'Assemblée à approuver le rapport (document AP IV/35) du Groupe mixte des Commissions d'études I, VIII et spéciale A sur l'alphabet télégraphique n° 5, compte tenu des amendements déjà approuvés lors de l'adoption des rapports des Commissions d'études I et spéciale A et des amendements présentés par la Commission d'études VIII dans le document AP IV/98.

L'Assemblée *adopte* ce texte à l'unanimité avec les amendements mentionnés.

L'Assemblée se joint aux félicitations que le Président exprime à l'intention du rapporteur principal, du Président du Groupe mixte et de tous les membres de ces deux organes du C.C.I.T.T.

4. Rapport de la Commission d'études XI (Commutation et signalisation téléphoniques)

M. TOBIN (Royaume-Uni), rapporteur principal, présente le rapport de la Commission qui se trouve dans les documents suivants: AP IV/32 (rapport préliminaire), AP IV/52 (spécifications du système de signalisation n° 5 *bis*), AP IV/59 (spécifications du système de signalisation n° 6), AP IV/95 (rapport final), AP IV/104 (rapport final du Groupe mixte des Commissions d'études IV et XI sur l'ATME n° 2) et AP IV/108 (proposition de mise à l'étude du système de signalisation M.F.C. (Berne) en vue de sa normalisation).

L'Assemblée *approuve* à l'unanimité les spécifications des systèmes de signalisation n° 5 *bis* et n° 6.

Le délégué du BRÉSIL, appuyé par le délégué de l'ARGENTINE, propose de modifier le texte de la nouvelle Question F/XI relative à l'étude par le C.C.I.T.T. de la normalisation du système M.F.C. (Berne) en ajoutant à la 2^e ligne les mots « sur le plan régional » après le mot « adoption ».

La proposition du Brésil est appuyée par les délégués des pays suivants: PHILIPPINES, R. F. D'ALLEMAGNE, FRANCE, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, ITALIE, AUTRICHE, PARAGUAY, TERRITOIRES FRANÇAIS D'OUTRE-MER, POLOGNE, SUISSE, ESPAGNE et CONGO (BRAZZAVILLE).

Le délégué de la BELGIQUE appuie également la proposition du Brésil mais, considérant que ce système existe déjà, qu'il fonctionne et que ses spécifications sont clairement établies, il propose que l'Assemblée l'approuve directement, sans le mettre à l'étude.

Le DIRECTEUR DU C.C.I.T.T. indique que l'Assemblée est souveraine et que, s'il faut reconnaître que la procédure proposée par la Belgique est inhabituelle, elle n'est pas irrégulière. Si l'Assemblée estime cette procédure inacceptable, une autre procédure lui est offerte qui consiste à désigner un Groupe de travail spécial chargé d'étudier le système M.F.C. (Berne) et d'élaborer les Avis provisoires nécessaires en admettant que la formule d'acceptation d'Avis provisoires sera admise de façon générale par l'Assemblée. A son avis, cette normalisation pourrait, de cette façon, intervenir déjà en 1969.

Le délégué du JAPON est en faveur de la mise à l'étude du système.

Le délégué de la Belgique, considérant que l'étude du système ne pourra en aucun cas le modifier, considère que cette étude n'offrirait aucun intérêt et demande à nouveau l'approbation immédiate du système par l'Assemblée. Il est appuyé par les délégués de l'Argentine, du Brésil, de l'Espagne, du Paraguay et de l'URUGUAY.

Appuyé par le délégué du CANADA, le délégué des ETATS-UNIS estime que, l'Assemblée ne peut approuver la normalisation du système M.F.C. (Berne) sans étude préalable; il demande d'étudier également le système nord-américain qui lui aussi est employé par plusieurs pays sur un plan régional.

Le DIRECTEUR DU C.C.I.T.T. suggère alors que l'Assemblée normalise l'emploi régional du système M.F.C. (Berne) et du système nord-américain sans en entreprendre l'étude puisqu'ils sont parfaitement connus de tous. Sa suggestion est reprise et appuyée par les délégués de la France, du Canada, des ETATS-UNIS, du LIBAN, de la MALAISIE et de l'Italie.

Le délégué du ROYAUME-UNI suggère que l'introduction de deux nouveaux systèmes de signalisation, utilisés chacun sur une base régionale par accord entre les pays intéressés, soulève le problème de la définition de leur domaine d'application et de leur collaboration avec les systèmes normalisés existants. Ce problème pouvait être résolu en élaborant un nouveau projet d'Avis analogue à l'Avis Q.7.

M. TOBIN ayant demandé qui remettra au Secrétariat du C.C.I.T.T. les spécifications de ces systèmes en vue de leur publication dans le *Livre Blanc*, le délégué des Etats-Unis déclare que l'A.T. & T. enverra les spécifications du système nord-américain d'ici trois mois et le délégué de la Suisse annonce qu'il enverra de même les spécifications du système M.F.C. (Berne) qui sont l'œuvre commune d'un certain nombre d'administrations européennes.

L'Assemblée plénière décide alors à l'unanimité de normaliser sur le plan régional le système M.F.C. (Berne) et le système nord-américain. Les modifications à apporter à l'Avis Q.7 pour tenir compte de ce fait seront élaborées par le Groupe de rédaction du tome VI du *Livre Blanc*. Les Questions F/XI et G/XI sont retirées du programme d'études présenté par la Commission XI.

M. Tobin termine la présentation du rapport de la Commission d'études XI qui est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

Le PRÉSIDENT se joint aux remerciements que M. Tobin a adressés au Groupe de travail XI/1 et à ses Présidents, MM. McGuire et Jouty, et au Groupe de rédaction de M. Bernard pour l'énorme travail qu'ils ont réalisé. Il demande à l'Assemblée de s'unir à lui pour remercier et féliciter personnellement M. Tobin qui va prendre sa retraite.

(Longs applaudissements.)

SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 22 octobre 1968, à 9 h 30

Président: Lieutenant-colonel R. R. ALBARIÑO (République Argentine)

<i>Sujets traités:</i>	<i>Documents nos</i>
1. Rapport de la Commission d'études spéciale B	AP IV/53 et 103
2. Rapport de la Commission d'études XV	AP IV/47, 62, 63, 65, 68, 106; AP IV/34 et 46
3. Rapport de la Commission d'études XIII	AP IV/49, 60, 76, 77 et 114
4. Proposition pour une seule unité de transmission	AP IV/30
5. Couleur du Livre de la IV ^e AP	AP IV/2

1. Rapport de la Commission d'études spéciale B (Réseau téléphonique mondial semi-automatique et automatique)

M. E. C. LAIRD (Etats-Unis), rapporteur principal, présente section par section le rapport (documents AP IV/53 et 103) soumis par cette Commission à l'Assemblée plénière après avoir sommairement exposé le mandat qui lui avait été confié. Au moment où sonne la dernière heure de la Commission d'études spéciale B, il tient à remercier particulièrement MM. Rüttschi, Valloton, Tobin, Kroutl, Lambiotte et Claeys, respectivement rapporteurs principaux des Commissions d'études II, IV, XI, XII, XIII et XVI, dont la Commission d'études spéciale B devait coordonner les efforts, pour l'aide qu'ils lui ont apportée et pour leur collaboration et il tient à mentionner tout spécialement le nom de M. Banks, qui ne peut assister à l'Assemblée, et qui, en tant que vice-rapporteur principal de la Commission d'études spéciale B, lui a apporté un soutien inlassable et précieux.

Le rapport de la Commission d'études spéciale B est *adopté* à l'unanimité.

Le PRÉSIDENT félicite M. Laird et associe à ses remerciements toutes les personnes qu'il a mentionnées.

2. Rapport de la Commission d'études XV (Systèmes de transmission)

M. F. JOB (France), rapporteur principal, présente le rapport de la Commission d'études XV contenu dans les documents AP IV/47, 62, 63, 65 et 106 et fait un très clair exposé sur son activité au cours de la période écoulée. Il tient à mentionner le travail considérable fait par ses huit groupes de travail et par leurs présidents et, en particulier le rôle joué par M. Claeys. Il souligne également l'importance capitale de l'action du Secrétariat du C.C.I.T.T., notamment en ce qui concerne la continuité des travaux.

Le délégué de la POLOGNE demande alors s'il ne serait pas possible d'envoyer à M. Banks (mentionné par M. Laird) et à M. Claeys un message les remerciant personnellement au nom de l'Assemblée.

Le PRÉSIDENT prend acte de cette suggestion et leur fera parvenir des télégrammes de reconnaissance.

Le rapport de la Commission d'études XV est *adopté* à l'unanimité.

M. LALOU, conseiller du C.C.I.T.T., précise alors que le rapport de la Commission d'études XV contient *également* le document AP IV/68 sur la collaboration avec la C.E.I., qui a déjà été approuvé par la Commission et qui doit aussi être adopté par l'Assemblée.

A l'unanimité, l'Assemblée *adopte* le document AP IV/68.

Le PRÉSIDENT félicite M. Job, les présidents des groupes de travail et tous les membres de la Commission d'études XV du travail considérable qu'ils ont fait.

3. Rapport de la Commission d'études XIII (Réseaux téléphoniques semi-automatiques et automatiques)

M. M. LAMBIOTTE (Belgique), rapporteur principal, présente le rapport de la Commission d'études XIII (documents AP IV/49, 60, 76, 77 et 114) en décrivant tout d'abord en détail l'activité de ses quatre groupes de travail, en particulier celle du Groupe de travail XIII/4 (surveillance de l'exploitation et maintenance) présidé par M. Biot, qui a réalisé une œuvre considérable car la Commission d'études XIII avait accumulé en ce domaine un retard important, sans pour autant minimiser l'action des trois autres groupes de travail respectivement présidés par MM. Karlin (Facteurs humains), Wright (Études théoriques statistiques du trafic) et Newstead (Plan d'acheminement).

En ce qui concerne la surveillance de l'exploitation, le délégué de la SUISSE demande s'il n'y a pas une certaine duplication des efforts entre les travaux poursuivis par la Commission d'études II et ceux de la Commission d'études XIII. Il semble en être d'ailleurs de même pour les facteurs humains.

M. Lambiotte estime que les facteurs humains relèvent effectivement davantage de la Commission d'études II et il a déjà présenté une proposition en ce sens à la Commission B à l'occasion de l'examen de la liste des questions. Mais, pour la surveillance de l'exploitation, il estime que chaque commission d'études a un domaine de travail bien défini. C'était la conclusion à laquelle la Commission A s'est ralliée en matière d'organisation des travaux.

Le délégué de l'AUTRICHE propose de modifier légèrement, à la page 30 du document AP IV/114, la rédaction du titre de l'annexe 1 à la Question V/XIII (Question 17/II) pour bien montrer qu'il s'agit seulement des résultats d'une étude préliminaire.

Après une explication de M. Lambiotte, l'amendement présenté par le délégué de l'Autriche est *adopté*. (Voir l'annexe au présent procès-verbal.)

M. Lambiotte signale enfin que le C.C.I.T.T. a été saisi d'une lettre de l'Organisation internationale de normalisation (I.S.O.) sur la normalisation des postes téléphoniques à clavier préconisée à l'unanimité par la Commission d'études XIII à New York en 1966 puis à Tokio en 1967. Il appartient aujourd'hui à l'Assemblée plénière de confirmer que le C.C.I.T.T. est bien compétent pour définir cette normalisation et d'approuver les propositions de normalisation présentées par la Commission d'études XIII dans sa réponse à la Question 4/XIII.

Le représentant de l'I.S.O. lance un appel pour que la coopération des deux organisations, qui a déjà produit d'excellents résultats dans le passé, puisse se poursuivre toujours plus à l'avenir.

Le DIRECTEUR DU C.C.I.T.T. souligne également la nécessité de cette coopération et précise que la décision de Tokio a été prise après étude approfondie de la position de l'I.S.O. A mon avis, cette question relève bien du C.C.I.T.T.

L'Assemblée unanime *approuve* ce point de vue.

Le délégué de l'ARGENTINE fait observer qu'après la décision prise la veille au sujet de la normalisation sur le plan régional du système M.F.C. (Berne), il convient de modifier l'alinéa 2.2 du complément à la réponse à la Question 1/XIII (page 51 du document AP IV/114). Il est *décidé* que cet amendement sera apporté par le Secrétariat du C.C.I.T.T.

A l'heure où l'importance de ses charges l'oblige à renoncer à toute présidence d'une quelconque Commission d'études, M. Lambiotte tient à remercier tous ceux qui ont œuvré

avec lui au sein de la Commission d'études XIII et, en particulier, les présidents de ses quatre groupes de travail, ainsi que le Secrétariat du C.C.I.T.T. qui a dû souvent faire face à une tâche écrasante.

Le PRÉSIDENT félicite M. Lambiotte et tous ceux qui ont travaillé avec lui. L'Assemblée lui fait une ovation spontanée.

4. Emploi pour les échanges internationaux d'une seule unité de transmission

Le délégué des PAYS-BAS présente le document AP IV/30 soumis par son Administration. Il fait l'historique du problème et propose à l'Assemblée l'adoption du projet d'Avis qui figure à la page 9.

Le délégué de l'ARGENTINE appuie cette proposition et demande l'adjonction de notes annexes sur les symboles dBm, dBO, dBm0, etc.

Le délégué de la FRANCE, appuyé par le délégué de la TCHÉCOSLOVAQUIE, exprime une certaine inquiétude: cette décision sera-t-elle déjà valable pour le *Livre Blanc* qui va être publié après la présente Assemblée plénière? Si c'était le cas, elle serait presque impossible à appliquer car la correspondance entre les unités est souvent approximative et le Secrétariat n'est pas armé pour apporter les corrections indispensables car certaines doivent résulter d'un choix qui relève de la compétence d'une commission d'études.

De l'avis du DIRECTEUR DU C.C.I.T.T., l'adoption éventuelle de ce texte par l'Assemblée ne devrait pas avoir de répercussions sur le prochain Livre du C.C.I.T.T. et l'adaptation des textes devrait être faite par chaque commission d'études.

A la suite d'une discussion à laquelle participent les délégués de l'U.R.S.S., des PAYS-BAS, et de la FRANCE, le DIRECTEUR DU C.C.I.T.T. suggère d'ajouter une note de bas de page au 2^e alinéa du dispositif du projet d'Avis. Sa proposition est reprise par le délégué de l'U.R.S.S.

Le projet d'Avis proposé à la page 9 du document AP IV/30 est *adopté* à l'unanimité par l'Assemblée avec la note suggérée par le Directeur du C.C.I.T.T.

5. Couleur du Livre de la IV^e AP

Avant la clôture de la séance, le DIRECTEUR DU C.C.I.T.T. déclare qu'il entend partout autour de lui parler du « Livre Blanc » lorsqu'on mentionne le prochain ouvrage du C.C.I.T.T. mais que, l'Assemblée étant souveraine, elle doit se prononcer à ce sujet.

A l'unanimité, l'Assemblée *décide* que la couleur du prochain Livre du C.C.I.T.T. sera le blanc.

La séance est levée à 12 h 50.

ANNEXE

Amendement au titre de l'annexe 1 à la Question V/XIII (Question 17/II)

(page 30 du document AP IV/114)

Remplacer le titre actuel par le suivant:

« Annexe 1

Résultats d'une étude préliminaire entreprise pour définir les symboles et les séparateurs à recommander pour l'impression des numéros téléphoniques nationaux et internationaux »

A la deuxième ligne du texte figurant dans le cadre immédiatement au-dessous de ce titre, il convient de lire « pages 95 à 99 ... » au lieu de « pages 95 à 100 ... ».

HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 23 octobre 1968, 9 h 30

Président: Lieutenant-colonel R. R. ALBARIÑO (République Argentine)*Sujets traités:**Documents n^{os}*

- | | |
|---|---|
| 1. Rapport de la Commission D | AP IV/4, 5 et 119 |
| 2. Approbation des comptes rendus des 1 ^{re} et 2 ^e séances plénières | AP IV/105 et 107 |
| 3. Rapport de la Commission A | AP IV/7, 60, 70, 71, 72, 97, 111 et 115 |

1. Rapport de la Commission D (Questions relatives aux pays nouveaux et en voie de développement)

M. GIRMAW (Ethiopie), président de la Commission D, présente le rapport de cette Commission (document AP IV/119), établi après l'étude du document AP IV/4 (rapport du Directeur du C.C.I.T.T. sur l'assistance technique) et du programme d'activité figurant dans le tome I du *Livre Bleu*. La Commission D félicite les Groupes autonomes spécialisés pour la tâche qu'ils ont accomplie.

Après avoir longuement discuté des moyens permettant au C.C.I.T.T. de continuer à participer aux activités concernant la coopération technique, la Commission D recommande à l'Assemblée d'approuver le projet de Résolution annexé au document AP IV/119.

M. Girmaw remercie les membres de la Commission D et le Secrétariat du C.C.I.T.T. de leur précieuse collaboration.

Il signale ensuite à l'Assemblée plénière qu'il convient de remplacer la seconde phrase du point 6 du projet de Résolution par la phrase suivante: « Le C.C.I.T.T. peut également organiser périodiquement des cycles d'études afin de donner une vue d'ensemble sur l'organisation du C.C.I.T.T. et d'étudier en détail des sujets choisis comme revêtant une particulière importance pour les pays nouveaux ou en voie de développement parmi ceux qui sont traités par une ou plusieurs Commissions d'études. »

De l'avis du délégué de l'Australie il convient que le point 1 du projet de résolution soit précédé du mot « recommande » et non par le mot « décide » qui précéderait ainsi le point 2. Cette modification est *approuvée* après une courte discussion à laquelle prennent part les délégués du Pakistan et de Ceylan.

Le délégué de la Pologne attire l'attention de l'Assemblée sur le fait qu'il convient de modifier le deuxième alinéa du paragraphe 3.2 du document AP IV/119 pour lire « Ces Groupes ont accompli un travail considérable pendant la III^e période; les Manuels des GAS 1, 2 et 5 sont déjà publiés (étant entendu que le Manuel du GAS 5 a un caractère provisoire et que les études du GAS 5 devront se poursuivre) et les Manuels des GAS 3 et 4 seront prêts au cours de l'année 1969. »

Le délégué de l'Argentine propose à l'Assemblée de modifier la partie « prenant note » du projet de Résolution annexé au rapport en remplaçant les mots « tout en reconnaissant le bien-fondé des mesures » par les mots « qu'il convient que le C.C.I.T.T. prenne des mesures ».

Le Directeur du C.C.I.T.T. fait alors remarquer qu'il appartient à l'Assemblée plénière de se prononcer quant au bien-fondé des mesures déjà prises ou à prendre et des mesures complémentaires à prendre en matière d'assistance technique.

Le délégué des PHILIPPINES propose d'ajouter au projet de Résolution le paragraphe suivant: « Il conviendra de faire en sorte que la coordination nécessaire soit toujours assurée avec les différentes Commissions économiques régionales des Nations Unies — telle que la C.E.A.E.O. — qui traitent de questions de télécommunication. »

Le Directeur du C.C.I.T.T. signale à ce propos qu'il faut distinguer les diverses formes d'assistance technique fournies par les différents organismes de l'U.I.T. L'assistance fournie par le C.C.I.T.T. a un caractère uniquement didactique et ne porte que sur des questions de technique, d'exploitation ou de tarification, alors que les questions de réalisation et de financement sont du domaine du Secrétariat général de l'Union.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'U.I.T. appuie la déclaration du Directeur du C.C.I.T.T. en ajoutant que l'Union entretient les meilleures relations avec les Commissions économiques régionales. Il cite, à titre d'exemple, l'heureuse collaboration de l'U.I.T. avec la C.E.A.E.O. et la C.E.A.

Le délégué de l'U.R.S.S., estimant qu'il se peut que les pays en voie de développement trouvent cette collaboration insuffisante, appuie la déclaration du délégué des Philippines. L'Assemblée pourrait demander au Conseil d'administration d'attirer l'attention des administrations sur l'opportunité de renforcer la coordination entre le C.C.I.T.T. et les Commissions économiques régionales.

De l'avis du Secrétaire général, la collaboration entre l'U.I.T. dans son ensemble et les Commissions économiques est extrêmement satisfaisante, comme le prouve, par exemple, la fructueuse coopération des experts régionaux mandatés par le Secrétariat général et des Secrétaires exécutifs des Commissions régionales. En ce qui concerne le C.C.I.T.T., cet organisme détache, à la demande du Secrétariat général, des experts pour participer à certaines réunions, les frais afférents incombant au budget de la Coopération technique. Le Secrétaire général ne s'oppose cependant nullement à l'adjonction d'un paragraphe rédigé en ces termes: « reconnaissant qu'il convient de maintenir les excellentes relations existant entre l'U.I.T. et les Commissions économiques régionales ».

Le Directeur du C.C.I.T.T. rappelle que les Assemblées plénières ont toujours eu soin de ne pas empiéter sur les attributions du Conseil d'administration auquel il appartient de décider des mesures nécessaires pour assurer la collaboration entre l'U.I.T. et les Commissions économiques régionales. La question devrait en conséquence être traitée non par la présente Assemblée, mais lors d'une des sessions du Conseil d'administration.

Le délégué de l'U.R.S.S. estime que, si les représentants des pays nouveaux ou en voie de développement ici présents souhaitent l'amélioration de la collaboration entre l'U.I.T. et les Commissions économiques régionales, ils peuvent profiter de la présente Assemblée pour lui demander de transmettre leurs souhaits au Conseil d'administration.

A la suite d'un long échange de vues auquel prennent part le délégué des PHILIPPINES, le délégué de l'AUSTRALIE, le Directeur du C.C.I.T.T. et le Secrétaire général de l'U.I.T. qui indique que l'importance des Commissions économiques régionales ne fait que se renforcer, le délégué de l'IRLANDE suggère, afin d'abrégier les débats, de ne pas ajouter le paragraphe proposé par le délégué des Philippines puisque la coordination entre l'U.I.T. et les Commissions économiques régionales s'effectue déjà dans d'excellentes conditions.

Les délégués de la TURQUIE, du MALI et du JAPON appuient la proposition du délégué de l'Irlande et le délégué des Philippines, satisfait des explications qui ont été fournies, notamment par le Secrétaire général de l'U.I.T., retire sa proposition.

Le délégué de l'ARGENTINE, se référant à l'alinéa b) du point 3 du projet de Résolution, demande de remplacer cet alinéa par le suivant: « compte tenu de la nécessité de tenir à jour certains des Manuels déjà publiés par des GAS — étant donné l'évolution

rapide des techniques — et compte tenu du fait que certains Manuels traitant de questions vastes et complexes ne contiennent pas encore de renseignements suffisants pour qu'on puisse considérer la tâche des GAS intéressés comme terminée, il convient dans le premier cas de prendre les mesures appropriées pour assurer la mise à jour des Manuels et, dans le second cas, de prolonger le mandat des GAS intéressés qui sont les groupes les mieux aptes à poursuivre les travaux entrepris. »

A la demande du Directeur du C.C.I.T.T., le délégué de l'Argentine fournit quelques éclaircissements sur sa proposition.

Le délégué de la Pologne rappelle à ce sujet sa propre proposition, proposition concrète visant à modifier le deuxième alinéa du paragraphe 3.2 du rapport pour assurer la poursuite des travaux relatifs aux ouvrages qui ne sont pas encore terminés, tels que le Manuel du GAS 5, ou ceux des GAS 3 et 4. Il appuie la proposition du délégué de l'Argentine.

La modification proposée par le délégué de l'Argentine est *adoptée*.

Le délégué de l'UKRAINE estime que l'un des moyens de renforcer l'assistance technique fournie aux pays en voie de développement consiste à former des spécialistes, donc à créer, dans certains pays, des centres de formation professionnelle. A son avis, il suffit que les experts envoyés en mission pour assurer cette formation restent au maximum trois ans dans les centres, les spécialistes alors formés par leurs soins pouvant ensuite leur succéder. On a cependant constaté que certains experts prolongeaient leur séjour dans les centres pendant une dizaine d'années. Il convient en conséquence que le C.C.I.T.T. et l'U.I.T. procèdent à certaines vérifications à cet égard.

Le PRÉSIDENT déclare que le Secrétariat du C.C.I.T.T. prendra note des commentaires des délégués de la Pologne et de l'Ukraine.

Se référant au document AP IV/5 (rapport du Directeur du C.C.I.T.T. sur les travaux des Commissions du Plan pendant la 3^e période d'activité du C.C.I.T.T.), le délégué du GABON demande si les propositions relatives aux réunions des Commissions du Plan seront soumises à la présente Assemblée plénière.

Le Directeur du C.C.I.T.T. répond que le programme des futures réunions du C.C.I.T.T. et que les invitations concernant les réunions des Commissions du Plan seront examinés au cours d'une séance ultérieure.

Le PRÉSIDENT demande si d'autres délégations ont des commentaires à formuler, notamment en ce qui concerne la proposition de la Pologne. Ceci n'étant pas le cas, le rapport de la Commission D, avec les amendements proposés et adoptés au cours de la présente séance, est *approuvé* à l'unanimité.

Le Directeur du C.C.I.T.T. prend la parole pour remercier l'Assemblée de l'intérêt qu'elle manifeste en ce qui concerne l'assistance technique fournie par le C.C.I.T.T. et du fait qu'elle ait demandé son extension. Il ajoute, à titre d'information, qu'il faudra en conséquence envisager le renforcement du Secrétariat du C.C.I.T.T. mais que cette question relève de la compétence du Conseil d'administration.

Le PRÉSIDENT remercie le Président, le Vice-Président et les membres de la Commission D de l'excellent travail qu'ils ont accompli. [*Applaudissements.*]

2. Approbation des comptes rendus des 1^{re} et 2^e séances plénières

Procès-verbal de la 1^{re} séance plénière (document AP IV/105).

M. BESSEYRE, conseiller supérieur du C.C.I.T.T., indique que le deuxième paragraphe de la page 4 dudit document doit se lire comme suit: « Le Secrétaire général de l'U.I.T.

suggère que le Groupe de la « Charte » qui se réunira en février 1969 attire l'attention de la prochaine Conférence de plénipotentiaires sur les difficultés rencontrées dans l'interprétation du numéro 13 de la Convention. »

Le délégué de l'U.R.S.S. estime qu'en tout état de cause, ce paragraphe est inacceptable, l'Assemblée plénière n'ayant pas pouvoir de donner des instructions au Groupe de la « Charte », instructions qui ne peuvent émaner que du Conseil d'administration. Le Groupe de la « Charte » ne peut non plus faire de propositions touchant aux principes appliqués, son mandat se limitant à une refonte des textes existants. Le délégué de l'U.R.S.S. rappelle que les assemblées plénières des Comités consultatifs internationaux doivent, aux termes du numéro 200 de la Convention, observer le règlement intérieur compris dans le Règlement général annexé à ladite Convention.

Le délégué de l'IRLANDE fait remarquer que le point 2 de l'ordre du jour ne concerne que l'approbation des procès-verbaux et qu'il ne convient pas de rouvrir les discussions sur les questions déjà traitées.

Le délégué de la FRANCE, parlant en sa qualité de Président du Groupe de la « Charte » est en principe d'accord avec le délégué de l'U.R.S.S. et propose un compromis: les difficultés rencontrées dans l'interprétation de la Convention et du Règlement général feraient l'objet d'une annexe où seraient mentionnées les diverses opinions émises au sujet du vote par procuration. Les administrations pourraient ainsi se pencher sur le sujet et tirer leurs conclusions.

Le délégué de la RÉPUBLIQUE SUDAFRICAINE indique une erreur dans le texte anglais du rapport (page 7 du document AP IV/105) (remplacer « South Africa » (Republic of) par « Central African Republic »).

Moyennant les modifications proposées et adoptées par l'Assemblée, le procès-verbal de la 1^{re} séance plénière est *approuvé*.

Procès-verbal de la 2^e séance plénière (document AP IV/107). Le délégué de la POLOGNE demande de rectifier le 3^e alinéa de la page 8 du document AP IV/107 en remplaçant les mots « les délégués de la Pologne, de l'U.R.S.S. » par les mots « le délégué de l'U.R.S.S. ». Il convient, de plus, d'ajouter à la suite de l'alinéa en question le texte suivant: « Le délégué de la Pologne souligne le fait que le travail relatif au Manuel du GAS 5 n'est pas terminé. On peut même se demander si les résultats obtenus à ce jour sont à publier. Le Manuel en question ayant cependant déjà paru, on devrait préciser qu'il ne constitue qu'un document provisoire et que le GAS 5 poursuivra les travaux relatifs audit Manuel. »

Sous réserve des modifications demandées par le délégué de la Pologne, le procès-verbal de la 2^e séance plénière est *approuvé*.

3. Rapport de la Commission A (Méthodes de travail et organisation des Commissions d'études)

M. WILLIAMS (Royaume-Uni), président de la Commission A, présente le rapport de ladite Commission, en indiquant que le projet de Résolution D-1 annexé au document AP IV/115 n'a pas été examiné, faute de temps, par la Commission A.

Il signale que le titre « A. Méthodes de travail » doit précéder le paragraphe A.1. Après avoir indiqué que le préambule doit être modifié pour lire ce qui suit:

« Après une discussion limitée par le temps mais où les désirs d'une amélioration de l'efficacité du C.C.I.T.T. et d'économie budgétaire se sont manifestés, la Commission

a pris comme base de son rapport le rapport de la réunion des rapporteurs principaux et vice-rapporteurs principaux tenue à Genève en juin 1968 (document AP IV/7) ainsi que les propositions des administrations contenues dans ce rapport. Les autres documents cités plus haut ont été considérés, mais n'ont pu être discutés dans tous leurs détails »,

il propose à l'Assemblée d'examiner section par section le document AP IV/115. Il signale en passant une modification à apporter au texte anglais de la dernière phrase du paragraphe A.4 (remplacer « may » par « might »).

Le délégué des ETATS-UNIS se réfère au paragraphe A.1 et voudrait savoir si le Secrétariat du C.C.I.T.T. demandera dans tous les cas un résumé de la contribution ou s'il ne le demandera que s'il juge qu'un tel résumé peut présenter un intérêt pratique. M. Williams répond que la première solution donnerait lieu à un trop volumineux échange de correspondance et que, dans certains cas, les résumés seraient inutiles. Il propose, en conséquence, de supprimer la phrase: « en cas d'absence de ce résumé, le Secrétariat du C.C.I.T.T. devra le demander ».

De l'avis du délégué de l'U.R.S.S., il serait fort utile de joindre un résumé à chaque contribution. Il suggère donc de supprimer le membre de phrase: « toutes les fois qu'un tel résumé présentera un intérêt pratique » et de maintenir le dernier alinéa du paragraphe A.1.

Le délégué des Etats-Unis appuie la proposition du délégué de l'U.R.S.S.

Après un échange de vues entre M. Williams, les délégués de l'Australie, du Brésil de l'U.R.S.S., du Canada et le délégué des Pays-Bas parlant en sa qualité de rapporteur principal de la Commission d'études X, l'Assemblée *approuve* la proposition du délégué de l'U.R.S.S.

Répondant au délégué de la Turquie qui croit discerner une anomalie entre les dispositions du paragraphe A.1 et celles du paragraphe A.2 et qui demande quelles mesures seraient éventuellement prises si les réponses contenaient plus de 2500 mots, M. Williams estime préférable de maintenir telles quelles les dispositions en question.

Sous réserve des dispositions adoptées par l'Assemblée, les paragraphes A.1, A.2, A.3, A.4 et A.5 sont *approuvés*.

Passant à la section intitulée: « Organisation des travaux des commissions d'études », M. Williams propose de modifier la dernière phrase du paragraphe A.6 pour lire: « Il sera envoyé afin que les administrations le reçoivent un mois au moins avant le début de la réunion. »

Le délégué de l'Australie ayant suggéré de remplacer « réunion » par « période d'études », le délégué de la Belgique fait remarquer que cette dernière modification pourrait être source de difficultés lorsqu'une Commission d'études constitue des groupes de travail et le délégué de l'Australie retire sa proposition.

Le paragraphe A.6 avec la modification proposée par M. Williams est *approuvé*.

Passant au paragraphe A.7, M. Williams propose l'adjonction de la phrase suivante: « Les contributions envoyées par les administrations au Secrétariat du C.C.I.T.T. seront distribuées à tous les membres qui se sont inscrits dans la Commission d'études intéressée. »

Le délégué de la Turquie suggère de remplacer « la Commission d'études intéressée » par « l'U.I.T. ».

Le délégué de la Pologne appuie la proposition du délégué de la Turquie. Cette procédure faciliterait les travaux des Commissions d'études, toutes les administrations, ayant reçu la totalité des contributions, décideraient en toute connaissance de cause de

leur éventuelle participation aux travaux des différentes Commissions d'études. La participation aux réunions pourrait s'en trouver limitée et les travaux des Commissions d'études accélérés.

Le délégué de l'U.R.S.S. ayant demandé quelques éclaircissements, M. Williams répète sa proposition. Il ajoute que celle-ci est conforme à la pratique officiellement établie et qu'on pourrait s'interroger sur le rôle des Commissions d'études si tous les documents étaient envoyés à tous les Membres de l'U.I.T.

Le délégué de la Turquie fait alors remarquer que les administrations pourraient s'inscrire pour participer aux travaux de toutes les Commissions d'études.

Le DIRECTEUR DU C.C.I.T.T. attire l'attention de l'Assemblée sur les incidences financières et sur l'accroissement du travail du Secrétariat du C.C.I.T.T. et du Secrétariat général qu'entraînerait la méthode envisagée par le délégué de la Turquie.

Le délégué de la Turquie précise qu'il ne s'agirait que d'envoyer un seul exemplaire de chaque contribution à chaque administration.

Le délégué des PHILIPPINES demande si les contributions pourraient être publiées dans le *Journal des télécommunications*.

Le Directeur du C.C.I.T.T. répond au délégué des Philippines qu'il conviendrait de soumettre cette question au Secrétariat général. Il ajoute que chaque numéro du Journal deviendrait alors un énorme volume.

Le délégué de la Pologne demande si l'on ne pourrait adopter la méthode appliquée par le C.C.I.R. et qui consiste à envoyer toutes les contributions à tous les Membres de l'Union. Il demande au Secrétaire général de l'U.I.T. de donner son avis en la matière.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'U.I.T. rappelle le constant souci d'économie manifesté par le Conseil d'administration et juge préférable, dans le cas du C.C.I.T.T., de n'envoyer les contributions qu'aux administrations qui s'y intéressent.

Le Directeur du C.C.I.T.T. estime qu'il conviendrait de poser la question à tous les Membres de l'Union et non seulement aux Membres représentés à la présente Assemblée plénière. Il fait observer qu'en tout état de cause les administrations ne devraient demander qu'un nombre modéré d'exemplaires des documents des Commissions d'études.

Comme le délégué de la Turquie, le délégué de l'UKRAINE estime que les contributions aux travaux des Commissions d'études devraient être envoyées en un exemplaire à chaque pays.

Le délégué du PAKISTAN, parlant en sa qualité de PRÉSIDENT de la Commission C, attire l'attention de l'Assemblée sur les conséquences financières de la procédure envisagée. Il cite, à titre d'exemple, le nombre des pages imprimées pour la présente Assemblée (2 750 000).

Le PRÉSIDENT demande à l'Assemblée si, compte tenu des renseignements et remarques émanant du Secrétaire général de l'U.I.T., du Directeur du C.C.I.T.T. et du Président de la Commission C, elle approuve l'adjonction proposée par M. Williams.

M. Williams suggère une nouvelle rédaction du texte qu'il a proposé: « Les contributions seront distribuées à tous les Membres inscrits à la Commission d'études intéressée. »

Le paragraphe A.7, avec l'adjonction de la phrase que vient de suggérer M. Williams, est *approuvé*.

M. Williams présente ensuite les paragraphes A.8 et A.9 du rapport de la Commission A ainsi que l'annexe A-1 qui figure aux pages 7 à 9 dudit rapport, en précisant que le Secrétariat du C.C.I.T.T. apportera à cette annexe les modifications voulues pour tenir compte des récentes discussions.

Les paragraphes A.8 et A.9 sont *approuvés*.

M. Williams présente la partie B du rapport (page 10 du document AP IV/115) en signalant le fait qu'il convient d'en modifier le deuxième paragraphe pour lire « En cas d'urgence, ou suivant pouvoir donné par l'Assemblée plénière, une Commission peut décider lors d'une réunion qu'un projet d'Avis qui a été accepté à l'unanimité par les administrations et les exploitations privées reconnues représentées à la réunion sont soumis à la procédure de l'approbation provisoire ».

A la suite de longs débats portant sur les divers paragraphes de la partie B du rapport de la Commission A, débats auxquels prennent part les délégués du Brésil, de l'ARGENTINE, de l'U.R.S.S., le Secrétaire général de l'U.I.T. et le Directeur du C.C.I.T.T., le délégué du Canada demande qu'un nouveau projet de texte de la partie B soit examiné au cours de la prochaine séance plénière.

Il en est ainsi *décidé*.

La séance est levée à 13 h 35.

NEUVIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Judi 24 octobre 1968, 9 h 30

Président: Lieutenant-colonel R. R. ALBARIÑO (République Argentine)

Sujets traités:

Documents n^{os}

1. Journée des Nations Unies
2. Rapport de la Commission A (suite)

AP IV/111 et 115

1. Journée des Nations Unies

En ouvrant la séance, le PRÉSIDENT rappelle que c'est aujourd'hui la Journée des Nations Unies: « Notre Assemblée, dit-il, est la confirmation de l'esprit de coopération qui anime les Nations Unies et, par l'intermédiaire de l'U.I.T., nous sommes heureux de pouvoir jouer un rôle dans leur action en vue du maintien de la paix et du perfectionnement humain qui sont le rêve de toute l'humanité.» Il passe ensuite la parole au Secrétaire général de l'U.I.T.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'U.I.T. rappelle que c'est le 24 octobre 1945 qu'eut lieu la signature de la Charte des Nations Unies à San Francisco, fruit d'un esprit de coopération qui, aujourd'hui, trouve sa meilleure interprétation dans le domaine de l'assistance et de la coopération technique, domaine où s'exerce le plus normalement l'action de l'U.I.T. depuis ses origines. [*Applaudissements.*]

2. Rapport de la Commission A

M. M. B. WILLIAMS, président de la Commission A, reprend la présentation du rapport de cette commission et précise que le nouveau texte de la page 10 du document AP IV/115 relatif à la procédure des avis provisoires se trouve dans le document AP IV/127.

Le délégué des ETATS-UNIS demande que l'on ajoute un astérisque après le mot « administrations » (fin de la 1^{re} ligne du paragraphe qui suit l'alinéa b) renvoyant à une note de bas de page disant « et exploitations privées reconnues ».

Le document AP IV/127 est *adopté* à l'unanimité avec cet amendement.

M. M. B. Williams présente la partie C (séparation des réunions finales des Commissions d'études et de l'Assemblée plénière proprement dite) du rapport de la Commission A (page 11 du document AP IV/115) (séparation des réunions de Commissions et de l'Assemblée plénière).

A la suite d'un long débat auquel participent les délégués de la NIGERIA, de l'U.R.S.S., de la MALAISIE, M. Williams, le DIRECTEUR DU C.C.I.T.T., le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de l'U.I.T. et les délégués du DANEMARK, de CEYLAN, de l'Australie, de l'URUGUAY, de la TURQUIE, du CANADA, de la FRANCE, du CAMEROUN, de l'ITALIE, du GABON, de la RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE, du GHANA, du ROYAUME-UNI, du MALI, de l'ESPAGNE, de l'IRLANDE et de la POLOGNE, il est *décidé*:

1. que la V^e Assemblée plénière se tiendra à Genève dans les mêmes conditions que les Assemblées précédentes;
2. de *modifier* ainsi qu'il suit l'alinéa 11.c de la Résolution n^o 1 (Règlement intérieur additionnel du C.C.I.T.T.):
« c) Ces rapports sont présentés aussitôt que possible et au moins *deux* mois avant la date de début de l'Assemblée plénière et dans les langues de travail utilisées par l'Assemblée plénière »;
3. de *remplacer* le texte de la partie C du rapport de la Commission A par un texte nouveau (voir l'annexe au présent document);
4. de *confier* l'étude de ce problème au groupe d'experts mentionné dans l'annexe D-1.

M. M. B. Williams présente alors la partie D (Organisation des Commissions d'études) du rapport de la Commission A.

A la suite d'un débat auquel participent les délégués du Canada, de la SUÈDE, de la SUISSE, des ETATS-UNIS, de la Turquie, de l'ETHIOPIE, de l'Australie, de l'U.R.S.S., des PAYS-BAS, du DANEMARK, de l'Italie, de la BELGIQUE, M. Williams et le DIRECTEUR DU C.C.I.T.T., il est *décidé*:

1. de *reporter* à la fin du rapport de la Commission A les deuxième et troisième paragraphes de la partie D qui ont un caractère général;
2. d'*approuver* les points a, b, c, d et e;
3. d'*approuver* le point f en remplaçant « adjustment » par « adaptation » dans le texte anglais;
4. d'*approuver* le point g en supprimant les mots « ad hoc » dans l'alinéa 4 du texte anglais;
5. d'*approuver* le point h;
6. de *suspendre* le débat sur le point i — dans le texte français, il convient de remplacer « g » par « i » — dans l'attente du rapport de la Commission B et compte tenu du désir du C.C.I.R. de demander la création d'une Commission mixte C.C.I.T.T./C.C.I.R.;
7. de *supprimer* la sous-section relative aux GAS, cette question ayant été tranchée par l'adoption du rapport de la Commission D;
8. d'*approuver* la création d'une nouvelle Commission d'études spéciale D en modifiant ainsi qu'il suit l'exposé des motifs de cette création:

« L'intégration en téléphonie de la commutation (et de la signalisation) de type temporel et de la transmission par modulation par impulsions et codage, les études dans le même domaine pour les besoins non téléphoniques... », le reste du texte demeurant sans changement;

9. d'*approuver* la partie intitulée « Groupes de travail ».

La séance est levée à 13 h 45.

ANNEXE

Nouveau texte de la partie C du rapport de la Commission A Séparation des réunions finales des Commissions d'études et de l'Assemblée plénière proprement dite

Il a été reconnu que l'efficacité des travaux du C.C.I.T.T. serait probablement améliorée s'il y avait séparation entre les réunions finales des Commissions d'études et l'Assemblée plénière proprement dite, sous réserve que les réunions finales des Commissions d'études se tiennent à Genève. Il serait bon de faire un essai sur cette base, par exemple à l'occasion de la V^e Assemblée plénière.

Mais, les pays qui ne participent pas régulièrement aux travaux des Commissions d'études estiment que la liaison des réunions finales de ces Commissions et de l'Assemblée plénière leur donne une occasion de participer aux travaux desdites Commissions qu'ils perdraient en cas de séparation de ces deux séries de réunion. Cet inconvénient pourrait être allégé si la durée de l'Assemblée plénière était accrue et, par exemple, portée à trois semaines. Cette semaine supplémentaire pourrait être mise à profit pour un examen plus approfondi des rapports de chaque Commission d'études ou permettrait de tenir une session officielle au cours de laquelle les rapporteurs principaux résumeraient l'activité de la Commission dont ils ont la charge au cours de la période écoulée et expliqueraient les fondements des décisions qu'elles proposent.

La Commission A n'a pu parvenir à un accord sur la modification de la pratique actuellement suivie; elle estime que l'étude de ce problème devrait être poursuivie, éventuellement en chargeant le groupe d'experts dont il est question dans l'annexe D-1.

DIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 25 octobre 1968, 9 heures

Président: Lieutenant-colonel R. R. ALBARIÑO (République Argentine)

Sujets traités:

Documents n^{os}

- | | |
|--|----------------------------|
| 1. Rapport de la Commission A (suite) | AP IV/115 |
| 2. Rapport du Groupe de travail « Livres » | AP IV/124 |
| 3. Rapport sur l'activité du C.C.I.T.T. entre les III ^e et IV ^e Assemblées plénières | AP IV/1 |
| 4. Projet de résolution au sujet des télécommunications spatiales | AP IV/111 |
| 5. Procès-verbaux des 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e séances plénières | AP IV/116, 117, 129 et 125 |

1. Rapport de la Commission A (Méthodes de travail et organisation des Commissions d'études) — *(suite)*

M. WILLIAMS (Royaume-Uni), président de la Commission A, reprend l'examen du rapport et présente le texte du projet de résolution contenu dans l'annexe D-1 (page 15

du document AP IV/115) et relatif à la désignation d'experts chargés d'étudier l'organisation et les méthodes de travail du C.C.I.T.T., en précisant que ce texte a été élaboré par un groupe de rédaction mais qu'il n'a pu être examiné par la Commission A.

Sans vouloir prendre position sur le fond de la question, le DIRECTEUR DU C.C.I.T.T. constate que l'Assemblée plénière qui aurait pu, sans sortir des limites de sa compétence et à l'exemple de ce qui a été fait au C.C.I.R., procéder elle-même à la désignation des experts a préféré laisser ce soin au Conseil d'administration. Il exprime le vœu que ce dernier veuille bien le consulter avant d'entreprendre la sélection des candidats.

Le 1^{er} paragraphe des décisions (dernier alinéa de la page 15) donne lieu à diverses propositions d'amendements et, à la suite d'un long débat dans lequel interviennent les délégués de la SUISSE, du CANADA, de l'U.R.S.S., de l'Australie, de la FRANCE, de l'ITALIE, de l'UKRAINE, de la NIGERIA, de la TURQUIE, de CEYLAN, de la POLOGNE, de l'IRLANDE, du PAKISTAN, du MALI, M. Williams et le Directeur du C.C.I.T.T., il est *décidé* de procéder à un vote sur le nombre des membres du Groupe d'experts et sur un texte nouveau proposé par M. Williams et relatif à la qualification des experts (voir annexe au présent document).

Par 49 voix pour, quatre contre et deux abstentions, il est *décidé* que le Groupe d'experts se composera de 10 (dix) membres.

Par 51 voix pour, deux contre et deux abstentions, le nouveau texte proposé par M. Williams est *adopté*.

Il est entendu que les experts pourront travailler librement et, en particulier, demander l'avis de spécialistes en divers domaines.

Les délégués de l'U.R.S.S., du Canada, de l'Irlande, de la Pologne, le PRÉSIDENT et le Directeur du C.C.I.T.T. participent au débat qui s'engage sur le reste de ce texte qui est *approuvé* à l'unanimité.

L'Assemblée plénière *approuve* à l'unanimité le projet de résolution amendé, contenu dans l'annexe D-1 au document AP IV/115.

Elle *approuve* ensuite la partie E (Livres du C.C.I.T.T.) du rapport de la Commission A.

A l'unanimité, l'Assemblée plénière *adopte* le rapport de la Commission A dans son ensemble.

Le Président félicite chaleureusement M. Williams, les groupes de rédaction et tous ceux qui ont participé aux travaux de la Commission A (*applaudissements*).

2. Rapport du Groupe de travail « Livres »

M. H. VAN LOMMEL (Pays-Bas), Président du Groupe de travail « Livres », présente le rapport de ce groupe (document AP IV/124) qui est *adopté* à l'unanimité.

En conséquence, le Secrétariat du C.C.I.T.T. apportera les amendements pertinents à la Résolution n° 4 (page 193 du tome I du *Livre Bleu*).

M. Van Lommel et son groupe sont félicités par le PRÉSIDENT.

3. Rapport sur l'activité du C.C.I.T.T. entre la III^e et la IV^e Assemblée plénière

Le DIRECTEUR DU C.C.I.T.T. présente son rapport à l'Assemblée (document AP IV/1) et à l'occasion de la production des documents se félicite de la collaboration étroite et confiante qui règne entre les services communs du Secrétariat général et le Secrétariat du C.C.I.T.T.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'U.I.T. le remercie de ses paroles et mentionne les difficultés qu'il y a à recruter les spécialistes nécessaires pour faire face aux périodes de pointe (dans les services de traduction en particulier).

A la suite d'une intervention des délégués de l'U.R.S.S. et des ETATS-UNIS, l'Assemblée *adopte* à l'unanimité le rapport d'activité présenté par le Directeur du C.C.I.T.T. et, au sujet du point 7, elle *prend note* des difficultés éprouvées par le C.C.I.T.T. en matière de personnel et *décide* qu'elles seront soumises au Conseil d'administration.

4. Projet de résolution présenté par l'Administration française sur les télécommunications spatiales

M. SUEUR, chef de la délégation française, présente ce projet de résolution (document AP IV/111) et, compte tenu du peu de temps disponible et du fait qu'un débat approfondi n'est pas possible, il propose de simplifier considérablement le texte proposé (page 5 du document) en supprimant le 1^{er} alinéa du considérant, les alinéas 1, 2 et 3 de la décision, en remplaçant « organisation » par « intégration » et en ajoutant un nouvel alinéa confiant au Groupe d'experts chargé d'étudier l'organisation du C.C.I.T.T. l'étude de ce problème.

A la suite d'un long débat auquel participent les délégués de l'U.R.S.S., du JAPON, de l'ITALIE, du ROYAUME-UNI, des ETATS-UNIS, du CANADA, et de la FRANCE et après une intervention du SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'U.I.T., qui se félicite tous de cette initiative, il est *décidé* de constituer un Groupe de rédaction placé sous la présidence de M. Sueur (France) et comprenant les chefs de délégation de l'U.R.S.S., du Royaume-Uni et des Etats-Unis en le chargeant de rédiger un projet de résolution qui sera soumis à la 11^e séance plénière pour approbation, étant entendu que les résolutions du Conseil d'administration en ce domaine seront mentionnées dans ce texte.

5. Procès-verbaux des 3^e, 4^e, 5^e et 6^e séances plénières

Troisième séance plénière (document AP IV/116)

Approuvé sous réserve d'un amendement au texte anglais: à la page 4, au 5^e alinéa de la section 5, lire:

« Page 9 — line 10, *replace* the word « each » by « either ».

Quatrième séance plénière (document AP IV/117)

Approuvé sous réserve des amendements suivants:

A) A la fin du 1^{er} alinéa du rapport de la Commission d'études II, *ajouter* le texte suivant: « En introduisant la partie du rapport de la Commission d'études II relative au projet de règlement téléphonique, M. RÜTSCHI indique que, comme dans le cas du projet de règlement télégraphique élaboré par la Commission d'études I, la prochaine période d'études permettra d'apporter à ce texte les révisions éventuellement nécessaires. »

B) A la dernière ligne du 2^e alinéa, *remplacer* « M. Rüttschi » par « la Commission d'études II ».

C) Au 4^e alinéa, *remplacer* « des délégués du Royaume-Uni et de l'U.R.S.S. » par « le délégué de l'U.R.S.S. et de M. Hawkins ».

Cinquième séance plénière (document AP IV/129)

Approuvé sous réserve de l'amendement suivant:

A la page 4, *remplacer* l'intervention de l'observateur de l'U.E.R. par le texte suivant:

« L'observateur de l'U.E.R. remercie le Rapporteur principal et les membres de la Commission d'études IV pour les travaux concernant les circuits pour transmissions radio-phoniques et les assure de toute la collaboration de l'U.E.R. pour les études futures. »

Sixième séance plénière (document AP IV/125)

Approuvé sous réserve des amendements suivants:

A) Page 2, section 2, 1^{er} alinéa, à la dernière ligne, *supprimer* « et français ».

B) *Ajouter* la phrase suivante au 1^{er} alinéa de la section 2 (page 2): « L'Assemblée décide que le texte anglais corrigé sera considéré comme le texte approuvé. Les textes français et espagnol devront être révisés en conséquence. »

C) A la 2^e ligne du 2^e alinéa de la section 2 (page 2), *remplacer* « nouvelle Question D/X » par « Question 9/X modifiée ».

D) Au troisième alinéa de la page 4, *remplacer* l'intervention du délégué du Royaume-Uni par le texte suivant:

« Le délégué du Royaume-Uni suggère que l'introduction de deux nouveaux systèmes de signalisation, utilisés chacun sur une base régionale par accord entre les pays intéressés, soulève le problème de la définition de leur domaine d'application et de leur interfonctionnement avec les systèmes normalisés existants. Il pourrait être résolu en élaborant un nouveau projet d'Avis analogue à l'Avis Q.7. »

E) A la dernière ligne du 2^e alinéa de la page 4, *supprimer* « du Royaume-Uni ».

La séance est levée à 12 h 55.

ANNEXE

Texte du nouvel alinéa proposé par M. Williams et adopté par l'Assemblée plénière pour remplacer le 1^{er} paragraphe des décisions (dernier alinéa de la page 15) du projet de Résolution figurant à l'annexe D-1 (Résolution n° 7) du rapport de la Commission A (document AP IV/115)

« de constituer dès que possible un groupe de 10 experts (deux experts par région) ayant la connaissance et l'expérience des activités du C.C.I.T.T. et des méthodes d'organisation moderne au niveau de la direction des administrations des télécommunications. Le mandat de ce groupe d'experts sera le suivant: »

ONZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE**Vendredi 25 octobre 1968, 15 heures***Président:* Lieutenant-colonel R. R. ALBARIÑO (République Argentine)

<i>Sujets traités:</i>	<i>Documents n^{os}</i>
1. Projet de Résolution annexé au document AP IV/111. (Problèmes relatifs à l'organisation des travaux des Commissions du C.C.I.T.T. et du C.C.I.R. concernant les télécommunications spatiales)	AP IV/111
2. Rapport de la Commission C	AP IV/10, 132
3. Rapport de la Commission B	AP IV/128
4. Constitution des commissions et groupes de travail; désignation de leurs rapporteurs principaux et de leurs vice-rapporteurs principaux	
5. Acceptation des invitations par les Commissions d'études	AP IV/6, 120, 121, 130
6. Date et lieu de la V ^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T.	
7. Divers	AP IV/123, 126
8. Prestation de serment du nouveau Directeur du C.C.I.T.T. et clôture de la IV ^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T.	

1. Télécommunications spatiales

Le PRÉSIDENT demande à M. Sueur (France), président du petit groupe constitué dans la matinée pour modifier le projet de Résolution annexé au document AP IV/111 de donner connaissance du projet remanié. M. SUEUR lit alors ce qui suit:

« La IV^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T.: *

consciente des problèmes importants et urgents que pose l'intégration des télécommunications spatiales au sein des systèmes existants, lesquels ne cesseront de se développer,

considérant

que l'U.I.T. et ses organismes permanents sont, au sein des Nations Unies, seuls qualifiés pour émettre des recommandations relatives à cette intégration;

que le Conseil d'administration de l'U.I.T. a adopté les Résolutions 636 et 637 concernant le rôle et les activités de l'U.I.T. dans le domaine des télécommunications spatiales;

que la IV^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. a décidé de constituer un groupe d'experts chargé d'étudier les problèmes d'organisation au sein du C.C.I.T.T.,

décide

d'inviter le Directeur du C.C.I.T.T. et le Directeur du C.C.I.R. à conseiller le Secrétaire général pour déterminer l'orientation des futurs travaux des organismes de l'U.I.T. dans le domaine des télécommunications spatiales afin d'accroître la coopération avec les administrations ou exploitations privées reconnues qui s'intéressent aux télécommunications spatiales. »

Le Président remercie les membres du Groupe de rédaction dont le travail a permis d'apporter une heureuse et rapide solution à la question restée en suspens.

* Résolution n^o 9.

2. Rapport de la Commission C

M. MOHAMED (Pakistan), président de la Commission C, présente le rapport de ladite Commission (document AP IV/132).

M. Mohamed rectifie quelques nombres erronés figurant dans les différents documents examinés par la Commission C. Il signale ensuite que les dépenses à envisager dépendent du nombre et de la composition des Commissions d'études, du nombre des réunions de ces Commissions et du lieu où se tiendra la V^e Assemblée plénière; la Commission C a dû travailler sur la base de certaines hypothèses et sans pouvoir tenir compte d'une éventuelle augmentation de l'effectif du personnel. Le projet de budget présenté pour la période 1968-1971 n'a donc qu'un caractère provisoire. Il convient peut-être d'envisager des sommes supérieures.

Le DIRECTEUR DU C.C.I.T.T. signale qu'une fois de plus l'Assemblée plénière ne s'est pas estimée en mesure d'appliquer le Règlement général annexé à la Convention de 1965, c'est-à-dire d'approuver l'estimation des besoins financiers du C.C.I.T.T. pour la période 1968-1972. Il émet le vœu qu'une solution soit trouvée à l'avenir pour tourner cette difficulté et que, sans empiéter sur les prérogatives du Conseil d'administration, l'Assemblée plénière puisse lui fournir une opinion autorisée sur les dépenses des réunions et les besoins en personnel. S'il en était autrement, il conviendrait de supprimer du Règlement général une disposition qui se révèle inapplicable.

Il ajoute que, à la différence des dépenses des Conférences de l'U.I.T., les dépenses dues aux Assemblées plénières ne sont pas individualisées, mais incorporées dans le budget annuel prévu pour les réunions de cet organisme et qu'il appartiendra au Conseil d'administration de vérifier si les dépenses de 1968 dans leur ensemble sont bien restées dans les limites prévues.

Le rapport de la Commission C est *approuvé* et l'Assemblée prend note des déclarations du Directeur du C.C.I.T.T.

Le PRÉSIDENT remercie M. Mohamed et les membres de la Commission C pour les travaux qu'ils ont su mener à bien. [*Applaudissements.*]

M. Mohamed exprime à son tour sa reconnaissance envers le Directeur du C.C.I.T.T., envers M. Wiltgen (Brésil), vice-président de la Commission C, et envers tous ceux qui l'ont aidé dans sa tâche.

3. Rapport de la Commission B (document AP IV/128)

M. SUEUR (France), président de la Commission B, présente en le commentant le rapport de ladite Commission ainsi que des propositions concernant la constitution de nouveaux groupes mixtes et la modification de groupes mixtes existants. Il signale qu'il convient de supprimer la dernière phrase de la page 10 du rapport concernant la nomination des présidents et vice-présidents des groupes de travail pour la tarification.

L'Assemblée *approuve* les propositions qui lui sont soumises et désigne les président et vice-président du nouveau Groupe NRD (Nouveaux réseaux pour données); ce sont respectivement M. Ohlmer (République fédérale d'Allemagne) et M. McDonald (Canada).

Le délégué de l'ARGENTINE indique qu'il convient d'ajouter la Question A/I aux questions à étudier par la Commission spéciale A.

A la suite d'une observation de M. BITTER (R. F. d'Allemagne), rapporteur principal de la Commission d'études XIV, il est entendu que la Question 3/XIV est à étudier non « au » mais « avec » le Groupe mixte LTG.

A la suite d'un échange de vues entre M. Bitter, M. Sueur et certains membres du Secrétariat du C.C.I.T.T., il est décidé de supprimer l'astérisque suivant la Question 1/XIV et de modifier l'observation correspondante pour lire: « intéresse les Commissions d'études I, IX, X, XIV ».

M. ERIKSEN (Danemark), rapporteur principal de la Commission d'études III, indique que la liste des questions particulièrement urgentes de la Commission III figurant à la page 10 du texte anglais doit être modifiée pour correspondre au texte français.

Le délégué de l'U.R.S.S. déclare que, si la tâche du C.C.I.T.T. s'est accrue depuis la III^e Assemblée plénière, l'augmentation du nombre des questions à examiner ne lui paraît cependant pas toujours justifiée. La présente Assemblée n'est malheureusement pas en mesure d'examiner le bien-fondé des questions mises à l'étude, alors que leur prolifération entraîne des dépenses supplémentaires et peut retarder l'étude des questions les plus importantes. Il exprime le vœu que la V^e Assemblée puisse étudier la façon de limiter le nombre des questions pour ne mettre à l'étude que celles qui présentent le plus d'urgence et le plus d'importance.

Parlant ensuite du calendrier des réunions des Commissions d'études et des Groupes de travail (annexe 2 au rapport, page 48), le délégué de l'U.R.S.S. rappelle les dispositions de la Résolution n° 1 figurant à la page 190 du tome I du *Livre Bleu*, selon lesquelles les Commissions d'études et les Groupes de travail se réunissent, en principe, une fois dans l'intervalle de temps qui sépare la clôture d'une Assemblée plénière et les réunions des Commissions d'études qui ont lieu avant la séance d'ouverture de l'Assemblée suivante. Il fait remarquer qu'il est loin d'en être ainsi en ce qui concerne, par exemple, les Commissions d'études XI et XIII. Il propose à l'Assemblée de ne pas accepter le calendrier proposé.

Le DIRECTEUR DU C.C.I.T.T., répondant à une question posée par le délégué de la RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, précise que l'expression « en liaison » utilisée à la page 50 du rapport au sujet des réunions du Groupe de travail de tarification pour l'Afrique signifie que ces réunions auront lieu dans toute la mesure du possible au même endroit et à la même époque que la Commission du Plan pour l'Afrique.

Passant ensuite aux commentaires du délégué de l'U.R.S.S., le Directeur du C.C.I.T.T. déclare que de toute façon les rapporteurs principaux sont conduits à ranger les questions par ordre d'importance et d'urgence, les questions les moins importantes étant réservées pour la fin et éventuellement reportées à une période ultérieure. Le calendrier proposé ne constitue qu'une ébauche et sera réexaminé en détail par les rapporteurs principaux et le Secrétariat du C.C.I.T.T. Quant à la Résolution n° 1, elle n'est applicable que dans la mesure du possible, comme l'indiquent les mots « en principe » qui y sont inclus. Même la Résolution adoptée à ce sujet par le Conseil d'administration ne peut pas être suivie à la lettre dans le cas de toutes les Commissions d'études. Dans bien des cas, deux réunions d'une semaine tenues à Genève à quelques mois d'intervalle sont plus efficaces pour l'aboutissement d'une étude qu'une seule réunion de deux semaines et la dépense à imputer au budget de l'Union est rigoureusement la même.

Le Directeur du C.C.I.T.T. suggère donc de maintenir telle quelle l'annexe 2, en attendant les propositions définitives présentées après accord entre les rapporteurs principaux et le Secrétariat du C.C.I.T.T., qui s'efforceront de réduire le nombre des réunions dans toute la mesure du possible.

Le délégué de l'U.R.S.S. déclare que c'est à l'Assemblée de se prononcer sur l'importance des questions à étudier et de donner à ce propos des instructions au Directeur et aux Commissions d'études du C.C.I.T.T. A son avis, la Résolution n° 1 et la Résolution du Conseil d'administration ont un caractère obligatoire. Il faut donc soit refuser le

calendrier proposé, soit modifier les Résolutions prises au sujet du nombre de réunions du C.C.I.T.T.

Le délégué de l'Australie demande si le calendrier est compatible avec le budget prévu. Il demande aussi s'il faut modifier le nombre de Groupes mixtes (voir la page 211 du tome I du *Livre Bleu*).

M. Sueur rappelle que la définition des « questions urgentes » se trouve à la page 2 du rapport en cours d'examen. Il déclare, de plus, que l'on peut se fier aux rapporteurs principaux pour établir le classement des questions selon leur ordre d'urgence ou d'importance. Citant, à titre d'exemple, les télécommunications spatiales, M. Sueur ajoute que les questions urgentes deviendront de plus en plus nombreuses et que l'étude par correspondance des sujets à traiter — méthode qui permettrait de réduire le nombre des réunions — ne donne pas de résultats satisfaisants.

Le Directeur du C.C.I.T.T. fait remarquer que le calendrier ne prévoit jamais plus de deux réunions par Commission dans l'intervalle entre deux plénières, la troisième réunion mentionnée dans certains cas est en fait la réunion finale précédant immédiatement l'Assemblée plénière. Quant à l'importance des questions, il est évident qu'il appartient en dernier ressort à l'Assemblée d'en juger.

Il répond ensuite au délégué de l'Australie que le C.C.I.T.T. a toujours travaillé et continuera à travailler dans les limites des crédits autorisés par le Conseil et que le nombre des Groupes mixtes constitués par la IV^e Assemblée plénière reste à peu près le même que celui des Groupes mixtes constitués par la III^e Assemblée plénière.

A propos de la Question L/III, le délégué de l'Argentine indique qu'un Groupe Américain étudiera également cette Question.

Le délégué de l'ARABIE SAOUDITE signale qu'un Groupe Asie participera aussi à l'étude de la Question L/III.

Le délégué de la RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE demande quelle est la Commission directrice du Groupe mixte chargé d'étudier la Question 9/X.

M. Sueur répond que la Commission directrice sera désignée d'un commun accord par le Secrétariat du C.C.I.T.T. et les rapporteurs principaux intéressés.

Après un long échange de vues entre le Directeur du C.C.I.T.T., les délégués de l'Australie, de l'U.R.S.S., de la BIÉLORUSSIE, de la République fédérale d'Allemagne, du CANADA et des PAYS-BAS, l'Assemblée se rallie à la proposition du délégué du Canada d'inscrire au procès-verbal que l'« Assemblée plénière a *approuvé* le rapport de la Commission B, avec son annexe 1, et a pris note des renseignements contenus dans l'annexe 2 audit rapport ».

M. Sueur signale à l'Assemblée le dévouement dont ont fait preuve les membres de la Commission B qui l'ont aidé dans ses travaux. [*Applaudissements.*]

Le PRÉSIDENT félicite M. Sueur et ses collaborateurs pour la lourde tâche qu'ils ont accomplie. [*Applaudissements.*]

4. Constitution des Commissions d'études et Groupes de travail — Désignation des rapporteurs principaux et vice-rapporteurs principaux et des présidents et vice-présidents des Groupes de travail

Le DIRECTEUR DU C.C.I.T.T. présente les propositions formulées par la réunion des chefs de délégation en ce qui concerne la constitution des Commissions d'études, des Groupes de travail et la désignation de leurs rapporteurs principaux, vice-rapporteurs (ou de leurs présidents ou vice-présidents).

	<i>Rapporteur principal</i>	<i>Vice-rapporteur principal</i>
Commission I	M. A. GOMES (Etats-Unis)	M. S. PARAMOR (Royaume-Uni)
Commission II	M. R. RÜTSCHI (Suisse)	M. N. BIEZEN (Pays-Bas)
Commission III	M. L. BÜRTZ (France)	M. D. ROBERTSON (Canada)
Commission IV	M. J. VALLOTON (Suisse)	M. J. KIIL (Danemark)
Commission V	M. H. RIEDEL (R. F. d'Allemagne)	M. G. GRATTA (Italie)
Commission VI	M. WALTERS (Royaume-Uni)	M. A. BLANCHI (France)
Commission VII		M. DUCOMMUN (Suisse)
Commission VIII	M. G. BAGGENSTOS (Suisse)	M. I. SAVITZKY (Ukraine)
Commission IX	M. R. BROWN (Australie)	M. B. KUBIN (Tchécoslovaquie)
Commission X	M. A. JANSEN (Pays-Bas)	M. D. FAUGERAS (France)
Commission XI	M. A. JOUTY (France)	M. TCHOUTA MOUSSA (Cameroun)
Commission XII	M. F. KROUTL (Tchécoslovaquie)	M. F. T. ANDREWS (Etats-Unis)
Commission XIII	M. A. NEWSTEAD (Australie)	M. S. KUHN (Pologne)
Commission XIV	M. H. BITTER (R. F. d'Allemagne)	M. VINOGRADOV (Pologne)
Commission XV	M. F. JOB (France)	M. D. GAGLIARDI (Italie)
Commission XVI	M. J. BILLEN (Royaume-Uni)	M. SERRURE (Belgique)
Commission Sp. A	M. J. RHODES (Royaume-Uni)	M. V. N. VAUGHAN (Etats-Unis)
Commission Sp. C	M. R. KAISER (R. F. d'Allemagne)	M. MATSUMOTO (Japon)
Commission Sp. D	M. R. BOYD (Etats-Unis)	M. G. BAUDRIN (Belgique)
C.M.T.T.	M. ANGEL (France)	M. W. SIMPSON (Royaume-Uni)
Plan mondial	M. M. BIGI (Italie)	M. O. H. MOHAMED (Pakistan)

	<i>Rapporteur principal</i>	<i>Vice-rapporteur principal</i>
Plan Afrique	M. L. DIA (Sénégal)	M. I. GIRMAW (Ethiopie)
Plan Asie	M. A. ZAÏDAN (Arabie Saoudite)	M. S. FUJIKI (Japon)
Plan Amérique latine	M. A. C. NÚÑEZ (Mexique)	M. R. SEVERINI (Argentine)
Plan Europe	M. T. NOAT (France)	M. H. DIETRICH (Pologne)

	<i>Président</i>	<i>Vice-président</i>
GAS 3	M. A. AOUZ (Maroc)	M. G. WALLENSTEIN (Etats-Unis)
GAS 4	M. F. L. BENTLEY (Canada)	M. M. LINDEN (Suède)
GAS 5	M. H. LONGQUEUE (France)	M. E. GALLI (Argentine)

Groupe de coordination n° 1: Président: M. LAIRD (Etats-Unis)

Ces propositions sont *approuvées* sans objection.

Le DIRECTEUR du C.C.I.T.T. informe l'Assemblée que les chefs de délégation n'ont désigné ni les présidents des Groupes mixtes à l'exception du Groupe NRD ni ceux des Groupes internes de la Commission spéciale A. C'est à l'Assemblée qu'il incombe de les désigner.

Le délégué de la BIÉLORUSSIE suggère que les présidents de ces Groupes mixtes soient désignés par les rapporteurs principaux qui s'occupent des questions à traiter, en accord avec le Directeur du C.C.I.T.T.

Le délégué du ROYAUME-UNI *appuie* cette proposition.

La proposition du délégué de la Biélorussie est *approuvée*.

Le délégué des ETATS-UNIS propose, pour le Groupe de coordination n° 1, le mandat suivant:

1. *Mandat* — coordonner l'étude des questions qui peuvent exercer une influence sur le développement du réseau téléphonique mondial automatique et semi-automatique et qui sont assignées aux Commissions d'études II, IV, XI et XIII et, selon le cas, aux Commissions d'études XII et XVI, en tenant compte de la nécessité d'établir en commun un calendrier des travaux au cours de la prochaine période d'études.

2. *Méthodes de travail*

- a) Le Président du Groupe de coordination n° 1 ou le rapporteur principal d'une Commission d'études convoquera le Groupe, avec l'accord du Directeur du C.C.I.T.T., en un lieu et à une date appropriés à l'accomplissement des travaux du Groupe.
- b) Si le Groupe se réunit à Genève, le C.C.I.T.T. fournira le secrétariat nécessaire. Si le Groupe se réunit ailleurs, l'administration (ou l'exploitation privée reconnue) invitante fournira ce secrétariat.

- c) Les services des interprètes seront réduits au minimum.
- d) Chaque séance fera l'objet d'un compte rendu.
- e) Les rapports seront envoyés au Directeur du C.C.I.T.T. qui les transmettra aux administrations et exploitations privées reconnues.
- f) Un rapport final sur les travaux du Groupe sera présenté à la prochaine Assemblée plénière.

Le mandat proposé par le délégué des Etats-Unis, appuyé par les délégués de la RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE, du CANADA et de l'Australie, est *approuvé*.

5. Acceptation des invitations pour les Commissions d'études

Le DIRECTEUR DU C.C.I.T.T. énumère les invitations reçues, avec l'indication des Commissions d'études ou Groupes de travail intéressés.

Canada — Commissions d'études I, II et III;
 République fédérale d'Allemagne — Commission d'études V;
 Japon — Commissions d'études XV et spéciale D (MIC);
 Paraguay — Commission du Plan pour l'Amérique latine (Asuncion, juillet 1969);
 Iran — Commission du Plan pour l'Asie (Téhéran);
 Nigeria — Commission du Plan pour l'Afrique (Lagos);
 Italie — Commission mondiale du Plan.

Le délégué de la POLOGNE déclare que son pays se propose d'inviter la Commission du Plan pour l'Europe, mais que l'invitation officielle ne parviendra sans doute pas avant quelques mois au Secrétariat du C.C.I.T.T.

Le Directeur du C.C.I.T.T. estime que cette proposition peut être notée, si l'Assemblée y consent, en attendant l'invitation officielle.

Le délégué du GABON se réfère au document AP IV/130 émanant de l'Administration de la Nigeria et se demande si tous les pays accepteront d'envoyer des représentants à Lagos.

Après une discussion à laquelle prennent part les délégués de la NIGERIA, du CONGO (Brazzaville), du MALI, le Directeur du C.C.I.T.T. et le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'U.I.T., le délégué du Gabon demande quelle serait la situation si, outre la Nigeria, un autre pays invitait les administrations à se rendre sur son territoire pour y discuter des questions intéressant la Commission du Plan pour l'Afrique.

Le Directeur du C.C.I.T.T. déclare que lorsque des invitations de pays différents parviennent simultanément au Secrétariat du C.C.I.T.T., sans que ces invitations aient été au préalable acceptées par une Assemblée plénière, le Directeur du C.C.I.T.T. demande aux administrations d'indiquer leurs préférences. Si l'invitation de la Nigeria, adressée sans restriction à tous les membres de l'Union, est acceptée par l'Assemblée plénière du C.C.I.T.T., toute autre invitation sera déclinée.

Le délégué de l'ARGENTINE déclare que son Administration a l'intention d'inviter le GAS 5 à se réunir à Buenos Aires. L'invitation officielle parviendra ultérieurement.

Le délégué de la FRANCE déclare que son Administration se propose d'inviter la Commission spéciale D à se réunir à Paris, en 1969 ou en 1970.

Sur la suggestion du PRÉSIDENT, toutes les invitations ci-dessus sont *acceptées en principe*, sous réserve que les crédits correspondants soient accordés par le Conseil d'administration.

6. Date et lieu de la V^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T.

Etant donné la décision de la présente Assemblée de ne pas dissocier les réunions finales des Commissions d'études de l'Assemblée plénière, le DIRECTEUR DU C.C.I.T.T. propose que la V^e Assemblée plénière ait lieu à Genève. Aucune invitation n'a du reste été reçue à ce sujet de la part des administrations. La prochaine Assemblée pourrait en principe se tenir au cours de la première moitié de 1972. La date exacte sera fixée ultérieurement, avec l'accord du Conseil d'administration et compte tenu de l'état d'avancement des études.

7. Divers

Le délégué de l'ARGENTINE rappelle qu'il convient d'examiner le document AP IV/126 émanant de son Administration et traitant de certaines modifications à apporter au document AP IV/30 (unités de transmission).

Le délégué du ROYAUME-UNI estime que, malgré la grande portée technique du document AP IV/126, il n'est pas opportun d'en discuter pendant la séance en cours.

Le délégué du CANADA appuie la déclaration du délégué du Royaume-Uni.

Le délégué du Royaume-Uni, se référant au document AP IV/123, doute qu'on en ait tenu compte au cours des discussions intéressant la Commission d'études VII. Il propose que le document en question soit également noté pour être ultérieurement examiné.

Répondant à une demande d'éclaircissements formulée par le délégué des PAYS-BAS, M. BESSEYRE, conseiller supérieur du C.C.I.T.T., déclare que le projet d'Avis contenu dans le document AP IV/30 a été amendé et adopté par l'Assemblée plénière. L'Administration argentine propose, dans le document AP IV/126, d'y ajouter quelques compléments relatifs à la définition du décibel. Ces compléments ne font cependant pas partie de l'Avis et sont à étudier ultérieurement.

Selon le délégué de l'U.R.S.S., la discussion a pour origine un malentendu. Les propositions contenues dans le document AP IV/30 ne visent nullement à imposer l'utilisation immédiate d'une unité unique. Il suggère de noter au procès-verbal de la séance en cours que l'Assemblée prend note du fond de la question et que les Commissions d'études devront en tenir compte au cours de la prochaine période d'études.

La proposition du délégué de l'U.R.S.S. est *approuvée*.

8. Prestation de serment du nouveau Directeur du C.C.I.T.T. et clôture de la IV^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T.

Devant l'Assemblée plénière qu'honore maintenant de sa présence le général Teglia, Secrétaire d'Etat aux communications, M. ROUVIÈRE prête solennellement serment en sa qualité de Directeur nouvellement élu du C.C.I.T.T.

Selon le délégué du CONGO (Brazzaville), l'élection de M. Rouvière ne fait que traduire les sentiments que lui portent les participants à la présente Assemblée. Le délégué du Congo remercie le Président, le Directeur du C.C.I.T.T. et ses collaborateurs. Il leur souhaite un heureux retour et les charge de transmettre à leurs pays respectifs le salut fraternel du Congo et de l'Afrique en général. [*Applaudissements.*]

Le délégué du ROYAUME-UNI remercie, au nom de tous les délégués, le Président de l'Assemblée et l'Administration argentine qui ont pris toutes les mesures nécessaires au succès de la IV^e Assemblée plénière. Les délégués ont pu apprécier, tant pendant les heures de travail que pendant les heures de loisir, la générosité du pays invitant. Le délégué du Royaume-Uni prie le Président de remercier de leurs précieux services les organisateurs et le secrétariat de la Conférence. Il exprime sa gratitude au Directeur du C.C.I.T.T., au Secrétaire général de l'U.I.T. et au Conseiller supérieur du C.C.I.T.T., M. Besseyre, qui va bientôt quitter l'U.I.T. et à qui il souhaite une longue et heureuse retraite. Il félicite le Président d'avoir dirigé les débats d'une façon magistrale. Il espère resserrer au cours de prochaines réunions les liens d'amitié qu'il vient de nouer avec les membres de l'Administration argentine. Ce désir est sans nul doute partagé par tous les délégués.

[*Applaudissements.*]

Le délégué de la TURQUIE assure de sa reconnaissance le Président qui a largement participé au succès des travaux. Il remercie également les rapporteurs principaux et les vice-rapporteurs principaux des Commissions d'études. La tâche accomplie sera appréciée à sa juste valeur par toutes les administrations. Il remercie en particulier le Secrétaire général de l'U.I.T., le Directeur du C.C.I.T.T. et le Secrétariat de cet organisme des efforts qu'ils n'ont cessé de déployer. Les mots lui manquent pour exprimer sa gratitude envers l'Administration invitante qui a si aimablement et si généreusement accueilli l'Assemblée et qui a permis à ses participants d'apprécier le magnifique pays qu'est la République Argentine. [*Applaudissements.*]

Le délégué du SÉNÉGAL, parlant au nom de son pays et des autres pays africains, remercie le Président des éminents services rendus à l'Assemblée et exprime sa reconnaissance pour l'accueil généreux et les attentions sans nombre dont ont été l'objet les participants à la IV^e Assemblée plénière. [*Applaudissements.*]

Le DIRECTEUR DU C.C.I.T.T. évoque les liens qu'il entretient avec l'Administration argentine depuis la Conférence de plénipotentiaires de 1952, à Buenos Aires. Alors délégué de la France, l'actuel Directeur du C.C.I.T.T. avait déjà pu apprécier l'hospitalité argentine; cette impression n'a fait que se renforcer en 1965, puis au début de l'année en cours, et enfin lors de la présente Assemblée. Il rappelle que, lors de son élection au poste de Directeur du C.C.I.T.T., en 1956, c'est devant le regretté D^r Andrada, Secrétaire général de l'U.I.T., qu'il a prêté serment. Aujourd'hui encore, c'est devant un Président appartenant à l'Administration argentine qu'il vient de prononcer ce serment. A cette occasion, il renouvelle à l'Assemblée l'expression de sa vive gratitude pour la confiance qu'elle a bien voulu lui témoigner.

Il estime que l'organisation de la IV^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. est en tous points digne d'éloges. Il remercie à ce sujet la Commission d'organisation qui a assuré aux participants des conditions de confort et d'agrément sans égales. Il rend ensuite hommage au Président de l'Assemblée, le lieutenant-colonel Albariño qui est devenu pour lui un ami très cher et qui a fait preuve, au cours de débats parfois très difficiles, d'une compétence, d'une autorité, d'une courtoisie et d'une conscience véritablement exemplaires.

Il exprime ensuite sa gratitude au général Teglia, Secrétaire d'Etat aux communications, qui a fait à l'Assemblée le grand honneur d'assister à la séance inaugurale et la séance de clôture et qui dirige avec tant de compétence les services des télécommunications en Argentine.

Si les débats ont parfois eu un caractère quelque peu passionné, il faut y voir une preuve de l'ardeur avec laquelle les délégués et les membres du secrétariat se sont attachés

à améliorer les télécommunications internationales et par voie de conséquence les relations entre les peuples. Le remarquable travail accompli par la IV^e Assemblée plénière marquera une étape décisive dans l'histoire des télécommunications et ce sera l'honneur de la République Argentine d'avoir puissamment contribué à ce remarquable succès.
[*Applaudissements prolongés.*]

Le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

« Monsieur le Secrétaire d'Etat, Monsieur le Directeur du C.C.I.T.T.,
Messieurs les délégués,

» Nous voici aujourd'hui à la fin des travaux de la IV^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. que j'ai eu l'honneur de présider.

» Comme nous le savons tous, la Convention stipule que l'objet fondamental de l'U.I.T. est d'harmoniser les efforts de ses Membres pour l'amélioration et l'emploi rationnel des télécommunications de toutes sortes. On peut affirmer que l'U.I.T., dont l'existence remonte à plus d'un siècle, est actuellement le vivant exemple des excellents résultats auxquels peut aboutir la coopération des nations dans des activités visant à promouvoir la paix et le progrès.

» Les délibérations de la IV^e Assemblée plénière se sont déroulées dans l'esprit spécifié par la Convention et le succès qui couronne les travaux accomplis est essentiellement dû à l'harmonie et à la bonne volonté qui n'ont cessé de régner parmi les délégations.

» Au début des réunions, j'ai déclaré aux délégués que l'Assemblée se trouvait devant un programme de travail très ardu et je leur ai demandé de l'aborder avec optimisme. Aujourd'hui, après deux semaines d'intense labeur, nous pouvons nous féliciter du fait que les travaux menés à bien ont été à la hauteur des circonstances et que leurs conséquences ne pourront que favoriser l'expansion mondiale des télécommunications.

» Les questions étudiées ont été nombreuses et d'une grande importance; nombreuses et importantes aussi ont été les idées et les connaissances apportées par les délégués.

» Les débats, toujours courtois et empreints d'un esprit de parfaite compréhension, ont permis d'élucider les points les plus difficiles des problèmes examinés. Ils ont également montré — et c'est là le fait significatif — que les membres de l'U.I.T. sont toujours prêts au dialogue constructif et aux échanges de vues et de connaissances qu'exige le constant progrès de la science et de la technique.

» Ayant apporté ici le fruit de notre expérience, nous avons trouvé l'occasion de le mettre rapidement et efficacement à la disposition des administrations intéressées.

» L'Assemblée a adopté des solutions et des procédures qui faciliteront l'organisation et les méthodes de travail du C.C.I.T.T. Les résultats acquis sont fort encourageants pour l'avenir des télécommunications et des relations entre les pays.

» Il est évident que le C.C.I.T.T. a une fois encore suivi sa tradition progressiste et qu'il a ainsi contribué à renforcer le rôle de l'U.I.T.

» Je suis très ému des sentiments exprimés par les délégués qui viennent de prendre la parole, ainsi que par les propos du Directeur du C.C.I.T.T.

» En assumant les fonctions de Président, je vous ai demandé à tous votre aide et votre assistance, persuadé, au reste, que vous me les accorderiez sans que je les sollicite.

» Je tiens à déclarer ici que, bien que j'aie prévu votre appui, je n'ai jamais imaginé qu'il puisse être aussi soutenu et surtout si cordial. Cette cordialité me paraît le trait caractéristique de cette Assemblée.

» Les jours passés en votre compagnie ont été pour moi une expérience enrichissante que je n'oublierai jamais.

» La République Argentine est heureuse d'avoir été le siège d'une Assemblée réunissant les délégués de tous les pays du monde. Il me faut ici insister sur l'importance qu'ont eu pour les techniciens et les fonctionnaires de mon pays les contacts avec les personnalités éminentes qui sont nos hôtes depuis ces dernières semaines. L'Administration argentine gardera un souvenir impérissable de cette période.

» Messieurs, en prononçant la clôture de la IV^e Assemblée plénière, je voudrais rendre hommage aux fonctionnaires et aux spécialistes qui nous ont précédés et qui, à force d'enthousiasme et de volonté, ont permis au C.C.I.T.T. de devenir l'un des principaux organismes internationaux dans le domaine des télécommunications.

» J'exprime maintenant ma profonde gratitude aux vice-présidents de l'Assemblée, aux rapporteurs principaux et vice-rapporteurs principaux des Commissions d'études, aux présidents des Groupes de travail, aux présidents des Commissions d'Assemblée, ainsi qu'à tous les membres de ces Groupes ou Commissions, pour le grand travail qu'ils ont accompli et pour les rapports complets et précis qu'ils ont fournis, ce qui a permis à l'Assemblée de mener à chef sa tâche dans les délais prévus.

» Ma reconnaissance va également aux fonctionnaires et au personnel du Secrétariat spécialisé, ainsi qu'aux rapporteurs de séance, aux traducteurs et aux interprètes dont les capacités et le constant souci d'exactitude ont grandement facilité le déroulement des débats et la compréhension mutuelle entre les participants.

» Je remercie enfin pour leur action efficace, les dactylographes, les opérateurs, le personnel chargé de la reproduction et de la distribution des documents, les télégraphistes, les téléphonistes et les huissiers.

» Je souhaite sincèrement que les amicales relations qui se sont ici établies entre les délégués demeurent une fois que chacun aura regagné sa patrie.

» Messieurs, je formule les vœux les plus fervents pour le progrès de vos pays, pour l'avenir de l'U.I.T., pour le succès personnel de chacun d'entre vous, pour une paix féconde et pour un heureux voyage de retour.

» Je déclare close la IV^e Assemblée plénière du Comité consultatif international télégraphique et téléphonique. » [*Applaudissements prolongés.*]

La séance est levée à 20 h 40.

ANNEXE AUX PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PLÉNIÈRES

Déclarations écrites déposées par certaines délégations

*République socialiste soviétique de Biélorussie, République populaire de Bulgarie,
République populaire hongroise, République populaire de Mongolie,
République populaire de Pologne, République socialiste soviétique de l'Ukraine et
Union des Républiques socialistes soviétiques*

(document AP IV/109)

Les délégations des pays ci-dessus, se référant à la déclaration qu'ils ont faite en signant la Convention internationale des télécommunications (Montreux, 1965), déclarent que les représentants de Tchang-Kaï-Chek présents à la IV^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. ne représentent pas la Chine et, de ce fait, n'ont aucun droit de parler en son nom.

Les seuls représentants du peuple chinois sont les délégués désignés par le Gouvernement central de la République populaire de Chine à l'U.I.T. et à ses organismes permanents.

République de Chine
(document AP IV/112)

Se référant au document AP IV/109, du 17 octobre 1968, ma délégation tient à préciser que le Gouvernement de la République de Chine est le seul gouvernement légalement constitué de la Chine et reconnu comme tel par les Nations Unies et toutes leurs organisations spécialisées, y compris l'Union internationale des télécommunications. Conformément aux dispositions du paragraphe 12 de l'article 2 de la Convention de l'U.I.T., ma délégation est pleinement en droit de participer à l'Assemblée plénière du C.C.I.T.T. en qualité de représentante légale de la Chine.

Cette réponse concerne également tout autre déclaration portant atteinte aux droits de la représentation de la Chine qui pourrait être formulée au cours de la présente Assemblée plénière.

Etats-Unis d'Amérique
(document AP IV/113)

En ce qui concerne le document AP IV/109, publié le 17 octobre 1968, la délégation des Etats-Unis d'Amérique désire souligner que les Nations Unies et toutes leurs organisations spécialisées, y compris l'Union internationale des télécommunications, reconnaissent le Gouvernement de la République de Chine comme le seul gouvernement chinois légalement constitué. Par conséquent, la délégation de la République de Chine est parfaitement habilitée à représenter la Chine à l'Assemblée plénière du C.C.I.T.T. Une telle position est conforme à celle qui a été adoptée à maintes reprises par les organes politiques compétents des Nations Unies.

République socialiste de Roumanie
(document AP IV/122)

Se référant à la réserve faite en signant la Convention de Montreux (1965), la délégation roumaine tient à déclarer que les délégués de Taïwan à la IV^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. ne représentent pas la Chine.

Seul le Gouvernement de la République populaire chinoise peut désigner des représentants habilités à parler au nom du peuple chinois.

Toutefois, la délégation roumaine regrette qu'en dépit du caractère universel de l'U.I.T., un nombre de pays sont encore tenus en dehors des travaux de l'Union.

Cameroun, République Centrafricaine, Congo (Brazzaville), Ethiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Liberia, Mali, République malgache, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Togo

(document AP IV/131)

Les délégations des pays sus-énumérés tiennent à déclarer qu'elles déplorent la présence à cette IV^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. des représentants du Gouvernement de la République Sudafricaine.

République Sudafricaine
(document AP IV/133)

Se référant au document AP IV/131 du 24 octobre 1968, la délégation du Gouvernement de la République Sudafricaine tient à rappeler que, conformément au numéro 12 (article 2) de la Convention internationale des télécommunications, elle participe de plein droit à l'Assemblée plénière du C.C.I.T.T.

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

RAPPORT DU DIRECTEUR DU C.C.I.T.T. SUR L'ACTIVITÉ DU C.C.I.T.T. PENDANT LA PÉRIODE 1964-1968

(Rapport approuvé par la IV^e Assemblée plénière, le 25 octobre 1968)

1. Introduction

Le présent rapport s'applique à la troisième période d'activité du C.C.I.T.T., entre le 26 juin 1964, date de clôture de la III^e Assemblée plénière de Genève, et le 17 juin 1968, date de rédaction du rapport, c'est-à-dire quelques semaines avant le début de la IV^e Assemblée plénière qui se tiendra du 23 septembre au 25 octobre 1968.

Il est peu probable que pendant ce court intervalle de temps, des éléments nouveaux puissent intervenir et entraîner des amendements au rapport. Si tel était cependant le cas, un rapport complémentaire serait émis.

Pendant cette troisième période d'activité, une Conférence de plénipotentiaires tenue à Montreux en 1965 a rédigé une nouvelle Convention internationale des télécommunications dont les conséquences sur l'activité du C.C.I.T.T. sont énumérées dans les diverses parties du rapport.

Dans les rapports analogues que j'avais présentés aux II^e et III^e Assemblées plénières, j'avais exprimé certaines opinions personnelles sur le fonctionnement des services de l'U.I.T. que ces Assemblées n'avaient pas voulu prendre à leur compte. Je me suis efforcé cette fois d'éviter ces écueils et je souhaite y avoir réussi.

2. Activité des Commissions d'études et Groupes de travail

2.1 La III^e Assemblée plénière a maintenu les 16 Commissions d'études normales et les trois Commissions spéciales existant antérieurement. En outre, elle a érigé en Commissions les Sous-Commissions régionales du Plan et créé une Commission du Plan pour l'Europe et le Bassin méditerranéen.

En ce qui concerne les Groupes de travail, elle a constitué sept groupes mixtes dont chacun est lié à plusieurs Commissions d'études, et mis au point la formule nouvelle des groupes autonomes spécialisés (GAS) destinés à rédiger des manuels documentaires pour les pays en voie de développement. Cinq Groupes de cette nature ont été créés et se sont dans l'ensemble complètement acquittés de la tâche qui leur était confiée.

L'activité des diverses Commissions et des divers Groupes a été particulièrement intense au cours de la période 1964-1968. Le tableau ci-dessous en donne une première idée, la liste complète des réunions étant indiquée en annexe.

<i>Année</i>	<i>Nombre de réunions</i>	<i>Nombre de jours de réunions</i>
1964 (2 ^e semestre)	4	27
1965	25	197
1966	40	278
1967	51	461
1968 (1 ^{er} semestre)	25	144
	145	1107

Soit pour une période d'environ quatre ans, une moyenne de 277 jours de réunions par an et encore conviendrait-il d'ajouter certaines réunions groupant un nombre très restreint de personnes en vue d'un travail particulier, tel que rédaction de textes ou de définitions.

Les résultats des travaux des Commissions normales, des Commissions spéciales et des Groupes mixtes figurent dans les rapports préliminaires présentés à la IV^e Assemblée plénière.

Les travaux des Commissions du Plan sont décrits dans le document AP IV/4, ceux des Groupes d'assistance technique dans le document AP IV/5.

La lecture de ces documents donnera une idée précise de l'activité du C.C.I.T.T. Il paraît cependant utile de dégager ici en quelques mots les tendances générales de cette activité.

Le C.C.I.T.T. a continué à poursuivre ses travaux à l'échelle mondiale, grâce à la participation de pays de plus en plus nombreux appartenant aux régions les plus diverses. En ce qui concerne le développement des techniques les plus avancées, il a notamment continué l'étude des problèmes posés par l'introduction des liaisons par satellites dans le réseau mondial de télécommunications, celle des transmissions de données à débits rapides utilisant au besoin des réseaux spéciaux avec commutation, celle de la modulation codée par impulsions et des transformations profondes que la généralisation de ce mode de transmission risque d'introduire dans la conception même des réseaux, enfin il est à même de présenter à la IV^e Assemblée plénière des propositions concrètes pour la normalisation d'un nouveau système de signalisation téléphonique appelé à un grand avenir (système n° 6).

Dans le domaine de l'exploitation et de la tarification, il a, conformément à la Résolution n° 36 de la Conférence de Montreux, préparé la révision des Règlements télégraphique et téléphonique, il a en outre rédigé une nouvelle Instruction sur le service téléphonique applicable sur le plan mondial, enfin il a entrepris une étude sur la simplification des décomptes internationaux qui peut avoir d'importantes conséquences non seulement sur la comptabilité et le mode de tarification, mais aussi sur l'acheminement du trafic et la conception des équipements.

Les diverses Commissions du Plan ont, elles aussi, été fort actives; elles ont en particulier fait une large place aux liaisons par satellites artificiels. Enfin, les divers Groupes autonomes spécialisés sont en mesure de présenter des projets de manuels dont on peut espérer qu'ils connaîtront dans les pays en voie de développement le même succès que le premier manuel sur les réseaux automatiques nationaux.

2.2 L'examen de la liste des réunions figurant en annexe fait apparaître encore une fois que pour certaines Commissions d'études, il a été impossible de se limiter à une seule réunion pendant la période 1964-1968. Mais, sans vouloir préjuger les décisions que prendra la IV^e Assemblée plénière sur les méthodes de travail du C.C.I.T.T., je pense que la nécessité de ces réunions multiples n'est plus discutée par personne. D'ailleurs, la Conférence

de Montreux a reconnu elle-même l'utilité des contacts personnels entre rapporteurs pour résoudre certains problèmes délicats; elle a en effet sensiblement adouci la règle relative au traitement des questions par correspondance (alinéa 793 du Règlement général annexé à la Convention). De toute façon, je ne doute pas que la IV^e Assemblée plénière prenne toutes dispositions pour réduire autant que possible le nombre des réunions à prévoir au cours de la période 1968-1972.

Une autre constatation intéressante peut être tirée de la liste des réunions pendant la période écoulée. Si l'on met à part les réunions régionales du Plan qui doivent nécessairement être tenues dans les régions intéressées, 36 réunions seulement sur 141, c'est-à-dire environ 25 %, ont eu lieu en dehors de Genève. Je me suis efforcé à cet égard d'appliquer les directives du Conseil d'administration et de la Conférence de plénipotentiaires (Résolution n^o 19 de Montreux).

Je dois souligner cependant que les réunions tenues hors de Genève, à condition que leur nombre soit maintenu dans des limites raisonnables, constituent pour les délégués et le personnel du Secrétariat des expériences enrichissantes tant sur le plan technique que sur le plan humain. D'autre part, il est actuellement difficile de trouver à Genève des locaux pour des réunions à participation importante et j'ai été parfois heureux d'accepter des invitations qui m'ont permis de résoudre ces difficultés.

D'une manière générale, je tiens à exprimer ma gratitude aux administrations et exploitations privées qui ont invité le C.C.I.T.T., lui ont assuré d'excellentes conditions de travail et ont fait preuve d'une générosité qui a entraîné une réduction sensible des dépenses supplémentaires dues à l'éloignement de Genève.

Je pense que la même politique devrait être suivie au cours de la prochaine période, avec peut-être un nombre encore plus réduit de réunions tenues hors de Genève, étant entendu que les invitations éventuelles ne peuvent être finalement acceptées que dans la mesure où le Conseil d'administration accorde les crédits correspondants.

3. Publication des ouvrages du C.C.I.T.T.

Pendant sa 3^e période d'activité, le C.C.I.T.T. a fait publier les ouvrages suivants:

3.1 *Résultat des travaux de la III^e Assemblée plénière, Genève 1964 (Livre Bleu, sauf pour le tome V bis édité sous couverture rouge)*

Tome I — Liste des participants, procès-verbaux des séances, rapports, Résolutions et Vœux de la III^e Assemblée plénière. Questions à l'étude pour la période 1964-1968. Commissions d'études et Groupes de travail créés pour la période 1964-1968. Moyens d'expression.

Tome II — Principes généraux de tarification. Prix de revient. Circuits loués. Exploitation et tarification téléphoniques. Exploitation et tarification télégraphiques.

Tome III — Transmission sur les lignes.

Tome IV — Maintenance.

Tome V bis — Additions et modifications aux textes du *Livre Rouge*, tome V. Qualité de (*Rouge*) la transmission téléphonique. Réseaux locaux. Appareils téléphoniques.

Tome VI — Signalisation et commutation téléphoniques.

Tome VII — Technique télégraphique.

Tome VIII — Transmission de données.

Tome IX — Protection.

3.2 *Plans généraux de développement du réseau international*

- Plan pour l'Amérique latine (Santiago du Chili 1965).
- Plan pour l'Europe et le Bassin méditerranéen (Paris 1966).
- Plan pour l'Asie et l'Océanie (Melbourne 1966).
- Plan pour l'Afrique (Addis Abeba 1967).
- Plan mondial (Mexico 1967).

3.3 *Autres publications*

- Répertoire de définitions pour les transmissions de données.
- Instruction sur le service téléphonique international.

4. **Collaboration avec les autres organismes de l'U.I.T. et les autres organisations internationales**

A l'intérieur de l'U.I.T. les fonctionnaires du C.C.I.T.T. ont apporté leur concours à divers Comités ou Commissions gérés par le Secrétariat général (Comité de coordination, Comité des nominations et promotions, Commission des marchés, Comité de rédaction du *Journal*, Commission de gestion de la Caisse de pensions, Comité de gestion de la Caisse d'assurance-maladie). En outre, ils ont fourni toutes informations utiles aux experts en classement du personnel.

La collaboration avec le C.C.I.R. s'est exercée de manière constante et plus particulièrement dans le cadre des Commissions mixtes C.C.I.T.T. — C.C.I.R. (Commission spéciale C pour les bruits de circuits, Commission pour les transmissions télévisuelles, Commissions du Plan). Le C.C.I.T.T. a été représenté à la XI^e Assemblée plénière du C.C.I.R. (Oslo 1966) par MM. Besseyre, Lalou et moi-même.

Le C.C.I.T.T. a eu à travailler avec les organisations internationales suivantes :

- la Commission mixte internationale pour la protection des lignes de télécommunications (C.M.I.) dont il assure le secrétariat;
- la Commission électrotechnique internationale (C.E.I.);
- l'Organisation internationale de normalisation (I.S.O.);
- l'Organisation météorologique mondiale (O.M.M.);
- l'Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.);
- l'Union européenne de radiodiffusion (U.E.R.);
- l'Organisation internationale de radiodiffusion (O.I.R.T.);
- la Conférence internationale des grands réseaux électriques (C.I.G.R.E.).

5. **Préparation de la IV^e Assemblée plénière**

Au cours de la III^e Assemblée plénière (Genève 1964), le C.C.I.T.T. a reçu de la délégation de la République Argentine une invitation pour sa IV^e Assemblée plénière. Cette invitation a été acceptée en principe, la décision finale ayant été prise par le Conseil d'administration pendant sa session de 1966.

Les pourparlers ont aussitôt commencé avec l'Administration invitante qui a mis sur pied une Commission d'organisation de la IV^e Assemblée plénière, Assemblée dont

le siège a été fixé à Mar del Plata. Les problèmes relatifs à l'organisation de l'Assemblée ainsi qu'à l'accord à conclure avec le Gouvernement argentin ont été traités soit par correspondance, soit au cours de deux visites en Argentine, l'une de l'Administrateur du C.C.I.T.T. en novembre 1967, l'autre de moi-même en mars 1968. Je tiens à cet égard à rendre hommage au travail considérable effectué par la Commission d'organisation et à l'esprit de collaboration confiante que j'ai toujours trouvé auprès d'elle. Bien entendu, le Gouvernement invitant a accepté d'appliquer toutes les clauses contenues dans diverses Résolutions et Décisions du Conseil d'administration et de la Conférence de plénipotentiaires, notamment en ce qui concerne les prestations gratuites prévues à la Résolution n° 19 de Montreux.

Il va sans dire qu'en dépit de la générosité du Gouvernement argentin, la réunion de Mar del Plata coûtera très sensiblement plus cher qu'une réunion équivalente tenue à Genève. Ce supplément de dépenses aurait été réduit si les réunions finales des Commissions d'études avaient pu être dissociées de l'Assemblée plénière proprement dite (cette question fera l'objet d'un débat à Mar del Plata au mois d'octobre prochain). Cependant, il me paraît indispensable de souligner l'importance que j'attache à la tenue d'une Assemblée plénière — et cela pour la première fois — sur le Continent sud-américain. Je pense qu'il faut y voir l'amorce d'une collaboration extrêmement fructueuse entre les pays latino-américains et l'U.I.T.

Pour ce qui concerne les futures Assemblées plénières du C.C.I.T.T., il conviendra d'appliquer les dispositions de la Résolution n° 19 de Montreux selon lesquelles ces Assemblées plénières doivent être normalement réunies au siège de l'Union.

6. Volume de travail du C.C.I.T.T.

Après cette description rapide de l'activité du C.C.I.T.T. pendant la période 1964-1968, je crois devoir caractériser cette activité par quelques chiffres qui montrent de façon éloquent l'accroissement des travaux d'une période à l'autre.

a) Importance des travaux

	<i>1^{re} période</i> (1956-1960, 46 mois)	<i>2^e période</i> (1960-1964, 40 mois)	<i>3^e période</i> (1964-1968, 50 mois)
Nombre de journées de réunions	628	808	1107
Nombre de contributions publiées	1000	1500	2015
Nombre de circulaires émises	120	140	160

b) Importance de la participation

	<i>Fin de la</i> <i>1^{re} période</i> (fin 1960)	<i>Fin de la</i> <i>2^e période</i> (milieu 1964)	<i>Fin de la</i> <i>3^e période</i> (milieu 1968)
Nombre d'inscriptions dans les Commissions	2615	4496	8000 (environ)
Nombre d'exploitations privées participant aux travaux	20	25	39
Nombre d'organismes industriels participant aux travaux	22	61	83

7. Moyens d'action du Secrétariat

Pour faire face à cette augmentation considérable des travaux qui se dessinait déjà en 1964 et qui s'est accélérée depuis, j'avais inscrit dans l'estimation des besoins financiers pour la période 1964-1968, la création de 15 emplois nouveaux au Secrétariat du C.C.I.T.T. Sur ces 15 emplois, le Conseil d'administration n'a pu m'en accorder que deux, un emploi d'ingénieur pour les transmissions de données et un emploi de dessinateur.

C'est dire que le Secrétariat du C.C.I.T.T. se trouve dans une situation absolument critique. Son personnel, malgré toute sa compétence et tout son dévouement que je ne saurais trop mettre en lumière, est absolument débordé et la situation ne fera qu'empirer si, comme il est vraisemblable et quelles que puissent être les mesures prises par l'Assemblée plénière au sujet des méthodes de travail du C.C.I.T.T., le volume de travail augmente encore au cours des prochaines années. C'est pourquoi j'ai cru devoir, une fois encore, inclure dans l'estimation des besoins financiers que je présente à la IV^e Assemblée plénière (document AP IV/10) des dépenses afférentes à un renfort substantiel des effectifs du Secrétariat spécialisé du C.C.I.T.T.

Je souhaite vivement que l'Assemblée plénière, tout en se montrant comme à l'habitude parfaitement respectueuse des prérogatives du Conseil d'administration, trouve un moyen de faire connaître à ce dernier son point de vue sur la situation que je viens d'exposer. Elle en a, me semble-t-il, la possibilité, puisque, conformément au point 781 du Règlement général annexé à la Convention de Montreux, elle doit approuver l'estimation des besoins financiers du Comité, avant transmission de cette estimation au Conseil.

En dehors de cette crise d'effectifs qui m'inspire les plus vives inquiétudes, le Secrétariat du C.C.I.T.T. connaît certaines difficultés pour la production et la diffusion de ses documents dont le nombre et l'ampleur ne cessent d'augmenter. Il s'agit là de travaux confiés aux Services communs du Secrétariat général et sur lesquels le Secrétariat du C.C.I.T.T. n'a aucun contrôle direct. Je ne puis que louer la compétence et l'efficacité des Services communs, mais il leur arrive parfois d'être débordés devant l'afflux de documents émanant du C.C.I.T.T. qui est de loin leur plus gros utilisateur. Si certains retards dans la publication des documents ont pu être constatés de ce fait, je donne l'assurance à l'Assemblée plénière que grâce à la collaboration étroite et confiante qui règne entre les deux organismes, toutes les difficultés ont pu être aplanies et le seront à l'avenir.

Pour terminer cet exposé sur une note plus optimiste, j'ajouterai qu'un certain nombre d'emplois du C.C.I.T.T. ont été reclassés par le Conseil d'administration lors de sa session de 1968. Malheureusement, le reclassement des emplois supérieurs a été renvoyé à une date ultérieure, mais le personnel dans son ensemble s'est senti encouragé par les reclassements déjà intervenus.

Un exposé plus complet de la situation du Secrétariat du C.C.I.T.T. figure dans le document AP IV/6.

8. Fonctionnement du C.C.I.T.T. dans le cadre de l'organisation de l'U.I.T.

Dans mon rapport d'activité de 1964, j'avais exprimé au sujet de l'avenir du C.C.I.T.T. au sein de notre Union certaines appréhensions qui se sont heureusement révélées sans fondement. La Conférence de plénipotentiaires de Montreux n'a apporté aucun changement à la structure fédérale de l'U.I.T. Le C.C.I.T.T. a vu son autonomie technique maintenue et même en quelque sorte renforcée. L'existence des Commissions du Plan, dont le Secrétariat constitue une de ses activités les plus importantes, a été officiellement con-

créée dans la nouvelle Convention. Enfin, les pouvoirs du Comité de coordination ont été étendus, ce qui permet au Directeur du C.C.I.T.T., en qualité de membre de ce Comité, de prendre une part plus active dans le traitement des affaires de l'Union.

9. Revision de l'organisation et des méthodes de travail du C.C.I.T.T.

L'organisation et les méthodes de travail du C.C.I.T.T., telles qu'elles résultent des décisions prises par les trois premières Assemblées plénières de cet organisme, me paraissent très satisfaisantes dans l'ensemble. Cependant, les participants aux travaux du C.C.I.T.T. se préoccupent des mesures à prendre pour faire face au volume sans cesse croissant de ces travaux et certains ont exprimé le vœu qu'un important débat s'institue à ce sujet à l'occasion de la IV^e Assemblée plénière.

J'ai pensé que ce débat pourrait être plus fructueux s'il était préparé par une consultation écrite des administrations et exploitations privées. J'ai donc sollicité et obtenu sur cette question des contributions à vrai dire peu nombreuses, mais fort intéressantes. La plupart des réponses reçues préconisaient une réunion des rapporteurs principaux et vice-rapporteurs principaux en vue de dépouiller les propositions de réorganisation et d'en présenter une synthèse à l'Assemblée plénière.

J'ai donc pris l'initiative d'inviter les rapporteurs principaux et vice-rapporteurs principaux à se réunir à Genève du 24 au 27 juin 1968. Si cette initiative a été approuvée par certaines administrations, elle a été vivement critiquée par d'autres qui l'ont, semble-t-il, interprétée comme mon désir d'imposer à l'Assemblée plénière le point de vue des pays en nombre restreint dont sont originaires les rapporteurs principaux et vice-rapporteurs principaux. Il s'agit là d'un simple malentendu car les rapporteurs principaux et vice-rapporteurs principaux ne siégeront pas comme des représentants de leurs pays d'origine, mais comme des experts hautement qualifiés dans les travaux du C.C.I.T.T. De plus, ils se borneront bien entendu à fournir à l'Assemblée plénière des opinions destinées à lui permettre de voir plus clair dans les réformes proposées et de gagner du temps pour prendre, dans l'exercice de sa pleine souveraineté, les décisions qui lui paraissent appropriées.

Les propositions reçues et les recommandations émises par la réunion des rapporteurs principaux et vice-rapporteurs principaux font l'objet du document AP IV/7.

10. Changements intervenus dans la présidence des Commissions d'études

D'assez nombreux changements sont intervenus dans les présidences des Commissions depuis la III^e Assemblée plénière.

A la Commission XVI, M. H. Claeys (Belgique) a remplacé M. R. H. Franklin (Royaume-Uni) qui a pris sa retraite; à la Commission spéciale C, M. R. Kaiser (République fédérale d'Allemagne) a remplacé M. H. Williams (Royaume-Uni) qui a également pris sa retraite; à la Commission du Plan pour l'Afrique M. M. Mili, Secrétaire général par intérim, est actuellement remplacé par M. L. Dia (Sénégal); à la Commission du Plan pour l'Asie, M. S. Fajiki (Japon) a remplacé M. C. P. Vasudevan qui a quitté les services indiens des télécommunications. Dans les Groupes mixtes, M. Biehler (République fédérale d'Allemagne) a remplacé M. Schaaf, du même pays, appelé à d'autres fonctions et M. M. L. Benko (Hongrie) a remplacé M. Wilcockson (Royaume-Uni) malheureusement disparu.

Il s'agit là, bien entendu, de désignations provisoires et il appartiendra à la IV^e Assemblée plénière de prendre à ce sujet des mesures définitives. Elle aura d'ailleurs à faire face

à de nombreuses démissions parmi les rapporteurs principaux et vice-rapporteurs principaux actuellement en fonctions. Ces démissions, qui constitueront une lourde perte pour le C.C.I.T.T., risquent en compensation de faciliter la tâche de l'Assemblée plénière si elle décide de modifier l'organisation des Commissions d'études et Groupes de travail. Je demande pourtant aux lecteurs du présent rapport de ne pas chercher dans la phrase précédente une prise de position de ma part en faveur d'une quelconque réorganisation. Je tiens essentiellement à n'exercer aucune influence sur les décisions de l'Assemblée plénière.

11. Conclusions

Il appartient maintenant à la IV^e Assemblée plénière de tirer les conclusions des études entreprises au cours de la troisième période d'activité du C.C.I.T.T.; il lui appartient également de définir ce que sera l'activité future de cet organisme, en apportant au besoin certaines retouches à sa structure et à ses méthodes de travail.

Si la lecture de mon rapport l'a incitée à faire un retour en arrière jusqu'à l'Assemblée précédente et même jusqu'à la création du C.C.I.T.T., je pense qu'elle en dégagera un bilan extrêmement positif et encourageant. Cet indiscutable succès est dû à tous les spécialistes des télécommunications qui apportent leur concours enthousiaste aux travaux du C.C.I.T.T. Au moment où mon mandat de directeur arrive normalement à son terme, je tiens à leur dire combien j'ai été heureux de les assister dans leur tâche difficile et à les remercier de la confiance qu'ils m'ont toujours témoignée.

Quel que doive être mon sort après la IV^e Assemblée plénière, je voudrais en terminant exprimer mon profond attachement au C.C.I.T.T. et toute ma foi dans l'œuvre qu'il continuera de mener à bien pour le progrès des télécommunications internationales et l'établissement de liens plus étroits entre tous les peuples du monde.

Le Directeur du C.C.I.T.T.

J. ROUVIÈRE

ANNEXE

Réunions du C.C.I.T.T. pendant la 3^e période

(du 26 juin 1964 au 23 septembre 1968)

Année 1964 (2^e semestre)

Date	Objet de la réunion	Lieu
28 sept.-9 oct.	Groupe de rédaction du tome VI du <i>Livre Bleu</i>	Genève
28 sept.- 1 ^{er} oct.	Groupe de travail du programme de maintenance	Genève
6-9 octobre	Groupe de travail du nouvel alphabet télégraphique	Genève
2-7 novembre	Groupe de travail pour la revision de l'Instruction sur le service téléphonique international	Madrid

Année 1965

Date	Objet de la réunion	Lieu
6-22 janvier	Groupe de rédaction du tome VI du <i>Livre Bleu</i>	Genève
2-4 février	Groupe mixte V/XV (Protection des installations de téléalimentation et des répéteurs à transistors)	Genève
15-26 mars	G.T. XI/1 (Signalisation intercontinentale)	Genève
29 mars-8 avril	Groupe autonome spécial 1 (Réseaux automatiques nationaux)	Genève
29 mars-9 avril	Commission du Plan pour l'Amérique latine	Santiago
5-6 avril	G.T. des systèmes à 12 MHz	Genève
7-9 avril	G.T. des petites paires coaxiales	Genève
4-11 mai	G.T. V/VI pour la rédaction du manuel sur la protection contre les coups de foudre	Rome
17-28 mai	Groupe de rédaction du tome VI du <i>Livre Bleu</i>	Genève
14-18 juin	G.T. IV/1 (Maintenance intercontinentale)	Genève
21-25 juin	Commission spéciale C (Bruits)	Genève
28 juin-2 juil.	G.T. XIV/2 (Mire normalisée)	Genève
7-10 septembre	G.T. XIII/2 (Etudes théoriques statistiques de trafic)	Stockholm
13-17 septembre	G.T. IV/2 (Equipements de mesure)	Genève
13-24 septembre	G.T. XI/1 (Signalisation intercontinentale)	Stockholm
20-24 septembre	G.T. IV/4 (Stabilité du réseau)	Genève
27-30 septembre	G.T. IV/3 (Programme de maintenance)	Genève
6-15 octobre	Groupe autonome spécial 5 (Conditions économiques et développement des télécommunications)	Genève
18-29 octobre	Groupe de rédaction du tome VI du <i>Livre Bleu</i>	Genève
25-29 octobre	Groupe restreint du Laboratoire	Genève
15-17 novembre	G.T. de la Commission XV (Petites paires coaxiales et systèmes à 12 MHz)	Genève
15-19 novembre	Commission VI (Protection et spécification des enveloppes de câbles et des poteaux)	Genève
23 nov.-3 déc.	Commission spéciale A (Transmission de données)	Bruxelles
7-14 décembre	G.T. IX/2 (Télégraphie harmonique)	Genève
15-17 décembre	G.T. IX/1 (Questions générales de transmission télégraphique)	Genève

Année 1966

Date	Objet de la réunion	Lieu
10-18 janvier	GAS 2 (Réseaux locaux)	Genève
7-11 février	G.T. 33/XV (Systèmes à modulation codée par impulsions)	Genève
21 févr.-2 mars	GAS 3 (Comparaison économique et technique des systèmes de transmission)	Rabat
21 févr.-2 mars	Commission VII (Définitions et symboles)	Genève
7-11 mars	Commission spéciale C (Bruits)	Genève
15-17 mars	G.T. 3/XIV (Voies pour la télégraphie fac-similé)	Genève
21 mars-1 ^{er} avril	Commission du Plan pour l'Europe et le Bassin méditerranéen	Paris
28 mars-1 ^{er} avril	G.T. IV/5 (Consignes de maintenance pour les nouveaux systèmes)	Genève
13 avril	GAS 1 (Réseaux automatiques nationaux)	New York
14-22 avril	Commission XI (Commutation et signalisation téléphoniques)	New York
25 avril-3 mai	Commission XIII (Réseaux téléphoniques semi-automatiques et automatiques)	New York
25-29 avril	GAS 4 (Sources primaires d'énergie)	Genève
25-29 avril	G.T. ALP (Nouvel alphabet télégraphique)	Paris
27-29 avril	G.T. SYN (Télégraphie synchrone)	Genève
2 mai	G.T. du Laboratoire	Genève
2-5 mai	Commission VIII (Appareils télégraphiques et lignes locales de raccordement)	Genève
3-9 mai	Commission XII (Qualité de la transmission téléphonique et réseaux locaux téléphoniques)	Genève
4-6 mai	Commission spéciale B (Réseau téléphonique mondial semi-automatique et automatique)	New York
6-10 juin	Commission XVI (Circuits téléphoniques)	Genève
13-21 juin	G.T. IV/1 (Maintenance des circuits de catégorie B)	Genève
7-20 septembre	Commission du Plan pour l'Asie et l'Océanie	Melbourne

Année 1966 (suite)

Date	Objet de la réunion	Lieu
8-14 septembre	G.T. MRT (Retransmission de messages)	Melbourne
15-21 septembre	G.T. TGX (Plan mondial d'acheminement et de transmission télex et gentex)	Melbourne
22-26 septembre	G.T. EFF (Facteur d'efficacité)	Melbourne
22 sept.-4 oct.	Commission I (Exploitation et tarification télégraphiques)	Melbourne
26-30 septembre	G.T. IV/3 (Programme de maintenance périodique; circuits radiophoniques et télévisuels)	Genève
26 sept.-4 oct.	GAS 2 (Réseaux téléphoniques locaux)	Genève
3-6 octobre	G.T. IV/2 (Equipements de mesure)	Genève
3-7 octobre	Commission X (Commutation télégraphique)	Melbourne
17-19 octobre	G.T. LTG (Utilisation des lignes pour la télégraphie)	Genève
19 octobre	G.T. 14/XV (Ondes pilotes de groupes primaires, etc., pour transmission de données)	Genève
19-26 octobre	G.T. XI/1 (Système de signalisation n° 6)	Prague
20-24 octobre	G.T. des systèmes à 12 MHz et G.T. des petites paires coaxiales	Genève
21-24 octobre	G.T. des compresseurs-extenseurs	Genève
25 oct.-4 nov.	Commission XV (Systèmes de transmission)	Genève
7-16 novembre	Groupe d'analyse du GAS 5	Genève
14-23 novembre	G.T. IV/4 (Qualité du réseau international)	Paris
24 nov.-2 déc.	Commission IV (Maintenance des lignes, des circuits et des chaînes de circuits)	Paris
28 nov.-9 déc.	Commission II (Exploitation et tarification téléphoniques)	Genève
12-16 décembre	Commission III (Principes généraux de tarification — location des circuits de télécommunications)	Genève
12-16 décembre	G.T. mixte V/VI (Rédaction du manuel: Protection contre la foudre)	Genève

Année 1967

Date	Objet de la réunion	Lieu
16-20 janvier	GAS 4 (Sources primaires d'énergie)	Genève
16-20 janvier	G.T. XIII/2 (Etudes théoriques statistiques de trafic)	Genève
23-27 janvier	G.T. XIII/3 (Plan d'acheminement)	Genève
23 janv.-8 fév.	Plan Afrique	Addis-Ababa
30 janv.-2 fév.	G.T. Câble ouest-africain	Addis-Ababa
30 janv.-7 fév.	G.T. XIII/4 (Surveillance de l'exploitation et de la maintenance)	Genève
8-14 février	GAS 5 (Conditions économiques et développement des télécommunications)	Genève
15-24 février	G.T. de la COM sp. A (Jonction et réponse automatique)	Genève
27 fév.-3 mars	G.T. de la COM sp. A (Maintenance)	Genève
6-17 mars } 7-16 mars }	G.T. XI/1 (Signalisation intercontinentale)	Genève
3-7 avril	G.T. COM XII (Laboratoire)	Genève
3-10 avril	COM V (Protection contre les dangers et les perturbations électromagnétiques)	Lisbonne
6-14 avril	G.T. XIV/1 (Appareils fac-similé) et G.T. XIV/2 (Mire et définitions)	Genève
11-14 avril	G.T. COM V/COM VI (Manuel: Protection contre la foudre)	Lisbonne
17-21 avril	COM VI (Protection et spécification des enveloppes de câbles et des poteaux)	Lisbonne
17-26 avril	COM IX (Transmission télégraphique)	Paris
8-19 mai	G.T. II/2 (Instructions sur le service international)	Paris
16-26 mai	G.T. II/3 (Règlement téléphonique)	Paris
16-26 mai	Groupe de rédaction du tome IV du <i>Livre Bleu</i>	Copenhague
29 mai-13 juin	G.T. pour la revision du Règlement télégraphique	Genève
5-16 juin	G.T. II/1 (Comptabilité internationale en service semi-automatique et automatique)	Karlsruhe
6-9 juin	G.T. pour la revision du Règlement sur la phototélégraphie	Genève
7-16 juin	GAS 3 (Comparaison économique et technique des systèmes de transmission)	S. Francisco
12-16 juin	G.T. de la COM IV pour les C.M.I.	Genève

Année 1967 (suite)

Date	Objet de la réunion	Lieu
14-16 juin	COM X (Commutation télégraphique)	Genève
19-23 juin	COM XIV (Transmission et équipements télégraphiques fac-similé)	Genève
21-30 juin	GAS 1 (Réseaux automatiques nationaux)	Tokyo
26-30 juin	G.T. de la COM XV (Systèmes à 12 MHz et petites paires coaxiales)	Genève
3-12 juillet	COM XI (Commutation et signalisation téléphoniques)	Tokyo
6-12 juillet	G.T. XIII/1 (Incidences des méthodes d'exploitation sur les spécifications)	Tokyo
13-21 juillet	COM XIII (Réseaux téléphoniques semi-automatiques et automatiques)	Tokyo
24-26 juillet	COM sp. B (Réseau téléphonique mondial semi-automatique et automatique)	Tokyo
14-26 septembre	Réunion mixte COM IV/COM XIII (Revision des principes directeurs concernant la maintenance des circuits semi-automatiques)	Genève
25 sept.-6 oct.	COM XV (Systèmes de transmission)	Lisbonne
27 sept.-3 oct.	G.T. IV/3 (Programme de maintenance)	Genève
4-10 octobre	G.T. IV/1 (Maintenance des circuits catégorie B)	Genève
10-23 octobre	COM XII (Qualité de la transmission téléphonique et réseaux locaux téléphoniques)	Genève
17-27 octobre	GAS 2 (Réseaux locaux)	Genève
24-26 octobre	G.T. COM XIV (Définitions)	Genève
24-31 octobre	COM XVI (Circuits téléphoniques)	Genève
30 oct.-15 nov.	Réunion mondiale du Plan	Mexico
6-10 novembre	G.T. IV/4 (Qualité du réseau international)	Genève
13-16 novembre	G.T. IV/2 (Equipements de mesure)	Genève
17-24 novembre	COM IV (Maintenance des lignes, circuits et chaînes de circuits)	Genève
20 nov.-1 ^{er} déc.	G.T. XI/1 (Signalisation intercontinentale)	Florence
27 nov.-12 déc. } 13 déc.-15 déc. }	COM sp. A (Transmission de données)	Genève
6-15 décembre	GAS 5 (Conditions économiques et développement des télécommunications)	Genève

Année 1968 (1^{er} semestre)

Date	Objet de la réunion	Lieu
15-19 janvier	G.T. II/2 (Instruction sur le service international)	Genève
22-26 janvier	G.T. II/3 (Règlement téléphonique)	Genève
29 janv.-2 fév.	G.T. II/4 (Transmissions télévisuelles internationales)	Genève
5-16 février	G.T. II/1 (Comptabilité internationale en service semi-automatique et automatique)	Genève
19-23 février	G.T. IV/5 (Consignes de maintenance pour les nouveaux systèmes)	Genève
26-27 février	G.T. XI/1 (Signalisation intercontinentale)	Genève
26 févr.-1 ^{er} mars	COM Sp. C (Bruits)	Genève
4-6 mars	G.T. de la COM XV pour les petites paires coaxiales	Genève
7-8 mars	G.T. de la COM XV pour les supprimeurs d'écho	Genève
4-8 mars	G.T. « Maintenance automatique télégraphique »	Genève
11-15 mars	G.T. de la COM XV pour la modulation codée par impulsions	Genève
18-22 mars	COM VII (Définitions et symboles)	Genève
18-29 mars	G.T. pour la revision du Règlement télégraphique	Genève
25-29 mars	G.T. pour la revision du Règlement télégraphique (Phototélégraphie)	Genève
1 ^{er} -5 avril	COM I (Exploitation et tarification télégraphiques)	Genève
22 avril-3 mai	Groupe de rédaction du tome IV	Genève
6-10 mai	Groupe de rédaction du GAS 3	Genève
6-10 mai	G.T. XIII/1 (Incidences des méthodes d'exploitation sur les spécifications)	Genève
20-31 mai	G.T. XIII/4 (Surveillance de l'exploitation et de la maintenance)	Bruxelles
4-7 juin	G.T. de la COM IV pour la signalisation entre équipements automatiques de mesure	Genève
6-7 juin	COM III (Principes généraux de tarification)	Genève
10-21 juin	COM II (Exploitation et tarification téléphoniques)	Genève
12-14 juin	G.T. sur les définitions pour les transmissions de données	Genève
18-19 juin	GAS 5 (Conditions économiques et développement des télécommunications)	Genève
24-27 juin	Réunion des rapporteurs principaux et vice-rapporteurs principaux	Genève

RAPPORT DE LA COMMISSION A
MÉTHODES DE TRAVAIL ET ORGANISATION
DES COMMISSIONS D'ÉTUDES

(après amendements et approbation par la IV^e Assemblée plénière, les 23 et 24 octobre 1968)

Les documents suivants ont servi pour les travaux de la Commission A :

- AP IV/7 — Rapport de la réunion des rapporteurs principaux et vice-rapporteurs principaux sur les méthodes de travail et les attributions des Commissions du C.C.I.T.T.
- AP IV/60 — Administrations scandinaves: coordination des questions de maintenance.
- AP IV/70 — Australie: nouvelles observations sur l'organisation des Commissions d'études.
- AP IV/71 — U.R.S.S.: augmentation du rendement des travaux du C.C.I.T.T.
- AP IV/72 — Belgique: problèmes de maintenance et de qualité de service.
- AP IV/97 — Belgique: constitution d'une commission spéciale MIC

Après une discussion générale limitée par le temps mais où les désirs d'une amélioration de l'efficacité du C.C.I.T.T. et d'économie budgétaire se sont manifestés, la Commission a pris comme base de son rapport le rapport de la réunion des rapporteurs principaux et vice-rapporteurs principaux tenue à Genève en juin 1968 (document AP IV/7) ainsi que les propositions des administrations contenues dans ce rapport. Les autres documents cités plus haut ont été considérés mais n'ont pu être discutés dans tous leurs détails.

Elle présente à l'Assemblée plénière les propositions suivantes:

A. — MÉTHODES DE TRAVAIL

Présentation des contributions à publier par le Secrétariat du C.C.I.T.T.

A.1 Résumé par question

Pour faciliter l'examen des contributions, chaque contribution devra être accompagnée d'un résumé, établi question par question (ou point par point). La contribution devra être suivie de conclusions présentées, toutes les fois que c'est possible, sous forme de projets d'Avis.

En cas d'absence de ce résumé, le Secrétariat du C.C.I.T.T. devra le demander.

A.2 *Limitation de la longueur*

La Résolution n° 1 du C.C.I.T.T.¹ (point III-3 c) recommande de limiter chaque réponse à une question à 2500 mots (cinq pages) plus, éventuellement, trois pages de figures.

Il est bien reconnu que cette recommandation ne peut s'appliquer à toute réponse, certaines réponses, en effet, présentent un exposé complet sur une question de très large portée.

Cependant, le Directeur du C.C.I.T.T. insistera sur l'application de la Résolution n° 1 en ce qui concerne la longueur des contributions, en rappelant, en particulier, le texte de la Résolution n° 1 (point III-3 c), à chaque invitation à présenter des contributions.

Il a été constaté que certaines contributions contiennent des éléments à caractère commercial; en cas d'abus, le Directeur pourrait avec l'accord du rapporteur principal procéder à des coupures; l'auteur de la contribution devra être avisé des coupures ainsi pratiquées.

A.3 *Rédaction des contributions*

Les contributions devraient être rédigées d'une façon succincte, en évitant les détails, tableaux, statistiques inutiles parce que n'apportant pas de contribution directe à la réponse à une question. La rédaction devrait être claire et faite en vue d'une compréhension internationale, c'est-à-dire aussi codifiée que possible, avec utilisation de la terminologie internationale, évitant les termes appartenant à l'argot technique national.

Si une contribution traite de plusieurs questions, les questions devraient être séparées de façon que le texte relatif à une question débute en commencement de feuille (c'est-à-dire au recto, jamais au verso).

A.4 *Contributions tardives*

La Résolution n° 1 demande que les contributions parviennent au Directeur du C.C.I.T.T. quatre mois avant le début de la réunion qu'elles concernent, de façon que les rapporteurs puissent disposer de ces contributions deux mois avant le début de la réunion.

On a envisagé de réduire à un mois ce dernier délai de deux mois, ce qui permettrait de réduire à trois mois le délai de soumission, mais les administrations ayant besoin de deux mois pour l'étude des contributions, le maintien de la situation actuelle est proposé.

Il faut noter que le délai de quatre mois peut ne pas être respecté si une contribution est émise à la suite d'une réunion d'une autre Commission et d'un organisme extérieur au C.C.I.T.T.

Quant à la suite à donner aux contributions envoyées tardivement, c'est à la réunion qu'il appartiendra de décider de la considération à leur donner. Même lorsqu'elles apportent une aide substantielle à l'établissement d'une réponse à une question, de telles contributions risquent de ne pas être prises en considération et de faire reporter la conclusion d'une étude à la réunion suivante.

A.5 *Amélioration des délais de publication des contributions*

Les contributions, rédigées dans une des langues de travail de l'Union, devront parvenir en quatre exemplaires au Secrétariat du C.C.I.T.T.; un de ses exemplaires sera envoyé immédiatement au rapporteur principal par les soins du Secrétariat du C.C.I.T.T.

¹ *Livre Bleu*, tome I, pages 184 à 191.

L'envoi au Secrétariat du C.C.I.T.T. d'une traduction de la contribution dans une autre langue de travail est recommandé.

Les contributions devront être rédigées sur papier de format A4, très blanc, en caractères bien noirs. Si le format du papier n'est pas un format A4, le texte sur chaque feuille ne devra pas dépasser le cadre d'un format A4.

La moitié supérieure de la première page sera laissée en blanc. L'envoi « par avion » des contributions aux rapporteurs sera généralisé.

Les administrations réduiront leurs demandes de contributions le plus possible.

Organisation des travaux des Commissions d'études

A.6 Plan de travail des réunions

Avant chaque réunion, un projet de plan de travail indiquant les questions qui y seront examinées et l'objet de chacune d'elles, devra être établi par le rapporteur principal, avec l'aide du Secrétariat. Ce plan de travail indiquera pour chaque question l'état d'avancement de l'étude de la question et les documents relatifs à cette question.

Ce plan de travail indiquera, jour par jour, quelles questions seront étudiées. Ce plan de travail ne peut être considéré que comme une information soumise à modification suivant l'allure des travaux, mais les présidents s'efforceront de le suivre dans la mesure du possible. Il sera envoyé de façon à atteindre les administrations un mois au moins avant le début de la réunion.

A.7 Amélioration de l'efficacité des travaux

C'est en laissant une grande souplesse dans l'organisation des travaux de chaque Commission que l'efficacité la plus grande sera obtenue.

Chaque Commission pourra décider:

- soit de constituer un groupe de travail temporaire pendant une réunion pour étudier une question (ou un groupe de questions);
- soit de constituer un groupe de travail pour l'étude entre deux réunions de la Commission de certaines questions;
- soit de charger un rapporteur ou une équipe de quelques rapporteurs, nominalement désignés par la Commission, d'étudier la réponse à une question à proposer à la Commission.

Sous l'autorité d'un rapporteur responsable, les rapporteurs d'une équipe travailleront suivant la méthode qui leur paraîtrait la plus appropriée: correspondance; réunion privée de l'équipe.

L'équipe présentera ensuite un rapport à la Commission pour examen lors de la prochaine réunion de la Commission.

Cette méthode des petites équipes de rapporteurs, déjà pratiquée en plusieurs cas, est particulièrement recommandée: elle est facile à mettre en œuvre pour les Commissions qui doivent tenir deux réunions pendant la période entre deux Assemblées plénières consécutives, car la première réunion peut constituer les équipes de rapporteurs par question et leur donner éventuellement les directives de la Commission.

Sinon, les rapporteurs principaux tâcheront de désigner eux-mêmes les rapporteurs pour une question. Les membres de la Commission en seront informés par correspondance.

Les contributions aux questions à l'étude seront distribuées parmi tous les membres qui se sont inscrits dans la Commission d'études intéressée.

A.8 *Préparation de réponses*

Si, d'après les contributions reçues, il résulte qu'un accord existe entre les administrations pour la réponse à une question (ou à une partie d'une question), le rapporteur principal pourra, avec l'aide du Secrétariat, présenter un projet de réponse, accompagné même éventuellement d'un projet d'Avis.

Si les contributions reçues montrent des propositions ou des points de vue variés, le Secrétariat établira, si possible, un tableau résumant les diverses positions des administrations sur cette question et la situation de l'étude. Ce tableau sera communiqué aux membres de la Commission, si possible avant le début de la réunion (Résolution n° 1 — III.4 b).

A.9 *Les questions communes*

Les différentes méthodes suivantes permettront, suivant le cas, un traitement plus rapide des questions communes :

a) Pour l'étude de questions de large portée mettant en jeu deux ou trois Commissions, constitution de groupes de travail mixtes où sont réunis des rapporteurs provenant des diverses Commissions intéressées. (La réponse établie par ce groupe sera, en général, admise sans difficulté par les Commissions qui ont été représentées dans le groupe de travail mixte.)

b) Pour l'étude de questions qui intéressent principalement une Commission et, accessoirement d'autres Commissions, étude par la Commission principale seulement, la coordination nécessaire devant être assurée dans le cadre des administrations nationales.

c) Procédure des groupes de coordination dont le principe est le suivant :

Les Commissions d'études seront groupées en familles (c'est entre les Commissions d'une même famille qu'il y a le plus de questions communes).

Un groupe de coordination par famille, composé des rapporteurs principaux et vice-rapporteurs principaux des Commissions de la famille, recevra la charge de contrôler et de régler certaines études communes aux Commissions de la famille.

d) Chaque fois que cela sera possible, des solutions plus simples et plus efficaces devraient être adoptées, par exemple: contacts directs entre rapporteurs principaux ou constitution de groupes restreints de rapporteurs au moment où le besoin s'en fait sentir. Dans ce dernier cas, ce groupe restreint groupera, sans doute, plus de rapporteurs qu'un groupe dépendant d'une seule commission, puisqu'il devra comporter des rapporteurs habilités pour chaque Commission intéressée, mais un tel groupe restreint n'ira jamais aux dimensions d'un groupe de travail mixte. La nomination de leurs représentants par toutes les Commissions intéressées, peut prendre un certain temps, mais la décision de constituer un groupe restreint pour une étude précise et le choix des rapporteurs peuvent être une attribution du groupe de coordination compétent.

Les amendements à la Résolution n° 1 entraînés par l'adoption de ces propositions sont indiqués en annexe A.1.

ANNEXE A.1

Propositions d'amendement à la Résolution n° 1**Règlement intérieur additionnel du C.C.I.T.T.**

(*Livre Bleu*, tome I, pages 184-191)

1. Ajouter au paragraphe III.3 c) au début de l'alinéa i) (page 189) la phrase suivante:
Les contributions devraient être rédigées d'une façon succincte, en évitant les détails, tableaux, statistiques inutiles parce que n'apportant pas de contribution directe à la réponse à une question. La rédaction devrait être claire et faite en vue d'une compréhension internationale, c'est-à-dire aussi codifiée que possible, avec utilisation de la terminologie internationale, évitant les termes appartenant au jargon technique national.

Si une contribution traite de plusieurs questions, les questions devraient être séparées de façon que le texte relatif à une question débute en commencement de feuille (pas de page).

2. Ajouter à l'alinéa III.3 c) i) (page 189) la phrase suivante:

Cette réponse sera accompagnée d'un résumé et sera suivie de conclusions présentées toutes les fois que cela est possible sous forme de projet d'Avis.

3. Ajouter au paragraphe III.3 c) (page 189) l'alinéa suivant:

iv) les éléments à caractère commercial contenus dans une contribution pourront être éliminés, en cas d'abus, par le Directeur du C.C.I.T.T. avec l'accord du rapporteur principal; l'auteur de la contribution sera avisé des coupures ainsi pratiquées.

4. Remplacer le texte du paragraphe III.3 d) (page 189) par le suivant:

d) Les contributions rédigées dans une des langues de travail de l'Union devront parvenir en quatre exemplaires au Secrétariat du C.C.I.T.T., un de ces exemplaires sera envoyé immédiatement au rapporteur principal par les soins du Secrétariat du C.C.I.T.T.

L'envoi au Secrétariat du C.C.I.T.T. d'une traduction de la contribution dans une autre langue de travail est recommandé.

Les contributions devront être rédigées sur papier de format A4 très blanc, en caractères bien noirs. Si le format du papier n'est pas un format A4, le texte sur chaque feuille ne devra pas dépasser le cadre d'un format A4.

La moitié supérieure de la première page sera laissée en blanc.

5. Remplacer le paragraphe III.4 b) par le suivant:

b) Avant chaque réunion, un projet de plan de travail indiquant les questions qui y seront examinées et l'objet de chacune d'elles devra être établi par le rapporteur principal, avec l'aide du Secrétariat. Ce plan de travail indiquera pour chaque question l'état d'avancement de l'étude de la question et les documents relatifs à cette question.

Le plan de travail indiquera, jour par jour, quelles questions seront étudiées mais ce plan de travail ne peut être considéré que comme une information soumise à modification suivant l'allure des travaux. Les présidents s'efforceront de le suivre dans la mesure du possible.

Le plan de travail sera envoyé un mois au moins avant le début de la réunion.

6. Ajouter après le paragraphe III.10, le paragraphe III.10 *bis* suivant:

10 *bis* Une Commission ou un groupe de travail peut charger un rapporteur ou une équipe de quelques rapporteurs, nominalement désignés par la Commission ou le groupe de travail, d'étudier la réponse à une question à proposer à la Commission ou au groupe de travail.

Sous l'autorité d'un rapporteur responsable, les rapporteurs d'une équipe travailleront suivant la méthode qui leur paraîtrait la plus appropriée: correspondance, réunion privée de l'équipe.

L'équipe présentera ensuite un rapport à la Commission ou au groupe de travail pour examen lors de la prochaine réunion.

7. Ajouter après le paragraphe III.4 (page 190) le paragraphe III.4 *bis* suivant :

Si, d'après les contributions reçues, il résulte qu'un accord existe entre les administrations pour la réponse à une question (ou à une partie d'une question), le rapporteur principal pourra présenter, avec l'aide du Secrétariat, un projet de réponse, accompagné éventuellement d'un projet d'Avis.

Si les contributions reçues montrent des propositions ou des points de vue variés, le Secrétariat établira, si possible, un tableau résumant les diverses positions des administrations sur cette question et la situation de l'étude. Ce tableau sera communiqué aux membres de la Commission, si possible, avant le début de la réunion.

8. Remplacer le 3^e alinéa du paragraphe I.6 (page 186) par le texte suivant :

- décide, lorsqu'une question intéresse plusieurs Commissions, s'il y a lieu :
 - soit de créer un groupe de travail mixte formé par des rapporteurs provenant des Commissions intéressées,
 - soit de confier l'étude à une seule Commission, la coordination nécessaire devant être assurée dans le cadre des organisations nationales;
- constitue les groupes de coordination par famille de Commissions, groupes composés des rapporteurs principaux et vice-rapporteurs principaux des Commissions de la famille et chargés de la coordination nécessaire pour les études communes aux Commissions de la famille.

Le texte de la Résolution n° 1 « Règlement intérieur additionnel du C.C.I.T.T. » ainsi amendée est publié en partie II de ce tome I.

B. — PROCÉDURE CONCERNANT LES AVIS PROVISOIRES

La Commission A propose à l'Assemblée plénière d'adopter la Résolution suivante (Résolution n° 2):

- a) Si le pouvoir lui en est donné par l'Assemblée plénière, une Commission d'études peut décider, lors d'une de ses réunions, qu'un projet d'Avis soit soumis à la procédure de l'approbation provisoire.
- b) En cas d'urgence, une Commission d'études peut décider, lors d'une de ses réunions, qu'un projet d'Avis soit soumis à la procédure de l'approbation provisoire.

Cette décision devra être prise à l'unanimité des administrations et des exploitations privées reconnues, représentées à la réunion de la Commission, à la fois pour ce qui est de l'Avis et de la nécessité qu'il soit approuvé d'urgence.

Le Secrétariat du C.C.I.T.T. demandera ensuite aux administrations des pays Membres de l'Union de lui faire connaître, dans un délai de trois mois, si elles acceptent l'approbation provisoire du projet d'Avis. Cette approbation provisoire sera prononcée si, dans le délai mentionné, les administrations se sont prononcées pour l'approbation à la majorité simple, à condition que plus de la moitié des membres de la Commission d'études ait répondu.

L'adoption définitive sera prononcée par l'Assemblée plénière suivante.

C. — SÉPARATION DES RÉUNIONS FINALES DES COMMISSIONS D'ÉTUDES ET DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE PROPREMENT DITE

Il a été reconnu que l'efficacité du C.C.I.T.T. serait sans doute améliorée s'il y avait un certain laps de temps entre les réunions finales des Commissions d'études et l'Assemblée plénière proprement dite, ceci sous condition que les réunions finales des Commissions se tiennent à Genève. Un essai en ce sens, à l'occasion de la V^e Assemblée plénière, serait utile.

Par contre les pays qui ne peuvent participer régulièrement aux travaux des Commissions d'études trouvent que le rassemblement des réunions des Commissions d'études et des réunions de plénière leur donne une occasion de participer à l'activité des Commissions d'études qui ne leur serait pas fournie autrement. Cet inconvénient pourrait être réduit si la durée de l'Assemblée plénière était portée à environ trois semaines. Cette extension de la durée de la plénière pourrait être consacrée à un examen plus complet des rapports des Commissions d'études, ou bien encore, permettrait d'avoir une séance préliminaire non officielle pendant laquelle les présidents des Commissions d'études pourraient commenter le travail accompli par leurs Commissions pendant la période d'études et ouvrir un débat à ce sujet.

Il n'a pas été possible de se mettre d'accord sur un changement par rapport à la pratique actuelle, même à titre d'essai pour la V^e Assemblée plénière seulement; ce problème devrait être encore étudié, peut-être par le groupe d'experts décrit dans la Résolution n^o 7.

D. — ORGANISATION DES COMMISSIONS D'ÉTUDES

Les propositions que la Commission A présentent sont le résultat de discussions qui ont été limitées par le temps dont disposait la Commission. La Commission a dû admettre que, lorsque l'unanimité ne pouvait être obtenue pour un changement dans l'organisation actuelle, le maintien du statu quo était la solution provisoire à préconiser.

Elle propose qu'un Groupe de travail d'experts nommés par les administrations et ayant une grande expérience des travaux du C.C.I.T.T. soit constitué pour préparer avant la V^e Assemblée plénière les réformes éventuelles jugées nécessaires.

Une Résolution (Résolution n^o 7) a été établie à cet effet; son texte est publié dans la partie II de ce tome I.

Après avoir examiné les Commissions d'études actuelles, et tenant compte de ce qui est dit plus haut, la Commission A propose:

a) *Groupe des Commissions I, II et III*

Conserver ces trois Commissions en précisant le mandat de la Commission III qui serait:

- l'étude des bases de tarification (y compris les études de prix de revient) pour les services téléphoniques, télex, la radiophonie, la télévision, les circuits loués, les transmissions de données;
- la réglementation de la location des circuits de toutes sortes.

L'application des bases de tarification établies par la Commission III appartiendrait aux Commissions I et II, suivant le cas, de façon à maintenir les relations nécessaires entre la tarification et l'exploitation.

b) *Commission XIII*

Maintenir cette Commission avec le mandat déjà précisé page 152 du tome I du *Livre Bleu* et reproduit en annexe 4 au rapport de la Commission B.

Le Groupe d'experts aura à examiner spécialement la situation de cette Commission.

c) *Commissions XII et XVI*

Maintenir le statu quo.

d) *Commission B*

Supprimer cette Commission, étant entendu qu'un groupe de coordination sera établi pour les Commissions II, XI, XIII et IV, au moins. Ce groupe de coordination comprendra les rapporteurs principaux et vice-rapporteurs principaux des Commissions du groupe; le président de ce Groupe de coordination serait à nommer par l'Assemblée plénière. D'autres rapporteurs principaux pourront être adjoints lorsqu'une étude intéresse d'autres Commissions.

e) *Commission spéciale C*

Le statu quo est proposé, avec extension aux questions de fiabilité.

f) *Commissions VIII, IX, X, XIV*

Le statu quo est proposé.

En ce qui concerne le Groupe mixte LTG, ce Groupe devra traiter de l'adaptation des voies prévues pour l'usage téléphonique lorsque de telles voies sont utilisées pour des signaux non téléphoniques (systèmes de télégraphie harmonique, télégraphie fac-similé, transmission de données).

g) *Commission spéciale A*

Le statu quo est proposé.

Le rapporteur principal de la Commission spéciale A envisage la constitution des groupes de travail internes suivants:

1. Modems et jonctions.
2. Maintenance pour transmission de données.
3. Questions générales en matière de transmission de données.
4. (Eventuellement), Groupe mixte sp. A/X pour les futurs réseaux propres aux données. La plénière aura à désigner le président et le vice-président de ce groupe mixte.

h) *Commissions V et VI*

Le statu quo est proposé.

i) *Commission VII*

Aucune proposition à son sujet n'a été présentée par la réunion des rapporteurs et vice-rapporteurs principaux, bien que des administrations aient proposé la suppression de cette Commission. La Commission A n'a pas eu le loisir de discuter l'avenir de la Commission VII.

Enfin la Commission propose la création d'une *nouvelle Commission — dite spéciale D* — pour les raisons suivantes :

L'intégration en téléphonie de la commutation (et de la signalisation) de type temporel et de la transmission par modulation par impulsions et codage, les études dans le même domaine pour les besoins non téléphoniques (données, télégraphie, fac-similé) justifient la création d'une nouvelle Commission, dite D; cette Commission permettrait d'étudier tous les problèmes de base communs; ultérieurement, l'application des normalisations fondamentales pourrait revenir aux Commissions actuelles.

Il est bien certain que certains travaux de la Commission D seront liés à ceux d'autres Commissions (IV, VIII, IX, X, XI, XII, XIV, XV, XVI, spéciale A, spéciale C, Commissions du C.C.I.R.), surtout pendant la période de coexistence des systèmes M.I.C. et des systèmes classiques.

Groupes de travail

Les Groupes mixtes seront à constituer par l'Assemblée plénière d'après les conclusions de la Commission B sur la répartition des questions entre les Commissions.

Quant aux groupes internes aux Commissions, il sera possible de prendre note de leur existence, si le rapporteur principal de la Commission en donne connaissance pour inscription dans le *Livre Blanc* (comme il a été fait, page 212, du tome I du *Livre Bleu*).

E. — « LIVRES »

Rapport du Groupe de travail « Livres »

1. Les documents suivants ont été examinés par le Groupe de travail « Livres » :

AP IV/2 — Directeur du C.C.I.T.T. : Publication du nouveau Livre du C.C.I.T.T.

AP IV/7 — Rapport de la réunion des rapporteurs et vice-rapporteurs principaux sur les méthodes de travail, pages 41 et 42.

AP IV/71 — U.R.S.S. : Propositions ayant pour objet d'augmenter le rendement des travaux du C.C.I.T.T.

2. L'Assemblée plénière a déjà décidé (7^e séance) que le nouveau Livre serait un *Livre Blanc*.

3. En ce qui concerne les Suppléments, le Groupe propose :

a) les contributions qui sont des reproductions d'articles parus dans des revues techniques ne devront pas être reproduites — la référence bibliographique sera seule indiquée;

b) les contributions déjà publiées dans un Livre précédent ne seront pas reproduites dans le Livre suivant, à moins qu'elles ne servent directement à la mise en application d'un Avis — Référence sera faite dans le Livre suivant à la contribution publiée dans le Livre précédent, si la contribution sans devoir être republiée dans le Livre a cependant encore un certain intérêt;

c) les contributions provenant d'organismes industriels pourront être publiées en évitant la publication des éléments de contribution ayant le caractère de propagande commerciale.

4. Pour hâter la sortie de la partie la plus urgente des Livres, à savoir les Avis et les Questions, il y a lieu de publier cette partie à part des Suppléments.

L'ordre d'urgence pour la publication serait :

- les Questions et leurs annexes;
- les Avis;
- les Suppléments.

Les Questions seraient publiées en fascicules piqués par famille.

Les Avis seraient publiés en feuilles détachables de façon à ce qu'ils puissent parvenir le plus tôt possible.

Les Suppléments seraient publiés en fascicules piqués.

Un index alphabétique pour les Avis serait à établir, la référence étant faite par rapport au numéro de l'Avis (ou des Avis) et non par rapport aux pages.

5. Les répétitions d'Avis seront à éviter, car avec la méthode des feuillets séparables, l'intéressé peut grouper les Avis à sa convenance.

La répétition de Suppléments est à proscrire.

6. La partie officielle des Livres (Questions et Avis) devrait être publiée le plus rapidement possible, dans un délai ne dépassant pas un an (sous réserve peut-être des Avis encore soumis à examen par des Groupes de rédaction).

7. En ce qui concerne les ouvrages « hors Livre », le Groupe propose :

- pour les Livres du Plan: pas de changement;
- pour les Directives pour la protection contre les effets des lignes électriques, qui sont déjà établies en feuillets détachables: pas de changement;
- pour les Recommandations contre la corrosion, même remarque que pour les Directives;
- pour le Répertoire des définitions, qui est soumis à de fréquents changements, la présentation par feuillets détachables est proposée;
- pour l'Instruction sur le service téléphonique international, la présentation par feuillets détachables est proposée, tout au moins pour l'édition prochaine, l'édition en cours étant déjà trop avancée;
- pour les codes et abréviations du service télégraphique, la présentation par feuillets détachables est également proposée;
- pour le Répertoire des codes de destination pour le service des retransmissions de messages, la présentation par feuillets détachables est aussi proposée.

8. Si l'Assemblée plénière admet ces propositions, la Résolution n° 4 (*Livre Bleu*, tome I, page 193) sera amendée en conséquence.

RAPPORT DE LA COMMISSION B

PROGRAMME DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

(après amendement et approbation par la IV^e Assemblée plénière, le 25 octobre 1968)

Introduction

Conformément à la décision de l'Assemblée plénière, les travaux de la Commission B ont été préparés par une Sous-Commission qui était composée des rapporteurs principaux, vice-rapporteurs principaux des Commissions d'études, Commissions du Plan et GAS, présidents des Groupes de travail déjà constitués et d'un petit nombre de délégués particulièrement intéressés.

Ses débats ont été dirigés par le Président et le Vice-Président de la Commission B. Elle a effectué les travaux suivants:

- procéder à un examen préliminaire des questions proposées par les Commissions d'études;
- indiquer lesquelles semblent particulièrement importantes ou urgentes;
- vérifier s'il y a duplication de questions proposées par différentes Commissions d'études, et
- proposer un regroupement des questions connexes.

Les délégations qui estimaient que certaines questions devaient être supprimées ont été invitées à communiquer leurs observations par écrit au Président de la Commission B.

La Commission B a approuvé et complété les propositions de la Sous-Commission. Elle soumet à l'Assemblée plénière les propositions suivantes sur l'étude des questions par les Commissions d'études.

Listes des questions

Ces listes figurent dans l'annexe 1¹.

Observations générales

1. On considère comme urgente une question pour laquelle on doit prendre des dispositions spéciales en vue de faire aboutir son étude avant la prochaine Assemblée plénière. Ces questions sont marquées d'un astérisque (*).

¹ Cette annexe, après amendement par l'Assemblée plénière, a servi à établir la Liste des questions à étudier pendant la période 1968-1972, liste qui est publiée dans la partie III de ce tome. Cette annexe n'est donc pas reproduite comme annexe au rapport de la Commission B.

2. La Commission B n'a pas jugé utile de mentionner les groupes de travail internes des Commissions d'études, mais a seulement indiqué quand il y aurait lieu de créer des groupes de travail mixtes pour l'étude de certaines questions.

3. Chaque rapporteur principal a été invité à fournir au Secrétariat un projet de calendrier pour les réunions de sa Commission; ces projets sont reproduits dans l'annexe 2.

4. La Commission B propose de créer une famille des Commissions d'études qui s'intéressent aux circuits loués de type téléphonique; le Rapporteur principal de la Commission d'études XVI coordonnerait ces études.

5. Le président du Groupe de travail pour les essais en service du système de signalisation n° 6, qui n'a pas encore été désigné, devra établir son programme de réunions avec les Rapporteurs principaux des Commissions d'études XI et XIII.

6. Il serait souhaitable que le Rapporteur principal qui pourrait être nommé à la tête de la Commission spéciale D (Modulation par impulsions et codage) s'entende avec les autres rapporteurs principaux pour établir une liaison avec les autres Commissions d'études intéressées, au fur et à mesure que les travaux progresseront.

7. La Commission B propose que le mandat de la Commission mixte spéciale C soit étendu aux questions de fiabilité, comme l'a déjà proposé la Commission d'études IX du C.C.I.R. Le rôle de la Commission mixte spéciale C serait d'étudier la définition générale de la fiabilité et d'assurer la liaison entre les travaux qui seront effectués parallèlement pour la conception des nouveaux systèmes par la Commission XV du C.C.I.T.T. (Questions 40, 41, 42, 43 et 44/XV) et par la Commission IX du C.C.I.R.

Un autre aspect de la fiabilité se rapporte au réseau existant et sera traité par la Commission IV, qui bien entendu prendra connaissance des travaux théoriques de la Commission spéciale C.

La Question 4/III pourra être traitée indépendamment de ces questions techniques de fiabilité (en ajoutant toutefois une remarque 3 à son libellé).

8. La Commission B propose dans l'annexe 1 de confier l'étude de diverses questions à des groupes mixtes, existants ou à créer. Elle propose de supprimer les Groupe SYN (télégraphie synchrone), MRT (Retransmission des messages) et EFF (Facteur d'efficacité).

9. Il doit être bien entendu que lorsqu'un groupe mixte n'est pas constitué, l'indication de diverses Commissions d'études intéressées à l'étude d'une question est surtout destinée à renseigner les membres de la Commission à laquelle est confiée l'étude afin qu'ils puissent assurer, *dans le cadre des administrations nationales*, la coordination nécessaire.

ANNEXE 1 (pour mémoire)

Liste des questions proposées pour étude à partir de 1968 par les diverses Commissions d'études

(voir partie III de ce tome)

ANNEXE 2

Renseignements communiqués par les rapporteurs principaux sur le programme de réunions

COMMISSION D'ÉTUDES I

Calendrier :

Commission d'études	2 semaines	1970 (été ou automne)
Groupe de travail « Révision du Règlement télégraphique »	2 à 3 semaines	Fin 1970
Commission d'études (pour examen des travaux du Groupe de travail)	1 à 2 semaines	1971

COMMISSION D'ÉTUDES II

La Commission II devrait pouvoir se réunir pendant

10 jours en 1969

10 jours en 1971

Le Groupe de travail II/1 « Comptabilité pour le trafic téléphonique international » sous la présidence de M. Huber (R. F. d'Allemagne)

10 jours en 1969

5 jours en 1970

10 jours en 1971

Le Groupe de travail II/2 « Révision de l'Instruction » sous la présidence de M. Burtz (France)

5 jours en 1969

5 jours en 1970

5 jours en 1971

Le Groupe de travail II/3 « Règlement téléphonique » sous la présidence de M. Warner (Etats-Unis)

5 jours en 1970

10 jours en 1971

Le Groupe de travail II/4 « Transmissions radiophoniques et télévisuelles » sous la présidence de M. Hawkins (Royaume-Uni)

5 jours en 1970

5 jours en 1971

En outre, du fait du transfert des Questions R/XIII à V/XIII de la Commission XIII à la Commission II, il faudrait prévoir dans le programme des réunions pour le groupe de travail du D^r Karlin

10 jours en 1969

5 jours en 1970

10 jours en 1971

COMMISSION D'ÉTUDES III

*Calendrier des réunions:**Groupe de travail Tarification — Europe*

Janvier 1969:	lettre/questionnaire du Directeur du C.C.I.T.T. concernant la participation au Groupe de travail avec obligation de donner une réponse au questionnaire concernant les prix de revient.
1969, 2 ^e trimestre:	3 jours — établissement d'un questionnaire.
1970, 1 ^{er} trimestre:	8 — 10 jours. (Traitement des réponses, établissement des prix de revient, propositions des tarifs.)
1970, 4 ^e trimestre:	4 jours — fixation des propositions des tarifs.

Groupe de travail Tarification — Afrique

D'après les mêmes lignes, mais en liaison avec les réunions de la Commission du Plan Afrique.

Commission III

1970, 2 ^e trimestre:	6 — 8 jours.
1971, 2 ^e trimestre:	5 jours.

COMMISSION D'ÉTUDES IV

1969

Janvier	Groupe de rédaction tome IV.
Février/mars	} Rapporteurs principaux, vice-rapporteurs principaux, présidents des Groupes de travail, Groupe de travail 2.
Septembre/octobre	

1970

Avril	Groupe de travail 4, Groupe de travail 2.
Septembre/octobre	Groupe de travail 3, Commission d'études IV (7 jours).

1971

Avril	Groupe de travail 5, Groupe de travail 2.
Septembre/octobre	Groupe de travail 3, Groupe de travail 4.

Fin 1971-72

Commission d'études IV (10 jours).

Pour chaque réunion de Groupe de travail: environ 4 à 6 jours.

COMMISSION D'ÉTUDES V

COM V: 1^{re} réunion: trois jours avril ... juin 1969.2^e réunion: sept jours l'année avant la V^e Assemblée plénière.

GTM Question 1 (Organes de protection)

GTM V/VI (Question 22)

GTM V/XV (Question 21)

GTM Question 24 (Prises de terre)

} Dates des réunions et durées dépendant des décisions de la 1^{re} réunion de la COM V.

COMMISSION D'ÉTUDES VIII

Prévoir une réunion d'environ 4 jours au début de 1970.

COMMISSION D'ÉTUDES X

<i>Calendrier</i>	<i>Réunions</i>	<i>Nombre de jours (total)</i>
C.E. X	1	5
C.E. X et I	1	3
GM I/VIII/IX/X/XIV/Sp. A	2 ou 3	15
GM TGX	1	5
GM MAT	1	5

COMMISSION D'ÉTUDES XI

1969-1972

Entre novembre 1968 et juin 1969	30 jours — Groupe d'édition du tome VI.
Septembre — octobre 1969	5 jours — Commission d'études XI.
Entre janvier 1970 et janvier 1971	10-15 jours pour les Groupes de travail qui auront été créés au cours de la réunion de septembre-octobre 1969, ou auparavant.
Mars — avril 1971	10 jours — Commission d'études XI.
Janvier 1972	5 jours — Commission d'études XI.

(ceci dans l'hypothèse où l'Assemblée plénière aura lieu en avril 1972).

COMMISSION D'ÉTUDES XIII

Groupe 1

Surveillance de l'exploitation — Qualité de service et maintenance des équipements de commutation et de signalisation.

Groupe 2

Plan d'acheminement — Planification du réseau international automatique et sa gestion au point de vue qualité d'écoulement du trafic.

Groupe 1	2 semaines en 1969 et 2 semaines en 1970
Groupe 2	1 semaine en 1969 et 1 semaine en 1970
C.E. XIII	1½ semaine en 1970 et 1½ semaine en 1971

COMMISSION D'ÉTUDES XIV

COM XIV, 1 ^{re} réunion:	juin ou fin septembre 1969 (3 jours)
COM XIV, 2 ^e réunion:	juin 1971 (7 jours)

Création de deux groupes de travail

- GT XIV/1 Questions de transmission (1 semaine)
 GT XIV/2 Questions d'équipements (1 semaine)

qui devraient se réunir dans l'intervalle entre les réunions de la COM XIV suivant les contributions reçues au sujet des questions dont ces GT seront chargés de l'étude.

COMMISSION D'ÉTUDES XV

1. *Réunion de la Commission XV*
 - a) 10 jours en avril 1970
 - b) 10 jours en 1971
 - c) 6 jours, 3 mois avant l'Assemblée plénière .
2. *Groupes de travail actuellement constitués*

LTG (M. Toutan)
 Suppresseurs d'écho (M. Helder)
3. *Evaluation forfaitaire pour les réunions de Groupes de travail: 40 jours.*

COMMISSION SPÉCIALE A

Groupe de travail — Modem et jonctions	10 jours de réunion
Groupe de travail — Maintenance	5 jours de réunion
Groupe de travail — Questions générales de transmission de données	7 jours de réunion
Groupe mixte — Nouveau réseau pour transmission de données et messages	15 jours de réunion
Commission spéciale A	15 jours de réunion

ANNEXE 3

Questions M.I.C.

(Contribution de la Régie belge des télégraphes et téléphones)

Introduction

Les propositions de questions relatives au système M.I.C. figurent dans trois documents:

- AP IV/80, point AB, page 73 (Commission spéciale A).
 AP IV/90, Question D/IX, page 25 (Commission IX).
 AP IV/63, Questions 1 à 11 (Commission XV).

Ce dernier document, établi avec beaucoup de soin, donne un inventaire complet des questions qu'il serait souhaitable d'examiner dans le cadre des études relatives aux systèmes M.I.C. La Commission XI a d'ailleurs estimé que les problèmes concernant spécialement la commutation et la signalisation étaient explicitement ou implicitement compris dans ce document. Il y a lieu de remarquer cependant que les questions ont été formulées de telle manière qu'elles puissent

être éventuellement réparties entre plusieurs commissions. La constitution d'une Commission spéciale pour l'étude des systèmes M.I.C. ayant été décidée, il serait indiqué de revoir la formulation des questions en vue de regrouper les différents points portant sur le même objet.

A cette fin, la Régie belge des télégraphes et téléphones propose la présentation ci-dessous. Les documents cités entre parenthèses traitent en tout ou en partie de la question visée.

QUESTIONS RELATIVES AUX SYSTÈMES M.I.C.

Question 1 (Question 1, document AP IV/63, inchangée).

Question 2 (Question D/IX, document AP IV/90; Point AB, document AP IV/80; Question 11, document AP IV/63).

Quelles dispositions devraient être prises dans les systèmes M.I.C. pour permettre l'intégration de tous les types d'information (téléphone, télégraphe, télévision, données, etc.)?

La question comprend l'étude des possibilités offertes par les associations de secteurs de temps dans la trame et entre les trames.

Question 3 (Question 3, document AP IV/63) (nouvelle formulation).

Quelles dispositions doivent être prises dans les systèmes M.I.C. pour permettre le transfert des signaux relatifs aux systèmes de signalisation existants ou en cours de recommandation?

Il y a lieu de noter que l'utilisation, soit d'éléments binaires dans le ou les secteurs de temps propres à chaque voie, soit d'éléments binaires dans un ou plusieurs secteurs de temps séparés, ne correspond pas nécessairement aux systèmes de signalisation sur chaque voie ou sur voie séparée.

Question 4 (point AB, document AP IV/80).

Quelles dispositions doivent être prises dans les systèmes M.I.C. pour permettre l'établissement d'une signalisation propre à ce système compte tenu des caractéristiques des processeurs et des exigences requises par certains types d'information (par exemple, transmission de données à grande vitesse)?

Question 5 (Question 4, document AP IV/63) — Question 11, document AP IV/63).

Quelles dispositions doivent être prises dans les centraux commandés par processeurs pour permettre l'introduction de la commutation du type temporel et l'établissement de réseaux numériques intégrés compte tenu en particulier des exigences requises par certains types d'information (par exemple, transmission de données).

Question 6 (Question 5, document AP IV/63, inchangée).

Question 7 (Question 2, document AP IV/63, inchangée).

Question 8 (Question 6, document AP IV/63, inchangée).

Question 9 (Question 7, document AP IV/63, inchangée).

Question 10 (Question 8, document AP IV/63, inchangée).

Question 11 (Question 9, document AP IV/63, inchangée).

Question 12 (Question 10, document AP IV/63, inchangée).

ANNEXE 4

Attributions de la Commission XIII en 1968-1972

(texte de la page 152 du tome 1 du *Livre Bleu*)

1. Structure du réseau semi-automatique international.
2. Coordination du développement du service international semi-automatique et automatique.

3. Etudes théoriques statistiques de trafic.
4. Détermination des conditions d'exploitation pour le service intercontinental destinées à servir de base aux spécifications techniques.
5. Etablissement des principes directeurs pour la maintenance des circuits semi-automatiques et automatiques avec la collaboration des Commissions XI et IV.
6. Maintenance des équipements de commutation et des équipements terminaux de signalisation.
Remarque. La maintenance de la transmission des lignes, des circuits et des chaînes de circuits internationaux est du domaine de la Commission d'études IV.
7. Qualité du service.
8. Essais de fonctionnement (journaliers) des équipements internationaux. Contrôle de l'exécution et examen de résultats des essais de fonctionnement tels que décrits dans le tome VI du *Livre Blanc*.
9. Coordination et examen de l'activité des centres de maintenance internationaux (C.M.I.).

RAPPORT DE LA COMMISSION C

CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

(approuvé par l'Assemblée plénière le 25 octobre 1968)

La Commission était présidée par M. O. H. Mohamed (Pakistan), secondé de M. J. A. Wiltgen (Brésil) en sa qualité de vice-président. Les pays représentés étaient l'Australie, la Chine, les Etats-Unis, l'U.R.S.S., les Pays-Bas, la Suède, l'Argentine, le Portugal, le Royaume-Uni, l'Irlande, la Corée, l'Indonésie et le Brésil.

Au cours de deux séances tenues respectivement les 21 et 23 octobre 1968, la Commission du contrôle financier de la IV^e Assemblée plénière a examiné les documents

- AP IV/10 — Directeur du C.C.I.T.T.: Rapport à la IV^e Assemblée plénière sur les besoins financiers du C.C.I.T.T. jusqu'à la V^e Assemblée plénière.
- Annexe 1 à ce rapport: Directeur du C.C.I.T.T.: Dépenses de la IV^e Assemblée plénière.

Elle s'est par moments également reportée aux documents

- AP IV/1 — Directeur du C.C.I.T.T.: Rapport sur l'activité du C.C.I.T.T. entre la III^e et la IV^e Assemblée plénière.
- AP IV/3 — Directeur du C.C.I.T.T.: Rapport sur le Secrétariat du C.C.I.T.T.

La Commission a approuvé sans objection l'annexe 1 à ce rapport.

La Commission a également approuvé la première partie du document AP IV/10 après avoir obtenu certains éclaircissements du Directeur du C.C.I.T.T. En approuvant la deuxième partie de ce document qui traite plus particulièrement des mesures prises par l'Administration invitante en vue d'assurer la bonne marche et le succès des réunions, la Commission a tenu à exprimer à cette Administration toute sa satisfaction et ses remerciements pour le grand soin apporté à faciliter le travail des délégués et à agrémenter leur séjour en Argentine.

La discussion de la troisième partie du document AP IV/10 a fait apparaître la situation difficile dans laquelle s'est trouvée la Commission au moment d'examiner les propositions de création ou de reclassement d'emplois soumises par le Directeur du C.C.I.T.T. La difficulté est partiellement due au fait que la Commission C ne dispose pas de tous les éléments d'information pour porter un jugement sur les propositions du Directeur. Par ailleurs, l'expérience a démontré que l'application des termes mêmes du Règlement général et du Règlement intérieur des conférences, reproduits à la page 3 du document AP IV/10-F devient difficile, car des empiétements sur les prérogatives du Conseil d'administration doivent être évités.

Le Directeur du C.C.I.T.T. a exprimé le vœu que des dispositions soient prises ultérieurement par les instances compétentes pour permettre à l'Assemblée plénière, mieux placée que le Conseil d'administration pour juger des besoins du C.C.I.T.T., de fournir au Conseil d'administration toutes informations utiles sur ces besoins.

En ce qui concerne l'annexe III/1 au document AP IV/10, la Commission a décidé de prendre acte de l'exposé du Directeur. Elle a toutefois reconnu que cette partie du document, ainsi que le document AP IV/1, fournissaient des arguments aptes à justifier de futures variations dans les effectifs du Secrétariat du C.C.I.T.T., variations dont l'initiative reviendrait entièrement au Conseil d'administration.

Elle a aussi émis l'avis que les besoins financiers dépendaient de décisions à prendre par l'Assemblée plénière au sujet du rapport de la Commission A.

L'annexe III/2 du document AP IV/10 a été approuvée sans discussion.

ANNEXE 1

(au rapport de la Commission C)

Rapport du directeur du C.C.I.T.T. sur les dépenses de la IV^e Assemblée plénière

A. Dans le document AP IV/10, intitulé « Rapport à la IV^e Assemblée plénière sur l'estimation des besoins financiers du C.C.I.T.T. », j'indiquais que les informations relatives aux dépenses encourues pendant la durée de l'Assemblée plénière seraient consignées dans un document de travail destiné à la Commission du contrôle budgétaire. Je prie les membres de cette Commission de bien vouloir trouver ci-après l'état de ces dépenses pour autant qu'il puisse être indiqué ou estimé avec suffisamment de précision au moment de la rédaction du présent document. Cet état est accompagné des commentaires que je suis en mesure de donner en ce moment.

DÉPENSES EFFECTUÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

<i>Frais de personnel</i>	<i>Pesos argentins</i>
Traitements, indemnités de déplacement, frais de voyage et indemnités pour heures supplémentaires de 19 dactylographes de renfort recrutées à Buenos Aires pour le compte du C.C.I.T.T. par les soins de l'Administration invitante	5 300 000
Traitements, frais de voyage et indemnités de déplacement de 19-13 personnes du service de photocopie, <i>somme forfaitaire</i>	4 000 000
Indemnités de déplacement du technicien de la maison Xerox affecté à la surveillance et à la desserte des deux machines à photocopier	129 500
 <i>Frais de matériel</i>	
Fournitures pour la production des documents (papier duplicateur, encre, stencils)	2 827 000
Location de huit duplicatrices Gestetner et transport entre Buenos Aires et Mar del Plata	512 000
Location au prorata du nombre de photocopies et transport entre Buenos Aires et Mar del Plata de deux machines Xerox à photocopier	600 000

A reporter 13 368 500

Pesos argentins

<i>Frais divers</i>	<i>Report</i>	
Transport de documents entre Buenos Aires et Mar del Plata		450 000
Nettoyage et revision de machines à écrire		51 300
Divers achats de petit matériel, affranchissements, télégrammes, formalités douanières et autres frais généraux		30 000
	Total	13 899 800

soit env. 40 000 \$

B. Outre l'examen des dépenses faites pendant la durée même des réunions de l'Assemblée plénière, le mandat de la Commission de contrôle budgétaire comprend également la présentation à l'Assemblée plénière d'un état provisoire puis, lors de sa dernière séance, d'un état final aussi précis que possible de l'ensemble des dépenses de l'Assemblée, ce dernier état devant ensuite être transmis avec les observations de l'Assemblée au Secrétaire général à l'intention du Conseil d'administration.

Ainsi que la partie A du présent document le démontre, d'importantes dépenses n'ont été effectuées que récemment sans que leur total exact ait pu être évalué à l'avance. Dans ces circonstances il m'a semblé qu'un état provisoire des dépenses, rédigé à l'avance, n'offrait pas la garantie d'une précision suffisante. C'est la raison pour laquelle un seul état est présenté à l'appréciation de la Commission du contrôle financier, état que je la prie de bien vouloir trouver ci-après en le considérant comme définitif au sens du Règlement intérieur des conférences.

En examinant cet état des dépenses, la Commission ne devra pas perdre de vue que les Assemblées plénières des C.C.I. n'ont pas, comme les autres grandes réunions de l'Union, leur budget propre, complètement séparé des autres réunions tenues la même année que l'Assemblée plénière. Or nul n'ignore que d'importantes réunions de Commissions d'études et de Groupes de travail se sont tenues dans la première moitié de 1968. Les dépenses engagées pour ces réunions sont mêlées de façon inextricable à celles entraînées par la préparation de l'Assemblée plénière, préparation qui a coûté de nombreux mois d'un intense travail. L'expérience acquise dans les dépenses des réunions me permet néanmoins de présenter à la Commission l'état suivant, mis à jour selon les derniers renseignements reçus du Service des finances de l'U.I.T. et que j'estime correspondre à la réalité avec un haut degré de précision.

Francs suisses

Etat au 15 octobre

<i>Rubrique</i>	
Services administratifs	210 000
Services linguistiques	980 000
Services de reproduction	110 000
Assurances	—
Locaux, mobilier, machines	40 000
Production des documents	100 000
Fournitures et frais généraux	420 000
Installations techniques	—
Divers et imprévu	10 000
	Total
	1 870 000

La justification de la majeure partie de ces dépenses est consignée dans les annexes B, C et D à l'Accord conclu entre l'Administration invitante et l'U.I.T.

Grâce à la préparation particulièrement étudiée de ces annexes et plus particulièrement de l'annexe B, indiquant le personnel à mettre à la disposition des réunions, aucun changement

important n'est survenu, ni dans les effectifs, ni dans leur lieu de recrutement, ni dans leur durée d'utilisation. Les quelques adaptations intervenues, dont la possibilité était d'ailleurs expressément prévue à l'alinéa 42 de l'Accord conclu avec l'Administration invitante, sont les suivantes:

- Emploi à Mar del Plata, par la Maison Xerox, d'un technicien chargé du service et de la desserte des deux machines à photocopier.
- Engagement local d'une personne affectée à la desserte des six stencilleuses électroniques.
- Maintien en fonction, pendant la durée de l'Assemblée plénière, d'une interprète supplémentaire pour permettre au Secrétariat de parer plus facilement aux défaillances, toujours possibles.
- Maintien en fonction, pendant la dernière semaine, de deux traducteurs locaux vers l'espagnol.
- Licenciement le 18 au lieu du 25 octobre de six personnes du service de polycopie.

A ces exceptions près, les effectifs ont été ou seront licenciés aux dates fixées par l'Accord.

L'annexe C, relative aux machines de bureau et à l'équipement technique, a supporté deux adaptations: pour des raisons d'économie, les stencilleuses automatiques ont été amenées de Genève. D'autre part et grâce aux ressources offertes par l'hôtel Provincial, il a pu être renoncé à l'achat de deux chariots pour le transport des documents.

Le changement le plus important survenu dans la liste des fournitures énumérée à l'annexe D est l'augmentation de la consommation du papier nécessité pour la production des documents. Les 800 000 feuilles de papier blanc initialement prévues ont dû être successivement portées à 2 750 000 feuilles. Les reliquats de fournitures pourront toutefois être restitués aux fournisseurs contre déduction de la facture.

Un poste qui n'est en aucune manière conditionné par l'Accord sus-mentionné et qui pourtant mérite une mention spéciale est celui des frais d'affranchissement, compris dans la rubrique « Fournitures et frais généraux de bureau ». Jusqu'au 30 septembre, les affranchissements avaient atteint, en chiffres ronds, la somme de 240 000 francs suisses. Ceci est un indice du volume des documents préparatoires adressés aux organismes participant aux réunions du C.C.I.T.T.

Un autre poste, éminemment fonction du lieu de réunion choisi, est celui des frais de transport, également inclus dans la rubrique « Fournitures et frais généraux de bureau ». Jusqu'au 15 octobre, environ 70 000 francs suisses ont été dépensés pour des transports de documents et d'équipement de secrétariat; je tiens toutefois à attirer l'attention de la Commission sur le fait que, fidèle à son habitude, le Secrétariat a envoyé très longtemps à l'avance, par bateau, toute la documentation qui était déjà prête, ceci afin de bénéficier dans toute la mesure du possible des bas tarifs de transport maritime.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU C.C.I.T.T.
A LA IV^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
SUR L'ESTIMATION DES BESOINS FINANCIERS DU C.C.I.T.T.

(document AP IV/10)

Introduction

1. Le chapitre 17, alinéa 806, du Règlement général annexé à la Convention de Montreux, 1965, me confie le soin de soumettre à l'approbation de chaque Assemblée plénière une estimation des besoins financiers du C.C.I.T.T. jusqu'à la prochaine Assemblée plénière. Aux termes du chapitre 12, alinéa 781, du Règlement général, l'Assemblée approuvera cette estimation qui sera ensuite soumise au Conseil d'administration.

2. Le Règlement intérieur additionnel du C.C.I.T.T., faisant l'objet de la Résolution n° 1 de l'Assemblée plénière de Genève, 1964, précise que le rapport sur les besoins financiers du C.C.I.T.T. jusqu'à la prochaine Assemblée plénière contiendra, d'une part les résumés des comptes des années écoulées depuis l'Assemblée plénière précédente, et d'autre part le « Projet de dépenses du C.C.I.T.T. » pour couvrir ses besoins financiers jusqu'à la prochaine Assemblée plénière.

3. Enfin, l'alinéa 807 du Règlement général indique que le Directeur du C.C.I.T.T., en établissant les prévisions budgétaires du C.C.I.T.T. à incorporer au budget annuel de l'Union, doit se fonder sur l'estimation des besoins financiers approuvés par l'Assemblée plénière du C.C.I.T.T.

4. Le mandat de la Commission du contrôle budgétaire est ainsi défini à l'article 5 du Règlement intérieur des conférences, alinéas 674 à 676 du Règlement général annexé à la Convention de Montreux, 1965:

- apprécier l'organisation et les moyens d'action mis à la disposition des participants à l'Assemblée plénière (les annexes II/1, II/2 et II/3 au présent rapport sont destinées à lui faciliter cette tâche);
- examiner et approuver les comptes des dépenses encourues pendant la durée de l'Assemblée plénière (le moment venu, ces informations seront consignées dans un document de travail à l'intention de la Commission du contrôle budgétaire);
- présenter à l'Assemblée plénière un état provisoire puis, lors de sa dernière séance, un état final aussi précis que possible des dépenses de l'Assemblée, ce dernier état devant ensuite être transmis avec les observations de l'Assemblée au Secrétaire général à l'intention du Conseil d'administration.

Première Partie

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SECRÉTARIAT PENDANT
LES ANNÉES 1964 A 1967 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 1968

Les dépenses de personnel étant fonction de l'état des effectifs, fixé par le Conseil d'administration, l'annexe I/1 se borne à indiquer l'état des effectifs permanents des années 1964 à 1968. Le tableau fait très clairement apparaître qu'en dépit de mes efforts incessants en vue d'obtenir davantage de personnel et malgré le fort accroissement de la charge de travail du Secrétariat, deux emplois nouveaux seulement m'ont été accordés par le Conseil d'administration depuis la fin de la III^e Assemblée plénière. Ces deux emplois sont ceux d'un ingénieur en classe P3, responsable des questions de transmission des données, et d'un dessinateur.

En ce qui concerne l'année 1968, le tableau tient compte des reclassements approuvés par le Conseil d'administration lors de sa 23^e session, sur proposition des experts en reclassement.

Par suite de la centralisation des rubriques budgétaires, qui efface les limites entre les dépenses de personnel et des services généraux des différents organismes de l'U.I.T., l'aperçu rétrospectif des dépenses ne peut plus être donné qu'en ce qui concerne le Fonds de provision du Laboratoire (annexe I/2) et les dépenses de réunions, ces dernières figurant toutefois dans la deuxième partie du présent rapport.

ANNEXE I/1

Effectifs permanents du Secrétariat et du Laboratoire du C.C.I.T.T.
approuvés par le Conseil d'administration

Classe	Nombre				
	1964	1965	1966	1967	1968 ^c
Directeur	1	1	1	1	1
D1	1	1	1	1	1
P5	2	2	2	2	3
P4	1	1	1	1	—
P3	2	3 ^a	3	4 ^b	8
P2	7	6	6	6	2
P1	2	3 ^a	3	3	3
G7	1	—	—	—	—
G6	2	2	2	2	1
G5	6	6	6	6	10 ^d
G4	2	2	2	2	—
G3	1	1	1	1	1
	28	28	28	29	30

^a Un poste P2 et un poste G7 ont été reclassés respectivement en P3 et P1, avec effet à partir du 1^{er} janvier 1965, en vertu de la Décision n° 294 et de la Résolution n° 534 du Conseil d'administration.

^b Un nouveau poste d'ingénieur en classe P3, expert en transmission de données, a été créé avec effet au 1^{er} juillet 1967, en vertu de la Résolution n° 583 du Conseil d'administration.

^c En exécution de la Résolution n° 6 de la Conférence de plénipotentiaires de Montreux, 1965, et des Résolutions nos 608 et 625 du Conseil d'administration, plusieurs emplois du Secrétariat et du Laboratoire du C.C.I.T.T. ont été reclassés avec effet au 1^{er} janvier 1968. Le classement a été amélioré pour sept fonctionnaires. Dans trois cas, le futur classement sera inférieur au classement actuel. Mais la mesure ne prendra effet que lorsque les titulaires actuels des emplois auront quitté leur poste. D'autre part, les décisions concernant le reclassement éventuel de deux emplois supérieurs ont été renvoyés à une date ultérieure.

^d Un troisième dessinateur a été engagé à titre permanent avec effet au 1^{er} janvier 1968.

ANNEXE I/2

Evolution du Fonds de provision du C.C.I.T.T. de 1964 à 1967

	Etat au 1 ^{er} janvier	Dépenses pour agencement du Laboratoire	Recettes pour travaux d'étalon- nage	Intérêts sur place- ments	Etat au 31 décembre
Etat du fonds au 1 ^{er} janvier 1964	27 280,05				
1964 — Mouvement		17 166,80	12 915.—	113,30	
— Etat au 31 décembre 1964					23 141,55
1965 — Mouvement		5 500.—	18 446.—	100,20	
— Etat au 31 décembre 1965					36 187,75
1966 — Mouvement		3 182,85	22 316,80	179,85	
— Etat au 31 décembre 1966					55 501,55
1967 — Mouvement		1 814,20	4 513.—	271,15	
— <i>Etat du fonds de provision du C.C.I.T.T. au 31 dé- cembre 1967</i>					58 471,50

Deuxième Partie

DÉPENSES OCCASIONNÉES PAR LES RÉUNIONS DE COMMISSIONS
ET PAR LA IV^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

1. Les budgets des réunions des années 1965 à 1968, successivement adaptés aux besoins réels par le Conseil d'administration en application des dispositions du Protocole II annexé à la Convention de Genève, 1959, puis du Protocole I annexé à la Convention de Montreux, 1965, ainsi que les dépenses encourues pour les réunions des années 1965 à 1967, figurent au tableau ci-annexé II/1.

Conformément aux dispositions de l'article 16 de la Convention de Montreux, 1965, les dépenses des réunions du C.C.I.T.T. sont supportées, d'une part, par tous les Membres et Membres associés, d'autre part, par les exploitations privées reconnues et les organismes scientifiques ou industriels qui ont participé ou accepté de participer aux réunions, enfin par les organisations internationales non exonérées en vertu de la Résolution n° 574 modifiée du Conseil d'administration. Pour les organismes autres que les Membres et Membres associés, le montant annuel de l'unité contributive est fixé par le Conseil d'administration à chacune de ses sessions. Ce montant est actuellement de 5 000 francs suisses.

2. L'organisation et les moyens d'action mis à la disposition des participants à la IV^e Assemblée plénière font l'objet des annexes II/2 et II/3. L'annexe II/2 reproduit l'Accord conclu entre l'Administration invitante et l'U.I.T., accord qui a été approuvé par le Conseil

d'administration lors de sa 23^e session mais dont les annexes A, B, C, et D peuvent être sujettes à des modifications à convenir entre l'Administration invitante et le Directeur du C.C.I.T.T.

3. L'annexe II/3 fait brièvement mention de la manière généreuse dont l'Administration invitante a bien voulu appliquer l'article 16 de l'Accord, relatif à la franchise.

4. L'état provisoire des dépenses engagées pour l'Assemblée plénière sera dressé dès que je serai en possession de tous les éléments d'information requis.

ANNEXE II/1

Dépenses des années 1965 à 1967 et prévisions budgétaires de 1965 à 1968

Rubrique	Budget * 1965	Dépenses 1965 ^a	Budget * 1966	Dépenses 1966 ^b	Budget * 1967	Dépenses 1967 ^c	Budget * 1968 ^d
Services administratifs	139 000	128 923	254 800	205 930	300 000	241 448	440 000
Services linguistiques	339 000	232 528	732 500	530 286	911 000	679 227	1 020 000
Service de reproduction	77 000	81 046	120 000	92 553	90 000	34 389	140 000
Assurances	18 000	26 802	35 200	29 864	30 000	3 139	50 000
Location de machines	18 000	5 850	30 000	—	30 000	28 793	40 000
Production des documents	105 000	52 824	150 000	68 290	220 000	111 830	260 000
Fournitures et frais généraux de bureau .	105 000	53 800	190 000	107 675	240 000	256 752	340 000
Interprétation simultanée et autres installations techniques	12 000	833	10 000	—	30 000	—	—
Imprévu	2 000	536	3 000	2 030	10 000	2 453	10 000
	815 000	583 142	1 525 500	1 036 628	1 861 000	1 358 031	2 300 000

* Y compris les crédits additionnels alloués par le Conseil d'administration, soit pour tenir compte d'ajustements des traitements et indemnités du personnel (1965: 15 000 fr.), soit en vertu du Protocole additionnel I annexé à la Convention de Montreux, 1965, (1966: 125 500 fr., 1967: 480 000 fr., 1968: 500 000 fr.).

^a Pour 25 réunions d'une durée totale de 197 jours.

^b Pour 40 réunions d'une durée totale de 278 jours.

^c Pour 51 réunions d'une durée totale de 461 jours.

^d Pour une durée totale probable de réunions de 290 jours comprenant l'Assemblée plénière.

ANNEXE II/2

**Accord entre l'Administration de la République Argentine
et l'Union internationale des télécommunications
et annexes A, B, C, et D à cet accord**

**ACCORD ENTRE L'ADMINISTRATION DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE
ET L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Introduction

Le présent Accord, conclu conformément à la Résolution n° 83 (révisée) du Conseil d'administration, par le Gouvernement de la République Argentine, représenté par le Secrétaire d'Etat aux communications (ci-après dénommé « Le Secrétaire d'Etat » et « l'Administration invitante ») et l'Union internationale des télécommunications, représentée par le Directeur du Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (ci-après dénommés l'« U.I.T. », « le Directeur » et le « C.C.I.T.T. ») a pour objet de faciliter l'organisation de la IV^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. (ci-après dénommée la « Réunion »). Le présent Accord est basé sur les dispositions pertinentes de la Convention internationale des télécommunications (Montreux, 1965) et de ses annexes, et sur celles de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées ainsi que sur l'expérience acquise au cours des précédentes réunions du C.C.I.T.T.

L'Administration invitante déclare qu'elle appliquera intégralement les dispositions de ces deux Conventions dont la République Argentine est partie.

Pour sa part, l'U.I.T. déclare qu'en exécution du présent Accord elle se conformera, pour tout ce qui peut la concerner, aux dispositions de ladite Convention de Montreux (1965).

Le présent Accord a été signé en double exemplaire par les parties contractantes. Un exemplaire a été adressé à l'Administration invitante et l'autre à l'U.I.T.

A. Dispositions générales**1. Désignation officielle de la Réunion**

La Réunion sera officiellement désignée sous le nom de « IV^e Assemblée plénière du Comité consultatif international télégraphique et téléphonique ».

2. Lieu et date de la Réunion

Sur invitation de l'Administration de la République Argentine, la Réunion se tiendra à Mar del Plata, au Gran Hotel Provincial.

Elle s'ouvrira le 23 septembre 1968 et se terminera le 25 octobre 1968.

3. Invitations

Au nom de l'Administration invitante, l'U.I.T. invitera à la Réunion tous les Membres et Membres associés de l'Union, les exploitations privées reconnues et les organismes scientifiques ou industriels qui participent aux travaux du C.C.I.T.T., l'Organisation des Nations Unies et ses Institutions spécialisées et les Organisations internationales qui participent aux travaux du C.C.I.T.T.

4. Privilèges et immunités

a) Les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et des Institutions spécialisées, à laquelle le Gouvernement de la République Argentine a adhéré,

s'appliqueront dans le cas de la Réunion et, à ce titre, les locaux utilisés par celle-ci seront considérés comme des locaux de l'U.I.T., dont l'accès sera placé sous le contrôle et l'autorité de l'Union.

b) Les articles pertinents de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et des Institutions spécialisées, et également de la Décision n° 304 du Conseil d'administration de l'U.I.T., s'appliqueront aux personnes participant à l'Assemblée, soit en qualité de représentants des Membres et Membres associés de l'Union ou d'autres organisations invitées, soit en tant que fonctionnaires de l'Union, ainsi qu'aux membres de leurs familles. L'Administration invitante appliquera sans réserve les dispositions de la Convention internationale des télécommunications (Montreux, 1965) aux personnes précitées et leur accordera l'autorisation d'entrer en Argentine et d'y séjourner pendant la durée des fonctions ou de la mission qu'elles ont à remplir en rapport avec la conférence ou réunion.

c) Les membres du personnel fourni par l'Administration invitante et recruté sur place ne bénéficieront cependant que de l'immunité de juridiction pour les actes accomplis par eux en leur qualité officielle auprès de l'Assemblée, y compris leurs paroles et écrits.

5. *Langues*

Les mesures appropriées seront prises pour que les langues utilisées soient celles prévues aux numéros 787 et 788 du Règlement général annexé à la Convention de Montreux.

6. *Annulation ou changement du lieu et/ou de la date de la Réunion*

Si la Réunion est annulée sur la demande de l'Administration invitante, tous les frais encourus par ladite Administration en vue de préparer la Réunion seront à sa charge. Au cas où le lieu et/ou la date de la Réunion seraient modifiés sur la demande de l'Administration invitante, les frais encourus par ladite Administration par suite de ce ou de ces changements seront à sa charge.

Si la Réunion est annulée, ou si le lieu et/ou la date en sont modifiés par suite d'une décision prise par l'U.I.T., la responsabilité de l'Union à l'égard de l'Administration invitante sera limitée aux engagements financiers pris par ladite Administration, ou aux frais qu'elle a effectivement encourus pour la préparation de la Réunion seulement dans la mesure où les dépenses encourues sont indispensables et ne peuvent être ni diminuées, ni annulées.

B. *Locaux et mobilier*

7. Les locaux dont l'entière disposition devra être réservée à la Réunion sont décrits à l'annexe A et dans les plans ¹ ci-joints.

8. Ladite annexe indique également, pour chaque salle, la période pendant laquelle elle devra être exclusivement réservée à la Réunion. Il convient d'ajouter à cette période le temps nécessaire à la mise en place du matériel et à la remise en ordre.

9. Le mobilier et l'équipement nécessaires à chaque salle ou bureau sont également indiqués à l'annexe A.

10. Des casiers devront être réservés à la distribution des documents; leurs dimensions devront être suffisantes pour permettre d'y placer des documents de format A4 (21 × 30 cm) sur une hauteur minimum de 10 cm. Ils devront être très distinctement numérotés.

11. L'Administration invitante sera responsable de l'entretien et du nettoyage des locaux et devra procéder aux installations simples qu'elle jugera nécessaires.

12. Des locaux seront mis à la disposition de l'U.I.T. pour entreposer les emballages et l'équipement apportés par l'Union.

¹ Ces plans ne sont pas annexés au présent document.

13. L'Administration invitante sera responsable de la sécurité générale dans les locaux et de l'assurance de ces derniers contre tous risques.

Les personnes ayant officiellement rapport avec la Réunion auront accès à ces locaux à toute heure du jour et de la nuit; cette possibilité pourra également être étendue à d'autres personnes dans l'intérêt de la Réunion.

C. Services divers mis à la disposition de la Réunion et des participants

14. *Services généraux*

L'Administration invitante mettra à la disposition de la Réunion les services suivants:

- une salle où les délégués aient la possibilité d'écrire;
- un vestiaire;
- un bureau de réception et de renseignements;
- un système d'appel des délégués;
- une cafeteria et cantine qui ouvriront une heure au plus tard après l'arrivée du personnel de la Réunion et qui fermeront au plus tôt une heure avant la fin du service dudit personnel;
- une infirmerie;
- un bureau de poste et de télécommunications comportant des cabines téléphoniques et des installations télex;
- un bureau de change;
- une agence de voyages.

15. *Liaisons téléphoniques*

L'Administration invitante reliera au réseau téléphonique interne tous les bureaux ou salles utilisés pour la Réunion. Ce réseau interne devra être exploité en permanence. Les bureaux des personnes et services suivants seront en outre directement reliés au réseau public: Président, Secrétaire général de l'U.I.T., Directeur, Conseiller supérieur et Administrateur du C.C.I.T.T., service de reproduction des documents, pool dactylographique et service des documents.

16. *Franchise*

L'Administration invitante prendra toutes les dispositions voulues pour faire bénéficier les participants de la franchise télégraphique et téléphonique mentionnée dans le Vœu n° 1 de la Conférence administrative ordinaire télégraphique et téléphonique (Genève, 1958). L'étendue de ces privilèges sera autant que possible communiquée aux participants avant le début de la Réunion.

17. *Logement*

L'Administration invitante fournira en temps voulu au Secrétariat du C.C.I.T.T. toutes indications utiles pour le logement des participants (liste des hôtels ouverts, prix, distance du siège de la Réunion, etc.). Elle pourra, par pure courtoisie, si elle le désire et si un tel service est demandé, réserver des chambres pour tous ceux qui assistent à la Réunion (y compris le personnel de l'U.I.T.), et pour les personnes qui les accompagnent. Les notes correspondant à la location de ces chambres et aux autres services fournis par les hôtels seront à la charge des participants et devront être réglées directement par eux.

18. *Matériel fourni aux participants*

L'Administration invitante fournira à chaque participant:

- une carte d'identité,

- un insigne,
- un guide contenant toutes informations utiles sur les locaux et facilités mis à la disposition des délégués,
- quelques fournitures de bureau d'usage courant.

19. *Formalités consulaires et douanières*

L'Administration invitante fera, dans les limites établies par la loi et par le règlement des douanes du pays et conformément aux dispositions pertinentes de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées, les démarches nécessaires en vue de faciliter, dans la mesure du possible, aux participants à la Réunion (y compris les membres du Secrétariat), ainsi qu'aux personnes qui les accompagneront, l'obtention de visas et les formalités douanières pour leurs effets personnels, tant à l'arrivée qu'à la sortie du pays.

D. Personnel

20. *Personnel nécessaire*

La liste du personnel nécessaire pour la Réunion figure à l'annexe B. Le personnel énuméré sous la colonne « Provenance Genève », sera fourni ou recruté hors de l'Argentine par l'U.I.T. Le personnel énuméré sous la colonne « Provenance locale » comportera les catégories suivantes :

- a) personnel recruté en Argentine directement par l'U.I.T. ;
- b) personnel fourni par l'intermédiaire d'entreprises argentines spécialisées dans les travaux de secrétariat ;
- c) personnel détaché, gracieusement ou non, par l'Administration invitante ;
- d) personnel affecté à des services qui sont à la charge de l'Administration invitante (fonctionnaires de liaison, personnel des services de réception et des services annexes, personnel attaché à la délégation argentine et à la présidence de la Réunion, etc.).

Le personnel de la catégorie c détaché gracieusement et le personnel de la catégorie d sont marqués dans l'annexe B par le signe °. Tout le personnel figurant dans les catégories a à c sera placé sous l'autorité du Directeur, qui pourra déléguer cette autorité dans la mesure où il le jugera nécessaire.

21. Cependant, si l'Administration invitante n'est pas en mesure de fournir tout le personnel convenu, elle devra en informer le C.C.I.T.T. suffisamment tôt, et au plus tard le 1^{er} juillet 1968, afin qu'il puisse prendre les dispositions nécessaires.

22. Le choix et l'effectif du personnel énuméré sous 20 d sont laissés à la discrétion de l'Administration invitante.

23. En particulier, l'Administration invitante désignera un ou plusieurs fonctionnaires de liaison ayant compétence pour régler avec les personnes désignées par le Directeur les questions concernant l'application du présent Accord et les travaux du secrétariat de la Réunion.

24. *Dates d'emploi*

Les dates limites entre lesquelles le personnel sera normalement appelé à travailler sont indiquées à l'annexe B.

Pour le personnel fourni ou recruté par l'U.I.T., ces dates pourront être modifiées par le Directeur, compte tenu des nécessités du voyage, par exemple.

Pour le personnel fourni par l'Administration argentine, ces dates pourront être modifiées par accord entre le C.C.I.T.T. et l'Administration invitante.

25. *Traitements, indemnités de subsistance, assurances et heures de travail*

Les règlements de l'U.I.T. concernant les traitements, indemnités de subsistance, heures de travail et heures supplémentaires seront applicables au personnel recruté directement par l'U.I.T.

26. Le personnel fourni localement par les soins d'entreprises spécialisées dans les travaux de secrétariat, et recevant sa rémunération de ces mêmes entreprises, ne sera pas considéré comme personnel de l'U.I.T. et travaillera sous l'entière responsabilité juridique de son employeur. Cela s'applique également à toutes questions d'assurances.

27. Le personnel pourra être appelé à travailler entre 8 heures du matin et minuit, y compris les samedis (samedi 12 octobre en particulier).

28. Le personnel fourni par l'Administration invitante à titre onéreux sera soumis aux dispositions législatives pertinentes de la République Argentine, compte tenu de la pratique locale et du fait que toutes les dépenses qui figurent sous cette rubrique seront réglées par l'Administration invitante, dans la monnaie du pays. Les sommes à rembourser par l'U.I.T. conformément à la section G ne pourront dépasser le montant qui aurait été atteint si ce même personnel avait été rétribué et indemnisé conformément aux barèmes en vigueur à l'U.I.T.

29. L'Administration invitante devra fournir au C.C.I.T.T. avant le 1^{er} juillet 1968 le barème des traitements et indemnités du personnel qu'elle fournira à titre onéreux. Toute modification survenant après le 1^{er} juillet 1968 devra être notifiée au C.C.I.T.T. le plus tôt possible.

30. Pour le personnel fourni par l'Administration invitante à titre onéreux (Ch. 20.c) la durée normale de la semaine de travail sera de 40 heures. Les heures supplémentaires seront payées par l'U.I.T.

E. Machines de bureau et équipement technique

31. La liste des machines de bureau et de l'équipement technique nécessaires à la Réunion figure à l'annexe C. Les articles marqués d'un astérisque seront fournis par le C.C.I.T.T., et les autres le seront par l'Administration invitante ou par son intermédiaire, soit gratuitement (articles marqués du signe °), soit en location.

Si l'Administration invitante n'est pas en mesure de fournir certains de ces articles, elle devra en informer le C.C.I.T.T., au plus tard le 1^{er} juillet 1968, afin qu'il puisse prendre les dispositions nécessaires pour se les procurer.

Il est entendu, en particulier, que l'Administration invitante fournira gratuitement l'équipement complet d'interprétation simultanée nécessaire à la Réunion et qu'elle en assurera l'entretien et le fonctionnement.

32. L'Administration invitante communiquera au Directeur, également pour le 1^{er} juillet 1968, une liste indiquant le prix, de location ou autre, des articles qu'elle aura à fournir à titre onéreux. Le Directeur, compte tenu de cette liste, pourra décider de fournir tout article qui pourrait l'être plus économiquement par l'U.I.T.

33. Les frais afférents aux machines de bureau et à l'équipement technique, qui ne sont pas fournis gratuitement par l'Administration invitante, seront imputés sur le budget de la Réunion, et les sommes avancées à cet effet seront remboursées en francs suisses, conformément aux dispositions du chiffre 38 e.

F. Fournitures du service de reproduction et fournitures de bureau

34. Une liste des fournitures du service de reproduction et des fournitures de bureau figure à l'annexe D. Les articles marqués d'un astérisque seront fournis par l'U.I.T., les autres par l'Administration invitante, soit gratuitement (articles marqués du signe °), soit à titre onéreux.

Si l'Administration invitante n'est pas en mesure de fournir certains de ces derniers, elle en avisera le C.C.I.T.T., au plus tard le 1^{er} juillet 1968, afin qu'il puisse prendre les dispositions nécessaires pour se les procurer.

35. L'Administration invitante communiquera au Directeur, également pour le 1^{er} juillet 1968, une liste indiquant le prix de tous les articles qu'elle est en mesure de fournir. Compte tenu de cette base, le Directeur pourra décider de fournir tout article qui pourrait l'être plus économiquement par l'U.I.T.

36. Les frais afférents aux fournitures de bureau et autres procurées par l'Administration invitante (à l'exception des articles énumérés à l'annexe D et suivis du signe °, qui seront à la charge de l'Administration invitante), seront imputés sur le Budget de la Réunion et les sommes avancées à ce titre seront remboursées en francs suisses, conformément au chiffre 38 d.

G. Dispositions financières

37. *Frais à la charge de l'Administration invitante*

L'Administration invitante prendra à sa charge:

- a) les travaux effectués dans les locaux en vue de la Réunion;
- b) l'installation et le fonctionnement de l'équipement d'interprétation simultanée et des services de téléphone, télégraphe et télex mis à la disposition de la Réunion;
- c) le loyer des locaux fournis, y compris l'ameublement selon annexe A, l'entretien, le chauffage, le nettoyage, le gardiennage et les assurances;
- d) les traitements, indemnités et faux frais du personnel affecté à des services qui sont à la charge de l'Administration invitante conformément au chiffre 20 d;
- e) les traitements, indemnités et faux frais des personnes détachées par elle à titre gracieux, pour aider aux travaux de secrétariat de la Réunion, conformément au chiffre 20 c;
- f) les machines et fournitures procurées à titre gracieux conformément aux chiffres 31 et 34;
- g) le matériel fourni aux participants conformément au chiffre 18;
- h) les festivités et autres manifestations organisées par l'Administration invitante (voir Résolution n° 83 (modifiée) du C.A.).

38. *Frais à la charge de l'U.I.T.*

L'U.I.T. prendra à sa charge:

- a) les traitements et éventuellement les indemnités et frais de voyage de tout le personnel détaché ou recruté par l'U.I.T., y compris celui employé par l'intermédiaire d'entreprises locales aux termes du chiffre 26;
- b) les traitements et éventuellement les indemnités et frais de voyage du personnel fourni par l'Administration invitante à titre onéreux, conformément à l'annexe B. Les sommes à rembourser à ce titre par l'U.I.T. seront déterminées en tenant compte des dispositions du chiffre 28 et seront versées en francs suisses;
- c) les indemnités pour heures supplémentaires du personnel détaché de l'Administration à titre gracieux, conformément à l'annexe B et au chiffre 20 c;
- d) les fournitures en tous genres demandées par le C.C.I.T.T., qui ne sont pas à la charge de l'Administration invitante en vertu des chiffres 31 et 34;
- e) les frais de location des machines que l'Administration invitante ne pourrait mettre gracieusement à la disposition de la réunion, en particulier les machines pour la reproduction des documents.

39. *Avances de fonds*

L'Administration invitante avancera à l'U.I.T. des sommes suffisantes, dans la monnaie du pays, pour couvrir les dépenses locales en Argentine du Secrétariat en pesos argentins.

L'U.I.T. remboursera à l'Administration invitante, en francs suisses, les montants avancés par cette dernière. Ladite Administration ne demandera pas d'intérêt à l'U.I.T. sur les sommes avancées, pendant les 30 jours qui suivent la réception des comptes finals de la Réunion par le Secrétaire général de l'U.I.T. Si les sommes n'ont pas été remboursées à l'expiration de cette période, elles porteront un intérêt de 4% par an, au profit de l'Administration argentine. Le Secrétaire général de l'U.I.T. donnera les instructions nécessaires pour que ces avances soient entièrement remboursées le 31 janvier 1969 au plus tard, sous réserve que les comptes finals lui aient été transmis un mois au moins avant cette date.

H. Divers40. *Dispositions fiscales*

Les traitements et émoluments versés aux personnes directement recrutées par l'U.I.T. ne seront pas soumis à l'impôt sur le revenu en Argentine, conformément aux dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités de l'O.N.U. et de ses Institutions spécialisées.

41. *Assurances*

L'Administration invitante fournira tous les renseignements nécessaires pour permettre aux intéressés de bénéficier d'un système d'assurances, couvrant notamment les personnes qui travaillent pour la Réunion (et leurs effets personnels) dans les locaux où se tient la Réunion. L'U.I.T. s'engage à assurer pour toute la durée de la Réunion les personnes (et leurs effets personnels) qu'elle aura recrutées en dehors de Mar del Plata.

42. *Amendements au présent Accord*

Tout amendement au présent Accord sera signé de la même manière que l'Accord lui-même et figurera en annexe. Néanmoins, étant donné que les chiffres indiqués dans le présent Accord, fixant le nombre de fonctionnaires, les catégories de personnel, le mobilier et l'équipement, peuvent être soumis à de légères modifications, ces changements seront opérés par accord mutuel suivant la situation, sans être considérés comme des « amendements » au sens indiqué plus haut.

Fait et signé en deux exemplaires conformes,

A Genève, le

A Buenos Aires, le

Pour le Secrétaire général de l'U.I.T.
Le Directeur du C.C.I.T.T.

Pour l'Administration
de la République Argentine

ANNEXE A À L'ACCORD

*Description des locaux mis à la disposition de la IV^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T.
avec indication du mobilier fourni par l'Administration invitante*

N ^o de réf.	Affectation	Mobilier	Emplacement proposé	Période d'utilisation	
				Début	Fin
A	<i>Salles de réunion</i>	(Voir plus loin l'équipement commun à chaque salle de réunion)	Gran salon	23-IX	25-X
	Salle de plénière (pour séances plénières et réunion de Commission)	— 400 places de travail, avec table de travail devant chaque place — Table de présidence pour 10 personnes — Table de rédacteurs de P.V. pour 3 personnes — Une installation d'interprétation simultanée avec 4 cabines, 1 meuble d'opérateur, récepteurs pour chaque place, 1 microphone pour 4-5 places, 1 microphone de tableau noir			
B	Grande salle de commission	— 150 places de travail avec table de travail devant chaque place — Table de présidence pour 6 personnes — Une installation d'interprétation simultanée avec 4 cabines; 1 meuble d'opérateur, récepteurs pour chaque place, 1 microphone pour 4-5 places, 1 microphone de tableau noir	Casino	23-IX	25-X
C et D	Deux salles de commission ayant chacune:	— 80 places de travail avec table de travail devant chaque place — Table de présidence pour 4 personnes	Sala C Sala D	23-IX	25-X
		— Une installation d'interprétation simultanée avec 4 cabines, 1 meuble d'opérateurs, récepteurs pour chaque place, 1 microphone pour 4-5 places, 1 microphone de tableau noir		23-IX	12-X
Salles 1 3 3	Trois salles pour groupe de travail ayant chacune:	Environ 40 places de travail avec table de travail devant chaque place	Grill de los naranjos à cloisonner aussi haut que possible	23-IX	25-X
				23-IX	25-X
		<i>Equipement commun à chaque salle de réunion</i> — Pour chaque salle de réunion il faut prévoir: 1 grand tableau noir, avec craies de couleurs et éponge			

N° de réf.	Affectation	Mobilier	Emplacement proposé	Période d'utilisation	
				Début	Fin
		<ul style="list-style-type: none"> — 1 table pour messenger de salle avec 1 poste téléphonique, à sonnerie amortie (salles A, B, C, D seulement) — 1 grande table pour les documents — des corbeilles à papier — pancartes – double face de préférence – pour les pays et les organisations internationales, pour les places de la table de présidence (les pancartes ne sont pas nécessaires pour les salles 1, 2, 3) — socles pour les pancartes — du bristol vierge du format des pancartes — 1 service de verres et de carafes d'eau fraîche — des cendriers — 1 taille-crayons 			
	<i>Bureaux et salles de service</i>				
1	Enregistrement des délégués	<p>Salle à diviser en deux parties par une banque:</p> <p>a) côté délégués: 4 grandes tables, 20 chaises, matériel d'écriture</p> <p>b) côté secrétariat: 5 tables, 5 chaises, 5 tables de dactylographe, 5 chaises de dactylographe; rayonnages (16 m de développement)</p> <p><i>Remarque</i> : les 23-IX et 14-X, l'équipement côté secrétariat sera renforcé pour arriver à 10 portions de dactylographie. Ce renforcement pourra être fait par prélèvement de matériel sur la salle du pool de dactylographie; la place nécessaire à ce renforcement doit être prévue.</p>	Rez-de-chaussée	20-IX	26-X
2	Réception, information	— à la discrétion de l'Administration invitante	Rez-de-chaussée		
3	Distribution des documents	<p>Casiers numérotés pour 1000 participants, pour documents format A4 au minimum, avec</p> <ul style="list-style-type: none"> — bande de langue (3 couleurs) — bande d'indication spéciale <p>Table de desserte pour paquets de documents arrivant du tirage</p> <p>Agrafeuse, perforatrice (à l'usage aussi des délégués)</p> <p>Places sur rayonnage pour réserves de documents distribués (100 m de développement)</p> <p>1 bureau, 2 tables, 6 chaises</p>	Sala de bridge	20-IX	26-X

N° de réf.	Affectation	Mobilier	Emplacement proposé	Période d'utilisation	
				Début	Fin
4	Directeur du C.C.I.T.T.	1 bureau, 1 armoire fermant à clé, 1 table, 6 fauteuils, 2 chaises, 1 table basse, 1 lampe de table, tapis	136	16-IX	26-X
5	Secrétaire du directeur	1 bureau, 2 tables de décharge, 1 table pour machine à écrire, 1 chaise de dactylographe, 1 chaise, 2 fauteuils, 1 lampe de table, rayonnages (6 m de développement minimum)	136b	16-IX	26-X
5 bis	Salle d'attente pour le directeur	1 table, 4 fauteuils	Anti-chambre du 136 (136a)	16-IX	26-X
6	Planning et dépôt des documents originaux	2 bureaux, 1 armoire, 1 grande table, 3 chaises, 2 tables pour machine à écrire et 2 chaises de dactylographe, 2 lampes de table, rayonnages (10 m de développement)	138	16-IX	26-X
7	Assistante volante	1 bureau, 1 table pour machine à écrire, 1 table, 1 chaise, 1 fauteuil de dactylographe, 1 lampe de table, rayonnages	121	16-IX	26-X
8	Fonctionnaire de liaison	(A fixer par l'Administration invitante)	144	13-IX	28-X
9	Administrateur	1 bureau, 4 chaises, 1 coffre-fort, 1 armoire fermant à clé, 1 table de décharge, 1 lampe de table, rayonnages (6 m de développement minimum)	142	13-IX	28-X
9 bis	Adjoints de l'administrateur	2 bureaux, 4 chaises, 1 table de décharge, 2 lampes de table, rayonnages (6 m de développement minimum)	140	13-IX	28-X
10	Conseiller supérieur (Département télégraphe, données, et plan)	1 bureau, 1 table, 1 armoire fermant à clé, rayonnages (10 m de développement minimum), 2 chaises, 2 fauteuils, 1 lampe de table	136c	20-IX	26-X
11	Assistante du conseiller supérieur et assistante du conseiller 12	2 bureaux, 2 tables pour machine à écrire, 2 tables, 2 chaises, 2 fauteuils de dactylographe, 2 lampes de table, rayonnages (6 m de développement minimum)	136d	20-IX	26-X
11 bis	Ingénieurs (données et télégraphes)	2 bureaux, 2 tables, 1 armoire, rayonnages (10 m de développement), 4 chaises, 2 lampes de table	134	20-IX	26-X
12	Conseiller (téléphone)	1 bureau, 1 armoire, 1 table, 1 fauteuil, 3 chaises, 1 lampe de table	132	20-IX	26-X
13	Ingénieurs (téléphone et transmission)	Comme 11 bis	130	20-IX	26-X
14	Conseiller	Comme 12	128	20-IX	26-X

N° de réf.	Affectation	Mobilier	Emplacement proposé	Période d'utilisation	
				Début	Fin
15	Assistants du conseiller 14 et de l'ingénieur 16	Comme 11	126	20-IX	26-X
16	Ingénieur (maintenance)	Comme 12	124	20-IX	26-X
17	Ingénieurs (maintenance et plan)	Comme 11 <i>bis</i>	122	20-IX	26-X
18	Documents du secrétariat	3 tables, 3 chaises, rayonnages (250 m), (attention à la charge du plancher)	117 115 et pièce non numérot.	16-IX	26-X
19	Dessinateur et copies	1 table de dessinateur équipée, 1 armoire fermant à clé, 1 table, 2 chaises, rayonnages (6 m), place et prise de courant pour stencileuse automatique et photocopie	116	20-IX	25-X
20	Chef messenger et messagers	1 bureau, 6 chaises, 1 rayonnage (6 m de développement), 1 table	119	16-IX	28-X
21	Service miméographique	Place pour 10 machines Gestetner, avec leurs prises de courant, 1 bureau, 12 chaises, 6 tables d'assemblage, 2 tables de décharge, rayonnages (30 m de développement)	Rez-de-chaussée	20-IX	26-X
21 <i>bis</i>	Chef du service miméographique et agent de liaison pour ce service	2 bureaux, 3 chaises, 1 armoire fermant à clé, 1 table de décharge	Rez-de-chaussée (Près de 21)	20-IX	25-X
22	Magasin à papier		Rez-de-chaussée (Près de 21)	16-IX	28-X
23	Réserve des documents	3 tables, 3 chaises, 200 m de rayonnages	Rez-de-chaussée	16-IX	28-X
24	Chef du pool de dactylographie	1 bureau, 2 chaises, 1 armoire fermant à clé, 1 table machine à écrire, 1 chaise dactylographe, 1 lampe de table, 1 table de décharge.	Rez-de-chaussée	20-IX	25-X
25	Pool de dactylographie	30 tables pour machines à écrire, 30 chaises de dactylographe, 2 bureaux, 4 chaises, 32 lampes de table; rayonnages (30 m de développement), 1 armoire fermant à clé	Rez-de-chaussée	20-IX	25-X
26	Collationnement		Rez-de-chaussée	20-IX	25-X
27	Magasin à stencils		(avec 24)	16-IX	25-X
28	(Pour mémoire)				
29	Secrétariat et documents du service linguistique	1 bureau, 2 chaises, 1 table, 2 tables de dactylographe, 2 chaises de dactylographe, rayonnages (10 m de développement)	113	20-IX	25-X
30	Chef de la section de traduction espagnole et reviseurs espagnols	2 bureaux, 4 chaises, 1 armoire, rayonnages (6 m de développement)	114	20-IX	25-X

N° de réf.	Affectation	Mobilier	Emplacement proposé	Période d'utilisation	
				Début	Fin
30 bis	Traduction espagnole (3 bureaux avec chacun)	2 bureaux, 3 chaises, 2 tables de dactylographe, 2 chaises de dactylographe, 1 armoire, rayonnages (6 m de développement)	112 110 108	20-IX	25-X
31	Bureau de traduction	1 bureau, 2 chaises, 2 tables de dactylographe, 2 chaises	106	20-IX	25-X
32	Chef et reviseur Section française de traduction	Comme le bureau 30	111	20-IX	25-X
32 bis	Traduction française (2 bureaux)	Chacun comme le bureau 30 bis	109 107	20-IX	25-X
33	Chef et reviseur section anglaise de traduction	Comme le bureau 30	105	20-IX	25-X
33 bis	Traduction anglaise (2 bureaux)	Chacun comme le bureau 30 bis	103 101	20-IX	25-X
34	Interprètes	2 tables, 10 chaises, 2 armoires, rayonnages (20 m de développement)	Télévision	23-IX	25-X
35	Président de l'Assemblée	A la discrétion de l'Administration invitante	120	20-IX	26-X
36	Secrétariat de la présidence	— <i>id.</i> —	120 b	20-IX	26-X
36 bis	Salle d'attente	Comme le bureau 136 a	120 a	20-IX	26-X
37	Secrétaire général U.I.T.	Comme le bureau 4	120 c	20-IX	26-X
38-39	C.C.I.R.	2 bureaux, 4 chaises, 1 armoire, rayonnages (10 m de développement)	118	20-IX	26-X
40	(Pour mémoire)				
41	Bureau de rédaction des présidents de commission	2 tables, 6 chaises, rayonnages (6 m de développement)	146	23-IX	25-X
42	(Pour mémoire)				
43	Local des caisses Local pour placer les caisses servant au transport du matériel de l'U.I.T.	Place pour 80 caisses	Sous-sol	18-IX	29-X
44	Salle d'expédition (Local pour la confection par les délégués de leurs expéditions de documents)	4 grandes tables, papier d'emballage, étiquettes, ficelle, ciseaux, papier collant Dans chaque local de travail ou bureau, sauf les locaux affectés au stockage: téléphone interne; annuaire interne du téléphone; cendriers, corbeille (ou corbeilles) à papier, portemanteau si possible	Rez-de-chaussée (près bureau de poste)	23-IX	26-X

SERVICES ANNEXES DE LA RÉCEPTION MIS À LA DISPOSITION DES PARTICIPANTS

I. *Au rez-de-chaussée*

- a) un bureau de poste;
- b) un bureau télégraphique et si possible un service télex;
- c) un bureau téléphonique avec des cabines ayant une tablette pour écrire;
- d) un bureau de voyages;
- e) une banque.

II. *Au premier étage*

- a) un vestiaire à 600 places;
- b) un bar;
- c) un salon d'attente pour les dames;
- d) une salle d'écriture pour les délégués;
- e) une infirmerie (chambre 148);
- f) des tableaux d'affichage et des tableaux noirs (horaire et lieu des réunions, communications temporaires, communications de service, plan du bâtiment, plan de la ville).

ANNEXE B À L'ACCORD ¹*Personnel pour la IV^e Assemblée plénière*I. *Personnel du Secrétariat du C.C.I.T.T.*

Fonctions	Nombre	Prise de service	Fin de service
Directeur	1	16 — IX	26 — X
Secrétaire du Directeur	1	16 — IX	26 — X
Conseiller supérieur	1	20 — IX	26 — X
Assistante du Conseiller supérieur	1	20 — IX	26 — X
Chefs de Département	3	20 — IX	26 — X
Ingénieurs des Départements	5	20 — IX	26 — X
Assistants des Départements	3	20 — IX	26 — X
Ingénieur du Plan	1	14 — X	26 — X
Administrateur	1	13 — IX	28 — X
Assistant-administrateur	1	13 — IX	28 — X
Administrateur-adjoint, chef de la publication des documents	1	16 — IX	26 — X
Assistante volante	1	16 — IX	26 — X
Chef distribution des documents	1	20 — IX	26 — X
Total	21		

¹ Sous réserve des amendements survenus après le 1^{er} juillet.

II. *Personnel à engager*

Le personnel portant l'indication ° est mis gratuitement à la disposition de la réunion par l'Administration invitante.

Fonctions	Nombre total	Provenance		Prise de service	Fin de service
		Genève	locale		
Assistant administrateur	1	1		13 — IX	28 — X
Assistant administrateur adjoint (documents)	1	1		16 — IX	26 — X
Adjoint au chef distribution documents	1	1		20 — IX	26 — X
Agents de la distribution des documents	5°		5°	20 — IX	28 — X
Chef messenger	1	1		16 — IX	28 — X
Messagers de service général	6°		6°	16 — IX	29 — X
Messagers de salle	4°		4°	20 — IX	26 — X
Dessinateur	1°		1°	20 — IX	25 — X
Liaison Ronéo	2	2		20 — IX	25 — X
Chef Ronéo	1		1	20 — IX	25 — X
Tireurs et assembleurs Ronéo	18		18	20 — IX	25 — X
Enregistrement des délégués	5	1	4	20 — IX	25-X pour la personne venue de Genève et 2 locales, 18-X pour 2 locales
Fonctionnaires de liaison	4°		4°	16 — IX	29 — X
Services de réception	?°		?°	20 — IX	26 — X
Chef pool dactylo	1	1		20 — IX	25 — X
Assistante chef pool	1	1		20 — IX	25 — X
Chefs section E	2	2		20 — IX	25 — X
Chefs section F	2	2		20 — IX	25 — X
Chefs section S	2	2		20 — IX	25 — X
Dactylographes E	8	6	2	20 — IX	25 — X
Dactylographes F	8	6	2	20 — IX	sauf pour 6 locales (2E, 2F, 2S libérées le 18)
Dactylographes S	8	0	8	20 — IX	
Dactylographes service linguistique E	2	1	1	20 — IX	
Dactylographes service linguistique F	2	1	1	20 — IX	25 — X
Dactylographes service linguistique S	2	1	1	20 — IX	25 — X
à reporter	88	30	58		

Fonctions	Nombre total	Provenance		Prise de service	Fin de service
		Genève	locale		
Report:	88	30	58		
Interprètes E	8	8	0	23 — IX	} moitié jusqu'au 25-X,
Interprètes F	8	8	0	23 — IX	
Interprètes S	8	0	8 UIT	23 — IX	} moitié jusqu'au 11-X
Interprètes R	8	8	0	23 — IX	
Interprètes polyvalents	4	4	0	23 — IX	
Opérateurs de tableau	4 ^o		4 ^o	23 — IX	1 jusqu'au 12-X 3 jusqu'au 25-X
Traducteurs E	5	3	2 UIT	20 — IX	} locaux jusqu'au 18-X, autres jusqu'au 25-X
Traducteurs F	5	3	2 UIT	20 — IX	
Traducteurs S	8	3	5 UIT	20 — IX	
	146	67	79		
Report C.C.I.T.T.	21				
	167				

ANNEXE C À L'ACCORD ¹*Machines de bureau et équipement technique*

Les articles marqués d'un astérisque seront fournis par le C.C.I.T.T., les autres le seront par l'Administration invitante ou par son intermédiaire, soit gratuitement (articles marqués du signe °) soit en location.

1. 8 machines miméographiques Gestetner (avec possibilité d'extension à 10).
2. Agrafeuses pour service miméographique (fournies par l'agence concessionnaire du service).
3. 5 stencilleuses automatiques Gestefax.
4. 2 machines Xerox.
5. 30 machines à écrire °.
6. 50 machines à écrire ¹ emmenées de Genève.
7. 2 chariots ° pour le transport des documents.
8. (Pour mémoire) 4 installations complètes d'interprétation simultanée °, suivant détail donné dans l'annexe A.
9. (Pour mémoire) Divers meubles techniques °, suivant détail donné dans l'annexe A.

ANNEXE D À L'ACCORD ¹*Fournitures du service de reproduction et fournitures de bureau*

Toutes ces fournitures seront approvisionnées par l'Administration invitante et prises en compte par le C.C.I.T.T.

1. Environ 8000 stencils bruns (à livrer par la Société Gestetner suivant consommation).

¹ Sous réserve des amendements survenus après le 1^{er} juillet.

2. Environ 500 stencils pour Gestefax (à livrer par la Société Gestetner suivant consommation).
3. 800 000 feuilles de papier duplicateur *blanc* format A4.
4. 200 000 feuilles de papier *bleu* de même type.
5. 200 000 feuilles de papier *rose* de même type.
6. 200 000 feuilles de papier *vert* de même type.
7. 200 blocs de papier à encre blanc ordinaire de format A4 (environ 50 feuilles par bloc).
8. Papier pour calques (à approvisionner suivant consommation).
9. Agrafes pour service miméographique (à fournir par l'agence concessionnaire du service).
10. Crayons de diverses couleurs, gommes, épingles, agrafes, attaches, etc. (petite provision à constituer dans chaque bureau et à compléter éventuellement suivant consommation).
11. Craies de diverses couleurs.

ANNEXE II/3

Franchise

Dans le régime international, l'Administration invitante accorde la franchise télégraphique et téléphonique conformément au Vœu n° 1 émis par la Conférence télégraphique et téléphonique de Genève 1958.

Dans le régime intérieur, l'Administration invitante a bien voulu accorder la franchise tant postale que télégraphique et téléphonique et a tenu à étendre ce traitement de faveur à tous les participants aux réunions.

Troisième Partie

BESOINS FINANCIERS DU C.C.I.T.T. JUSQU'À LA V^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

1. Besoins en personnel

Bien entendu, l'Assemblée n'a pas à prendre de décisions sur les besoins en personnel. Ces décisions sont entièrement du ressort du Conseil d'administration. Mais l'Assemblée qui fixe le programme des travaux jusqu'à l'Assemblée suivante est certainement la plus qualifiée pour juger des effectifs nécessaires pour mener ces travaux à bien. D'ailleurs, selon les termes de l'alinéa 781 du Règlement général annexé à la Convention de Montreux, elle « approuve une estimation des besoins financiers du Comité... qui sera soumise au Conseil d'administration ». A mon point de vue, cette approbation doit s'accompagner d'un commentaire et l'estimation soumise au Conseil doit porter l'une des mentions « entièrement approuvé par l'Assemblée plénière » ou « approuvé par l'Assemblée plénière sauf sur tel ou tel point ».

Ainsi le Conseil, dont il n'est pas question de discuter les prérogatives lorsqu'il devra prendre, dans le plein exercice de sa souveraineté, ses décisions sur la création éventuelle de nouveaux emplois, disposera d'un avis infiniment plus autorisé que celui du Directeur du C.C.I.T.T.

Mes vues au sujet des effectifs nécessaires sont exposées à l'annexe III/1 du présent rapport. Elles pourront, le cas échéant, être remaniées en fonction des décisions de l'Assemblée plénière.

2. Dépenses des futures réunions de Commissions et de la V^e Assemblée plénière

Il est bien évident que les dépenses relatives aux réunions de la nouvelle période ne pourront, elles aussi, être estimées avec quelque précision que lorsque l'Assemblée plénière aura arrêté le programme d'activité pour cette même période.

L'évaluation provisoire contenue à l'annexe III/2 est basée sur l'expérience acquise en matière de dépenses de réunions et sur une moyenne annuelle de 350 jours de réunions correspondant à la moyenne des années 1965 à 1968, majorée de 15 % pour tenir compte de l'accroissement probable des tâches. Pour les années 1969 à 1971, l'évaluation reproduit d'ailleurs les sommes ayant servi de base à la Conférence de plénipotentiaires de Montreux, 1965, lors du calcul du plafond des dépenses des conférences et réunions.

ANNEXE III/1

1. J'ai déjà fréquemment fait allusion à la progression constante du volume de travail incombant au Secrétariat du C.C.I.T.T. (par exemple rapport d'activité, annexe à la circulaire 132, etc.). Il y a lieu de placer cette progression en regard des effectifs réellement modestes du Secrétariat. Le nombre très restreint de fonctionnaires, compte tenu de leur forte spécialisation, ne laisse aucune possibilité d'entraide d'un département à l'autre et soumet les fonctionnaires à un régime de pointes et d'urgences qui trop souvent met leur capacité de travail et de résistance à rude épreuve.

2. Il est naturellement difficile de faire aujourd'hui des propositions fermes pour des créations de nouveaux emplois puisqu'aussi bien l'Assemblée plénière pourra être amenée à se prononcer sur une éventuelle réorganisation des Commissions d'études, et sur l'adoption éventuelle de nouvelles méthodes de travail. Je pense toutefois que quelle que soit l'issue des débats de l'Assemblée, le volume de travail à effectuer par les fonctionnaires du Secrétariat ne se trouvera en aucun cas diminué. L'activité du C.C.I.T.T. se trouve dans une phase d'expansion constante et irréversible. Ainsi les décisions de l'Assemblée se traduiront bien davantage par une éventuelle redistribution des tâches entre Commissions d'études que par une diminution des effectifs du Secrétariat, absolument exclue. Aussi je considère de mon devoir d'attirer à nouveau l'attention de l'Assemblée plénière sur l'impérieuse nécessité qu'il y a de renforcer les effectifs du Secrétariat.

3. Afin d'éviter tout malentendu, je tiens cependant à préciser une fois encore que seul le Conseil d'administration est compétent pour autoriser des créations d'emplois. Mais conformément à l'alinéa 807 du règlement général et ainsi que je l'indiquais déjà dans l'introduction au présent rapport, les propositions que j'aurai à lui présenter à cet effet devront être fondées sur l'estimation des besoins financiers approuvée par l'Assemblée plénière. Cette estimation devra être approuvée par l'Assemblée plénière (alinéa 781 du règlement général annexé à la Convention de Montreux) et soumise avec les commentaires de l'Assemblée au Conseil d'administration qui pourra ainsi prendre ses décisions en toute connaissance de cause.

4. En toute hypothèse, les mesures suivantes me semblent devoir être envisagées afin de permettre au Secrétariat du C.C.I.T.T., non seulement d'apporter à ses tâches tout le soin voulu, mais aussi de faire face à l'accroissement du volume même de son travail:

- a) création d'un poste P5 de Chef de département et d'un poste G5 d'assistante, en vue de la constitution d'un nouveau département « Plan et assistance technique ». Ce département conservera en outre les trois postes déjà affectés à ce domaine d'activité, savoir un poste P3, un poste P2 et un poste G5;
- b) renforcement des départements « Transmission et Laboratoire », « Exploitation et commutation téléphoniques » et « Maintenance, protection, définitions et symboles », par la création dans chacun d'eux d'un poste d'ingénieur en classe P3;

- c) renforcement de quatre départements techniques (sauf celui du Plan et de l'assistance technique déjà mentionné) par l'engagement de quatre assistantes en classe G5;
- d) création de trois postes d'éditeurs techniques en classe P3, l'un pour le français, l'autre pour l'anglais et le troisième pour l'espagnol;
- e) création d'un poste d'assistant ou d'assistante de classe G5 pour les services administratifs du Secrétariat.

Ces mesures entraîneraient au total la création de 13 emplois (1 P5, 6 P3, 6 G5).

5. En plus de ces créations d'emplois, des mesures de reclassement seraient nécessaires en vue d'aligner certains postes du C.C.I.T.T. sur des postes comparables d'autres organismes de l'U.I.T., ou d'autres Institutions internationales. Ainsi que je l'exposais à l'annexe I/1 (page 6) de ce même rapport, plusieurs emplois du Secrétariat et du Laboratoire ont dernièrement été reclassés par le Conseil d'administration en exécution de la Résolution n° 6 de la Conférence de plénipotentiaires de Montreux, 1965, et des Résolutions n°s 608 et 625 du Conseil d'administration. J'ai ainsi pu obtenir satisfaction pour une partie importante des reclassements dont la nécessité me semblait évidente.

En prenant ses décisions, le Conseil d'administration a toutefois fait abstraction des postes supérieurs, dont le reclassement est renvoyé à une date ultérieure. La haute importance de deux postes du Secrétariat du C.C.I.T.T. m'incite toutefois à réitérer ma demande de reclassement des fonctionnaires qui les occupent. Les informations relatives à ces deux postes sont données ci-après:

<i>Titulaire actuel</i>	<i>Attributions actuelles</i>	<i>Grade actuel</i>	<i>Grade proposé</i>
M. Besseyre	Conseiller supérieur chargé des affaires générales, Chef du département « Télégraphe et transmission de données » et Chef du Département « Plan et Assistance technique »	D1	D2
M. Lalou	Chef du département « Transmission et Laboratoire »	P5	D1

ANNEXE III/2

Budgets des réunions du C.C.I.T.T.

<i>Dépenses de personnel</i>	1969	1970	1971	1972
Services administratifs	160 000	220 000	240 000	320 000
Services linguistiques	480 000	630 000	660 000	950 000
Services de reproduction	40 000	50 000	60 000	80 000
Assurances	30 000	40 000	40 000	50 000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	710 000	940 000	1 000 000	1 400 000
<i>Dépenses de locaux, matériel et divers</i>				
Locaux, mobilier, machines	20 000	20 000	30 000	30 000
Production des documents	90 000	120 000	130 000	200 000
Fournitures et frais généraux	160 000	200 000	220 000	350 000
Interprétation simultanée et autres installations techniques	—	—	—	—
Imprévu	20 000	20 000	20 000	20 000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	290 000	360 000	400 000	600 000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	1 000 000 ^a	1 300 000	1 400 000	2 000 000

^a Plus, en cas de nécessité, 300 000 fr. sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration au cours de sa session de 1969.

RAPPORT DE LA COMMISSION D
QUESTIONS RELATIVES AUX PAYS NOUVEAUX
OU EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

(après amendement et approbation par la IV^e Assemblée plénière, le 23 octobre 1968)

1. Mandat de la Commission

Examen du rapport sur l'Assistance technique:

- a) examiner les travaux accomplis par le C.C.I.T.T. dans le domaine de l'Assistance technique,
- b) examiner selon quels moyens le C.C.I.T.T. peut poursuivre et améliorer sa participation aux activités d'Assistance technique.

Examen du rapport sur les travaux des Commissions du Plan pendant la troisième période d'activité du C.C.I.T.T. (1964-1968).

2. Rôle du C.C.I.T.T. dans le domaine de l'Assistance technique

2.1 La Commission a rappelé que le C.C.I.T.T. est, par son essence même, un organisme d'Assistance technique, comme d'ailleurs le C.C.I.R. En effet, les avis émis par les C.C.I. apportent aux pays neufs et en voie de développement des informations et des conseils directement applicables à leurs services internationaux de télécommunications et présentent également une grande valeur pour leurs services nationaux.

2.2 La Commission a rappelé en outre qu'en 1965 la Conférence de plénipotentiaires de l'U.I.T. réunie à Montreux a confirmé la tâche des Comités consultatifs en matière d'assistance technique, notamment dans les alinéas 188 et 189 et les Résolutions n^{os} 28 et 29 de la Convention.

3. Mise en œuvre des décisions de la III^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T.

3.1 La III^e Assemblée plénière, dans le rapport sur l'Assistance technique (*Livre Bleu*, tome I, page 179 et suivantes), avait établi un programme d'action en vue de répondre aux attributions qui étaient ainsi dévolues au C.C.I.T.T. dans le domaine de l'Assistance technique.

La Commission a examiné, un par un, les articles de ce programme d'action et a pris note avec satisfaction que la majorité de ces points du programme sont exécutés par les Commissions, Groupes autonomes spécialisés ou le Secrétariat du C.C.I.T.T.

En ce qui concerne l'établissement des extraits des principaux avis des C.C.I. sous une forme aussi claire et aussi pratique que possible, le Secrétariat du C.C.I.T.T. a fait remarquer qu'une expérience a été faite à cet égard en ce qui concerne les avis intéressants les problèmes de transmission. Elle n'est peut-être pas entièrement concluante, car chaque avis constitue en général un ensemble déjà rédigé sous une forme condensée et dont il peut être dangereux de faire des extraits, au risque d'omettre certains éléments importants de l'Avis, et il a souhaité obtenir à ce sujet des directives précises. La Commission après avoir rappelé que les textes contenus dans les Manuels des GAS présentent sous une forme plus didactique des dispositions des Avis, propose que le Secrétariat ne publie plus les extraits des Avis.

3.2 La III^e Assemblée plénière, en vue de développer les études sur les sujets généraux, mais d'intérêt national (numéro 189 de la Convention), avait créé cinq groupes autonomes spécialisés pour l'Assistance technique (GAS).

Ces groupes ont accompli un travail considérable pendant la III^e période, les Manuels des GAS 1, GAS 2 et GAS 5 sont déjà publiés et les Manuels des GAS 3 et GAS 4 seront prêts au cours de l'année 1969.

La Commission en mettant l'accent sur le rôle important des GAS dans le domaine de l'Assistance technique propose d'une part que le C.C.I.T.T. prenne toutes mesures nécessaires pour tenir à jour les Manuels déjà publiés, d'autre part elle demande la création des Groupes appropriés pour les questions relatives à la tarification nationale et la rédaction d'un ouvrage sur la « mise à la terre ».

La III^e Assemblée plénière avait aussi demandé que soit institué à l'U.I.T. un centre de renseignements capable d'indiquer sur demande des articles de revues, des livres, des publications de l'Union, des documents des C.C.I. et, avec l'accord des administrations intéressées, des documents établis par ces administrations pour leur propre usage.

La Commission a remarqué que la création d'un tel centre n'est pas du ressort du C.C.I.T.T. mais plutôt du Secrétariat général de l'U.I.T., lequel doit prendre toutes les mesures adéquates pour répondre à ce vœu. Le Secrétaire général de l'U.I.T. a rassuré la Commission en indiquant que la mise en place d'un tel centre est envisagée dans le cadre de la réorganisation des services d'information de l'U.I.T., en particulier de la bibliothèque et de l'utilisation de la calculatrice électronique de l'U.I.T.

4. Suggestion pour les activités futures du C.C.I.T.T. dans le domaine de l'Assistance technique

Après avoir examiné le programme d'action du C.C.I.T.T. dans le domaine de l'Assistance technique pendant la III^e période et discuté de l'action à entreprendre pour le futur, la Commission a préparé un projet de Résolution ci-joint et propose à l'Assemblée plénière son adoption.

5. Travaux des Commissions du Plan pendant la III^e période du C.C.I.T.T.

Le Secrétariat du C.C.I.T.T. a présenté à la Commission le rapport du Directeur du C.C.I.T.T. sur les travaux des Commissions du Plan pendant la III^e période du C.C.I.T.T. La Commission a pris note de ce rapport et le transmet à l'Assemblée plénière.

Enfin l'attention de la Commission a été attirée sur le Vœu n° 5 (examen, à l'occasion des réunions régionales du Plan, de certaines questions échappant à la compétence normale de la Commission du Plan), figurant à la page 202 du *Livre Bleu*, tome I; la Commission propose que ce Vœu soit maintenu.

ANNEXE

(au rapport de la Commission D)

Projet de Résolution sur l'Assistance technique

(Le texte de ce projet de Résolution, après amendement et approbation par l'Assemblée plénière, remplace celui de la Résolution n° 3 du tome I du *Livre Bleu* et est publié en partie II de ce tome I du *Livre Blanc*)

PARTIE II

RÉSOLUTIONS ET VŒUX ÉMIS PAR LES ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTION N° 1

Règlement intérieur additionnel du C.C.I.T.T.

(Genève, 1956; Genève, 1958; New Delhi, 1960; Genève 1964; Mar del Plata, 1968)

Le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique,

vu l'Article 14, § 6 de la Convention internationale des télécommunications, Montreux, 1965;

vu le chapitre 11 et le chapitre 16 du Règlement général annexé à la Convention de Montreux, 1965;

décide

que les dispositions du Règlement général annexé à la Convention de Montreux, 1965, sont complétées comme il suit, en ce qui concerne l'organisation du C.C.I.T.T.:

I. Assemblée plénière (A.P.)

1. a) Si l'A.P. se réunit au siège de l'Union, la date exacte de cette réunion est fixée par le Directeur du Comité après entente avec le Secrétaire général de l'Union. Si l'A.P. ne se réunit pas au siège de l'Union, la date exacte de la réunion est fixée par le Gouvernement invitant après entente avec le Directeur du Comité.

b) Le Directeur du Comité envoie à tous les Membres et Membres associés de l'Union l'invitation à participer à la réunion de l'Assemblée plénière. Si une exploitation privée reconnue est déjà membre du C.C.I.T.T., l'invitation est aussi adressée à cette exploitation privée. Si un organisme scientifique ou industriel est inscrit comme participant à des commissions d'études du C.C.I.T.T., l'invitation lui est adressée pour les séances préparatoires de ces commissions. Si l'A.P. ne se réunit pas au siège de l'Union, l'invitation précitée est envoyée par le Directeur du Comité au nom du Gouvernement invitant.

c) Les Membres du C.C.I.T.T. qui veulent participer à cette réunion sont tenus de faire connaître, par lettre ou télégramme adressés au Directeur du Comité un mois au moins avant la réunion, les noms des délégués des administrations et des représentants des exploitations privées reconnues qui assisteront aux séances des commissions préparatoires et aux séances de l'A.P. (et spécialement le nom du chef de la délégation) ainsi que les noms des experts des organismes scientifiques et industriels qui assisteront seulement aux séances des Commissions préparatoires. Le Directeur du C.C.I.T.T. en informe l'Administration du Gouvernement invitant, s'il y a lieu.

d) Le Directeur du C.C.I.T.T. invite à participer à l'A.P., à titre consultatif, le Directeur du C.C.I.R., les Nations Unies, les institutions spécialisées en relation avec les Nations Unies qui admettent réciproquement la représentation de l'Union à leurs conférences, ainsi que les autres organisations internationales reconnues par le Conseil d'administration comme coordonnant leurs travaux avec ceux de l'Union et ayant des activités connexes. Les Nations Unies, les institutions spécialisées et autres organisations internationales sont tenues de faire connaître les noms de leurs observateurs dans les mêmes conditions que celles fixées à l'alinéa c) pour les Membres du C.C.I.T.T.

2. a) Avant la séance d'ouverture de l'A.P., les chefs de délégation se réunissent :

- i) pour établir, sur proposition du Directeur du C.C.I.T.T., le plan de travail de l'A.P. qui sera proposé à l'A.P. lors de sa première réunion. (Ce plan peut contenir des propositions de constitution de commissions pour la durée de l'A.P.);
- ii) pour désigner les personnes qui seront proposées comme vice-présidents et, s'il y a lieu (réunion de l'A.P. au siège de l'Union), comme président de la réunion de l'A.P.;
- iii) pour proposer à l'A.P. la constitution de la « Commission de contrôle budgétaire » chargée d'examiner le « Rapport sur les besoins financiers du Comité jusqu'à la prochaine A.P. » et les dépenses occasionnées par l'A.P. en cours;
- iv) pour proposer à l'A.P. la constitution de la Commission du « Programme des travaux des Commissions d'études » (voir sous 5) et les autres commissions d'A.P. dont les chefs de délégation estimeraient l'établissement utile.

b) Avant la séance de clôture de l'A.P., les chefs de délégation se réunissent pour faire à l'A.P. des propositions concernant :

- i) la constitution des commissions d'études et de groupes de travail;
- ii) la désignation des rapporteurs principaux et des vice-rapporteurs principaux des commissions d'études, des présidents (et vice-présidents) des groupes de travail qu'ils proposent de constituer.

3. a) Les avis soumis au vote au cours d'une A.P. sont considérés comme acceptés s'ils obtiennent la majorité des voix; les procès-verbaux des séances de l'A.P. indiquent le résultat du vote sans indiquer les délégations ayant voté pour ou contre, à moins qu'une délégation ne demande expressément que son vote soit mentionné.

b) Les avis correspondants mentionnent également ces résultats sous la forme : « Le C.C.I.T.T. émet, à l'unanimité, l'avis... » ou « Le C.C.I.T.T. émet à la majorité (par ... voix contre ... voix, avec ... abstentions) l'avis ... ».

c) Lorsqu'un pays n'est pas représenté par une administration, les représentants de ses exploitations privées reconnues ont, ensemble et quel que soit leur nombre, droit à une seule voix.

4. L'Assemblée plénière, sur la proposition des chefs de délégation, constitue les commissions et, le cas échéant, des groupes de travail. Elle désigne les rapporteurs principaux, vice-rapporteurs principaux de ces commissions, et, si elle le désire, les présidents et vice-présidents de ces groupes de travail.

5. L'A.P. constitue une Commission du « Programme des travaux des commissions d'études » formée par :

- les rapporteurs principaux des commissions d'études et les présidents des groupes de travail constituées par l'A.P.,
- les représentants des délégations.

Cette Commission du Programme des travaux des Commissions d'études examine les questions dont la création ou la poursuite de l'étude ont été proposées par les Commissions d'études, en apprécie l'opportunité, vérifie qu'il n'y a pas duplication de questions entre commissions, groupe les questions connexes et présente à l'A.P. un rapport contenant les libellés des questions dont elle propose l'étude et la répartition de ces questions entre les commissions et groupes de travail.

La Commission du Programme des travaux des Commissions d'études propose à l'approbation de l'A.P. un projet de programme de réunions des commissions et groupes de travail jusqu'à l'A.P. suivante.

6. Sur la proposition de la Commission du Programme des travaux des Commissions d'études, l'A.P. :

- établit la liste et le texte des questions dont l'étude doit être entreprise ou poursuivie jusqu'à la prochaine A.P. ;
- attribue ces questions aux commissions et groupes de travail ;
- décide, lorsqu'une question intéresse plusieurs commissions, s'il y a lieu :
 - soit de créer un groupe de travail mixte formé par des rapporteurs provenant des Commissions intéressées,
 - soit de confier l'étude à une seule Commission, la coordination nécessaire devant être assurée dans le cadre des organisations nationales,
- constitue les groupes de coordination par famille de Commissions, groupes composés des rapporteurs principaux et vice-rapporteurs principaux des Commissions de la famille et chargés de la coordination nécessaire pour les études communes aux Commissions de la famille ;
- établit, au moins dans ses grandes lignes, le programme des réunions des Commissions et des Groupes de travail créés par l'Assemblée plénière jusqu'à la réunion de la prochaine Assemblée plénière.

II. *Le Directeur*

1. Le Directeur du C.C.I.T.T. a qualité pour entrer directement en relation avec les rapporteurs principaux et les rapporteurs des Commissions d'études, les présidents et rapporteurs des Groupes de travail.

2. Pour que le Directeur et ses adjoints puissent se tenir informés des progrès de la technique, les administrations et exploitations privées (dans la mesure où les circonstances le permettent) l'autorisent à visiter leurs installations et à obtenir tous les renseignements nécessaires ; les dépenses faites pour ce motif sont à la charge du C.C.I.T.T.

3. Le Directeur prend toutes les mesures nécessaires concernant la préparation des réunions de l'A.P., des Commissions d'études et des Groupes de travail, dont il doit

coordonner les travaux de façon à tirer des réunions le maximum de résultats dans le minimum de temps. A cet effet, il peut, avec l'accord des rapporteurs principaux des Commissions d'études ou des présidents des Groupes de travail, décider, au même titre que l'Assemblée plénière, la constitution de groupes de travail propres à une commission ou de groupes de travail mixtes intéressant plusieurs commissions en vue de l'étude d'une question ou d'un groupe de questions. Il fixe, en accord avec les rapporteurs principaux ou présidents intéressés, les dates et programmes des réunions des commissions et groupes de travail; il groupe ces réunions dans le temps suivant la nature des travaux et les possibilités du Secrétariat du C.C.I.T.T.

4. a) Dans son « Rapport sur les besoins financiers du Comité jusqu'à la prochaine Assemblée plénière », le Directeur communique à l'A.P., d'une part (à titre d'information), les résumés des comptes des années écoulées depuis la précédente A.P. et, d'autre part, les « Projets de dépenses du C.C.I.T.T. » pour couvrir les besoins financiers du Comité jusqu'à la prochaine A.P.

b) Ces « Projets de dépenses du C.C.I.T.T. » sont soumis à l'examen préalable de la Commission de contrôle budgétaire; le Président de cette Commission prépare sur ce sujet un rapport pour documenter l'A.P. Après approbation, ces « Projets de dépenses du C.C.I.T.T. » sont communiqués (par le Directeur du C.C.I.T.T.) au Secrétaire général de l'Union, pour présentation au Conseil d'administration de l'Union.

c) Après l'A.P., le Directeur communique au Secrétariat général de l'Union (pour documenter le Conseil d'administration de l'Union) la liste des réunions de Commissions d'études prévues jusqu'à la prochaine A.P. et l'estimation des frais probables desdites réunions de Commissions d'études.

d) Le Directeur du C.C.I.T.T. soumet à l'examen préliminaire de la « Commission de contrôle budgétaire », puis à l'approbation de l'A.P., le compte de dépenses extraordinaires occasionnées par l'A.P. en cours.

5. Le Directeur peut, dans les limites de la Réglementation de l'Union, soumettre à l'A.P. pour la suite qu'elle jugera bon de leur donner, tout rapport et toute proposition qui lui sembleront utiles pour l'amélioration des travaux du C.C.I.T.T.

6. Après la clôture d'une réunion d'Assemblée plénière, le Directeur envoie aux administrations Membres de l'Union, aux exploitations privées reconnues et organismes scientifiques ou industriels qui participent aux travaux du C.C.I.T.T., la liste des Commissions et Groupes de travail établie par l'Assemblée plénière avec indication des questions attribuées pour étude; il les prie de lui faire connaître les Commissions et Groupes de travail aux travaux desquels ils désirent participer et de lui indiquer les noms des rapporteurs (délégués, représentants, experts) qu'ils désignent pour les y représenter.

En outre, le Directeur fait connaître aux organisations internationales la liste des Commissions d'études et Groupes de travail établie par l'Assemblée plénière et les prie de lui faire connaître les Commissions d'études et Groupes de travail aux travaux desquelles elles désirent participer à titre d'observateurs.

7. Lorsque les circonstances l'exigent, le Directeur du C.C.I.T.T. est autorisé à prendre des mesures exceptionnelles pour assurer l'efficacité des travaux du C.C.I.T.T.

III. *Commissions d'études et Groupes de travail*

1. a) Les Commissions d'études sont classées en Commissions normales, Commissions mixtes C.C.I.T.T.-C.C.I.R., Commissions spéciales.

b) Une Commission spéciale doit, avant présentation à l'A.P., soumettre aux Commissions normales intéressées les projets d'avis qu'elle a rédigés.

c) Une Commission mixte, créée par l'accord des Assemblées plénières des deux C.C.I., soumet ses projets d'avis à la première Assemblée plénière qui se réunit après la confection du projet d'avis; l'adoption par cette Assemblée plénière d'un projet d'avis présenté par une Commission mixte constitue l'adoption provisoire jusqu'à l'approbation par l'A.P. de l'autre C.C.I.

La gestion administrative d'une Commission mixte est confiée à un des C.C.I.; ce C.C.I. en nomme le rapporteur principal; l'autre C.C.I. en nomme le vice-rapporteur principal ¹.

2. a) Les administrations, les exploitations privées reconnues et les organismes scientifiques ou industriels sont représentés dans les commissions et groupes de travail aux travaux desquels ils désirent participer, par des rapporteurs, nominativement désignés et choisis par eux comme personnes qualifiées pour étudier des solutions techniquement et économiquement satisfaisantes. Exceptionnellement, toutefois, l'inscription à une commission ou un groupe de travail peut être faite sans mentionner le nom du rapporteur. Les organisations internationales font connaître les noms des observateurs par lesquels elles désirent être représentées.

b) Pour l'étude des questions présentant un intérêt commun au C.C.I.T.T. et au C.C.I.R., les administrations, les exploitations privées reconnues et les organismes industriels peuvent également désigner des rapporteurs, côté C.C.I.R., à une Commission d'études du C.C.I.T.T.; une telle désignation n'entraîne pas l'obligation de participer aux dépenses du C.C.I.T.T.

3. a) Les administrations, les exploitations privées reconnues, les organismes scientifiques ou industriels, les organisations internationales inscrits auprès d'une commission ou d'un groupe de travail, les rapporteurs principaux et les rapporteurs envoient au Directeur du C.C.I.T.T. leurs contributions, relatives aux études en cours.

b) Ces contributions contiennent les observations, résultats d'expérience ou propositions de nature à faire progresser les études auxquelles elles s'appliquent.

c) Les contributions devraient être présentées suivant les directives générales suivantes:

i) Les contributions devraient être rédigées d'une façon succincte, en évitant les détails, tableaux, statistiques inutiles parce que n'apportant pas de contribution directe à la réponse à une question. La rédaction devrait être claire et faite en vue d'une compréhension internationale, c'est-à-dire aussi codifiée que possible, avec utilisation de la terminologie internationale, évitant les termes appartenant à l'argot technique national.

¹ Lors de la IV^e A.P. du C.C.I.T.T., le C.C.I.T.T., qui a la gestion des Commissions du Plan, a désigné, à titre provisoire, les vice-rapporteurs principaux de ces Commissions. Ces nominations provisoires sont valables jusqu'à la prochaine Assemblée plénière du C.C.I.R. qui procédera à la nomination définitive des vice-rapporteurs principaux.

Si une contribution traite de plusieurs questions, les questions devraient être séparées de façon que le texte relatif à une question débute en commencement de feuille (pas de page).

- ii) Toute réponse à une question ne devrait pas, en principe, excéder environ 2500 mots (cinq pages) et comporter plus de trois pages de figures (soit, au total, huit pages). Cette réponse sera accompagnée d'un résumé et sera suivie de conclusions présentées toutes les fois que cela est possible sous forme de projet d'Avis.
- iii) Des documents qui n'ont qu'un intérêt purement théorique et qui ne sont pas en relation directe avec les questions étudiées ne devraient pas être soumis en totalité. Seul un bref compte rendu analytique d'un tel document pourrait être communiqué au C.C.I.T.T. pour traduction et publication.
- iv) Les articles qui ont été publiés, ou qui seront publiés, dans la presse technique ne devraient pas être soumis au C.C.I.T.T.; de brefs comptes rendus analytiques de tels articles pourraient, cependant, être envoyés au C.C.I.T.T. pour traduction et publication.
- v) Les éléments à caractère commercial contenus dans une contribution pourront être éliminés, en cas d'abus, par le Directeur du C.C.I.T.T. avec l'accord du rapporteur principal; l'auteur de la contribution sera avisé des coupures ainsi pratiquées.

d) Les contributions rédigées dans une des langues de travail de l'Union devront parvenir en quatre exemplaires au Secrétariat du C.C.I.T.T., un de ces exemplaires sera envoyé immédiatement au rapporteur principal par les soins du Secrétariat du C.C.I.T.T.

L'envoi au Secrétariat du C.C.I.T.T. d'une traduction de la contribution dans une autre langue de travail est recommandé.

Les contributions devront être rédigées sur papier de format A4 très blanc, en caractères bien noirs. Si le format du papier n'est pas un format A4, le texte sur chaque feuille ne devra pas dépasser le cadre d'un format A4.

La moitié supérieure de la première page sera laissée en blanc.

e) La documentation destinée à être étudiée lors d'une réunion d'une commission ou d'un groupe de travail doit parvenir au Directeur quatre mois au moins avant la date fixée pour l'ouverture de cette réunion.

4. a) Le Directeur réunit, question par question, la documentation reçue, fait procéder aux traductions nécessaires et envoie, autant que possible deux mois avant la date fixée pour le début de la réunion d'une commission d'études ou d'un groupe de travail ayant cette question à son ordre du jour, le document ainsi établi aux rapporteurs intéressés, dans la langue de travail désirée par eux.

b) Avant chaque réunion, un projet de plan de travail indiquant les questions qui y seront examinées et l'objet de chacune d'elles devra être établi par le rapporteur principal, avec l'aide du Secrétariat. Ce plan de travail indiquera pour chaque question l'état d'avancement de l'étude de la question et les documents relatifs à cette question.

Le plan de travail indiquera, jour par jour, quelles questions seront étudiées mais ce plan de travail ne peut être considéré que comme une information soumise à modification suivant l'allure des travaux. Les Présidents s'efforceront de le suivre dans la mesure du possible.

Le plan de travail sera envoyé un mois au moins avant le début de la réunion.

c) Les contributions reçues par le Directeur moins de quatre mois avant le début d'une réunion ne pourront pas, en règle générale, être traitées suivant la procédure décrite en 4a) et 4b).

d) Si un rapporteur principal, ou un président en accord avec les rapporteurs de sa Commission (ou de son Groupe de travail) déclare que sa Commission d'étude (ou Groupe de travail) peut travailler en disposant seulement des documents dans la langue de travail utilisée pour le document original, le Directeur envoie la documentation, regroupée comme il est décrit au paragraphe 4a) ci-dessus, sans faire procéder aux traductions. Cette procédure ne pourra être modifiée pendant la période s'écoulant entre deux Assemblées plénières.

5. Si, d'après les contributions reçues, il résulte qu'un accord existe entre les administrations pour la réponse à une question (ou à une partie d'une question), le rapporteur principal, pourra présenter, avec l'aide du secrétariat un projet de réponse, accompagné éventuellement d'un projet d'Avis.

Si les contributions reçues montrent des propositions ou des points de vue variés, le Secrétariat établira, si possible, un tableau résumant les diverses positions des administrations sur cette question et la situation de l'étude. Ce tableau sera communiqué aux membres de la Commission, si possible avant le début de la réunion.

6. Les Commissions d'études et Groupes de travail se réunissent, en principe, une fois dans l'intervalle de temps qui sépare la clôture d'une A.P. et les réunions prévues ci-après au paragraphe 14a). En cas de circonstances exceptionnelles, des réunions supplémentaires peuvent se tenir, avec l'approbation du Directeur et avec l'accord de la majorité des administrations inscrites dans la Commission ou le Groupe de travail.

7. a) Conformément au Vœu n° 1, les réunions des Commissions d'études peuvent être tenues en dehors de Genève, si elles font l'objet d'invitations de la part d'administrations ou d'exploitations privées reconnues de pays Membres (ou Membres associés) de l'Union. Pour être prises en considération, les invitations doivent être présentées à l'Assemblée plénière et acceptées par cette dernière; elles ne sont définitivement valables que dans la mesure où elles sont compatibles avec les crédits alloués au C.C.I.T.T. par le Conseil d'administration.

b) Seules les invitations concernant des petits groupes de travail et émanant de pays proches de la Suisse peuvent être acceptées par le Directeur en dehors des Assemblées plénières moyennant l'accord des présidents intéressés et sous réserve que les ressources budgétaires du C.C.I.T.T. le permettent.

c) Les invitations mentionnées en a) et b) ci-dessus ne seront remises et acceptées, et les réunions correspondantes hors de Genève organisées, que si les conditions fixées par la Décision n° 304 du Conseil d'administration de l'U.I.T., d'avril 1963, sont satisfaites.

d) Lorsque dans l'intervalle entre deux Assemblées plénières une invitation est annulée pour une raison quelconque, il est proposé aux administrations de tenir la réunion correspondante à Genève, en principe à la date initialement prévue.

8. a) Le rapporteur principal ou le président dirige les discussions pendant la réunion, en s'appuyant sur le secrétariat.

b) Les Commissions d'études et les Groupes de travail peuvent constituer pendant leurs réunions des *équipes de travail* — aussi restreintes que possible — pour l'étude de questions attribuées à ces Commissions d'études ou Groupes de travail.

c) La rédaction des projets d'avis, des recommandations ou résolutions est faite par le rapporteur principal, autant que possible avec l'aide du secrétariat spécialisé ou d'équipes de travail temporaires. Ces textes doivent être approuvés dans leur forme définitive avant la séparation de la réunion.

9. a) Le rapport rendant compte des travaux effectués au cours d'une réunion est préparé par le secrétariat.

b) Ce rapport est, si possible, soumis à l'approbation de la réunion; sinon il est soumis à l'approbation du Président de la réunion, à moins que la réunion ne se déclare satisfaite par l'approbation des textes donnée suivant le paragraphe 8c).

10. Les administrations et exploitations privées sont autorisées à communiquer les rapports et documents des Commissions d'études ou des Groupes de travail à tous les experts qu'elles jugent utile de consulter, sauf dans le cas où la Commission d'études (ou le Groupe de travail intéressé) a décidé que son rapport ou un document devait être tenu confidentiel.

Une Commission d'études (ou un Groupe de travail) peut décider qu'une réunion est limitée aux rapporteurs des administrations et des exploitations privées reconnues.

11. Une Commission peut confier à un groupe de travail l'étude préalable d'une question ou d'un groupe de questions. Elle peut, en accord avec une autre Commission d'études (ou en cas de nécessité avec plusieurs autres Commissions d'études) confier à un groupe de travail mixte l'étude d'une question ou d'un groupe de questions d'intérêt commun à ces Commissions. Une des Commissions, dite directrice, conserve la responsabilité définitive de l'étude. Les contributions servant aux travaux du groupe de travail mixte seront envoyées uniquement aux rapporteurs inscrits au groupe de travail mixte; seuls les rapports des groupes de travail mixtes en conclusion de leurs travaux sont envoyés à tous les rapporteurs des commissions intéressées.

12. Une Commission ou un Groupe de travail peut charger un rapporteur ou une équipe de quelques rapporteurs, nominalement désignés par la Commission ou le Groupe de travail, d'étudier la réponse à une question à proposer à la Commission ou au Groupe de travail.

Sous l'autorité d'un rapporteur responsable, les rapporteurs d'une équipe travailleront suivant la méthode qui leur paraîtrait la plus appropriée: correspondance, réunion privée de l'équipe.

L'équipe présentera ensuite un rapport à la Commission ou au Groupe de travail pour examen lors de la prochaine réunion.

13. a) Le Directeur du C.C.I.T.T. envoie à toutes les administrations et exploitations privées reconnues Membres du C.C.I.T.T., comme rapport préliminaire à l'A.P., des rapports rendant compte des travaux de chaque Commission.

b) Si par exception à la règle du paragraphe 14a) ci-après, une Commission d'études ne se réunit pas au lieu de réunion de l'A.P., avant la séance d'ouverture de l'A.P., c'est le rapport final sur les travaux de cette Commission d'études qui est envoyé par le Directeur.

c) Ces rapports sont présentés aussitôt que possible et au moins deux mois avant la date de début de l'A.P., et dans les langues de travail utilisées par l'A.P.

14. a) Toutes les Commissions d'études se réunissent au lieu de réunion de l'A.P. avant la séance d'ouverture de l'A.P., afin de mettre définitivement au point les textes des projets d'avis à soumettre à l'approbation de l'A.P.

b) Le programme de l'ensemble de ces réunions de Commissions d'études (pendant les jours qui précèdent l'A.P.) est adressé par le Directeur en temps utile aux administrations et aux exploitations privées reconnues des pays Membres du C.C.I.T.T., afin de leur permettre d'assister à ces réunions. Les organismes scientifiques ou industriels autorisés à participer aux réunions des Commissions d'études et Groupes de travail reçoivent également ce programme.

c) Le rapport final de chaque Commission d'études, établi dans les conditions définies aux paragraphes 9 et 13b) ci-dessus, est transmis à l'A.P.

15. Pendant les sessions de l'A.P., les rapporteurs principaux se tiennent à la disposition de l'A.P. pour lui fournir tous renseignements sur les questions qui intéressent leurs Commissions d'études.

RÉSOLUTION N° 2

Avis provisoires

(Mar del Plata, 1968)

Le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique

décide:

1. Si le pouvoir lui en est donné par l'Assemblée plénière, une Commission d'études peut décider, lors d'une de ses réunions, qu'un projet d'Avis soit soumis à la procédure de l'approbation provisoire.

2. En cas d'urgence, une Commission d'études peut décider, lors d'une de ses réunions, qu'un projet d'Avis soit soumis à la procédure de l'approbation provisoire. Cette décision devra être prise à l'unanimité des administrations et exploitations privées reconnues représentées à la réunion de la Commission, à la fois pour ce qui est de l'Avis et de la nécessité qu'il soit approuvé d'urgence.

3. Le Secrétariat du C.C.I.T.T. demandera ensuite aux administrations des pays Membres de l'Union de lui faire connaître, dans un délai de trois mois, si elles acceptent l'approbation provisoire du projet d'Avis. Cette approbation provisoire sera prononcée si, dans le délai mentionné, les administrations se sont prononcées pour l'approbation à la majorité simple, à condition que plus de la moitié des membres de la Commission d'études ait répondu.

4. L'adoption définitive sera prononcée par l'Assemblée plénière suivante.

RÉSOLUTION N° 3

Assistance technique

(Genève, 1964; Mar del Plata, 1968)

Le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique,

considérant

les numéros 188 et 189 de la Convention internationale des télécommunications (Montreux, 1965) et les Résolutions nos 28 et 29 de la Conférence de plénipotentiaires (Montreux, 1965),

prenant note

des progrès substantiels réalisés en matière d'assistance technique aux pays nouveaux et en voie de développement décrits dans le rapport du Directeur du C.C.I.T.T. à la IV^e Assemblée plénière de Mar del Plata (document AP IV/4), et *tout en reconnaissant* le bien fondé des mesures prises ou à prendre par le C.C.I.T.T. pour encourager les pays nouveaux et en voie de développement à participer activement à ses travaux pour en tirer le bénéfice maximum,

recommande

1. à ces pays de prendre eux-mêmes des mesures pour participer activement à ses travaux en envoyant des délégations appropriées et en désignant au sein de leurs administrations un personnel qualifié pouvant suivre régulièrement les travaux des Commissions d'études, des Groupes de travail et des Commissions du Plan du C.C.I.T.T.;

décide que

2. après chacune de leurs réunions, les Commissions d'études du C.C.I.T.T. établiront un abrégé des résultats acquis et un exposé des perspectives de leurs travaux futurs. Abrégé et exposé seront publiés dans le Journal des télécommunications;

3. a) les travaux d'élaboration de manuels documentaires par les groupes de travail autonomes spécialisés seront poursuivis jusqu'à leur achèvement;

b) compte tenu de la nécessité de tenir à jour certains des manuels déjà publiés par des GAS (par suite de l'évolution rapide des techniques) et compte tenu du fait que certains manuels traitant de questions vastes et complexes ne contiennent pas encore de renseignements suffisants pour qu'on puisse considérer la tâche des GAS intéressés comme terminée, il convient:

— dans le premier cas de prendre les mesures appropriées pour assurer la mise à jour des manuels;

— dans le second cas, de prolonger le mandat des GAS intéressés qui sont les groupes les mieux aptes à poursuivre les travaux entrepris;

c) il convient d'entreprendre rapidement la publication des manuels sur les « principes, généraux de tarification nationale et la mise à la terre » au moyen de création des groupes de travail appropriés;

4. pour accélérer le traitement de certaines questions simples, le Président de la Commission du Groupe de travail intéressé fournira immédiatement une réponse provisoire en attendant qu'une étude plus poussée puisse être entreprise. Dans ces cas-là, le C.C.I.T.T. peut également faire appel au service du groupe d'ingénieurs spécialisés du département de la Coopération technique de l'U.I.T.;

5. les Commissions d'études sont invitées à prêter leur assistance pour présenter les spécifications qu'elles sont appelées à établir sous une forme qui apporte une aide plus efficace à la préparation des cahiers des charges; à défaut de cette solution, les pays demandeurs seront mis en rapport avec des administrations acceptant de leur communiquer leurs propres spécifications. Le C.C.I.T.T. devrait rassembler des renseignements en provenance des pays demandeurs et des administrations qui leur répondent sur les résultats de ces demandes;

6. il sera procédé à une large diffusion de certaines communications techniques présentées aux Commissions du Plan ou à des cycles d'études organisés par l'U.I.T. Le C.C.I.T.T. peut également organiser périodiquement des cycles d'études afin de donner une vue d'ensemble sur l'organisation du C.C.I.T.T. et d'étudier en détail des sujets choisis comme revêtant un intérêt particulier pour les pays nouveaux et en voie de développement.

RÉSOLUTION N° 4

Publication des ouvrages du C.C.I.T.T.

(Genève, 1958; New Delhi, 1960; Genève, 1964; Mar del Plata, 1968)

Le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique

décide

1. Le livre du C.C.I.T.T. sera publié en tomes séparés selon le plan suivant:

- Tome I: Comptes rendus de l'Assemblée plénière.
Vœux et Résolutions.
Avis et Questions sur:
— l'organisation du travail du C.C.I.T.T.
— les moyens d'expression.
Liste des Commissions et des questions mises à l'étude.
- Tome II A: Exploitation et tarification téléphoniques.
- Tome II B: Exploitation et tarification télégraphiques.
- Tome III: Transmission sur les lignes.
- Tome IV: Maintenance et mesure sur les lignes.
- Tome V: Qualité de transmission téléphonique et appareils téléphoniques.

Tome VI: Signalisation et commutation téléphoniques.

Tome VII: Technique télégraphique.

Tome VIII: Transmission de données.

Tome IX: Protection.

2. Chaque tome (à l'exception du tome I) comprendra pour son domaine:

- les textes des questions à l'étude;
- les textes des avis;
- le texte des suppléments (contributions ou extraits des contributions reçues que, par accord entre les Commissions d'études et le Directeur du C.C.I.T.T., il aura été reconnu utile de publier en raison de leur intérêt).
- un index des termes techniques utilisés dans les avis.

3. A l'exception du tome I, les tomes seront édités sous forme de classeurs permettant l'utilisation de fascicules ou de feuillets mobiles; la partie officielle des tomes (Questions et Avis) sera publiée le plus rapidement possible.

4. Les ouvrages « hors Livre » tels que:

- les Plans généraux de développement du réseau international;
- les Directives pour la protection contre les effets des lignes électriques;
- les Recommandations contre la corrosion;
- le Répertoire des définitions (partie I);
- l'Instruction sur le service téléphonique international;
- les diverses brochures dont la publication a été demandée ou serait demandée par une Assemblée plénière;

seront publiés et réédités, quand nécessaire, indépendamment des tomes du Livre.

5. Les ouvrages « hors Livre » seront édités, en principe, avec feuillets mobiles, exception faite pour les Plans généraux de développement du réseau international.

RÉSOLUTION N° 5

Numérotation et présentation des Avis du C.C.I.T.T.

(Genève, 1958; New Delhi, 1960; Genève, 1964)

Le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique

décide

1. Les avis du C.C.I.T.T. seront tous numérotés; le numéro de chaque avis se compose d'un préfixe littéral indiquant dans quelle série l'avis est classé et d'un numéro de référence dans cette série.

2. Les séries d'avis seront les suivantes:

Préfixe littéral de la série	Domaine de la série	Tome où se trouvera l'avis
A	Organisation du travail du C.C.I.T.T.	I
B	Moyens d'expression (définitions, vocabulaire, symboles, classification)	I
D	Location des circuits internationaux de télécommunications	II
E	Exploitation et tarification téléphoniques	II
F	Exploitation et tarification télégraphiques	II
G	Transmission: lignes, faisceaux hertziens, circuits radiotéléphoniques .	III
H	Utilisation des lignes pour la télégraphie, la phototélégraphie	III
J	Transmissions radiophoniques et télévisuelles	III
K	Protection contre les perturbations	IX
L	Protection contre la corrosion	IX
M	Maintenance des circuits téléphoniques et des systèmes à courants por- teurs	IV
N	Maintenance pour les transmissions radiophoniques et télévisuelles . .	IV
P	Qualité de la transmission téléphonique — Installations et réseaux locaux téléphoniques	V
Q	Commutation et signalisation téléphoniques	VI
R	Voies télégraphiques	VII
S	Appareils de télégraphie alphabétique	VII
T	Appareils de télégraphie fac-similé	VII
U	Commutation télégraphique	VII
V	Transmission de données	VIII

3. Les avis d'une série seront groupés, par affinités, dans des sections.

4. Le corps des avis sera précédé d'un exposé des raisons qui ont conduit à l'émission du texte de l'avis. Cet exposé sera présenté sous une forme aussi didactique que possible, en abandonnant la présentation sous forme de « considérant que ».

RÉSOLUTION N° 6**Utilisation de l'interprétation simultanée***(Genève, 1958 et 1964)*

Le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique,

considérant

que l'interprétation simultanée permet d'écourter la longueur des débats;
que son usage dans les assemblées plénières et les réunions de commissions d'exploitation a été très efficace;

que son usage lors des réunions de commissions techniques, où la traduction doit être surveillée constamment par les techniciens spécialistes des problèmes étudiés, est discuté;

que les dépenses entraînées par l'utilisation de l'interprétation simultanée sont plus élevées que les dépenses entraînées par l'utilisation de l'interprétation successive,

décide

qu'il sera fait recours à l'interprétation simultanée pour les assemblées plénières;

qu'il sera fait, en principe, recours à l'interprétation simultanée pour les réunions de commissions d'études ou groupes de travail traitant de questions d'exploitation et de tarification;

que, dans les autres cas, le Directeur du C.C.I.T.T. décidera quel genre d'interprétation sera utilisé, en tenant compte de l'avis des rapporteurs principaux ou des présidents et des considérations propres à chaque réunion.

RÉSOLUTION N° 7**Groupe d'experts pour l'Organisation et les méthodes de travail du C.C.I.T.T.***(Mar del Plata, 1968)*

Le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique

considérant

a) la rapidité avec laquelle apparaissent de nouvelles techniques que l'on croit de nature à affecter profondément le développement des services publics de télécommunications dans tous les pays Membres de l'Union;

b) l'augmentation du volume de travail associé à de nouvelles orientations de la technique, dont l'ensemble se reflète par l'accroissement du nombre des réunions, de la participation auxdites réunions, du nombre des avis à examiner, du nombre des ouvrages et manuels en cours de publication, du nombre de nouvelles commissions d'études, commissions mixtes et groupes autonomes spécialisés dont on demande la création;

c) que certains problèmes sont clairement apparus au cours de la présente et des précédentes assemblées plénières, par exemple: la difficulté pour le Secrétariat de respecter certains délais (publication à temps de rapports, ouvrages, manuels, etc.), difficulté pour les pays Membres d'envoyer des représentants qualifiés à des réunions toujours plus nombreuses;

d) qu'à chaque assemblée plénière, les membres du C.C.I.T.T. ressentent la nécessité de discuter de la réorganisation de ce Comité, mais sans avoir assez de temps pour examiner à fond cette question;

e) que, pour répondre à des besoins qui deviennent de plus en plus évidents, il est essentiel que les méthodes de travail que les membres du C.C.I.T.T. doivent mettre en œuvre de concert avec le Secrétariat soient d'une grande efficacité,

décide

de constituer dès que possible un groupe de dix experts (deux experts par région) ayant la connaissance et l'expérience des activités du C.C.I.T.T. et des méthodes d'organisation moderne au niveau de la direction des administrations des télécommunications. Le mandat de ce groupe d'experts sera le suivant:

1. entreprendre une nouvelle étude et procéder à une évaluation générale des besoins concernant les consultations qui forment la base des travaux du C.C.I.T.T. définis à l'article 14 de la Convention internationale des télécommunications;

2. établir un projet de proposition sur l'organisation et les méthodes de travail du C.C.I.T.T. ainsi qu'un projet de propositions spécifiant les commissions d'études nécessaires avec leur mandat respectif et proposer les principes à suivre pour que le C.C.I.T.T. puisse s'adapter à l'évolution de la situation, en tenant compte pour ce faire:

- des opinions émises au cours des III^e et IV^e Assemblées plénières du C.C.I.T.T.;
- des vues déjà exprimées ou qu'exprimeront à l'avenir les administrations;
- de l'expérience acquise par le Secrétariat du C.C.I.T.T. et par les autres organismes permanents de l'Union;
- les conséquences financières de ces propositions;

3. présenter ces projets en temps voulu pour qu'ils puissent être communiqués aux membres du C.C.I.T.T. six mois au plus tard avant l'ouverture de la V^e Assemblée plénière;

charge le Directeur du C.C.I.T.T.

1. d'inviter les membres du C.C.I.T.T. à présenter des candidatures à ces emplois d'expert (avec le curriculum vitæ de chaque candidat) à temps pour qu'elles soient communiquées au Conseil d'administration au moins un mois avant sa 24^e Session;

2. de prendre les mesures administratives appropriées pour que le groupe d'experts puisse s'acquitter de son mandat, tout en tenant compte des crédits alloués par le Conseil d'administration aux travaux généraux du C.C.I.T.T. et des suppléments de crédits qui pourraient être spécialement autorisés pour la réalisation du projet exposé dans la présente Résolution;

3. de communiquer au Conseil d'administration, à titre d'information, les projets établis par le groupe d'experts et de les porter à la connaissance des administrations afin qu'elles soient en mesure de les étudier puis d'en discuter au sein de la V^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T.;

4. de mettre à l'entière disposition du groupe d'experts les divers documents du C.C.I.T.T. et de faire en sorte que les experts puissent consulter les membres du Secrétariat du C.C.I.T.T.;

prie le Conseil d'administration de bien vouloir au cours de sa 24^e Session

1. choisir les membres du groupe d'experts, conformément à la partie « décide » de la présente Résolution, puisque la IV^e Assemblée plénière n'a pas été en mesure de le faire et qu'il est souhaitable de procéder à la constitution dudit groupe sans attendre la V^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T.;

2. étudier la possibilité d'autoriser, dans le cadre du budget de l'Union, les dépenses afférentes aux frais de voyage et aux indemnités de subsistance des experts; au cas où ceux-ci devraient se réunir une ou plusieurs fois avant la V^e Assemblée plénière;

prie instamment les membres du C.C.I.T.T.

1. de présenter au groupe d'experts, par l'intermédiaire du Directeur du C.C.I.T.T. et au plus tard le 1^{er} octobre 1969, leurs commentaires, suggestions et propositions supplémentaires concernant l'organisation du C.C.I.T.T. et ses méthodes de travail;

2. de mettre à la disposition des membres du groupe d'experts les renseignements ou avis émanant de leurs propres experts ou des participants aux travaux du C.C.I.T.T. et dont pourraient avoir besoin les experts en question.

RÉSOLUTION N° 8

Coopération avec la C.E.I. pour la normalisation des câbles, fils et guides d'ondes

(New Delhi, 1960; Genève, 1964 et Mar del Plata, 1968)

Le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique,

considérant

que la Commission électrotechnique internationale a créé un nouveau Comité d'études (C.E. 46) chargé de préparer des recommandations internationales concernant les câbles, les fils et les guides d'ondes et les accessoires destinés à être utilisés dans les équipements de télécommunication et les systèmes employant des techniques similaires;

que les câbles destinés à être utilisés dans les réseaux téléphoniques publics ne sont pas compris dans le domaine d'activité de ce Comité;

que sur d'autres points le domaine d'activité de ce Comité n'a pas été délimité de façon aussi précise et qu'il convient de coordonner ses travaux avec ceux du C.C.I.T.T.;

que les administrations téléphoniques et télégraphiques se réservent d'établir certaines des spécifications pour les fils et câbles destinés au câblage intérieur de certains équipements de télécommunication, chaque fois qu'elles le jugeront utile,

charge le Directeur du C.C.I.T.T. de prendre toutes mesures utiles pour assurer une liaison efficace entre les travaux du C.C.I.T.T. et ceux du Comité d'études 46 de la C.E.I., dans l'esprit des principes indiqués ci-après;

recommande aux Administrations Membres du C.C.I.T.T. et dont les pays participent aux travaux de la C.E.I. de prendre une part active, chacune dans son Comité national de la C.E.I., aux travaux qui sont en rapport avec l'activité du Comité d'études 46, afin que le point de vue des administrations des télégraphes et des téléphones soit dûment pris en considération.

ANNEXE

(à la Résolution n° 8)

Principes pour la collaboration entre le C.C.I.T.T. et le C.E. 46 de la C.E.I.

1. La normalisation étudiée par la C.E.I. a pour but de diminuer le nombre de types de câbles à fabriquer, afin d'en abaisser le prix de revient et de rendre interchangeable des câbles fabriqués par des constructeurs différents. Une telle politique est analogue à celle qui est suivie par le C.C.I.T.T. en ce qui concerne les types de câbles pour lesquels il est seul compétent. La C.E.I. peut étudier la normalisation de câbles pour installations intérieures qui sont susceptibles d'être utilisés dans diverses applications de l'électronique, y compris les télécommunications; le même principe a déjà été appliqué dans le cas d'autres éléments des équipements de télécommunication. Toutefois, si des câbles ou fils normalisés par la C.E.I. peuvent être utilisés dans des installations télégraphiques ou téléphoniques, ils doivent permettre de satisfaire aux recommandations du C.C.I.T.T. applicables à ces installations. En particulier, les caractéristiques électriques de ces câbles doivent être compatibles avec les recommandations du C.C.I.T.T. relatives à la transmission, étudiées par les Commissions d'études XV et XVI; certains détails de construction peuvent intéresser les Commissions d'études V et VI.

2. Il semble très utile que les projets de recommandations étudiés par le C.E. 46 de la C.E.I. soient transmis au C.C.I.T.T. pour examen. Afin de simplifier la coopération, le résultat de cet examen devrait, de préférence, prendre une des formes suivantes:

- a) le C.C.I.T.T. n'a pas d'observation à faire au sujet de ce projet, ou
- b) la recommandation... devrait être mise en accord avec l'Avis... du C.C.I.T.T., ou
- c) le C.C.I.T.T. est en train d'étudier le point faisant l'objet de la recommandation... qu'il considère comme étant de sa compétence.

Cet examen devrait, en principe, être effectué par les Commissions d'études compétentes du C.C.I.T.T. Toutefois, comme la procédure de la C.E.I. comporte des délais impératifs, et parfois assez courts, l'Assemblée plénière fait confiance au Directeur pour prendre toute mesure pratique appropriée.

3. Le Directeur du C.C.I.T.T. continuera à faire parvenir à la C.E.I. la documentation utile au sujet des travaux du C.C.I.T.T.

RÉSOLUTION N° 9

Travaux de l'U.I.T. dans le domaine des télécommunications spatiales

(Mar del Plata, 1968)

Le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique,

conscient des problèmes importants et urgents que pose l'intégration des télécommunications spatiales au sein des systèmes existants, lesquels ne cesseront de se développer;

considérant

que l'U.I.T. et ses organismes permanents sont, au sein des Nations Unies, seuls qualifiés pour émettre des recommandations relatives à cette intégration;

que le Conseil d'administration de l'U.I.T. a adopté les Résolutions nos 636 et 637 concernant le rôle et les activités de l'U.I.T. dans le domaine des télécommunications spatiales;

que la IV^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. a décidé de constituer un groupe d'experts chargé d'étudier les problèmes d'organisation au sein du C.C.I.T.T.,

décide

d'inviter le Directeur du C.C.I.T.T. et le Directeur du C.C.I.R. à conseiller le Secrétaire général pour déterminer l'orientation des futurs travaux des organismes de l'U.I.T. dans le domaine des télécommunications spatiales afin d'accroître la coopération avec les administrations ou exploitations privées reconnues qui s'intéressent aux télécommunications spatiales.

VŒUX

VŒU N° 1

Lieu des réunions du C.C.I.T.T.

L'Assemblée spéciale du C.C.I.T.T. (Genève, 1958)

émet le vœu

que la tenue de réunions hors de Genève de commissions ou groupes de travail du C.C.I.T.T. soit considérée comme souhaitable dans certains cas et dans la mesure où ces réunions restent compatibles avec les possibilités budgétaires du C.C.I.T.T.

La III^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. (Genève, 1964)

émet le vœu

que les invitations aux réunions soient présentées lors des assemblées plénières du C.C.I.T.T. et soient préalablement acceptées par une assemblée plénière sous réserve que les crédits attribués au C.C.I.T.T. permettent de les honorer;

que les administrations invitantes se conforment à la Décision n° 304 de la session de 1963 du Conseil d'administration de l'U.I.T.

Note. — Texte de la Décision n° 304 du Conseil d'administration:

« Le Conseil décide que, vu les dispositions de la Convention selon lesquelles tous les Membres et Membres associés ont le droit de participer aux conférences et réunions de l'Union, le Secrétaire général devra faire figurer, dans tout accord passé avec un gouvernement invitant relativement aux dispositions à prendre concernant une conférence ou réunion de l'Union, une clause selon laquelle l'administration invitante appliquera sans réserve les dispositions de la Convention et accordera aux personnes qui participent à cette conférence ou réunion soit comme représentants des Membres et Membres associés de l'Union ou d'autres organisations invitées, soit en tant que fonctionnaires de l'Union, ainsi qu'aux membres de leur famille, l'autorisation d'entrer dans le pays intéressé et d'y séjourner pendant toute la durée des fonctions ou de la mission qu'elles ont à remplir en relation avec la conférence ou réunion.»

VŒU N° 2

Institution d'échanges de vues sur des techniques nouvelles à l'occasion de réunions du C.C.I.T.T.

L'Assemblée spéciale du C.C.I.T.T. (Genève, 1958)

émet le vœu

que le Directeur du C.C.I.T.T., en accord avec le rapporteur principal ou le président intéressé et avec l'agrément de l'Administration invitante, s'il y en a une, organise, à l'occasion de réunions du C.C.I.T.T., des exposés suivis d'échanges de vues sur des techniques nouvelles dans le domaine de la télégraphie ou de la téléphonie;

que le temps pris par ces exposés ne prolonge pas, en principe, de plus d'un jour la durée de la réunion.

VŒU N° 3

Examen préalable des projets de questions nouvelles

La II^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. (New Delhi, 1960)

considérant

que les dépôts de projets de questions nouvelles juste avant les réunions d'une Assemblée plénière ne permettent pas toujours aux Commissions d'études d'étudier profondément l'objet réel de ces questions et d'en présenter les textes d'une façon claire et précise;

que, de ce fait, l'étude de ces questions est souvent difficile,

émet le vœu

que les administrations ou exploitations privées reconnues qui désirent qu'une question nouvelle soit mise à l'étude par une Assemblée plénière déposent le texte de cette question au secrétariat du C.C.I.T.T. deux mois au moins avant la date du début de l'Assemblée plénière;

que le libellé proposé pour la question soit accompagné d'une justification de l'intérêt de cette question et de l'indication de l'urgence de l'étude;

que, à cet effet, les administrations utilisent une fiche de dépôt établie d'après le modèle ci-annexé;

que les fiches reçues par le secrétariat du C.C.I.T.T. soient distribuées aux rapporteurs de la (ou des) Commission(s) intéressée(s) de façon à leur parvenir un mois environ avant le début de l'Assemblée plénière;

que la même procédure soit utilisée pour les études proposées par le Directeur du C.C.I.T.T.

ANNEXE
(au Vœu n° 3)

C.C.I.T.T.

Commission n°

FICHE DE DÉPÔT D'UNE QUESTION NOUVELLE

Administration ¹ déposante :
 Date du dépôt :
 Libellé de la question :
 Catégorie de la question ² :
 Raisons, expérience qui peuvent motiver
 le dépôt de la question :
 Echéance souhaitée pour l'établissement
 de la recommandation et ordre d'urgence ³ :

¹ ou C.C.I.T.T.

² Documentaire, en vue de recommandation, etc.

³ L'urgence sera exprimée en: court terme devant aboutir à une recommandation à la prochaine Assemblée plénière, ou long terme.

VŒU N° 4

Liste des personnalités s'occupant des questions de téléphonie et de télégraphie internationales

La II^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. (New Delhi, 1960)

considérant

que la « Liste des personnalités s'occupant des questions de téléphonie et de télégraphie internationales » publiée par le Directeur du C.C.I.T.T. présente un grand intérêt,

émet le vœu

que le Directeur du C.C.I.T.T. publie périodiquement une « Liste des personnalités s'occupant des questions de téléphonie et de télégraphie internationales »;

que les administrations et exploitations privées reconnues communiquent au Directeur du C.C.I.T.T. tous renseignements utiles à cet égard.

VŒU N° 5

Examen, à l'occasion des réunions régionales du Plan, de certaines questions échappant à la compétence normale des Commissions du Plan

La III^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. (Genève, 1964)

considérant

que, à l'occasion des réunions des Commissions régionales du Plan, il est fréquemment arrivé que les pays participants ont présenté des résolutions ou des vœux ou demandé l'étude de questions qui n'étaient pas de la compétence des Commissions du Plan, telle qu'elle a été fixée par la Résolution n° 448 du Conseil d'administration, ni de la compétence du C.C.I.T.T. ou du C.C.I.R., telle qu'elle résulte de la Convention (Montreux, 1965, art. 14 § 5);

que ces résolutions, vœux ou études sont en général du domaine de l'I.F.R.B. ou du département de Coopération technique du Secrétariat général;

qu'il est bien compréhensible que les pays qui n'ont pas la possibilité d'envoyer des délégués à toutes les réunions tenues en dehors de leur continent saisissent l'occasion qui leur est offerte par une réunion du Plan tenue sur ce continent pour présenter toutes les demandes d'assistance technique qui sont du ressort de l'U.I.T. sans discriminer si ces demandes sont ou non du ressort d'une Commission du Plan;

qu'il importe de s'efforcer de satisfaire les désirs de ces pays tout en respectant les attributions réglementaires des C.C.I.,

prie le Conseil d'administration

de recommander que, à l'occasion des réunions du Plan, mais en dehors de ces réunions, puissent être organisées au même endroit sous l'égide des organismes compétents de l'Union, des réunions distinctes qui précéderaient ou suivraient les réunions du Plan et qui auraient pour objet l'examen des questions d'assistance technique relevant de l'I.F.R.B. ou du département de la Coopération technique du Secrétariat général;

que les dépenses correspondantes aux services communs de cet ensemble de réunions soient réparties entre les chapitres du budget de l'U.I.T. ou de l'Assistance technique par accord entre les chefs des organismes intéressés.

PARTIE III

**LISTE DES COMMISSIONS D'ÉTUDES, DES COMMISSIONS DU PLAN
ET DES GROUPES DE TRAVAIL**

LISTE DES QUESTIONS ET ATTRIBUTION DE CES QUESTIONS

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

COMMISSIONS D'ÉTUDES ET COMMISSIONS DU PLAN

Indice	Titre		Rapporteur principal	Vice-rapporteur principal
COM I	Commission I	Exploitation et tarification télégraphiques (y compris le service télex)	M. A. Gomes (Etats-Unis)	M. S. Paramor (Royaume-Uni)
COM II	» II	Exploitation et tarification téléphoniques	M. R. Rüttschi (Suisse)	M. N. Biezen (Pays-Bas)
COM III	» III	Principes généraux de tarification Location des circuits de télécommunication	M. L. Bürtz (France)	M. D. Robertson (Canada)
COM IV	» IV	Maintenance pour la transmission des lignes, des circuits et des chaînes de circuits internationaux	M. J. Valloton (Suisse)	M. J. Kiil (Danemark)
COM V	» V	Protection contre les dangers et les perturbations électromagnétiques	M. H. Riedel (R. F. d'Allemagne)	M. G. Gratta (Italie)
COM VI	» VI	Protection et spécification des enveloppes de câbles et des poteaux	M. Walters (Royaume-Uni)	M. A. Bianchi (France)
COM VII	» VII	Définitions et symboles	M. Ducommun (Suisse)	
COM VIII	» VIII	Appareils télégraphiques et lignes locales de raccordement	M. G. Baggenstos (Suisse)	M. I. Savitzky (Ukraine)
COM IX	» IX	Qualité de transmission télégraphique; spécification des équipements et directives de maintenance des voies télégraphiques	M. R. Brown (Australie)	M. B. Kubin (Tchécoslovaquie)
COM X	» X	Commutation télégraphique	M. A. Jansen (Pays-Bas)	M. D. Faugeras (France)
COM XI	» XI	Commutation et signalisation téléphoniques	M. A. Jouty (France)	M. Tchouta Moussa (Cameroun)
COM XII	» XII	Qualité de la transmission téléphonique et réseaux locaux téléphoniques	M. F. Kroutl (Tchécoslovaquie)	M. M.F.T. Andrews (Etats-Unis)
COM XIII	» XIII	Réseaux téléphoniques semi-automatiques et automatiques	M. A. Newstead (Australie)	M. S. Kuhn (Pologne)
COM XIV	» XIV	Transmission et équipements télégraphiques facsimilé	M. H. Bitter (R. F. d'Allemagne)	M. Vinogradov (Pologne)
COM XV	» XV	Systèmes de transmission	M. F. Job (France)	M. D. Gagliardi (Italie)

COMMISSIONS D'ÉTUDES ET COMMISSIONS DU PLAN (suite)

Indice	Titre		Rapporteur principal	Vice-rapporteur principal
COM XVI	Commission XVI	Circuits téléphoniques	M. J. Billen (Royaume-Uni)	M. Serrure (Belgique)
COM sp. A	» spéciale A	Transmission de données	M. J. Rhodes (Royaume-Uni)	M. V. N. Vaughan (Etats-Unis)
COM sp. C	» spéciale C	Bruits. (Commission mixte C.C.I.T.T. — C.C.I.R. sous l'administration du C.C.I.T.T.)	M. R. Kaiser (R. F. d'Allemagne)	M. Matsumoto (Japon) *
COM sp. D	» spéciale D	Modulation par impulsions et codage	M. R. Boyd (Etats-Unis)	M. G. Baudrin (Belgique)
C.M.T.T.	Commission mixte pour les transmissions télévisuelles	Transmissions télévisuelles. (Commission mixte C.C.I.R. — C.C.I.T.T. sous l'administration du C.C.I.R.)	M. Angel (France)	M. W. Simpson (Royaume-Uni)
PLAN MONDIAL	Commission mondiale du Plan	Plan mondial de télécommunications. (Commission mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R. sous l'administration du C.C.I.T.T.)	M. Bigi (Italie)	M. O. H. Mohamed (Pakistan) *
PLAN AFRIQUE	Commission du Plan pour l'Afrique	Plan de télécommunications pour l'Afrique. (Commission mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R. sous l'administration du C.C.I.T.T.)	M. L. Dia (Sénégal)	M. I. Girmaw (Ethiopie) *
PLAN ASIE	Commission du Plan pour l'Asie et l'Océanie	Plan de télécommunications pour l'Asie et l'Océanie. (Commission mixte, C.C.I.T.T.-C.C.I.R. sous l'administration du C.C.I.T.T.)	M. A. Zaidan (Arabie Saoudite)	M. S. Fujiki (Japon) *
PLAN AM. LAT.	Commission du Plan pour l'Amérique latine	Plan de télécommunications pour l'Amérique latine. (Commission C.C.I.T.T.-C.C.I.R. sous l'administration du C.C.I.T.T.)	M. A. C. Núñez (Mexique)	M. R. Severini (Rép. Argentine) *
PLAN EUROPE	Commission du Plan pour l'Europe et le Bassin méditerranéen	Plan de télécommunications pour l'Europe et le Bassin méditerranéen. (Commission mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R. sous l'administration du C.C.I.T.T.)	M. T. Noat (France)	M. H. Dietrich (Pologne) *

* Nomination provisoire, en attendant la prochaine Assemblée plénière du C.C.I.R.

GROUPES DE TRAVAIL MIXTES

Indice	Titre	Commissions intéressées	Président	Vice-Président
GM TAF	Tarifcation pour l'Afrique	I, II, III	Pas encore désigné	Pas encore désigné
GM TAL	Tarifcation pour l'Amérique latine	I, II, III	»	»
GM TAS	Tarifcation pour l'Asie	I, II, III	»	»
GM TEUR	Tarifcation pour l'Europe	I, II, III	»	»
GM ALP	Utilisation de l'alphabet n° 5	I, VIII, X, Sp.A	»	»
GM TGX	Plan mondial d'acheminement et de transmission télex et gentex	I, IX, X	»	»
GM LTG	Utilisation des lignes de type téléphonique pour d'autres usages que la téléphonie	IX, XIV, XV, Sp.A, Sp.C	»	»
GM MAT	Maintenance télégraphique automatique	VIII, IX, X	»	»
GM FT6	Essais du système n° 6	XI, XIII	»	»
GM PFP	Protection des installations de téléalimentation	V, XV	»	»
GM PAR	Organes de protection	V, VI (+CIGRE)	»	»
GM CDF	Protection contre la foudre	V, VI	»	»
GM TER	Prises de terre	IV, V, VI, XI, XV	»	»
GM NRD	Nouveaux réseaux pour données	I, IX, X, Sp.A	M. Ohlmer (R. F. Allemagne)	M. MacDonald (Canada)

COMMISSIONS

**GROUPES DE TRAVAIL AUTONOMES SPÉCIALISÉS POUR LES ÉTUDES DOCUMENTAIRES
INTÉRESSANT LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT**

Indice	Titre	Président	Vice-président
GAS 3	Comparaison économique et technique des systèmes de transmission	M. Aoud (Maroc)	M. G. Wallenstein (Etats-Unis)
GAS 4	Sources primaires d'énergie	M. F. Bentley (Canada)	M. M. Linden (Suède)
GAS 5	Conditions économiques et développement des télécommunications	M. H. Longeueue (France)	M. E. Galli (Rép. Argentine)

193

**LISTE DES QUESTIONS A ÉTUDIER PAR LE C.C.I.T.T.
PENDANT LA PÉRIODE 1968-1972
ET AFFECTATION DE CES QUESTIONS AUX COMMISSIONS
D'ÉTUDES ET GROUPES DE TRAVAIL MIXTES**

L'indice * indique une question urgente, c'est-à-dire une question dont l'étude devrait être nécessairement terminée avant la V^e Assemblée plénière.

Observations préliminaires

1. L'Assemblée plénière ayant créé la Commission spéciale D, toutes les questions relatives à la modulation par impulsions et codage (MIC) ont été confiées pour le moment à cette Commission (à l'exception d'une étude qui a été demandée à la Commission XII, dans le cadre spécifique de ses travaux).

Le Rapporteur principal de la Commission spéciale D s'entendra avec les autres rapporteurs principaux pour établir une liaison avec les autres Commissions d'études intéressées, au fur et à mesure que les travaux progresseront.

2. Il doit être bien entendu que lorsqu'un groupe mixte n'est pas constitué pour l'étude d'une question intéressant plusieurs Commissions, l'indication de diverses Commissions d'études intéressées à l'étude d'une question est surtout destinée à renseigner les membres de la Commission à laquelle est confiée l'étude afin qu'ils puissent assurer, dans le cadre des administrations nationales, la coordination nécessaire, conformément à une décision de l'Assemblée plénière (paragraphe A.9.b du rapport de la Commission A).

COMMISSION D'ÉTUDES I

N° de la question	Objet résumé	Observations
1/I*	Compte des mots	
2/I*	Nouveaux principes de tarification des télégrammes	
4/I	Services télégraphiques par « comptes transférés »	Tenir la C.E. II informée
6/I	Utilisation de l'alphabet télégraphique n° 5	Voir aussi Questions 9/VIII et 1/A. Point C à étudier par le Groupe mixte ALP
8/I	Acheminement mondial du trafic télex et du trafic gentex	Aussi Question 8/X
9/I	Révision du Règlement gentex	A étudier par le Groupe mixte TGX
10/I	Retransmission des messages	

N° de la question	Objet résumé	Observations	
11/I	Observations de la qualité du trafic dans le service télex	Tenir la C.E. II informée	
14/I	Révision du Règlement télex		
17/I	Transmissions phototélégraphiques à multiples destinations		
18/I	Codes de service		
23/I*	Révision du Règlement télégraphique		
24/I	Tabulation dans le service télégraphique public		Intéresse la C.E. VIII
25/I*	Suppression des télégrammes-mandats et des télégrammes-virements		
26/I	Statistiques relatives aux transmissions de données		
27/I	Taxation des phototélégrammes du régime extra-européen		Tenir la C.E. II informée
28/I	Tarifs télégraphiques dans le régime extra-européen		
29/I	Communications phototélégraphiques intercontinentales		
30/I	Utilisation conjointe des services télégraphiques publics et télex		

COMMISSION D'ÉTUDES II

N° de la question	Objet résumé	Observations	
1/II	Examen des nouvelles méthodes de comptabilité pour le trafic téléphonique international automatique et semi-automatique	La C.E. II informera les C.E. intéressées des résultats de l'étude	
2/II	Définition de l'unité de trafic à employer pour l'établissement des comptes entre administrations		
3/II	Etablissement des comptes internationaux pour les communications payables à l'arrivée ou demandées avec cartes de crédit		
4/II	Révision des Avis de la série E relatifs à l'établissement des comptes internationaux		
5/II	Révision des Avis sur les transmissions radiophoniques et télévisuelles internationales		
6/II	Conversations internationales entre trois postes (ou plus) situés dans au moins deux pays différents (dites « conversations multiples »)		
7/II	Demande de renseignements au sujet de numéros d'appel à l'étranger		
8/II	Normalisation de la contexture des tickets de conversation		
9/II	Dispositions relatives au paiement de communications téléphoniques, en service public, par des personnes en voyage		La C.E. II informera la C.E. I
10/II	Révision de l' <i>Instruction sur le service téléphonique international</i>		En collaboration avec la C.E. XIII
11/II	Préparation d'Instructions pour les usagers du service automatique international		
12/II	Règlement téléphonique		

N° de la question	Objet résumé	Observations
13/II	Détermination du nombre des circuits en fonction du trafic dans le cas de l'exploitation manuelle. Revision de l'Avis E.91 et établissement, le cas échéant, de nouveaux Avis à ce sujet	
14/II	Programme des études concernant les facteurs humains en téléphonie internationale	Intéresse les C.E. XII et XIII
15/II	Confusion possible dans la compréhension par les abonnés des tonalités audibles utilisées dans le service international automatique	Intéresse la C.E. XIII
16/II	Composition par les usagers de numéros de téléphone en service automatique sur le réseau international	Intéresse la C.E. XIII
17/II	Normalisation de l'emploi et de la présentation des nouveaux symboles à utiliser, pour les numéros de téléphone nationaux et internationaux	

COMMISSION D'ÉTUDES III

N° de la question	Objet résumé	Observations
1/III	Location de circuits intercontinentaux de télécommunication	
2/III	Location de moyen de transmission à large bande de fréquence	
3/III	Location de circuits pour transmissions radiophoniques	Les catégories de circuits pour transmissions radiophoniques, à considérer, seront définies par la C.E. XV
4/III	Conditions tarifaires pour le remplacement de circuits loués défectueux	
5/III	Répartition des taxes applicables à la location de circuits internationaux	
6/III	Modifications et compléments à apporter à l'Avis D.1	
7/III	Modifications et compléments à apporter à l'Avis D.2	
8/III	Activité des centres de traitement des données	
9/III	Service de raccordement direct à un central étranger	Informers après étude les C.E. I et II
10/III	Tarifs réduits pendant les périodes de faible trafic	Informers après étude les C.E. I et II
11/III	Etude de prix de revient et fixation d'éléments de base de tarification (par minute et par 100 km de ligne) pour le service téléphonique et le service télex (études effectuées sur une base régionale)	Etude à faire par les groupes mixtes régionaux: TAF pour l'Afrique; TAL pour l'Amérique latine; TAS pour l'Asie; TEUR pour l'Europe

COMMISSION D'ÉTUDES IV

N° de la question	Objet résumé	Observations
1/IV	Stabilité du réseau	
2/IV	Interruptions brèves de transmission	Intéresse les C.E. IX et sp.A
3/IV	Variations de phase	En liaison avec la C.E. IX Question 28/IX
4/IV	Terminologie relative aux systèmes à courants porteurs	Identique à 27/XV
5/IV	Maintenance des groupes primaires, secondaires, etc. (non acheminés au moyen d'un système par satellites)	
6/IV	Maintenance des groupes primaires, secondaires, etc., acheminés au moyen d'un système par satellites	
7/IV	Maintenance des faisceaux hertziens	Etude conjointe avec le C.C.I.R.
8/IV	Limites du bruit impulsif pour les transmissions de données	Intéresse la C.E. sp.A
9/IV	Rétablissement automatique du service par commutation à large bande	
10/IV	Spécifications pour les appareils de mesure	
11/IV	Appareils automatiques de mesure de transmission pour la maintenance des circuits automatiques	
12/IV	Mesure automatique du bruit	
13/IV	Équipement pour la maintenance de circuits pour transmissions radiophoniques	
14/IV	Méthodes à recommander pour atteindre les objectifs de bruit et de diaphonie sur des circuits pour transmissions radiophoniques (ancienne Question 9/XV)	
15/IV	Application à la maintenance des méthodes de gestion de qualité	
16/IV	Conditions de maintenance pour les nouveaux systèmes spécifiés par le C.C.I.T.T.	
17/IV	Incidence sur la maintenance de l'introduction de nouveaux composants et de types d'équipements modernes	
18/IV	Maintenance des circuits de type téléphonique	
19/IV	Maintenance des circuits pour transmissions radiophoniques	Remplace les Questions 19/IV, 20/IV et 21/IV étudiées pendant la période 1961-1968
20/IV	Maintenance des circuits de télévision	
21/IV	Mesures sur des communications ¹	Conclusions à transmettre à la C.E. XVI
22/IV	Mesure de la fiabilité des circuits internationaux loués	
23/IV	Influence de facteurs humains sur la fiabilité	

¹ Mesures à effectuer une fois pendant la période 1968-1972.

COMMISSION D'ÉTUDES V

N° de la question	Objet résumé	Observations
1/V	Organes de protection	A étudier par le Groupe mixte PAR des C.E. V et VI et de la C.I.G.R.E.
2/V	Dispositifs réduisant la tension des fils par rapport au sol	
3/V	Tension induite admissible sur des circuits de télécommunication protégés par des dispositifs spéciaux	
4/V	Risques pour un câble dus à un gradient de potentiel élevé	
5/V	Protection des câbles de télécommunication contre l'induction	
6/V	Tensions admissibles entre enveloppes des câbles et conducteurs tenant compte de l'emploi des isolants en matière plastique (modifications éventuelles aux <i>Directives</i>)	
7/V	Problèmes posés par la mise à la terre des câbles à revêtement en matière plastique	
8/V	Statistiques des défauts sur les lignes à grande sécurité de service	
9/V	Utilisation des conduites et des appuis communs pour des lignes de télécommunication et des lignes électriques	
10/V	Transformateurs-suceurs	
11/V	Dispositifs permettant de réduire les bruits	
12/V	Coefficients de sensibilité	
13/V	Dissymétrie des installations téléphoniques	
14/V	Nécessité d'un écran pour les câbles à revêtement en matière plastique	
15/V	Réduction des harmoniques dans des cas spéciaux	
17/V	Lignes de transport d'énergie à très haute tension par courant continu	
19/V	Influence des émissions radioélectriques sur les circuits de télécommunication	
21/V	Protection des installations de téléalimentation et des répéteurs à transistors	A étudier en collaboration avec la C.E. XV dans le Groupe de travail mixte PFP existant
22/V	Protection contre la foudre	Egalement Question 14/VI. A étudier par le Groupe mixte CDF des C.E. V et VI. Etude coordonnée par la C.E. V
23/V	Problèmes d'interconnexion en cas de systèmes à courants porteurs sur les lignes électriques	Adjonction d'une bibliographie. Inclut des études relevant de l'ancienne Question 18 (1964-68)
24/V	Interconnexion des différents systèmes de prises de terre	A étudier par le Groupe mixte TER des C.E. IV, V, VI, XI et XV. Etude coordonnée par la C.E. V
26/V	Revision des <i>Directives</i>	Groupe de rédaction

COMMISSION D'ÉTUDES VI

N° de la question	Objet résumé	Observations
1/VI	Réalisation d'enveloppes de câbles en aluminium. Revêtements protecteurs pour ces enveloppes	Egalement Question 22/V à étudier par le Groupe mixte CDF des C.E. V et VI
2/VI	Réalisation d'enveloppes de câbles en métaux autres que le plomb et l'aluminium	
3/VI	Emploi de matières plastiques comme revêtement protecteur pour une enveloppe de câble	
4/VI	Réalisation d'enveloppes de câbles entièrement en matière plastique	
5/VI	Attaque des matières plastiques par les insectes et les rongeurs	
6/VI	Réalisation de câbles avec des conducteurs à isolation sous matières plastiques	
7/VI	Méthodes de maintenance sous pression gazeuse	
8/VI	Classification des corrosions non électrolytiques	
9/VI	Protection cathodique commune à plusieurs réseaux	
10/VI	Cas inhabituels de corrosion des enveloppes de plomb	
11/VI	Modifications aux <i>Recommandations</i>	
12/VI	Revision de la brochure <i>Imprégnation des poteaux en bois des lignes de télécommunications</i>	
13/VI	Corrosion due à l'échange de courant avec des électrodes installées à proximité	
14/VI	Protection contre la foudre	
15/VI	Protection des écrans et armures	
16/VI	Dégradation des propriétés des enveloppes en matière plastique	
17/VI	Courants vagabonds alternatifs	
18/VI	Condition de l'emploi de l'armure	
19/VI	Problèmes résultant de l'emploi de tuyaux et d'enveloppes non conducteurs	
20/VI	Emploi de substances protectrices contre les insectes incorporées dans l'enveloppe des câbles	

COMMISSION D'ÉTUDES VII

N° de la question	Objet résumé	Observations
1	Répertoire des définitions	
2	Symboles graphiques recommandés pour les télécommunications	

Remarque. — La Commission VII (Moyens d'expression) a eu une activité réduite pendant la période 1964-1968; d'autre part, il a été proposé de la fusionner avec la Commission XIV du C.C.I.R. En attendant qu'une décision soit prise à cet égard, la Commission a été provisoirement maintenue sous sa forme actuelle et avec ses attributions actuelles (vocabulaire et symboles graphiques) mais sans attribution détaillée de questions.

COMMISSION D'ÉTUDES VIII

N° de la question	Objet résumé	Observations
7/VIII 9/VIII	Détection des erreurs par la voie de retour Quelles normes devrait-on établir pour les caractéristiques des appareils travaillant à des rapidités de modulation allant jusqu'à 200 bauds et plus et fonctionnant d'après l'alphabet n° 5 ?	

COMMISSION D'ÉTUDES IX

N° de la question	Objet résumé	Observations
3/IX	Limites de bruit pour la télégraphie	A étudier par le Groupe LTG
5/IX	Mesures de bruit sur les circuits pour la télégraphie et les transmissions de données	A étudier par le Groupe LTG
6/IX	Etude de la distorsion en fonction de la rapidité de modulation en utilisant un équipement normalisé et limites qui en découlent pour la planification	
11/IX	Définitions pour la qualité de la transmission télégraphique	
12/IX	Effet des variations brusques de niveau sur la distorsion télégraphique	
14/IX	Systèmes de télégraphie harmonique à modulation de fréquence	
18/IX	Extension des Avis R.50, R.57 et R.75 à la modulation de fréquence	
22/IX	Essais automatiques de maintenance sur les circuits télégraphiques	Aussi Question 11/X. A étudier par le Groupe mixte MAT
24/IX	Télégraphie synchrone par subdivision directe dans le temps d'une voie à caractéristiques téléphoniques	Intéresse la C.E. VIII
26/IX	Systèmes synchrones pour codes spéciaux	Intéresse la C.E. VIII
28/IX	Effet des variations brusques de phase sur la distorsion télégraphique	A étudier en liaison avec la C.E. IV: Question 3/IV
29/IX	Systèmes de transmission télégraphique à multiplexage par répartition en fréquence pour débits binaires de 200 bits/s et davantage	
30/IX	Subdivision dans le temps d'une voie téléphonique ou d'un groupe primaire pour la télégraphie et la transmission de données	Intéresse la C.E. spéc. A
31/IX	Division dans le temps d'un système MIC pour la télégraphie et la transmission de données	A étudier d'abord par la C.E. sp.D: Question 1/D
32/IX	Subdivision d'une voie télégraphique normale 50 bauds	Question nouvelle
33/IX	Systèmes de télégraphie harmonique à modulation par déplacement de fréquence pour des rapidités de modulation de 600 et de 1200 bauds	Question nouvelle

COMMISSION D'ÉTUDES X

N° de la question	Objet résumé	Observations
1/X	Normalisation de la signalisation du service télex et gentex	
4/X	Transmission de la signalisation télex et gentex sur les circuits radioélectriques	
6/X	Utilisation de circuits radiotélégraphiques avec dispositifs ARQ pour des communications automatiques taxées sur la base de la durée réelle	Intéresse la C.E. I
7/X	Service automatique intercontinental	
8/X	Acheminement mondial du trafic télex et du trafic gentex	Aussi Question 8/I. A étudier avec le Groupe mixte TGX
9/X*	Nouveau réseau de type télégraphique pour transmission de messages et de données	Aussi Question 1/A, point H. A étudier avec le Groupe mixte NRD
11/X	Essais automatiques de maintenance sur les circuits télégraphiques	Aussi Question 22/IX. A étudier avec le Groupe mixte MAT
12/X	Utilisation de circuits radiotélégraphiques avec dispositifs ARQ pour des communications automatiques taxées sur la base de la durée efficace	Intéresse la C.E. I
13/X	Prévisions de trafic	Intéresse la C.E. I
14/X	Catégories supplémentaires d'appels inefficaces, et codes de service	Intéresse la C.E. I Question nouvelle

COMMISSION D'ÉTUDES XI

N° de la question	Objet résumé	Observations
1/XI	Essais en service réel du système n° 6	Etude par les soins du Groupe mixte C.E. XI — C.E. XIII « Essais du système n° 6 » (FT6)
2/XI	Insertion ou neutralisation des supprimeurs d'écho	Renseignements à fournir par la C.E. XVI (suite de la Question 2/XI étudiée en 1964-1968)
3/XI	Le système de signalisation n° 6 et l'exploitation par satellite dans l'avenir	Liée à l'étude de la Question 19/XIII
4/XI	Le système de signalisation n° 6 et l'identification et l'élimination automatiques des circuits défectueux	Intéresse également la C.E. IV
5/XI	Interfonctionnement du système international de signalisation n° 6 et de systèmes de signalisation nationaux basés sur ce même système n° 6	
6/XI	Influence de la commande par programme enregistré sur le développement des réseaux de télécommunications	
7/XI	Etude de méthodes de spécification de logique de programmes destinés aux centraux téléphoniques commandés par programmes enregistrés	
8/XI	Bruit impulsif dans un central	Suite de la Question 8/XI étudiée en 1964-1968

COMMISSION D'ÉTUDES XII

N° de la question	Objet résumé	Observations
1/XII	Equivalents de référence des systèmes nationaux dans le nouveau plan de transmission	Intéresse la C. E. XVI
2/XII	Evaluation de la qualité de transmission en service	Intéresse les C. E. II et XIII
3/XII	Asymétrie entre les deux sens de transmission	
4/XII	Effet de bruits de circuit sur la qualité de transmission	
5/XII	Spécification de sonomètres	
6/XII	Tolérance des abonnés aux échos et au temps de propagation	
7/XII	Détermination de la qualité de transmission à partir de mesures objectives	
8/XII	Mesure de l'efficacité d'un microphone ou d'un récepteur	
9/XII	Limites appliquées dans les réseaux urbains et interurbains nationaux	
10/XII	Augmentation d'efficacité des systèmes locaux	
11/XII	Limites pour la diaphonie intelligible	
12/XII	Réalisation de voix, bouches et oreilles artificielles	
13/XII	Distorsion de non-linéarité des appareils téléphoniques	
14/XII	Elargissement de la bande des fréquences transmises	
15/XII	Mesure d'indices basés sur la force des sons	
16/XII	Maintenance des postes d'abonné	Question Afrique H
17/XII	Postes téléphoniques à haut-parleur	
18/XII	Etude statistique des conséquences de la phonétique espagnole pour les systèmes de télécommunication	Question Amérique latine 5
19/XII	Variation de l'impédance des lignes et postes d'abonné	
20/XII	Parole synthétique et système de compression en fréquence	
21/XII	Qualité de transmission des systèmes à modulation par impulsions et codage	En liaison avec Question 2/D
22/XII	Révision du manuel sur les réseaux locaux	

COMMISSION D'ÉTUDES XIII

N° de la question	Objet résumé	Observations
1/XIII	Influence sur le Plan d'acheminement international des circuits par satellite avec assignation en fonction de la demande	
2/XIII	Gestion du réseau international. Recommandations pour la planification et l'exploitation	Intéresse C. E. IV
3/XIII	Etat des circuits internationaux. Recommandations pour la maintenance	Intéresse C. E. IV
4/XIII	Utilisation des signaux de maintenance du réseau pour la transmission d'information de maintenance	Intéresse C. E. IV

N° de la question	Objet résumé	Observations
5/XIII	Nouvelles méthodes de maintenance	Intéresse C. E. IV
6/XIII	Centres internationaux de coordination de service	Intéresse C. E. IV
7/XIII	Méthode normalisée d'appréciation de la qualité de service	
8/XIII	Nouvelles méthodes d'évaluation de la qualité de service	
9/XIII	Essais en exploitation d'un traitement centralisé des résultats d'observation de service	
10/XIII	Observations automatiques de la qualité de service	
11/XIII	Essai de qualité de service (essais d'abonné à abonné)	Informers les C.E. II et X
12/XIII	Institution d'un programme d'enquêtes auprès des abonnés en vue de déterminer comment ils évaluent la qualité de service	Informers les C.E. II et XII
13/XIII	Principes directeurs pour l'organisation générale du centre d'essai et du service de signalisation des dérangements du C.I.M.C.	
14/XIII	Essais complets de fonctionnement de la signalisation dans le système n° 4	
15/XIII	Avantages qu'il peut y avoir à se fonder sur une notion autre que celle de « l'heure chargée » dans les prévisions des moyens d'écoulement du trafic	Intéresse la C. E. II
16/XIII	Utilisation des appareils de mesure automatique du trafic pour les prévisions de trafic	
17/XIII	Qualité d'écoulement du trafic des communications internationales (qualité d'abonné à abonné)	
18/XIII	Utilisation des calculatrices pour la planification des réseaux et la prévision de moyens d'écoulement du trafic	
19/XIII	Adjonction dans les système n° 5 bis et 6, d'une nouvelle facilité d'exploitation « abonné transféré »	Informers la C.E. XI
20/XIII	Conditions d'exploitation qu'exigerait l'interfonctionnement des systèmes de télécommunication par satellite et des systèmes de signalisation n° 5, 5 bis et 6	En liaison avec la C.E. XI (voir Question 3/XI)
21/XIII	Essais en service réel du système n° 6	Etudes faites par le Groupe de travail mixte C.E. XI — C.E. XIII. « Essais du système n° 6 » (FT6)

COMMISSION D'ÉTUDES XIV

N° de la question	Objet résumé	Observations
1/XIV	Transmission fac-similé noir sur blanc sur voies télégraphiques	
2/XIV	Transmission fac-similé noir sur blanc par un procédé de codage numérique sur circuits du type téléphonique	Etude à conduire en liaison avec les études de la C.E. sp.A
3/XIV	Augmentation de la vitesse pour la télégraphie fac-similé en cas de transmission analogique sur des circuits de type téléphonique	A étudier avec le Groupe mixte LTG

N° de la question	Objet résumé	Observations
4/XIV	Emploi des câbles sous-marins modernes pour les transmissions phototélégraphiques	A étudier avec le Groupe mixte LTG
5/XIV*	Transmissions fac-similé noir sur blanc sur circuits de type téléphonique	A étudier avec le Groupe mixte LTG; étude à conduire en liaison avec la Question S+T de la C.E. sp.A
6/XIV	Usage d'un même circuit loué du type téléphonique pour la transmission simultanée de signaux de fac-similé et de télégraphie	A étudier avec le Groupe mixte LTG
7/XIV*	Service fac-similé entre abonnés	Intéresse les C.E. I et II
8/XIV	Transmission fac-similé de documents en couleur	
9/XIV	Transmission fac-similé à très grande vitesse sur des circuits à large bande	Etude à conduire en liaison avec les études de la C.E. sp.A
10/XIV	Définitions concernant la télégraphie fac-similé	
11/XIV	Transmission fac-similé par satellites	En collaboration avec le C.C.I.R.

COMMISSION D'ÉTUDES XV

N° de la question	Objet résumé	Observations
1/XV	Caractéristiques pour les circuits radiophoniques de haute qualité en cas de transmission monophonique	
2/XV	Caractéristiques des couples de circuits assurant une transmission stéréophonique	
3/XV	Gain relatif de circuits téléphoniques internationaux en dehors de la bande 300-3400 Hz	Intéresse les C.E. IV, XI et XVI
4/XV	Normalisation de différents types de circuits pour transmissions radiophoniques	Tenir les C.E. III et IV au courant des études
5/XV	Compresseurs-extenseurs pour la téléphonie	
6/XV	Circuits radiophoniques établis sur des liaisons en groupe primaire ou en groupe secondaire	
7/XV	Compresseurs-extenseurs pour transmissions radiophoniques	
8/XV	Interconnexion de circuits pour transmissions radiophoniques dans le groupe primaire de base	
9/XV	Amélioration de l'écart diaphonique entre les deux sens de transmission	
10/XV	Spécification plus complète des supprimeurs d'écho; nouvelles méthodes de réduction des échos	
11/XV	Protection des ondes pilotes de groupe primaire et de groupe secondaire contre les signaux à large spectre; régulateurs associés à ces ondes pilotes	
12/XV	Protection des ondes pilotes de groupe primaire et de groupe secondaire dans divers cas de transfert	
13/XV	Suppression des ondes pilotes de régulation de ligne	
14/XV	Résidu de courant porteur dans les équipements de modulation	

N° de la question	Objet résumé	Observations	
15/XV	Régulateurs de ligne, de groupe primaire, etc.	Tenir la C.E. IV au courant des études	
16/XV	Equipements de transfert de groupe primaire et de groupe secondaire		
17/XV	Lignes aériennes pour systèmes à courants porteurs (question Afrique K.1)		
18/XV	Systèmes à petit nombre de voies en câble (questions Afrique K.2 et Asie 8)		
19/XV	Diaphonie dans les transmissions radiophoniques en cas de transfert de groupe primaire, etc.		
20/XV	Transmission de plus de 2700 voies sur paire coaxiale 2,6/9,5		
21/XV	Transmission de plus de 2700 voies sur de nouveaux types de câble		
22/XV	Impédances et niveaux aux répartiteurs de groupes primaires et de groupes secondaires		
23/XV	Extension de l'Avis G.335 aux systèmes à transistors		
24/XV	Caractéristiques des systèmes à courte et moyenne distances		En collaboration avec la C.E. XVI (Question 6/XVI)
25/XV	Diaphonie intelligible due à l'intermodulation avec une onde pilote de ligne		
26/XV	Stabilité en ligne de systèmes en câble		
27/XV	Terminologie relative aux systèmes à courants porteurs		En collaboration avec la C.E. IV (Question 4/IV)
28/XV	Transmission de télévision sur paire coaxiale 1,2/4,4		
29/XV	Transmission de télévision sur le système à 60 MHz		
30/XV	Nouveau système sur paires coaxiales 1,2/4,4		
31/XV	Câbles et systèmes sous-marins		
32/XV	Bruit transmis sur des systèmes interconnectés		
33/XV	Niveaux à l'entrée et à la sortie des équipements terminaux à 12 voies		
34/XV	Service téléphonovisuel		
35/XV	Unification des caractéristiques des circuits du type téléphonique utilisés pour la transmission de télégraphie, facsimilé, données, etc.		A étudier par le Groupe mixte LTG
36/XV	Unification de certaines caractéristiques des signaux transmis sur des circuits du type téléphonique		A étudier par le Groupe mixte LTG
37/XV	Perturbation à des fréquences harmoniques du secteur d'alimentation		
38/XV	Caractéristiques des circuits à large bande en groupe primaire ou secondaire pour la transmission de signaux à large spectre		A étudier par le Groupe mixte LTG
39/XV	Caractéristiques des signaux à large spectre à transmettre sur des circuits à large bande en groupe primaire ou secondaire	A étudier par le Groupe mixte LTG	
40/XV	Définition de la fiabilité d'un système	1	
41/XV	Objectifs de fiabilité pour les divers services	1	
42/XV	Fiabilité des systèmes de transmission	1	
43/XV	Fiabilité des éléments d'un système	1	
44/XV	Fiabilité des composants	1	

¹ Dans l'étude de ces questions, on tiendra compte des études générales sur la définition de la fiabilité et sur certains principes fondamentaux qui ont été confiés à la Commission mixte spéciale C (Question 12/C).

COMMISSION D'ÉTUDES XVI

N° de la question	Objet résumé	Observations
1/XVI		
Point 1	Définition de communications de référence	
2	Emploi des supprimeurs d'écho	
3	Affaiblissements d'équilibrage dans les réseaux nationaux	Question 19/XII
4	Amélioration de l'affaiblissement d'équilibrage avec des dispositifs non linéaires	Question 19/XII
5	Caractéristiques de transmission d'un centre automatique international	
6	Limitation de la charge des systèmes	Questions 10/XII, 11/C
7	Montage de laboratoire représentant une communication	C.E. XII ¹
8	Systèmes à courants porteurs pour très courtes distances	Question 24/XV
9	Essais de transmission avec le système de signalisation n° 6	
2/XVI	Caractéristiques des circuits téléphoniques loués	
3/XVI	Circuits sur systèmes de télécommunication par satellite	A étudier en liaison avec la Question 6/XII
4/XVI	Distorsion d'affaiblissement d'une communication	
5/XVI	Différence d'affaiblissement entre les deux sens de transmission	Liée à la Question 3/XII
6/XVI	Caractéristiques des systèmes nationaux	Liée à la Question 9/C
7/XVI	Révision du manuel sur les réseaux automatiques	

¹ Ce problème est étudié par la Commission C.E. XII, sans faire l'objet d'une question.

COMMISSION D'ÉTUDES SPÉCIALE A

N° de la question	Objet résumé	Observations
B	Complément au vocabulaire pour les transmissions de données	
C*	Complément à la normalisation de l'Alphabet international n° 5	Voir Questions 6/1 et 9/VIII: à étudier avec le Groupe mixte ALP
F*	Appels et réponses automatiques sur le réseau télex	
H*	Nouveau réseau de type télégraphique pour messages et données	Voir Question 9/X: à étudier avec le Groupe de travail mixte NRD
I	Protection contre les erreurs sur le réseau télégraphique	
J	Utilisation de circuits de type téléphonique pour la transmission simultanée: 1) de signaux de données et de signaux télégraphiques; 2) de signaux de données et de signaux téléphoniques; 3) de signaux de données et de signaux de fac-similé	A étudier avec le Groupe LTG
K	Transmission duplex à 200 bauds, à l'alternat avec le téléphone	

N° de la question	Objet résumé	Observations
L	Essais des systèmes de transmission de données sur des circuits du type téléphonique	
M*	Complément à la normalisation du modem 600/1200 bauds	
N*	Normalisation des débits binaires sur les circuits du type téléphonique	
O*	Modem pour débits binaires supérieurs à 1200 bits/s sur le réseau général avec commutation et à 2400 bits/s sur circuits loués de type téléphonique	
Q*	Transmission parallèle de données pour utilisation universelle sur les circuits téléphoniques	
Q bis*	Systèmes de transmission de données parallèle utilisant les fréquences de signalisation des postes téléphoniques à clavier	
R	Protection contre les erreurs sur le réseau téléphonique général	
S+T	Mesure de la distorsion de phase et de l'affaiblissement d'abonné à abonné	Résultats à communiquer aux C.E. IV et XIV
U*	Spécification des caractéristiques affaiblissement/fréquence, de la distorsion de phase et des limites de bruit impulsif pour les circuits loués pour transmission de données: méthodes de mesure pour contrôler ces spécifications	Intéresse la C.E. IV. A étudier avec le Groupe mixte LTG
V*	Spécification des limites de bruit impulsif pour transmission de données sur circuits téléphoniques commutés	Intéresse la C.E. XI. (Question 8/XI) et la C.E. IV. (Question 8/IV)
W*	Méthodes de maintenance	Résultats à communiquer à la C.E. IV
Y*	Appels et réponses automatiques sur le réseau téléphonique	
Z*	Transmission de données sur circuits à 48 et à 240 kHz	
AA*	Couplage acoustique des équipements terminaux de données à l'appareil téléphonique	
AB*	Utilisation de la transmission numérique (ou MIC)	A étudier d'abord par la C.E. sp.D. (Questions 11/D et 7/D)
AC*	Utilisation de circuits établis par l'intermédiaire de satellites	
AD*	Essais comparatifs des modems	
AE*	Suite de l'établissement de la liste des circuits de jonction en général	
AF*	Limites de planification pour les circuits de type téléphonique et pour les circuits à large bande utilisés pour la transmission de données	
AG*	Conditions à imposer en matière de transmission aux systèmes pour données à large bande	
AH*	Modems pour la transmission de données médicales analogiques	
AI*	Transmission de données sur des circuits intercontinentaux de type téléphonique	
AJ	Futurs réseaux intégrés pour données	Le point 3 de cette question est à étudier par la C.E. sp. D. (Question 11/D)

COMMISSION SPÉCIALE C (MIXTE C.C.I.T.T./C.C.I.R.)

N° de la question	Objet résumé	Observations
1/C	Ecart signal-bruit et fonctionnement de la télégraphie sur les faisceaux hertziens transhorizon	
2/C	Limites du bruit pour la télégraphie et la transmission de données sur un circuit téléphonique de longueur supérieure à 2500 km	
3/C	Voies à faible bruit pour circuits de très grande longueur	
4/C	Nouvelle règle pour la subdivision de la puissance moyenne horaire du bruit	
5/C	Charge artificielle pour les systèmes procurant moins de 60 voies à courants porteurs	
6/C	Appareils utilisés pour l'étude des caractéristiques du bruit en fonction de la durée d'intégration	
7/C	Appareils de mesure des bruits impulsifs pour la transmission de données à large bande	
8/C	Mesure du bruit à l'aide d'un signal à spectre uniforme	
9/C	Limite pour le bruit dû au système national	A étudier en liaison avec la Question 6/XVI
10/C	Circuits fictifs de référence pour système de très grande longueur	
11/C	Charge conventionnelle des systèmes à courants porteurs	
12/C	Définitions et études générales relatives à la fiabilité	

COMMISSION SPÉCIALE D

N° de la question	Objet résumé
1/D	Planification des systèmes numériques
2/D	Equipements terminaux du multiplex M.I.C. de base
3/D	Signalisation sur les systèmes M.I.C.
4/D	Systèmes de commutation de type numérique
5/D	Synchronisation des réseaux numériques
6/D	Hiérarchie des multiplex numériques
7/D	Jonctions pour systèmes numériques
8/D	Systèmes de transmission numérique en câble et sur faisceaux hertziens
9/D	Equipements de multiplexage numérique d'ordre supérieur
10/D	Codage numérique de signaux pour transmissions radiophoniques, télévisuelles, etc.
11/D	Transmission de données sur systèmes numériques
12/D	Incorporation au réseau téléphonique actuel de circuits sur systèmes M.I.C.

QUESTIONS A ÉTUDIER PAR LES GROUPES MIXTES

N° de la question	Objet résumé
11/III	TAF: Tarification pour l'Afrique
11/III	TAL: Tarification pour l'Amérique latine
11/III	TAS: Tarification pour l'Asie
11/III	TEUR: Tarification pour l'Europe
6/I, C de 1/Sp.A	ALP: Utilisation de l'alphabet n° 5
8/I = 8/X	TGX: Plan mondial d'acheminement et de transmission télex et gentex
3/IX, 5/IX, 3/XIV, 4/XIV, 5/XIV, 6/XIV, 35/XV, 36/XV, 38/XV, 39/XV, 1/A points J, U	LTG: Utilisation des lignes pour d'autres usages que la téléphonie
22/IX = 11/X	Maintenance automatique de la télégraphie (GM MAT)
1/XI = 21/XIII	FT6: Essais du système n° 6
21/V	PFP: Protection de la téléalimentation
1/V	PAR: Organes de protection
22/V = 14/VI	CDF: Protection contre la foudre
24/V	TER: Prises de terre
9/X = 1/A, point A	NRD: Nouveaux réseaux pour données

QUESTIONS DOCUMENTAIRES A ÉTUDIER
PAR LES GROUPES AUTONOMES SPÉCIALISÉS

GAS 3 Comparaison économique et technique des systèmes de transmission

GAS 4 Sources primaires d'énergie

GAS 5 Conditions économiques

Voir ci-après les sujets d'études pour le GAS 5:

1. Influence du revenu national sur la pénétration téléphonique
2. Influence des variations de tarif sur le taux de développement des télécommunications
3. Structures d'un service national de télécommunications et rentabilité de ce service
4. Influence des télécommunications sur le développement de l'économie nationale
5. Corrélations entre:
 - augmentation du nombre de postes téléphoniques
 - investissements pour les télécommunications
6. Priorités dans le développement des télécommunications d'un pays
7. Influence de la composition et de la formation du personnel sur le développement des télécommunications
8. Relations entre
 - a) niveau des tarifs
 - b) structure du financement
 - c) développement du réseau des télécommunications
9. Facteurs pour la fixation des tarifs nationaux.

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PARTIE IV

(AVIS DE LA SÉRIE A (Organisation du travail C.C.I.T.T.)

AVIS DE LA SÉRIE B (Moyens d'expression)

QUESTIONS POUR LA COMMISSION VII

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

AVIS DE LA SÉRIE A

Organisation du travail du C.C.I.T.T.

(Voir aussi les Résolutions)

Numéro de l'avis	Titre
A.10	Collaboration entre la Commission d'études VII et les autres Commissions.
A.11	Nouvelle édition de la partie I du <i>Répertoire des définitions</i> .
A.12	Collaboration avec la Commission électrotechnique internationale au sujet des définitions pour les télécommunications.
A.13	Etablissement d'une liste de symboles graphiques pour les télécommunications.
A.14	Supplément au <i>Répertoire des définitions</i> .
A.20	Collaboration avec les autres organisations internationales en matière de transmission de données.

AVIS A.10

COLLABORATION ENTRE LA COMMISSION D'ÉTUDES VII ET LES AUTRES COMMISSIONS

(*New Delhi, 1960 et Genève, 1964*)

Le C.C.I.T.T.

considérant

que, dans le cours de ses travaux, la Commission d'études VII pourra avoir besoin du concours des autres commissions d'études du C.C.I.T.T.;

que, lorsqu'une commission d'études se rend compte de la nécessité d'une nouvelle définition, il convient de normaliser, dans le plus bref délai possible, cette définition ainsi que les termes correspondants dans les différentes langues, et ceci conjointement avec la Commission d'études VII afin d'éviter tout chevauchement avec des termes et définitions existants,

émet, à l'unanimité, l'avis

qu'il convient de former, selon les besoins, au sein des commissions d'études du C.C.I.T.T., des groupes de travail chargés des questions de vocabulaire, les résultats des travaux de ces groupes devant être communiqués directement à la Commission d'études VII.

AVIS A.11

NOUVELLE ÉDITION DE LA PARTIE I DU RÉPERTOIRE DES DÉFINITIONS

(Genève, 1964, modifié à Mar del Plata, 1968)

Le C.C.I.T.T.

considérant

qu'il existe une demande constante pour le *Répertoire des définitions des termes essentiels utilisés dans le domaine des télécommunications*, partie I (termes généraux, téléphonie et télégraphie);

que l'établissement et la publication, envisagés dans l'Avis A.12, d'un répertoire international unique des termes et définitions utilisés dans le domaine des télécommunications demandera plusieurs années;

que, pour satisfaire à la demande de la partie I du *Répertoire* de l'U.I.T. et aussi pour améliorer encore la forme et la teneur de ce *Répertoire*, la IV^e Assemblée plénière a demandé au Secrétariat du C.C.I.T.T. de le rééditer de façon à y inclure:

- le *Répertoire des définitions des termes essentiels utilisés dans le domaine des télécommunications*, partie I, 2^e édition, 1961;
- les Suppléments n^{os} 1 et 2 au *Répertoire* susmentionné;
- les nouveaux termes et leurs définitions approuvés par la IV^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T.;
- tous les termes et définitions déjà ou pas encore publiés, susmentionnés, en russe et en espagnol, les projets de vocabulaire en ces langues devant être traduits d'après les textes français et anglais par les soins des Administrations de l'U.R.S.S. et de l'Espagne qui ont offert de s'en charger pour leur langue respective;
- les termes correspondants à toutes ces définitions, mais non les définitions elles-mêmes, en allemand, italien, néerlandais, polonais et suédois, les administrations intéressées devant fournir des traductions pour ces termes,

émet, à l'unanimité, l'avis

que, étant donné que la réédition du *Répertoire* sous une forme améliorée est urgente mais que toutes les administrations mentionnées ci-dessus n'ont pas pu faire à temps les traductions nécessaires à cette publication multilingue au cours de la période 1964-1968, le Secrétariat du C.C.I.T.T. doit publier une édition du *Répertoire* contenant tous les termes et définitions approuvés par la IV^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. et toutes les traductions de ces termes et définitions reçues jusqu'à ce jour (octobre, 1968) par le Secrétariat.

AVIS A.12COLLABORATION AVEC LA COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE
INTERNATIONALE AU SUJET DES DÉFINITIONS POUR
LES TÉLÉCOMMUNICATIONS*(Genève, 1964, modifié à Mar del Plata, 1968)*

Le C.C.I.T.T.

émet, à l'unanimité, l'avis

qu'afin d'établir un vocabulaire agréé sur le plan international des termes utilisés dans le domaine des télécommunications, il convient que le C.C.I.T.T. collabore avec le C.C.I.R. et la Commission électrotechnique internationale en vue de l'établissement des nouvelles sections concernant les télécommunications du vocabulaire électrotechnique international.

Il est entendu que dans ce but il sera créé:

- un groupe de coordination composé de membres de la C.E.I. et de l'U.I.T.;
- un certain nombre de groupes d'experts techniques constitués par le Groupe mixte de coordination pour rédiger les projets des diverses sections du vocabulaire des *télécommunications*.

En plus, il a été déterminé que le Groupe mixte de coordination sera composé de douze membres et que l'U.I.T. (représentée par un nombre égal de membres du C.C.I.R. et du C.C.I.T.T.) y sera représentée sur un pied d'égalité avec la C.E.I. et qu'en outre,

- le président sera choisi parmi les membres de l'U.I.T. (C.C.I.T.T. et C.C.I.R.);
- le secrétaire sera choisi parmi les membres de la C.E.I., celle-ci assurant le secrétariat.

Le Directeur du C.C.I.T.T. (et si le C.C.I.R. est d'accord, le Directeur du C.C.I.R.) choisiront les membres qui feront partie du groupe mixte de coordination pour l'U.I.T.

AVIS A.13ÉTABLISSEMENT D'UNE LISTE DE SYMBOLES GRAPHIQUES POUR
LES TÉLÉCOMMUNICATIONS*(New Delhi, 1960, modifié à Genève, 1964 et à Mar del Plata, 1968)*

Le C.C.I.T.T.

émet, à l'unanimité, l'avis

qu'afin d'établir une liste agréée sur le plan international de symboles graphiques pour les télécommunications, il convient que le C.C.I.T.T. continue à participer aux travaux du Comité mixte C.C.I.T.T./C.C.I.R./C.E.I. constitué pour établir le projet d'une telle liste;

étant entendu

que l'U.I.T. (représentée par un nombre égal de membres du C.C.I.R. et du C.C.I.T.T.) d'une part, et la C.E.I., d'autre part, sont représentées sur un pied d'égalité au sein de ce Comité mixte;

que le Comité mixte, tout en ayant un caractère bien représentatif, a une composition aussi restreinte que possible pour lui permettre d'accomplir un travail efficace et rapide;

que les membres qui sont chargés de représenter le C.C.I.T.T. au sein de ce Comité ont pour mandat de prendre des décisions sur les questions relatives aux symboles (en signalant aux Commissions d'études du C.C.I.T.T. les cas présentant de grandes difficultés), afin que la publication de la liste qui sera approuvée ne soit pas retardée dans l'attente de l'approbation formelle de la prochaine Assemblée plénière du C.C.I.T.T.

La liste des symboles qui ont reçu l'approbation du Comité mixte, est citée à l'Avis B.10.

AVIS A.14

SUPPLÉMENT AU RÉPERTOIRE DES DÉFINITIONS

(*Mar del Plata, 1968*)

Le C.C.I.T.T.

considérant

que le *Répertoire des définitions des termes essentiels utilisés dans le domaine des télécommunications* ne peut être fréquemment révisé et réédité, vu l'ampleur des travaux que cela implique;

que le rapide développement des télécommunications s'accompagne constamment de modifications de la terminologie et qu'il y a intérêt à publier dans les moindres délais des listes de termes et de définitions approuvés, même si l'on n'a pas encore examiné de quelle manière ces termes et définitions s'insèrent dans le cadre général des termes et définitions du domaine des télécommunications;

que, d'ordinaire, le temps manque pour présenter à l'Assemblée plénière sous forme d'une proposition officielle d'amendement du *Répertoire des définitions*, les termes et définitions que les autres Commissions d'études du C.C.I.T.T. proposent de soumettre à cette Assemblée plénière à la fin d'une période d'études,

émet, à l'unanimité, l'avis

qu'après chaque Assemblée plénière, le Secrétariat du C.C.I.T.T. réunisse en une liste unique tous les termes et définitions proposés par les diverses Commissions d'études, approuvés par l'Assemblée plénière, et qu'il publie cette liste sous forme d'un supplément au *Répertoire des définitions*, étant entendu que chaque terme et chaque définition d'un tel supplément devra être accompagné d'une indication de la Commission d'études d'origine.

Les termes et définitions figurant dans les suppléments seront donnés seulement en anglais et en français, afin que la publication de ces documents ne soit pas retardée par leur traduction dans d'autres langues.

AVIS A.20COLLABORATION AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN MATIÈRE DE TRANSMISSION DE DONNÉES*(Genève, 1964, modifié à Mar del Plata, 1968)*

Le C.C.I.T.T.,

considérant

que, d'après l'article 1 de l'accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union internationale des télécommunications, les Nations Unies reconnaissent l'Union internationale des télécommunications comme l'institution spécialisée chargée de prendre toutes les mesures appropriées conformes à son Acte constitutif;

que l'article 4 de la Convention internationale des télécommunications déclare que l'Union a pour objet:

- a) de maintenir et d'étendre la coopération internationale pour l'amélioration et l'emploi rationnel des télécommunications de toutes sortes;
- b) de favoriser le développement des moyens techniques et leur exploitation la plus efficace, en vue d'augmenter le rendement des services de télécommunications, d'accroître leur emploi et de généraliser, le plus possible, leur utilisation par le public;

que l'article 30 de la Convention précise que, afin d'aider à la réalisation d'une entière coordination internationale dans le domaine des télécommunications, l'Union collabore avec les organisations internationales ayant des intérêts et des activités connexes;

que pour l'étude des transmissions de données, le C.C.I.T.T. doit collaborer avec les organisations qui s'occupent du traitement des données, l'I.S.O. et la C.E.I. en particulier;

que cette collaboration doit être organisée de façon à éviter des chevauchements d'activité et des décisions qui seraient contraires aux principes énoncés plus haut,

émet, à l'unanimité, l'avis

que les normalisations internationales pour les transmissions de données soient établies d'après les considérations suivantes:

1. Les normalisations relatives à la *voie de transmission* sont évidemment du domaine du C.C.I.T.T., c'est-à-dire toutes les questions de transmission de données qui exigent la connaissance des réseaux de communication ou qui peuvent avoir des effets sur ces réseaux,

2. Les normalisations relatives aux équipements terminaux de conversion de signaux (modems) sont du domaine du C.C.I.T.T.; la normalisation de la jonction (interface) entre le modem et les équipements terminaux de données doit résulter d'un accord entre le C.C.I.T.T. et l'I.S.O. ou la C.E.I.

3. Les dispositions pour la détection et (ou) la correction des erreurs doivent être conçues et réalisées en fonction:

- du taux d'erreurs tolérable par l'utilisateur;
- des conditions de transmission;
- du code qui doit satisfaire aux besoins de l'alphabet pour données, aux conditions de contrôle des erreurs, permettre le rendement dans le temps convenable pour l'usager et la signalisation nécessaire (synchronisme, signal de répétition, etc.).

La normalisation de ces dispositions peut ne pas être complètement du domaine du C.C.I.T.T., mais le C.C.I.T.T. y a un intérêt primordial.

4. L'alphabet (définition 31.08 du *Répertoire des définitions*) est le tableau de correspondance entre les caractères d'écriture ou les commandes de certaines fonctions et les signaux sous forme télégraphique qui les représentent.

Le C.C.I.T.T. et l'I.S.O. se sont mis d'accord sur un alphabet d'utilisation générale (mais non exclusive) pour les transmissions de messages et de données, et ont normalisé un alphabet commun qui porte le nom d'alphabet international n° 5 (Avis V.3 du C.C.I.T.T.) (ISO/R. 646-1967: Seven-bit coded character sets for information processing interchange).

Ces deux organisations devraient encore poursuivre en collaboration l'étude de quelques caractères de commande de cet alphabet.

5. Le codage (définition 31.07 du *Répertoire des définitions*), c'est le répertoire des règles et des conventions selon lesquelles doivent être formés, transmis, reçus et traduits les signaux. Il consiste donc à transformer la structure des signaux de l'alphabet pour tenir compte des méthodes de synchronisme et introduire la redondance suivant le système de contrôle des erreurs. Si dans ce domaine la décision n'appartient pas au seul C.C.I.T.T., cependant rien ne devrait être décidé sans le concours du C.C.I.T.T. pour les raisons de limitation que les conditions de transmission et de commutation peuvent imposer au codage.

En cas d'utilisation du réseau général avec commutation (téléphonique ou télex) et lorsque les dispositifs de protection contre les erreurs sont soumis à des restrictions (signaux de commutation — séquences réservées), c'est en fait au C.C.I.T.T. qu'il appartient de procéder aux normalisations nécessaires, avec le concours des autres organismes.

6. Les limites à observer pour la qualité de la transmission sur la voie de transmission (modem inclus) sont de la compétence du C.C.I.T.T.; les limites de la qualité de transmission de l'équipement émetteur et la marge des équipements terminaux de données (qui dépendent des appareils terminaux et des limites sur la voie de transmission) sont à fixer par accord entre l'I.S.O. et le C.C.I.T.T.

7. Dans tous les cas, seul le C.C.I.T.T. peut fixer les modes opératoires manuels et automatiques pour l'établissement, le maintien et la rupture des communications pour les données lorsque le réseau général avec commutation est utilisé, y compris les types et formes de signaux à échanger à la jonction entre l'équipement terminal de traitement de données et l'équipement de communication pour les données.

AVIS DE LA SÉRIE B

Avis relatifs aux moyens d'expression

Numéro
de l'avis

Titre

- B.1 Symboles littéraux pour les télécommunications.
- B.3 Emploi du système international d'unités.
- B.4 Unité de transmission.
- B.10 Liste de symboles graphiques pour les télécommunications.

AVIS B.1

SYMBOLES LITTÉRAUX POUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

(anciens Avis B.1 et B.2 du C.C.I.T.T., Genève, 1964 et Mar del Plata, 1968)

Afin de faciliter la lecture des documents traitant de la technique des télécommunications, il est essentiel d'utiliser des notations simples formant un système cohérent et dont la signification soit bien définie. De plus, il y a intérêt à utiliser, dans toute la mesure du possible, des notations universellement adoptées.

Quelle que soit la langue utilisée, il convient donc de faire usage des symboles littéraux pour les quantités et unités recommandées par la Commission électrotechnique internationale.

En particulier:

la fréquence doit être exprimée

- en hertz avec le symbole Hz
- le décibel doit être représenté par le symbole dB
- le newton doit être représenté par le symbole N
- le néper doit être représenté par le symbole Np.

Les abréviations indiquant des conditions de mesure ne sont pas prises en considération dans cet avis. (Par exemple, « r » pour « valeur relative », « p » pour « psophométrique », etc.). Ces abréviations sont à l'étude.

AVIS B.3

EMPLOI DU SYSTÈME INTERNATIONAL D'UNITÉS

(Ancien Avis 6 du C.C.I.F. modifié à New Delhi, 1960 et à Genève, 1964)

Il est souhaitable que les différents organismes de l'U.I.T., les administrations et les exploitations privées dans leurs relations mutuelles

1. utilisent les unités du système adopté par le Comité international des Poids et Mesures, appuyé par l'I.S.O. et désigné comme « système international d'unités (S.I.) », lequel est fondé sur les unités de base suivantes: mètre, kilogramme, seconde, ampère, degré Kelvin et candela;

2. utilisent en principe les relations de l'électrotechnique sous leur forme rationalisée.

AVIS B.4

UNITÉ DE TRANSMISSION

(Mar del Plata, 1968)

Le C.C.I.T.T.,

considérant

qu'aux fins des mesures de transmission et de l'expression des résultats de ces mesures l'utilisation sur un pied d'égalité de deux unités de transmission, à savoir, le néper et le bel, ainsi que de leurs sous-multiples, a été provisoirement recommandée par l'Assemblée plénière de 1926 du Comité consultatif international des communications téléphoniques à grande distance, et que, jusqu'à présent, le C.C.I.T.T. a continué à utiliser ces deux unités sur un pied d'égalité;

qu'à l'heure actuelle tout comme à cette époque, il serait commode d'utiliser une seule unité de transmission pour exprimer les limites des spécifications internationales et pour échanger au niveau international des renseignements sur les résultats de mesures de transmission;

que, bien que les pratiques nationales concernant l'unité de transmission employée continuent à différer, le néper et le décibel sont d'un usage courant et qu'il y a même des pays où l'on emploie l'un et l'autre;

que, dans les radiocommunications, le décibel est la seule unité utilisée pour exprimer des résultats de mesures en unités de transmission,

émet, à l'unanimité, l'avis

que les pays conservent la latitude d'utiliser soit le néper, soit le décibel aux fins des mesures faites dans les limites de leur territoire;

que, pour l'échange international de renseignements sur les mesures de transmission en ligne et les valeurs connexes, ainsi que pour la spécification internationale des limites de ces valeurs, la seule unité de transmission à utiliser soit le décibel ¹;

que, pour éviter d'inutiles conversions, les pays qui le préfèrent puissent continuer à utiliser entre eux le néper par accord bilatéral;

¹ L'application aux publications C.C.I.T.T. en sera faite pour le Livre qui suivra le *Livre Blanc*.

que, pour les calculs théoriques et scientifiques, dans lesquels des rapports sont exprimés sous forme de logarithmes de base « e », le néper soit toujours utilisé, implicitement ou explicitement.

AVIS B.10

LISTES DE SYMBOLES GRAPHIQUES POUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS PUBLIÉES PAR LA C.E.I., QUI ONT ÉTÉ APPROUVÉES PAR LE C.C.I.T.T.

(*Mar del Plata, 1968*)

Le C.C.I.T.T., qui a participé aux travaux du Comité mixte C.C.I./C.E.I. chargé d'établir une liste agréée sur le plan international de symboles graphiques pour les télécommunications (voir l'Avis A.13), recommande que, dans les schémas se rapportant aux télécommunications et destinés à une utilisation sur le plan international, les administrations et exploitations privées reconnues membres du C.C.I.T.T., ainsi que le Secrétariat du C.C.I.T.T., utilisent les symboles graphiques contenus dans les publications ci-après de la C.E.I. qui ont été approuvées par le Comité mixte. (Voir également les annexes 2, 3 et 4 au présent Avis, où sont énumérés les documents actuellement (mars 1968) à l'étude, mais dont on peut prévoir l'approbation dans le délai d'une année.)

Publication C.E.I.			Titre
N°	Date	Edition	
117-1	1960	1	Nature de courant, système de distribution, modes de connexion et éléments de circuit
Am 1	1966		
Am 2	1967		
117-2	1960	1	Machines, transformateurs, piles et accumulateurs
Am 1	1966		
117-3	1963	1	Contacts, appareillage, commandes mécaniques, démarreurs et éléments de relais électromécaniques
Am 1	1966		
117-4	1963	1	Appareils de mesure et horloges électriques
117-5	1963	1	
117-6	1964	1	Variabilités, exemples de résistance, éléments de tubes électroniques, soupapes et redresseurs
Am 1	1966		
Am 2	1967		
117-7	1966	1	Dispositifs à semi-conducteurs: condensateurs
117-8	1967	1	
117-9	*		Symboles pour schémas architecturaux
117-10	*		
117-11	*		

* Sera imprimé très prochainement. Pour plus de détails, voir l'annexe 1.

ANNEXE 1
(à l'Avis B.10)

Trois nouvelles parties de la publication 117 seront disponibles prochainement. Elles traiteront des sujets suivants :

- Publication C.E.I. — 117-09: Symboles universels pour systèmes de commutation en télécommunications — Symboles pour sélecteurs — Symboles pour générateurs manuels — Symboles pour microphones, écouteurs, haut-parleurs, têtes d'enregistrement, de lecture et d'effaçage, et hydrophones — Symboles pour appareils téléphoniques et équipements de centraux — Symboles pour équipements télégraphiques —
- Publication C.E.I. — 117-10: Symboles pour éléments de tubes hyperfréquences — Exemples de symboles pour tubes hyperfréquences — Symboles pour éléments utilisés dans la technologie des hyperfréquences —
- Publication C.E.I. — 117-11: Symboles pour aériens (antennes) — Symboles pour stations radioélectriques.

ANNEXE 2
(à l'Avis B.10)

Les symboles figurant dans les documents suivants de la C.E.I. attendent l'approbation par la C.E.I.

- Document C.E.I. 3 (CO) 514: Symboles supplémentaires pour dispositifs à semi-conducteurs et modifications proposées pour certains symboles contenus dans la publication 117-7
- Document C.E.I. 3 (CO) 515: Symbole supplémentaire pour le chapitre III de la section C de la publication 117-3
- Document C.E.I. 3 (CO) 516: Symboles pour lignes et circuits de télécommunication et liaisons radioélectriques
- Document C.E.I. 3 (CO) 517: Symboles des schémas blocs pour la transmission et autres applications
- Document C.E.I. 3 (CO) 518: Symboles des schémas blocs pour appareils d'enregistrement et de reproduction
- Document C.E.I. 3 (CO) 519: Symboles pour stations du service spatial
- Document C.E.I. 3 (CO) 520: Symboles pour schémas du spectre des fréquences.

ANNEXE 3
(à l'Avis B.10)

Les documents de la C.E.I. ci-dessous contiennent des listes de symboles agréées par le Comité mixte, mais encore à l'étude.

- Document C.E.I. 3 (Secr.) 380 Symboles pour lasers et masers
- Document C.E.I. 3 (Secr.) 381 Symboles pour cristaux piézoélectriques et lignes à retard

Document C.E.I. 3 (Secr.) 382A	Symboles pour dispositifs à seuil, égaliseurs, réseaux de préaccentuation et de désaccentuation
Document C.E.I. 3 (Secr.) 387	Symboles additionnels pour transformateurs (translateurs)
Document C.E.I. 3 (Secr.) 389	Symboles pour dispositifs de contact et commutateurs simples.

ANNEXE 4
(à l'Avis B.10)

Symboles proposés par le C.C.I.T.T. et encore à l'étude, ou non encore étudiés par le Comité mixte.

Numéro du symbole dans la contribution COM VII — n° 37 (1957-1960) :

55 à 62	381 à 385
81 à 83,2	411 à 461
90 à 93	481 à 484
193,8	501, 502, 511
231 et 231,1	561 à 593
303	605,1 à 605,4
351 et 351,1	701
380,1 et 380,2	723 à 731 (repères de polarisation seulement).

**QUESTIONS DONT L'ÉTUDE
EST CONFIEE A LA COMMISSION D'ÉTUDES VII
PENDANT LA PÉRIODE 1968-1972**

La Commission VII elle-même (Moyens d'expression) a eu une activité réduite pendant la période 1964-1968; d'autre part, il a été proposé de la fusionner avec la Commission XIV du C.C.I.R. En attendant qu'une décision soit prise à cet égard, la Commission a été provisoirement maintenue sous sa forme actuelle et avec ses attributions actuelles (vocabulaire et symboles graphiques) mais sans attribution détaillée de questions.

Question 1/VII — Répertoire des définitions

Question 2/VII — Symboles graphiques recommandés pour les télécommunications.

